This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr
32
2.8

VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1862 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

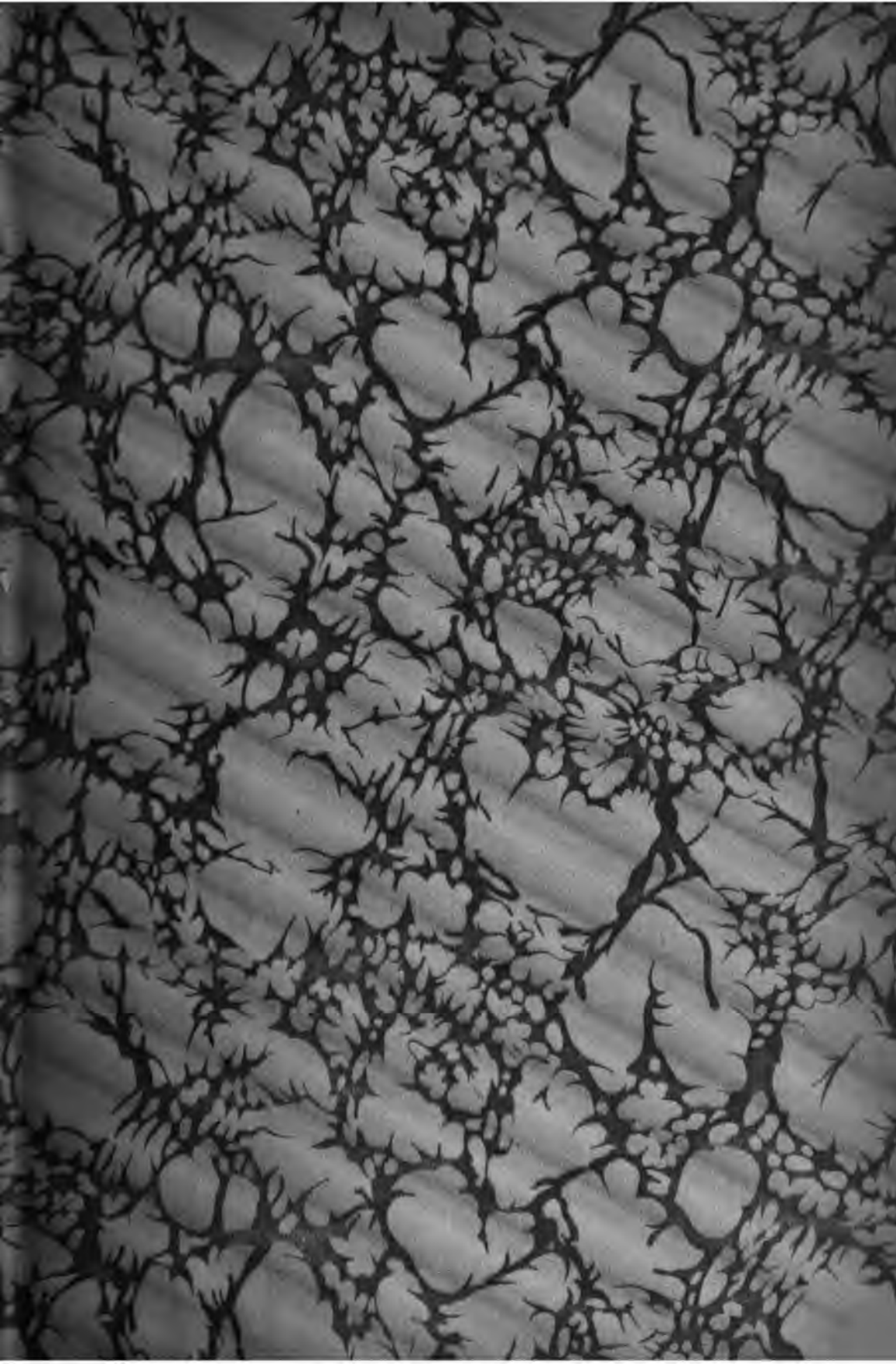

BULLETIN DE LA DIANA.

BULLETIN

DE

LA DIANA

TOME HUITIÈME

1895

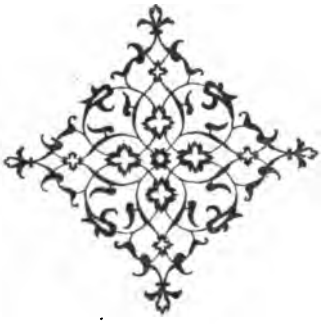

IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1895

HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY
F. C. LOWELL FUND

JANVIER — MARS 1895.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 MARS 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents: MM. l'abbé Bartholin, E. Brassart, abbé Brosse, Coudour, J. Desjoyaux, L. Dupin, A. Durand, V. Durand, Gayet, H. Gonnard, Jacquet, O. Lafay, E. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, Monery, E. Morel, de Paszkowicz, docteur Perdu, baron des Périchons, comte L. de Poncins, vicomte B. de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousse, Rousselon, Ruffier, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, Théolier, B. Thevenet, docteur Vachez, Vidal.

Se sont fait excuser: MM. Boulin, le comte de

Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, J. Déchelette, Dumoulin, de Fréminville, G. Morel, Poidebard, abbé Relave, abbé Reure, Testenoire-Lafayette père, de Viry.

M. le Président a le plaisir d'annoncer qu'une subvention de mille francs a été accordée à la Diana par M. le Ministre de l'Instruction publique. Il s'est déjà fait auprès de celui-ci l'interprète de la reconnaissance de la Société.

D'autre part, un don important vient d'être fait aux archives de la Diana, celui de quatre terriers du prieuré de Saint-Rambert (1449-1697) gracieusement offerts par M. Crozet-Barban. Les documents de ce genre sont extrêmement précieux pour l'histoire et la topographie, et ceux dus à la libéralité de M. Crozet tiendront une place distinguée dans les collections de la Société.

L'assemblée s'associe aux sentiments exprimés par M. le Président et vote des remerciements à M. Crozet-Barban.

Note sur un missel Lyonnais du XVe siècle et sur le calendrier de l'église de Lyon au moyen âge. — Communication de M. le chanoine Sachet.

Ce n'est pas une communication savante que j'ai à vous faire, Messieurs, j'ai pensé seulement vous être agréable en mettant sous vos yeux un vieux missel dont je suis l'heureux possesseur, et qui se rattache à l'histoire de cette petite ville de Saint-Germain-Laval, sur laquelle votre attention est attirée depuis quelque temps par les efforts que fait la Diana pour restaurer le sanctuaire de Notre-Dame de Laval.

Ce missel date de 1401 et il a été écrit pour la chapelle de Saint-Pierre à Saint-Germain ; en voici du reste la suscription :

Explicit missale secundum usum ecclesie lugdunensis quod fecit fieri discretus vir magister petrus vernini, licenciatus in legibus et commitatus judex forensis, pro capella sua quam fundavit in honore sancti petri apostoli in villa sancti germani de valle, et fuit completum per manus geraldi lombardi die decima sexta mensis junii anno domini millesimo cccc° primo. Oretis precor pro preceptore simulque compositore. Diu scripsit, scribat, semperque cum Domino vivat. Amen.

« Ici finit le missel selon l'usage de l'église de Lyon que fit faire noble seigneur Pierre Vernin, licencié en droit et juge du comté de Forez, pour la chapelle qu'il a fondée en l'honneur de l'apôtre saint Pierre dans la ville de Saint-Germain-Laval. Il a été achevé par la main de Gérard Lombard, le 16 du mois de juin de l'année 1401. Priez s'il vous plaît pour celui qui l'a commandé et pour celui qui l'a composé; voilà bien longtemps qu'il écrit; puisse-t-il écrire encore et qu'enfin il vive à jamais avec le Seigneur. Ainsi-soit-il ».

Comme vous le voyez, Messieurs, cette suscription éclaire un point et fixe une date de notre histoire locale. C'est Pierre Vernin, juge de Forez, qui a fondé, en l'honneur de son patron, la chapelle de Saint-Pierre à Saint-Germain, et il l'a fondée avant 1401.

Ce qu'était cette chapelle de Saint-Pierre, il m'est bien difficile de vous le dire: le nom seul en reste,

donné à la rue où se trouve encore la maison des Vernin, sur la porte de laquelle se détache un très bel écusson de leurs armes.

Mais peut-être accueillerez-vous avec plaisir quelques détails sur ce livre liturgique tout Lyonnais : *secundum usum ecclesiæ Lugdunensis.*

Et d'abord au point de vue bibliographique.

Ce missel est un volume in-4° de x — 252 feuillets. Il n'est pas fort riche d'enluminures et celles-ci sont médiocres, mais il est très nettement écrit, sur vélin, bien entendu, et en caractères gothiques.

Il ne se présente pas non plus dans son vêtement primitif. La reliure est celle du XVIIe siècle, en basane, et la façon en est médiocre : le vélin est mal rogné, il l'est trop et, en plus d'un endroit, l'enluminure et le folio sont emportés.

Les armes de Pierre Vernin s'y rencontrent deux fois : à l'*Incipit*, au bas de la page en manière de cul de lampe, et dans le V initial de la Préface. Ces armes, vous le savez, sont celles de Cremeaux : *de gueules à trois croix tréflées au pied fiché d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur.*

L'image du Canon manque : elle n'a jamais été dessinée ; le scribe qui n'était pas fort habile, comme les enluminures le prouvent, l'avait sans doute réservée pour un autre plus adroit. Celle que l'on a collée plus tard, probablement sur la réclamation de quelque archevêque en tournée pastorale, est une gravure de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe. Elle est signée du peintre flamand Martin de Vos et du graveur Wierix qui l'un et l'autre vivaient à cette époque.

M. Steyert, dans son Armorial, dit à propos des armes de Cremeaux peintes sur ce missel qu'il a appartenu au cardinal de Bonald. Peut-être le cardinal, fort amateur des choses anciennes, l'avait-il rapporté d'une de ses tournées pastorales en Forez.

Le missel s'ouvre par un calendrier qui occupe six des dix feuillets préliminaires; c'est la partie la plus curieuse de ce livre.

A côté des éléments hagiographiques et liturgiques, ce calendrier contient des renseignements d'un ordre tout profane.

Et d'abord, tous les détails astronomiques.

Le nombre d'or, la lettre dominicale et le calendrier romain avec ses calendes, ses nones et ses ides.

Le nombre des jours du mois solaire et du mois lunaire: *Januarius habet dies XXXI, luna XXX.*

La durée du jour et de la nuit: *nox habet horas X, dies vero XIV.*

Les signes du zodiaque: *sol in aquario, sol in piscibus, etc.*

Le changement des saisons: le printemps au 22 février, l'été au 23 mai, l'automne au 23 août et l'hiver au 23 novembre. Le tout suivant saint Isidore de Séville, *secundum Ysidorum* (1). Il y avait aussi la manière de compter des grecs et des latins: *secundum Romanos* (ou *Latinos*) et *Græcos* : le 7 février, le 10 mai, le 8 août et le 9 novembre. Certains calendriers notent les deux manières.

---

(1) Dans son traité *De Natura rerum.*

L'équinoxe de printemps, 21 mars, et l'équinoxe d'automne, 20 septembre, suivant les Grecs et les Égyptiens : *secundum Græcos et Egyptios.*

Le solstice d'été, 20 juin, et le solstice d'hiver, 21 décembre, selon les grecs *secundum Græcos.* C'était aussi celui des Hébreux et des Égyptiens ; celui des Latins était quatre jours plus tard.

Les jours caniculaires ne sont pas indiqués.

Puis un peu d'astrologie.

Le calendrier, en effet, offre deux fois chaque mois ces mots étranges, *Dies eger,* qui ont longtemps intrigué les savants et que l'on croit être la corruption des sigles *dies æg.,* c'est-à-dire *dies Ægyptiacus.* Ce serait donc la désignation des jours égyptiens, ou quantièmes du mois que la croyance superstitieuse du moyen âge regardait comme très redoutables et très funestes.

En tête de chaque mois, du reste, se lit un vers léonin dont les pronostics terrifiants expliquent et justifient cette interprétation. En janvier, par exemple :

Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.

« Le premier et le septième jour du mois tranchent la vie comme une épée ».

Il faut noter que le premier des deux jours se compte en commençant par en haut, et le second en commençant par en bas ; ainsi le septième jour ici est le 25 janvier.

Ces pronostics sont tous plus sinistres les uns que les autres ; le plus bénin, celui de septembre, promet des douleurs dans tous les membres :

Tertia septembris et decima fert mala membris.

La plupart donnent la mort sans pitié; les uns sont tranchants comme le glaive, les autres venimeux comme le serpent. Tous les synonymes du verbe tuer y passent : *secat, truncat, mactat, necat, sternit, occidit, disrumpit,* etc. En août, le premier jour tue les robustes et le second couche par terre la foule des autres :

Prima necat fortem sternitque secunda cohortem.

On comprend avec cela que tous les hommes du XVe siècle soient morts !

Au point de vue hagiographique, ce qui frappe tout d'abord c'est le peu de saints que renferme le calendrier : les principales fêtes de N. S. et de la Sainte Vierge, celles des apôtres, des premiers martyrs, des grands docteurs, en un mot le fonds commun emprunté au calendrier de l'église romaine, œuvre de saint Grégoire, et c'est tout. En revanche, la liste de nos saints Lyonnais, évêques et martyrs, sauf cinq (1), est complète; elle était arrêtée dès cette époque.

Notons comme digne de remarque :

Au 2 janvier, jour de sa mort, notre saint Aubrin, le patron de Montbrison, inscrit sous le nom de *Sancti Albrini* (2).

Au 2 février, la fête de la Purification, sous le nom

---

(1) Saint Lambert, saint Julien, sainte Blandine, qui n'avaient pas encore de fête spéciale, saint Éthère et saint Rémi.

(2) Après avoir disparu du calendrier sous Camille de Neuville, en 1693, cette fête reparaît sous Rochebonne, en 1737, mais au 15 juillet : *Albrici Episcopi (e die 2 januar). Translatio apud Montembrisonem in foresio VI s.* Elle est restée depuis à cette date.

d'Hypapante, c'est-à-dire fête de la rencontre de Siméon avec Marie et Joseph qui amenaient Jésus au Temple. C'est le nom sous lequel les Grecs désignent encore cette fête.

Au 25 mars, l'Annonciation, sous le nom d'Annonciation de N. S., *Annunciatio Dominica*, ce qui prouve que si les jansénistes ont préféré ce titre à celui d'Annonciation de la Sainte Vierge, ils ne l'ont pas inventé. C'est le plus exact d'ailleurs: annonce de N. S. à Marie.

Ce même jour, est marquée la mort de Notre Seigneur: *Passus fuit Christus*; et deux jours après, sa résurrection : *Resurrectio Domini.*

Au 2 juin, saint Pothin, sous le nom de Photin (1).

Au 28 du même mois, saint Irénée (2).

Au 4 août, la première fête de saint Just. Je dis la première, car notre église avait pour ce saint évêque une telle dévotion qu'elle célébrait trois fêtes en son honneur : au 2 septembre, jour de sa mort, la fête principale comme aujourd'hui ; puis, au 4 août, la fête de son avènement du désert : *adventus sancti Justi de eremo,* c'est-à-dire de l'arrivée de son corps à Lyon après la translation qui en fut faite du désert d'Égypte ; enfin, le 14 octobre, la commémoration

---

(1) Après avoir été célébrée le premier dimanche de juin sous Montazet et les archevêques suivants, cette fête a été fixée au quatrième dimanche après Pâques par Monseigneur de Bonald, en 1844.

(2) Camille de Neuville transporta cette fête au 23 novembre, Montazet la fit passer au premier dimanche après la fête de saint Pierre et de saint Paul ; elle y est restée depuis.

de son passage en la solitude d'Égypte : *transitus sancti Justi* (1).

Au 15 août, la fête de l'Assomption, sous le titre de sommeil de la Sainte Vierge : *Dormitio Sancte Dei Genitricis Marie.*

Au 15 septembre, la dédicace de Saint-Étienne première église cathédrale. Cette fête qui figure encore au bréviaire de Montazet, en 1775, a disparu depuis.

Au 8 décembre, la fête de la Conception, le dogme de l'Immaculée Conception n'étant point encore proclamé.

Au 28 décembre, les saints Innocents, au nombre de 144.000, suivant l'opinion qui s'appuie, sans raison suffisante pour fixer ce chiffre, sur le nombre des innocents que saint Jean vit à la suite de l'Agneau.

Voici, du reste, ce calendrier de l'église de Lyon au moyen âge: je ne crois pas qu'il ait été jamais publié.

La première colonne contient le nombre d'or, la seconde la lettre dominicale, la troisième le calendrier romain. Nous avons, pour la commodité du lecteur, ajouté, en chiffres arabes, les quantièmes du mois ; c'est la seule modification que nous ayons fait subir à ce calendrier dont la disposition et l'orthographe ont été rigoureusement respectées. Les noms des saints Lyonnais au lieu d'être en rouge, comme sur le manuscrit, sont en italique.

---

(1) Les fêtes du 4 août et du 2 septembre existent encore ; celle du 14 octobre ne figure déjà plus au missel de Rochebonne en 1737.

JANVIER.

KL.

Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.

Januarius habet dies XXXI, luna XXX.

III	A	Januarii	1	Circumcisio Domini. Eugendi, ab. et conf. DIES EGER.
	b	IV	2	*Albrini, episcopi et confessoris.*
XI	c	III	3	
	d	II	4	
XIX	e	Nonas	5	
VIII	f	VIII	6	Epyphania Domini.
	g	VII	7	
XVI	A	VI	8	
V	b	V	9	
	c	IV	10	Pauli, primi heremite.
XIII	d	III	11	
II	e	II	12	
	f	Idus Februarii.	13	Oct. Epyphanie. Hylarii episcopi et conf.
X	g	XIX	14	Felicis, presbyteri et confessoris.
	A	XVIII	15	
XVIII	b	XVII	16	Marcelli, pape et martyris.
VII	c	XVI	17	Speosippi, Eleosippi, Meleosippi, m. Anthonini, conf.
	d	XV	18	Prisce, virginis. Rome, cath. sci Petri. SOL IN AQUARIO.
XV	e	XIV	19	
IV	f	XIII	20	Fabiani et Sebastiani, martyrum.
	g	XII	21	Agnetis, virginis et martyris.
XII	A	XI	22	Vincencii, martyris.
I	b	X	23	
	c	IX	24	Tymothei, apostoli.
IX	d	VIII	25	Conversio sci Pauli. Projecti, martyris. DIES EGER.
	e	VII	26	*Policarpi et sociorum ejus, martyrum.*
XVII	f	VI	27	
VI	g	V	28	Agnetis secundo.
	A	IV	29	Valerii, episcopi et confessoris.
XIV	b	III	30	
III	c	II	31	

FÉVRIER.

KL

Quarta subit mortem, prosternit tercia fortem.

Februarius habet dies XXVIII, luna XXIX.
Nox habet horas XIV, dies vero X.

	d	Februarii	1		
XI	e	IV	2	Ypapanti Domini.	
XIX	f	III	3	*Lugd. Lupicini, ep. et conf.* Blasii, ep. et m.	
VIII	g	II	4		DIES EGER.
	A	Nonas	5	Agathe, v. et m.	
XVI	b	VIII	6		
V	c	VII	7		
	d	VI	8		INICIUM XL•.
XIII	e	V	9		
II	f	IV	10		
	g	III	11	*Lugd. Desiderii, ep. et conf.*	
X	A	II	12		
	b	Idus Marcii	13	*Lugd. Stephani, ep. et conf.*	
XVIII	c	XVI	14	Valentini atque Valentini, m.	
VII	d	XV	15		SOL IN PISCIBUS.
	e	XIV	16	Onesimi, apost.	
XV	f	XIII	17		
IV	g	XII	18		
	A	XI	19		
XII	b	X	20		
I	c	IX	21		FINIS LXX•.
	d	VIII	22	Anthiochie, cathedra s. Petri.	VER INCIPIT SEC. YSIDORUM.
IX	e	VII	23		
	f	VI	24	Mathie, apost.	
XVII	g	V	25		
VI	A	IV	26		DIES EGER.
	b	III	27	*Lugd. Baldomeri, con*	
XIII	c	II	28		

MARS.

KL

Primus madentem disrumpit, quarta bidentem.

Marcius habet dies XXXI, luna XXX.
Nox habet horas XII, dies vero XII.

III	d	Marcii	1	DIES EGER.
	e	VI	2	
XI	f	V	3	
	g	IV	4	
XIX	A	III	5	
VIII	b	II	6	
	c	Nonas	7	
XVI	d	VIII	8	
V	e	VII	9	
	f	VI	10	
XIII	g	V	11	
II	A	IV	12	Gregorii, pape et conf.
	b	III	13	
X	c	II	14	
	d	Idus Aprilis	15	
XVIII	e	XVII	16	
VII	f	XVI	17	
	g	XV	18	PRIMUS DIES SCLI. SOL IN ARIETE.
XV	A	XIV	19	
IV	b	XIII	20	
	c	XII	21	Benedicti, ab. EQUINOCTIUM SECUNDUM GRŒCOS.
XII	d	XI	22	PRIMUM PASCHA.
I	e	X	23	
	f	IX	24	
IX	g	VIII	25	Annunciatio Dominica. Passus fuit Christus.
	A	VII	26	
XVII	b	VI	27	Resurrectio Domini.
VI	c	V	28	DIES EGER.
	d	IV	29	
XIV	e	III	30	
III	f	II	31	

AVRIL.

KL **Denus et undenus est mortis vulnere plenus.**

Aprilis habet dies XXX, luna XXX.
Nox habet horas X, dies vero XIV.

	g	Aprilis	1	
XI	A	IV	2	*Lugd. Nicecii, ep. et conf.*
	b	III	3	
XIX	c	II	4	
VIII	d	Nonas	5	
XVI	e	VIII	6	
V	f	VII	7	
	g	VI	8	
XIII	A	V	9	
II	b	IV	10	DIES EGER.
	c	III	11	
X	d	II	12	
	e	Idus Maii	13	
XVIII	f	XVIII	14	Tyburcii, Valeriani et Maximi, m.
VII	g	XVII	15	
	A	XVI	16	
XV	b	XV	17	SOL IN TAURO.
IV	c	XIV	18	
	d	XIII	19	
XII	e	XII	20	DIES EGER.
I	f	XI	21	
	g	X	22	*Lugd. Yppipodii, m.*
IX	A	IX	23	Georgii, m. Felicis, Fortunati et Achillei, m.
	b	VIII	24	*Lugd. Alexandri et sociorum ejus, m.*
XVII	c	VII	25	Marci, ev. *Lugd. Rustici, ep. et conf.* ULTIMUM PASCHA.
VI	d	VI	26	
	e	V	27	
XIV	f	IV	28	Vitalis, m.
III	g	III	29	Petri, m.
	A	II	30	

MAI.

KL

Tercius occidit et septimus ora relidit.

Maius habet dies XXXI, luna XXX.
Nox habet horas VIII, dies vero XVI.

XI	b	Maii	1	Philippi et Jacobi, ap.
	c	VI	2	
XIX	d	V	3	Alexandri, Eventi, et Theodoli, m. DIES EGER. Inventio s. Crucis.
VIII	e	IV	4	
	f	III	5	
XVI	g	II	6	Johannis ante Portam Latinam.
V	A	Nonas	7	
	b	VIII	8	
XIII	c	VII	9	
II	d	VI	10	Gordiani et Epymachi, m. PRIMUM PENTECOSTES.
	e	V	11	
X	f	IV	12	Nerei et Achillei atque Pancratii, m.
	g	III	13	
XVIII	A	II	14	
VII	b	Idus Junii	15	
	c	XVII	16	
XV	d	XVI	17	
IV	e	XV	18	SOL IN GEMINIS.
	f	XIV	19	
XII	g	XIII	20	
I	A	XII	21	
	b	XI	22	
IX	c	X	23	ESTAS INCIPIT SECUNDUM YSIDORUM.
	d	IX	24	
XVII	e	VIII	25	Urbani, pape et m. DIES EGER.
VI	f	VII	26	
	g	VI	27	
XIV	A	V	28	
III	b	IV	29	
	c	III	30	
XI	d	II	31	

JUIN.

KL

Denus pallescit, quindenus federa nescit.

Junius habet dies XXX, luna XXIX.
Nox habet horas VI, dies vero XVIII.

	e	Junii	1	
XIX	f	IV	2	*Lugd. Photini et soc. ejus.* Marcellini et Petri, m.
VIII	g	III	3	
XVI	A	II	4	
V	b	Nonas	5	
	c	VIII	6	
XIII	d	VII	7	
II	e	VI	8	
	f	V	9	Primi et Feliciani, m.
X	g	IV	10	Basilidis et soc. ejus, m. DIES EGER.
	A	III	11	Barnabe, apost.
XVIII	b	II	12	
VII	c	Idus Julii	13	Regneberti, m. ULTIMUM PENTECOSTES.
	d	XVIII	14	
XV	e	XVII	15	
IV	f	XVI	16	Cirici et soc. ejus, m. DIES EGER.
	g	XV	17	SOL IN CANCRO.
XII	A	XIV	18	Marci et Marcelliani, m.
I	b	XIII	19	Gervasii et Prothasii, m.
	c	XII	20	Vitalis, m. SOLSTICIUM ESTIVALE SEC. GRŒCOS.
IX	d	XI	21	
	e	X	22	Albani et soc. ejus, m. Consorcie, v.
XVII	f	IX	23	Vigilia sancti Johannis Baptiste.
VI	g	VIII	24	Nativitas Præcursoris Domini.
	A	VII	25	
XIV	b	VI	26	Johannis et Pauli, m.
III	c	V	27	
	d	IV	28	Vig. apos. *Lugd. Hyrenei et soc. ejus, m.* Leonis, pape et conf.
XI	e	III	29	Nativitas apost. Petri et Pauli.
	f	II	30	Celebritas sci. Pauli. Marcialis, conf.

JUILLET.

KL

Terdecimus mactat Julii, decimus labefactat.

Julius habet dies XXXI, luna XXX.
Nox habet horas VIII, dies vero XVI.

XIX	g	Julii	1	Domiciani, ab. et conf.	
XIII	A	VI	2	Processi et Martiniani, m.	
	b	V	3		
XVI	c	IV	4	Translatio sci Martini et ordinatio ecclesie ejusdem.	
V	d	III	5		
	e	II	6	Oct. apost.	
XIII	f	Nonas	7		
II	g	VIII	8		
	A	VII	9		
X	b	VI	10	Rome, septem fratrum, m.	
	c	V	11	Translatio sci Benedicti, ab.	
XVIII	d	IV	12	*Lugd. Viventioli, ep. et conf.*	
VII	e	III	13		DIES EGER.
	f	II	14		
XV	g	Idus Augusti	15		
IV	A	XVII	16		
	b	XVI	17	*Lugd. Sperati et soc. ejus, m.*	
XII	c	XV	18	Symphorose, m. cum VII filiis.	SOL IN LEONE.
I	d	XIV	19	Margarite, v. et m.	
	e	XIII	20		
IX	f	XII	21	Praxedis, v. et m.	
	g	XI	22	Marie Magdalene.	DIES EGER.
XVII	A	X	23	Apollinaris, ep. et m.	
VI	b	IX	24	Christine, v. et m.	
	c	VIII	25	Jacobi, apost. Christophori, m. Cucufati, m.	
XIV	d	VII	26		
III	e	VI	27		
	f	V	28	Panteleonis, m. *Peregrini, ep. et conf.*	
XI	g	IV	29	Felicis, Simplicii, Faustini et Beatricis, m.	
XIX	A	III	30	Abdon et Sennen, m.	
	b	II	31	Germani, ep. et conf.	

AOUT.

KL

Prima necat fortem, sternitque secunda cohortem.

Augustus habet dies XXXI, luna XXIX.
Nox habet horas X, dies vero XIV.

VIII	c	Augusti	1	Petri ad vincla. Sanct. Machabæorum, m.	DIES EGER.
XVI	d	IV	2	Stephani, pape et m.	
V	e	III	3	Revelatio sci Stephani prothom.	
	f	II	4	*Lugd. Adventus sci Justi de heremo.*	
XIII	g	Nonas	5	Dominici, conf.	
II	A	VIII	6	Sixti, pape et m. Felicissimi et Agapiti, m.	
	b	VII	7	Donati, ep et m.	
X	c	VI	8	Ciriaci, m. cum soc. suis. Severi, conf.	
	d	V	9	Vigilia sci Laurencii, m.	
XVIII	e	IV	10	Natalis ejusdem. *Lugd. Arigii, ep. et conf.*	
VII	f	III	11	Tyburcii, m.	
	g	II	12		
XV	A	Idus Septembris	13	Ypoliti, m. cum soc. suis.	
IV	b	XIX	14	Vigilia sancte Marie. Eusebii, conf.	
	c	XVIII	15	Dormicio sce Dei Genitricis Marie.	
XII	d	XVII	16		
I	e	XVI	17	Mammetis, m.	
	f	XV	18	Agapiti, m.	SOL IN VIRGINE.
IX	g	XIV	19		
	A	XIII	20	Filiberti, ab. et conf.	
XVII	b	XII	21		
VI	c	XI	22	Tymothei et Symphoriani, m.	
	d	X	23	Minervii et Eleazari, m. cum filiis VIII. AUTUMPNUS INCIPIT SEC. YSIDORUM.	
XIII	e	IX	24	Bartholomei, apost. Genesii, m.	
III	f	VIII	25	Eusebii, Vincentii, Pontiani et Peregrini, m. Item Genesii, m.	
	g	VII	26		
XI	A	VI	27		
XIX	b	V	28	Hermetis et Juliani, m. Augustini, ep. et conf.	
	c	IV	29	Decollatio sci Johannis Baptiste. Sabine, v.	
VIII	d	III	30	Felicis et Audacti, m.	DIES EGER.
	e	II	31	Paulini, ep. et conf.	

SEPTEMBRE.

KL

Tertia septembris et decima fert mala membris.

September habet dies XXX, luna XXX.
Nox habet horas XII, dies vero XII.

XVI	f	Septembris	1	Prisci, m. Egidii, ab. et conf. Lupi, conf.
V	g	IV	2	*Lugd. Justi, ep. et conf. Lugd. Elpidii, ep. et conf.*
	A	III	3	DIES EGER.
XIII	b	II	4	Marcelli, m.
II	c	Nonas	5	
	d	VIII	6	
X	e	VII	7	
	f	VI	8	Nativitas sce Marie. Adriani, m.
XVIII	g	V	9	
VII	A	IV	10	
	b	III	11	Prothi et Iacinthi, m. *Lugd. Pacientis, ep. et conf.*
XV	c	II	12	*Lugd. Sacerdotis, ep. et conf.*
IV	d	Idus	13	
	e	Octobris XVIII	14	Cornelii et Cypriani, m. Exaltatio sce Crucis.
XII	f	XVII	15	Nichomedis et Valeriani, m. *Lugd. Alpini, ep. et conf. Dedicatio ecclesie S. Stephani.*
I	g	XVI	16	Eufemie, Lucie et Geminiani, m.
	A	XV	17	SOL IN LIBRA.
IX	b	XIV	18	Ferreoli, m.
	c	XIII	19	
XVII	d	XII	20	EQUINOCTIUM SEC. GRŒCOS ET EG.
VI	e	XI	21	Mathei, apost. et evangeliste. DIES EGER.
	f	X	22	Mauricii et soc. ejus, m.
XIV	g	IX	23	
III	A	VIII	24	Andochii, Tyrsi et Felicis, m.
	b	VII	25	*Lugd. Lupi, ep. et conf.*
XI	c	VI	26	
XIX	d	V	27	Cosme et Damiani, m.
	e	IV	28	*Lugd. Annemundi, ep. et m.*
VIII	f	III	29	Dedicatio ecclesie sci Michaelis.
	g	II	30	Hieronimi, presbyteri et conf.

OCTOBRE.

KL

Tertius et denus est sicut mors alienus.

October habet dies XXXI, luna XXIX.
Nox habet horas XIV, dies vero X.

XVI	A	Octobris	1	Germani et Remigii, ep. et conf.	
V	b	VI	2	Leodegarii, ep. et m.	DIES EGER.
XIII	c	V	3	Francisci, conf.	
II	d	IV	4	Apollinaris, ep. et conf.	
	e	III	5	Fidis, v. et m.	
X	f	II	6	Marci, pape et conf.	
	g	Nonas	7	Demetrii, m.	
XVIII	A	VIII	8	Dyonisii et soc. ejus, m.	
VII	b	VII	9		
	c	VI	10		
XV	d	V	11		
IV	e	IV	12	Geraldi, conf.	
	f	III	13	Calixti, pape et m. *Transitus sci Justi, ep. et conf.*	
XII	g	II	14	*Lugd. Anthiochii, ep. et conf.*	
I	A	Idus Novembris	15		
	b	XVII	16	Florencii, ep. et conf.	
IX	c	XVI	17	Luce, evangeliste.	SOL IN SCORPIONE.
	d	XV	18		
XVII	e	XIV	19		
VI	f	XIII	20		
	g	XII	21	Viatoris, conf. Undecim millium Virg.	
XIV	A	XI	22		DIES EGER.
III	b	X	23		
	c	IX	24		
XI	d	VIII	25	Crispini et Crispiniani, m.	
	e	VII	26		
XIX	f	VI	27		
VIII	g	V	28	Natal. apost. Simonis et Jude.	
	A	IV	29		
XVI	b	III	30		
V	c	II	31	Vigilia omnium Sanctorum.	

NOVEMBRE.

KL

Scorpius est quintus et tercius est nece cinctus.

November habet dies XXX, luna XXX.
Nox habet horas XVI, dies vero VIII.

	d	Novembris	1	Festivitas Omn. Sanct. Celarii, m. Benigni, m. *Lugd. Genesii, ep. et conf.*
XIII	e	IV	2	Eustachii et soc. ejus, m.
II	f	III	3	
	g	II	4	
X	A	Nonas	5	DIES EGER.
	b	VIII	6	Leonardi, conf.
XVIII	c	VII	7	
VII	d	VI	8	Quatuor coronatorum, m.
	e	V	9	Theodori. m.
XV	f	IV	10	
IV	g	III	11	Martini, ep. et conf. Mene, m. *Lugd. Verani, ep. et conf.*
	A	II	12	
XII	b	Idus	13	Bricii, ep. et conf.
I	c	Decembris XVIII	14	
	d	XVII	15	
IX	e	XVI	16	*Lugd. Eucherii, ep. et conf.*
	f	XV	17	Aymonis, ep. et conf. SOL IN SAGITTARIO.
XVII	g	XIV	18	Romani et soc. ejus, m. Theofridi, m.
VI	A	XIII	19	
	b	XII	20	
XIV	c	XI	21	Columbani, ab. et conf.
III	d	X	22	Cœcilie, v. et m.
	e	IX	23	Clementis, pape et m. Felicitatis, m. HYEMPS INCIPIT SEC. YSIDORUM.
XI	f	VIII	24	Grisogoni, m.
XIX	g	VII	25	Katherine, v. et m.
	A	VI	26	Lini, pape. et m.
VIII	b	V	27	Agricole et Vitalis, m. PRIMUS ADVENTUS DOMINI.
	c	IV	28	Sylee, apost. DIES EGER.
XVI	d	III	29	Vigilia sci Andree. Saturnini atque Saturnini, m.
V	e	II	30	Andree apost.

DÉCEMBRE.

KL

Septimus exanguis, virosus denus ut anguis.

December habet dies XXXI, luna XXIX.
Nox habet horas XVIII, dies vero VI.

XIII	f	Decembris	1		
II	g	IV	2		
	A	III	3		
X	b	II	4		
	c	Nonas	5		
XVIII	d	VIII	6	Nicholai, ep. et conf.	
VII	e	VII	7		DIES EGER.
	f	VI	8	Conceptio beate Marie.	
XV	g	V	9		
IV	A	IV	10	Eulalie, v. et m.	
	b	III	11		
XII	c	II	12		
I	d	Idus Januarii	13	Lucie, v. et m.	
	e	XIX	14		
IX	f	XVIII	15		
	g	XVII	16		
XVII	A	XVI	17		
VI	b	XV	18		SOL IN CAPRICORNO.
	c	XIV	19		
XIV	d	XIII	20		
III	e	XII	21	Thome, apost.	SOLSTICIUM HYEMALE.
	f	XI	22		DIES EGER.
XI	g	X	23		
	A	IX	24	Vigilia nativitatis Domini.	
XIX	b	VIII	25	Jesus Christus Bethleem Iude nascitur. Anastasie, v. et m.	
VIII	c	VII	26	Stephani prothomartiris.	
	d	VI	27	Johannis, apost. et evangeliste.	
XVI	e	V	28	Innocentium martyrum CXLIV millium.	
V	f	IV	29	Thome, ep. et m. Trophimi, ep. et conf.	
	g	III	30		
XIII	A	II	31	Silvestri, pape et conf. Columbe, v. et m.	

Je ne veux pas abuser, Messieurs, et n'entrerai pas dans la discussion de la partie liturgique, qui n'aurait peut-être pas pour vous tous un intérêt suffisant. Là encore cependant quelques détails peuvent vous être agréables ; je les cueille à la hâte.

Et d'abord, l'ordre dans lequel on prenait les vêtements sacerdotaux : l'amict par-dessus l'aube et le cordon, comme nous le pratiquons encore les derniers jours de la semaine sainte ; le manipule après la chasuble, ainsi que le font les évêques.

Puis, à l'ordinaire de la messe, nous voyons par une des oraisons préparatoires que la cathédrale était consacrée, non pas seulement à saint Jean et à saint Étienne, mais encore à la Sainte Vierge : *locum in honore B. S. V. M. et Precursoris Domini ac beati protomartyris Stephani consecratum.*

L'oraison *Conscientias nostras,* que nous disons à l'autel, se trouve parmi les oraisons préparatoires à dire de la sacristie à l'église.

La postcommunion est appelée *completa* ou *complenda.*

A toutes les fêtes, après vêpres, il y a des processions, avec oraisons spéciales, à faire à différentes chapelles, surtout aux Fonts. Les processions sont le rit le plus caractéristique de notre liturgie et c'est pourquoi l'on avait rétabli celles des trois jours de Pâques au propre de Lyon, en 1866.

Aux grandes fêtes, il y a une antienne à chanter pendant la communion des fidèles : *Ad Eucharistiam.*

Le Canon porte l'indication des différentes additions faites par les papes : *Sixtus, Sergius, Alexander papa constituit.*

Enfin, dans les messes et oraisons qui terminent le missel, on trouve une plus grande variété en même temps qu'une simplicité plus naïve. Il y a des prières pour toutes les personnes et pour toutes les circonstances; il y en a même une contre les mauvais juges: *contra judices male agentes*, on était fort processif à cette époque.

Les messes pour les morts sont aussi plus nombreuses; il y en a pour toutes les catégories de défunts, une entre autres très touchante pour un ami, *pro amico*.

Mais tout cela, Messieurs, n'a pour vous qu'un intérêt secondaire. Retenez seulement, avec la publication du calendrier Lyonnais au moyen âge, pour vous en servir au besoin, le détail historique que nous a fourni ce missel, à savoir: la fondation par Pierre Vernin de la chapelle de Saint-Pierre à Saint-Germain-Laval, dans les dernières années du XIVe siècle.

Des découvertes archéologiques et géologiques dues aux travaux de construction de la ligne de Roanne à Paray-le-Monial. — Communication de M. le docteur Léon Perdu.

Le voyageur, qui va de Roanne à Paray-le-Monial, en longeant la vallée de la Loire, suit une voie naturelle parcourue par tous les peuples qui ont occupé la Gaule.

Il côtoie dans sa route des stations géologiques importantes.

Aussi, les fouilles faites dans cette région ont-elles donné d'abondants résultats, et les travaux nécessités

par la construction du chemin de fer qui unit ces deux villes ont-ils mis sous les yeux des débris remarquables des civilisations anciennes, des fossiles et des minéraux intéressants.

Toutes ces découvertes ont été notées avec soin par mon père, ingénieur de la ligne de Roanne à Paray-le-Monial. Je publie ici le résultat de ses observations, joint à la relation des recherches que j'ai faites moi-même et de quelques remarques personnelles.

Je suivrai pas à pas la voie ferrée, et, en chemin, j'indiquerai toutes les études entreprises par nous, toutes les stations géologiques ou archéologiques que l'on rencontre.

L'authenticité de nos découvertes est, je crois, hors de doute, puisqu'elles ont été faites par mon père ou sous ses yeux, parfois par moi, mais toujours contrôlées avec soin. L'amateur qui tiendrait à se renseigner par lui-même peut examiner nos trouvailles soit aux musées de Roanne et de Paray-le-Monial, soit à la Diana où je les ai présentées et où quelques-unes resteront, soit chez moi, où je serai heureux de les lui montrer.

Nos points de repère sont faciles à reconnaître, puisque nos explorations ont été faites là-même où passe la ligne (1).

J'offre donc au voyageur un guide d'un nouveau genre et, au lieu de lui indiquer les sites et les mo-

---

(1) Dans une carte qui accompagne mon mémoire, j'ai indiqué avec soin, par des numéros, le lieu où chaque découverte a été faite.

I. — Carte des découvertes archéologiques et géologiques dues aux travaux de construction de la ligne de Roanne a Paray-le-Monial.

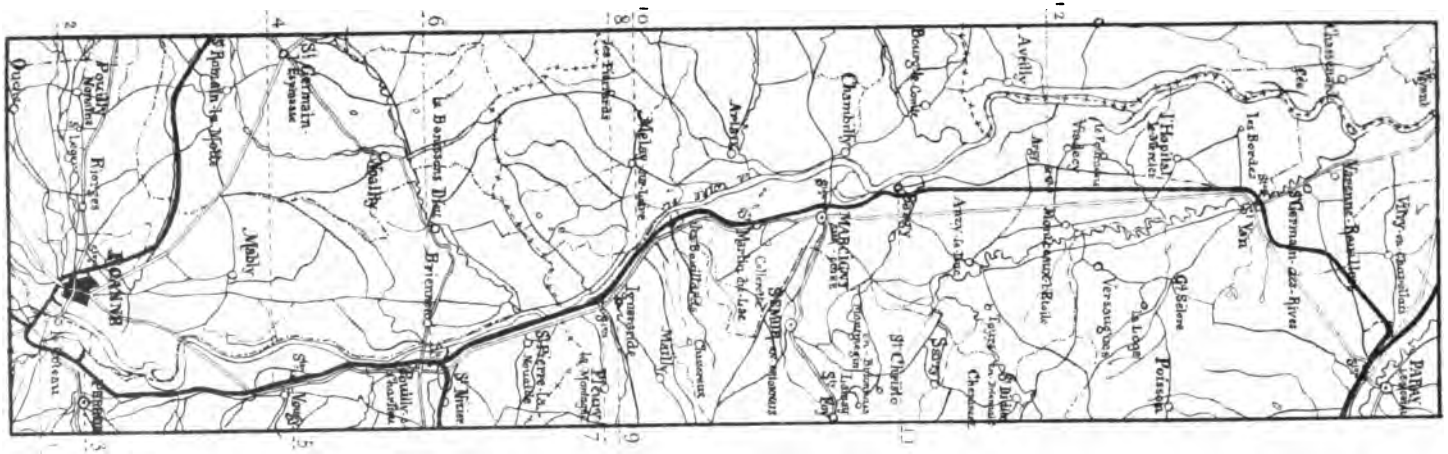
ROANNE
Riorges
Mably
Mornay
St Germain Laval
St Romain la Motte
Ouches
Pouilly Neuvy
Le Bardon
Briennon
Pouilly
St Vaize
St Nizier
Mably
Ste Foy
St Pierre la Noaille
Ste Foy la Montagne
Iguerande
Melay
Les Fleurdeas
Melay le Lac
Arcon
Les Bouillards
Chassenas
St Martin de Lac
Mably
Chambilly
Bourg le Comte
MARCIGNY
Jarnoux
Mosaïque du Lac
St Cyr
St Christophe
Sarcy
Abbey la Duc
Montceau Ruale
Avrilly
Argy
Le Pavillon
Vindes
Versaugues
Le Lage
Poisieux
Gt Salers
St Yan
Les Bordes
St Germain des Rivers
Vaseuil Rouillon
Charnay
Fée
Vitry en Charolais
Wenal
PARAY
Ste Vertu
Ste Vertu
Ste Vertu

numents qui s'échelonnent sur sa route, je ne lui parlerai que de ce qui est dérobé à ses yeux et des richesses que renferme le sol sur lequel il circule.

Au sortir de la première station, celle du Coteau, nous notons une première découverte : en jetant les fondations du pont sur le Rhins (1), on a trouvé sur la rive droite, à une profondeur de plus d'un mètre une pointe de pique et un mors de cheval. Ces objets étaient bien conservés.

Deux cents mètres au-delà, en suivant la ligne, et à la même profondeur, on a exhumé un crâne d'homme.

Il avait subi peu d'altération, bien qu'il faille, à mon avis, le faire remonter à plusieurs siècles. Il devait appartenir à un adulte vigoureux; les dents étaient solidement implantées.

Nos explorations, en cet endroit, ont été fort sommaires, nous leur devons néanmoins un crâne humain, un mors de cheval et une pointe de pique. Sans aucun doute, des fouilles méthodiques donneraient d'heureux résultats.

M. Éleuthère Brassart a bien voulu m'indiquer, à ce sujet, un passage de la Mure (2) où le vieil historien signale, en l'année 1377, pendant la guerre de Cent-Ans, une sanglante rencontre entre Anglais et Français, près de ce pont du Rhins. Les Anglais périrent en grand nombre et ce lieu fut nommé le *Cimetière des Anglais*. Dans une note, M. Steyert

---

(1) N° 1 de la carte.

(2) La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, tome II, page 60.

fait judicieusement observer que ce fait d'armes a dû se passer en 1374.

Quelques pas plus loin (1), j'ai recueilli de nombreux vestiges d'habitations gallo-romaines : briques, amphores, plaques de marbre, etc. Ces débris sont dispersés sur une étendue de plus d'un kilomètre carré. Très nombreux en certains centres, ils disparaissent totalement en d'autres points, attestant ainsi l'emplacement de plusieurs villas romaines.

Au même endroit, ont été trouvés par mon père et par moi des objets que l'on qualifie de celtiques : un pilon en silex devant servir à écraser les grains, une hache polie en grès vert.

Ceci nous permet de supposer qu'il existait, dans la vaste plaine traversée par la route de Roanne à Perreux, une colonie celtique, qui, renversée par les envahisseurs romains, se releva plus importante.

Une colline (2), se dresse à l'est de cette plaine ; elle a été fortement échancrée par les travaux du chemin de fer, ce qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les couches géologiques qui la composent.

Au sommet, sous la terre végétale, se place le terrain diluvien (3) qui a là une puissance de 2 mètres environ ; au-dessous, l'étage moyen du tertiaire. Cette

---

(1) N° 2 de la carte, au lieu connu sous le nom de Moulin-Tampon.

(2) N° 3 de la carte, la butte des *Franchises*.

(3) Ce terrain diluvien ou *diluvium* a été nommé ainsi parce qu'il a été caractérisé par des phénomènes météorologiques remarquables : une grande fréquence des pluies qui a déterminé l'extension des cours d'eau et des glaciers.

assise est formée de couches argileuses, aux nuances variées, à stratification horizontale. Je n'y ai vu que de rares fossiles, tous énormes et appartenant au genre Ammonite, de gros morceaux de quartz améthyste d'une superbe cristallisation et d'une fort belle couleur.

De cette colline, la voie s'infléchit du côté de la Loire, et sur ses rives, on a remarqué des pierres percées qui servaient aux pêcheurs primitifs de plomb de filet.

Peu avant la station de Vougy, la ligne franchit un long coteau en pente douce, caché sous une épaisse couche de tourbe noire (1). Dans cette tourbe, à moins d'un mètre de profondeur, j'ai ramassé des poteries gauloises, pétries à la main, faites d'une argile noirâtre, ornées de coups d'ongle régulièrement disposés, dessins tout primitifs.

Près de là, d'autres fouilles nous ont mis en possession d'un bracelet en bronze, ciselé de rainures obliques. Il a subi, en deux points, l'action d'un feu violent qui l'a fondu en partie, et on peut se plaire à supposer qu'il servait de parure à un guerrier qui fut, suivant l'antique coutume, mis sur le bûcher après sa mort, revêtu de ses ornements.

Les fondations de la gare de Vougy (2) ont mis sous nos yeux des objets intéressants :

Des briques romaines de grandes dimensions adossées les unes contre les autres en forme de V renversé et formant une conduite d'eau, puis une douzaine de

---

(1) Aux Ditières, n° 4 de la carte.
(2) N° 5 de la carte.

boules, en terre cuite, aplaties, percées d'un trou circulaire ; une autre pièce est de forme pyramidale.

Ces objets servaient de contrepoids de métier à tisser à l'époque gallo-romaine ; ils montrent l'ancienneté de la fabrication des tissus dans la région et sont des pièces de noblesse pour l'industrie roannaise.

La voie nous amène ensuite à la station de Pouilly-sous-Charlieu (1). Ce village est bâti sur des couches géologiques à signaler. Nous observons une des assises inférieures du lias, qui se compose de bancs de pierre grisâtre, abondants en fossiles (*ostrea arcuata*, *ostrea cymbium*, *turbo*, ammonites, bélemnites, etc). La carrière située entre Pouilly et Charlieu en donne une excellente idée. Au-dessus est le lias supérieur, formé de marnes rougeâtres.

M. Coste, ancien conservateur du musée de Roanne, dit, d'après Gruner, que le lias commence à Vougy et il ajoute : C'est le commencement de cette longue bande qui, par la Bourgogne, atteint, d'une part, la ceinture que le terrain jurassique développe autour des terrains primitifs du centre de la France, et, de l'autre, les montagnes du Jura.

L'étage qui surmonte le lias, l'oolithe, s'y remarque aussi. Il affleure à Saint-Nizier, où on a constaté, de plus, du fer oxydé en roches (2).

---

(1) N° 6 de la carte.

(2) Le territoire de la commune de Saint-Nizier-sous-Charlieu a livré de nombreuses antiquités romaines (Émile Petit, *Antiquités gallo-romaines de Saint-Nizier-sous-Charlieu*, dans le *Roannais illustré*, t. I, p. 104 et 105, pl. ; — *Forez pittoresque et monumental*, p. 182).

Nous signalerons tout particulièrement l'urne en bronze

La station suivante, celle d'Iguerande (1), présente un grand attrait pour le géologue. Le village est construit sur une épaisse couche de terrain diluvien, la première assise du terrainq uaternaire. Cette assise, d'une puissance de plus de 10 mètres, est un mélange de gros sable et de galets aplatis.

Les travaux du chemin de fer l'ont profondément labourée.

Un excavateur en a extrait, au milieu des déblais, deux défenses de Mammouth *(Elephas Primigenius)*, plusieurs dents énormes de ce même mammifère, dont une seule pèse plus de 7 kilogr. ; deux d'entre elles présentent des boursouflures, des érosions pathologiques.

Seraient-ce des traces de carie dentaire ?

Les défenses ont été brisées par l'excavateur ; reconstituées, elles auraient une longueur de plus de 3 mètres.

J'ai découvert, dans le même terrain, des ossements et des bois de cervidés. Un d'eux est fort curieux, il a été taillé de main d'homme et montre que nos premiers ancêtres étaient contemporains de ces animaux antédiluviens.

J'ai été frappé de la quantité d'ossements trouvés dans le *diluvium* d'Iguerande, mes recherches n'ayant

---

argenté conservée par M. Vadon et qui a été trouvée en 1885 au lieu de Varennes. Cette pièce remarquable a figuré à l'Exposition rétrospective de Roanne en 1890 (E. Jeannez, *Inventaire des principaux objets ayant figuré à l'Exposition rétrospective Foréxienne*, etc., p. 25, et planche de M. P. Roustan, n° 37).

(1) N° 7 de la carte.

jamais été infructueuses. Ces fossiles n'ont pas été accumulés en cet endroit par le courant du fleuve ; ils n'ont pas été roulés par les eaux, leur état de conservation est parfait. A Vougy, où se voit une épaisse couche de *diluvium* de même nature, on n'a pu découvrir aucun fossile, malgré les grands travaux du chemin de fer.

Ces ossements appartenaient donc à des animaux ayant vécu dans la contrée.

Iguerande n'est aujourd'hui qu'un village, quelques maisons groupées entre la Loire et la colline; le fleuve n'est encore qu'une rivière, le terrain y est d'une fertilité médiocre.

Si on reconstitue par la pensée cette région telle qu'elle devait être aux temps antédiluviens, on se la représente baignée par un fleuve majestueux (1), couverte d'une végétation luxuriante et animée par des troupeaux de bêtes aux formes gigantesques.

J'ai dit que nos premiers ancêtres y ont laissé une trace, en taillant de leurs mains un bois de cerf ; un peu plus loin (2), j'ai trouvé d'eux un autre vestige, une hache en porphyre vert, admirablement taillée et polie. Cette roche ne s'observe pas dans la région ; la hache a donc été taillée au loin et apportée à Iguerande.

Les Romains ont fondé de nombreuses villas dans les environs.

A quelques centaines de mètres de la gare d'Igue-

---

(1) Les alluvions de la Loire s'étendent sur une largeur de plusieurs kilomètres.

(2) N° 10 de la carte. A Pesselle, dans un terrain d'alluvion. J'ai trouvé cette hache à un mètre de profondeur.

rande (1), dans la grande tranchée, on a retiré des déblais une cassette en bronze renfermant une centaine de monnaies romaines. Les ouvriers, auteurs de cette trouvaille, s'en sont emparés et l'ont vendue avec son contenu.

Mon père n'a pu retrouver que la clef du coffret, une élégante clef dont l'anneau peut se mettre au doigt comme une bague, et quelques médailles en argent et en bronze : Vespasien : moyen bronze (Cohen, 2e édit., n° 167), argent (n° 371) ; — Antonin-le-Pieux : argent (n° 284), moyen bronze très fruste ; — Faustine mère, argent (nos 26 et 128) ; — Faustine jeune, grand bronze (n° 25) ; — Élagabale, argent (n° 184) ; — Philippe père, moyen bronze (n° 184) ; — Trébonien Galle, argent (n° 84).

A quelques pas de là (2), mon père a relevé les restes d'une villa romaine.

Ses fondations sont encore apparentes ; on a ramassé en cet endroit des briques romaines, des meules dont une en lave, des vases, des poteries sigillées. J'y ai recueilli un fragment de vase sur lequel étaient gravées des feuilles et un hippogriffe fort bien dessinés.

Les paysans, propriétaires du lieu, m'ont affirmé avoir découvert un petit vase rempli de monnaies.

D'ailleurs, sur une surface de près d'un kilomètre carré, abondent les vestiges d'habitations romaines.

On voit quel vaste champ d'exploration offre cette

---

(1) N° 8 de la carte.

(2) N° 9 de la carte. A quelques mètres à droite de la route, près de la ferme, à 500 mètres d'Iguerande environ.

région, que l'on recherche les ossements des animaux disparus ou les traces du séjour de nos premiers ancêtres. D'Iguerande à la gare de Marcigny, rien d'intéressant à relater, pas de tranchée qui, creusant profondément le sol, nous ait révélé quelque objet curieux.

Rien n'a été observé à Marcigny même, mais plus loin, à 4 kilomètres, à Baugy, affleure le terrain jurassique riche en fossiles et en minéraux et qui forme le coteau de *Chenoux* (1).

La partie supérieure de la colline est en oolithe moyenne ou grande oolithe ; ce sont des marnes argileuses jaunâtres et des bancs de calcaire entroque, contenant des ammonites et des *pecten*.

A la partie inférieure de l'oolithe, les marnes deviennent rougeâtres, le lias supérieur commence (2), l'oolithe inférieur manquant en cet endroit.

Les fossiles y sont d'une abondance extraordinaire, le flanc du coteau en est parsemé. Une heure de recherche suffit pour se rendre possesseur de toute une collection, et je signale ce point à tous les jeunes géologues avides de découvertes.

Une exploration attentive m'a permis de faire une trouvaille intéressante : d'énormes vertèbres, de gigantesques ossements ayant appartenu aux grands sauriens de l'époque secondaire, et qui par leurs dimensions colossales rappellent les débris des grands mammifères d'Iguerande. Les seules roches à signa-

---

(1) N° 11 de la carte.

(2) Cette assise correspond au Toarcien de d'Orbigny.

ler sont l'oxyde de manganèse, le sulfure et l'oxyde de fer (1).

La ligne nous conduit ensuite à Montceau-Vindecy (2), puis à une vaste plaine entre la Loire et l'Arconce. La couche qui s'étend sous la terre végétale est l'étage moyen du tertiaire (3).

En traversant cette plaine, le voyageur aperçoit de la portière du wagon un clocher élancé dominant les bois ; c'est celui de l'église d'Anzy-le-Duc, superbe monument roman, fondé, dit-on, par saint Hugues de Poitiers, abbé de Cluny (4).

Puis Saint-Yan, et la voie descend avec rapidité dans la vallée de la Bourbince, où s'élève Paray-le-Monial, dernière station de la ligne.

Ma tâche est donc finie et je n'ai plus qu'à me résumer en quelques mots. Les tranchées de la ligne de Roanne à Paray-le-Monial ont profondément entamé les étages supérieurs du tertiaire et deux couches géologiques fort remarquables par le nombre et la beauté de leurs fossiles: le terrain jurassique à Marcigny, le terrain diluvien à Iguerande.

De la plaine de Roanne jusqu'au delà d'Iguerande,

---

(1) Les fossiles les plus abondants sont les suivants : *Ammonites serpentinus, margaritatus, communis ; Belemnites digitalis, tripartitus, elongatus ; Pentacrinites ; Turbo ; Lima gigantea ; Unio ; Nucula lacryma ; Pecten.* Le musée de Lyon renferme une petite collection de fossiles trouvés en cet endroit.

(2) N° 12 de la carte.

(3) Voir la carte géologique de M. Manès.

(4) V. Félix Thiollier, *L'Art roman à Charlieu et en Brionnais*, planches 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 54, 75, 76 ; et étude archéologique et descriptive par E. Jeannez, p. 73 et suiv.

sur une étendue de plus de 30 kilomètres, les travaux de la ligne ont mis sous nos yeux de nombreux vestiges des civilisations anciennes.

La conclusion de mon étude est que cette région de notre Forez a été, aux âges géologiques, recouverte d'une flore magnifique et animée d'êtres nombreux, dont quelques-uns avaient des formes si gigantesques que leurs débris atteignent et même dépassent ceux que l'on admire dans nos grands musées.

Dans cette contrée, se sont installées les peuplades de l'ancienne Gaule.

Après la conquête de César, les romains et les gallo-romains y ont bâti de nombreuses villas ; c'était, pour notre pays, l'aurore d'une prospérité qui n'a fait que s'accroître.

Documents relatifs à l'histoire du Forez, contenus dans le Ve volume des Chartes de Cluny. — *Communication de M. Vincent Durand.*

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

C'est toujours un évènement pour la science que l'apparition d'un nouveau volume des *Chartes de Cluny*. Outre son immense intérêt pour l'histoire générale, cette publication a pour nous comme un intérêt de famille. C'est un Forézien en effet qui en a conçu la pensée, qui en a réuni les matériaux et qui en a commencé l'exécution. La mort ne lui a pas permis d'en voir l'achèvement ; mais il a trouvé dans M. Alexandre Bruel un successeur digne de lui et de l'importance de l'œuvre à laquelle il avait consacré les dernières années de sa vie.

Le tome V a paru depuis quelques mois. Il va des années 1091 à 1210. C'est l'époque où la prospérité de Cluny arrivée à son apogée n'avait plus qu'à décroître. Je n'entreprendrai pas d'énumérer tous les documents de haute valeur que ce volume renferme : actes des papes et des évêques, chartes des rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, etc., et me bornerai à vous signaler ceux qui ont avec l'histoire du Forez un rapport immédiat. Quelques-uns n'étaient pas inédits, mais ils étaient épars dans divers ouvrages, la plupart rares et difficiles à trouver, et ils sont publiés à nouveau sur les originaux mêmes, ou sur les meilleures copies, avec le soin et la compétence que l'érudit éditeur apporte à tous ses travaux.

AMBIERLE.

1100. — Hugues, abbé de Cluny, cède l'obédience d'Iguerande, *Igaranda*, au monastère de Marcigny et par compensation il lui enlève, pour les réunir à la chambre de Cluny, divers biens et revenus, dont 20 sous, monnaie de Lyon, sur l'obédience d'Ambierle, l'obédience *de Saltu*, qui est probablement Sail-les-Bains, et plusieurs autres lieux dont quelques-uns peut-être situés en Forez, sans cependant qu'on puisse l'affirmer (n° 3742).

1119. — Lettres de Louis-le-Jeune prenant sous sa protection spéciale l'abbaye de Cluny et ses dépendances, parmi lesquelles Ambierle et Charlieu, charte capitale dans laquelle le roi stipule la faculté de construire et de tenir en sa main des fortifications pour l'utilité de la couronne de France, sur les territoires appartenant à l'abbaye (n° 3943).

1131. — Une charte auvergnate fait connaître

Pierre, prieur d'Ambierle (n° 4023).

1166, 3 novembre. — Une des pièces les plus importantes au point de vue forézien et particulièrement au point de vue roannais est une charte de Louis-le-Jeune, sous cette date, confirmant à Cluny la possession du prieuré d'Ambierle, alors gouverné par le prieur Artaud, et des dépendances de cette maison qui sont ainsi énumérées : 1° et 2° à Ambierle même, l'église de Saint-Martin et la chapelle de Saint-Nizier, qui est l'ancienne église paroissiale aujourd'hui convertie en halle aux grains ; 3° et 4° à Tourzy, l'église de Saint-Hippolyte, aujourd'hui du cimetière, et une chapelle de Saint-Martin, qui est à retrouver (1) ; — 5° l'église de Notre-Dame de Mably ; — 6° et 7° celle de Saint-Haon-le-Vieux et la chapelle du château, évidemment celui de Saint-Haon-le-Châtel ; — 8° l'église de Saint-Pierre de *Ronesion* ; — 9° l'église de Saint-André ; — 10° l'église de Saint-Germain ; — 11° et 12° l'église de Saint-Forgeux et la chapelle de l'Espinasse ; — 13° l'église de Saint-Etienne de Vivent ; — 14° l'église de Saint-Sauveur d'*Arzu* (Arzon), texte qui établit la réalité d'un vocable qui était contesté ; — 15° et 16° à Changy, l'église de Notre-Dame et la chapelle de l'hôpital de Sainte-Marie-Madeleine, un des asiles de pauvres voyageurs échelonnés sur la vieille voie romaine, aujourd'hui route de Lyon à Paris ; — 17° et 18° l'église d'Ande et la chapelle de Saint-Pierre du Bois ; — 19° et enfin, une part dans certaine église

(1) La Mure qui a connu et analysé ce titre (*Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. Ier, p. 160), omet la chapelle de Saint-Martin dans l'énumération des églises dépendant d'Ambierle.

en l'honneur de la Sainte Vierge, *pars quedam æcclesiæ in honore Sancte Mariæ*, église que je ne sais où placer au juste (n° 4224).

1169-1170. — Peu d'années après, une autre charte de Louis VII rattache étroitement Ambierle à la couronne de France. J'ai eu l'occasion de dire ailleurs que cet acte contient en germe la constitution du Lyonnais Roannais (1) (n° 4231).

1180, 1er septembre. — Les le Blanc, vicomtes de Màcon, étaient possessionnés à Ambierle et leurs vexations contre le prieuré n'avaient pas été étrangères à l'intervention du roi de France. Artaud le Blanc renonce au droit de garde qu'il prétendait sur Ambierle, Hugues en étant prieur et Ildin, doyen. Il renonce de même à toute prétention sur la terre d'Ambierle, *in toto honore de Amberta,* jusqu'à la rivière de Changy ou de Tessone. Enfin, il reconnaît ne posséder aucun droit dans le village de Tourzy, ne retenant dans la paroisse que certaines redevances censuelles qui sont spécifiées en détail. Les moines lui accordent en retour l'établissement, dans son château de Crozet, d'une chapelle à desservir par un chapelain à leur nomination et dont il dote le luminaire d'une rente de 5 sous à prélever sur le péage du château, péage probablement perçu sur la grande route, c'est-à-dire au lieu qui est devenu la Pacaudière. L'acte mentionne plusieurs lieux dits des environs de Tourzy et il est passé en présence de nombreux témoins, parmi lesquels on remarque Durand, prieur de Saint-Victor, Artaud, prieur de Charlieu, Pierre, doyen de Tourzy, Pierre de Char-

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 241.

nant, Rodolphe et Dalmace de l'Espinasse, frères, Dalmace de Saint-Haon, etc. (n° 4272).

1186-1187. — Enfin une bulle d'Urbain III confirme ces arrangements et nous apprend qu'Artaud le Blanc était aussi seigneur de Châteauneuf (n° 4312).

CHARLIEU.

1105. — Une charte sur laquelle j'aurai à revenir à propos de Villeret fait connaître un prieur de Charlieu, Ponce, qui m'était resté inconnu et qui doit prendre le second rang dans la série (n° 3828).

1119. — Lettres de Louis-le-Jeune, déjà citées, par lesquelles il prend sous sa protection l'abbaye de Cluny et ses possessions, et notamment les prieurés d'Ambierle et de Charlieu (n° 3943).

1180-1181. — Charte de Philippe-Auguste plaçant le prieuré de Charlieu sous la garde royale et le confirmant dans la possession de Régny, Saint-Nizier de Lestra et Thizy (n° 4278).

1188. — De quels excès Renaud de Nevers s'était-il rendu coupable à Charlieu ? La charte nous le laisse ignorer, mais nous y lisons qu'en réparation de ses méfaits, *maxime pro forisfacto Cariloci,* Renaud exempte les moines de Cluny du péage de Decize (n° 4334).

CLEPPÉ.

1192. — Guichard IV, seigneur de Beaujeu, donne des sûretés pour le remboursement d'une somme de 20 000 sous (100 000 francs de nos jours en nombre rond) prêtée à son père par l'abbé de Cluny. Parmi les fidéjusseurs, on remarque Hugues de Ronchevol,

Guichard et Hugues de Marzé, Hugues Foudras, sénéchal, Etienne Blains, etc. En cas de non-paiement, le comte de Forez restera en ôtage à *Claipé*, celui de Châlon à Charolles (n° 4361).

NERVIEU.

1203, décembre. — Renaud, archevêque de Lyon, tuteur de Guy IV, comte de Forez, donne à Cluny toute la dîme de Nervieu, de part et d'autre de la Loire, *totam decimam de Nerviaco citra aquam et ultra aquam*, pour tenir lieu de 10 livres de revenu qu'il devait assigner à l'abbaye en exécution des volontés et pour l'anniversaire de Guy III son frère, qui approuve cette cession, ainsi que sa femme Adalalix et ses enfants, Guy, Guigonne et Marquise. Cet acte intéressant est sans nul doute l'origine de ce que l'on a appelé quelquefois le *prieuré* de Nervieu, lequel paraît n'avoir été qu'une grange dîmière. Il date de l'époque où Guy III abondonna le gouvernement du comté pour se retirer à la Bénisson-Dieu, laissant son frère l'archevêque Renaud comme tuteur du jeune Guy IV. Parmi les témoins figurent Hugues, abbé de la Bénisson-Dieu, Guillaume, archiprêtre de Néronde, Durand *de Spodio*, Jean de Vaure, Aimard de Vernol, Chatard de Sury *(de Suire)*, Chatard de Thiers, etc.

La mention que la dîme donnée s'étend sur l'une et l'autre rive du fleuve semble prouver que la Loire coulait alors sous les balmes de Sugny, séparant en deux la paroisse, comme cela a lieu encore pour celles de Miserieu et de Cleppé. En se déplaçant pour se rapprocher de Balbigny, elle n'a donc fait probablement que rentrer dans un lit plus ancien, con-

temporain de la création des paroisses riveraines à qui, selon toute vraisemblance, elle servait de limite (n° 4409).

NOIRÉTABLE.

1131. — Une charte déjà citée à propos d'Ambierle contient le nom d'Hugues, prieur de Noirétable, *de Nigro Stabulo* (n° 4023).

POUILLY-LÈS-FEURS.

1091. — Hilisiard, *miles de castello quod vocatur Nigra Unda*, donne à Cluny la moitié de certaines vignes qu'il possède par indivis avec son frère *in villa Poliaco, in comitatu Forensi*, et stipule que, si son frère consent à abandonner aux moines l'autre moitié lui appartenant, ceux-ci devront lui donner 50 sous. — Au nombre des témoins figurent *Poncius miles de Serra, Milo de Ruiniaco,* qu'on peut croire avoir été seigneur de Rugnieu, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice, *Arnaldus miles de Sancto Marcello* et *Wigo* son frère (n° 3660).

1145-1147. — Deux chartes sous ces dates approximatives sont relatives à la réparation des torts causés aux possessions de Cluny par Jacerand Gros, seigneur de Brancion.

Cette famille Gros paraît avoir tenu Épercieu, *Parciacum*, dans le voisinage immédiat de Pouilly, ainsi qu'il résulte d'un acte de foi et hommage rendu au comte de Forez par autre Jacerand Gros, en avril 1233 (1). Les chartes que je signale ne spécifiant

(1) Barban, *Fiefs*, n° 738.

pas quelles possessions clunisiennes avaient eu à souffrir des méfaits de Jacerand, on ne peut affirmer avec certitude que Pouilly fût du nombre ; mais on trouve dans ces documents et plusieurs autres du recueil d'utiles indications sur la généalogie des Gros (nos 4106, 4131).

POMMIERS.

1146, 9 février. — Bulle d'Eugène III confirmant le prieuré de Nantua dans ses possessions, en tête desquelles figure Pommiers, *Pomerium* (n° 4112).

VILLERET.

1105. — Cette charte fournit de précieux renseignements sur la famille des anciens seigneurs de Saint-Polgue. Ilius *de Sapolgo*, Girin son fils, Ilius et Guillaume ses petits-fils avaient donné à Cluny tout ce qu'ils possédaient à Villeret, *Villaretum*. Mais ce don était contesté par leurs trois neveux, *nepotes*, Ponce le Vilain, (*Villanus*), *Gaiferus* et *Paltanerus*, et leur mère Florence. Pour régler ce différend, un plaid est tenu à Charlieu. Les trois frères renoncent à leur réclamation et de plus ils cèdent à Cluny deux mas contigus situés dans le territoire de Charlieu, l'un appelé de la Chaux, *de la Calce*, et l'autre d'Antran, *de Antranno*, moyennant le remboursement de 350 sous, monnaie de Lyon, pour lesquels ces mas étaient engagés, et une mule pour Vilain. Cette cession est faite par l'intermédiaire et avec l'approbation de Téotard, chanoine de Lyon, et Dalmace, son frère, chevalier, seigneurs de Roanne, *Rotenna*, en présence d'Ilius de Marcennay, de Gaucerand de Pinet et autres (n° 3828).

Vous remarquerez la forme *Sapolgo* pour Saint-Polgue : c'est encore, à peine modifiée en *Saporgo*, la prononciation actuelle, et le très ancien texte où elle figure fait justice des prétendues étymologies, *Sanum et pulchrum, Sancti Petri Paulique*, proposées par le bon La Mure. La forme *de Sancto Sepulchro*, donnée par un document, d'ailleurs d'une réelle autorité, publié par Aug. Bernard (1), est elle-même bien difficile à admettre. Si un tel vocable avait été donné à l'église, c'eût été bien probablement à l'occasion des croisades, et il n'est pas vraisemblable qu'en 1105, il se fût déjà corrompu au point de supplanter le nom véritable dans un texte latin.

De toute manière, saint Polgue est à reléguer au nombre des saints imaginaires, comme saint Bel, saint Igny, saint Pulgent, etc.

Après les chartes dont je viens de faire l'énumération et qui concernent directement des lieux situés en Forez, il convient d'en citer un certain nombre d'autres qui, sans être foréziennes, touchent à des familles dont l'histoire est intimément mêlée avec la nôtre. Telles sont les pièces n°s 3698, 3726, 4404, 4406, 4455, où apparaissent des membres de la famille de Beaujeu, et celles n°s 3674, 3681, 3801, 3827, 3840, 4001, 4377, 4421, intéressantes pour la généalogie des Damas. Les mêmes chartes n°s 3840, de l'an 1106, et 4001, de l'an 1128, mentionnent au rang des témoins un *Hugo Rabies* ou *Rabia* dont le nom fait penser aux Raybi, seigneurs d'Urfé ; mais ce rapprochement est fort incertain.

---

(1) *Cartulaire de Savigny*, p. 1057.

Une importante charte bourguignonne de l'an 1180 ou 1181 (nos 4279), contenant accord passé entre Gérard, comte de Mâcon, et l'abbaye de Cluny, en présence d'Artaud, vicomte, et de nombreux témoins tant laïques qu'ecclésiastiques, doit être mentionnée ici, comme publiée d'après un original conservé dans la bibliothèque de la Diana.

MŒURS ET COUTUMES.

Il serait trop long de vous indiquer tous les textes sur les mœurs et usages du temps, la valeur des denrées, etc., dont à raison de leur généralité même, notre histoire provinciale peut tirer profit. Mais je dois vous signaler deux documents très importants quoique malheureusement trop courts: ce sont les chartes nos 4205 et 4329, des années 1161 à 1188, contenant déclaration et amplification des bonnes coutumes de la ville de Cluny. On y trouve plusieurs dispositions qui devaient entrer plus tard dans nos chartes de privilèges foréziennes. Ces coutumes clunisiennes ont d'ailleurs exclusivement le caractère d'un règlement en matière civile et pénale. Les habitants de Cluny essayèrent bien, vers cette époque, de se constituer en commune, mais cette tentative n'eut pas de suite et on les voit y renoncer en 1206 (no 4425).

Un bien curieux article de leurs coutumes est celui qui interdit aux bourgeois de se faire défendre par un jurisconsulte, *legista*, dans les procès qu'ils auraient entre eux. Évidemment, les hommes de loi n'étaient pas en odeur de sainteté; on s'imaginait en ce temps-là que leur intervention était plus propre à entretenir qu'à terminer les procès. Cependant,

une exception est prévue. Si un étranger amène un avocat pour l'assister contre un bourgeois, celui-ci pourra en faire autant : il fallait bien que la partie fût égale.

La note gaie n'est pas absente de ces documents si variés et si pleins de faits. Je ne puis m'empêcher d'indiquer en terminant la charte n° 4405, de l'an 1202, qui est une concession faite par l'abbé de Cluny à Raymond VI, comte de Toulouse, d'un emplacement pour y construire un château. De très nombreux témoins assistent à l'acte. L'un s'appelle Ponce Pilate ; un autre Raignon *Foiraz*. Le juge et chancelier du comte, R. Guillaume, souscrit à l'acte, et fait suivre intrépidement sa signature de cette pieuse sentence : *Fiat, Domine, cor meum demerdatum !* Il paraît que c'est la traduction libre d'un verset du psaume 118. Je me suis assuré que l'acte n'était pas passé en carnaval.

Le monument mégalithique de Chérier. — Communication de M. J. Déchelette.

M. Brassart, au nom de M. Joseph Déchelette, donne lecture de la note suivante.

« Au mois d'avril de l'année dernière, M. le docteur Plassard voulut bien me signaler la présence d'un rocher situé sur la commune de Chérier, au hameau du Poyet, rocher dont la conformation lui avait paru digne d'attention et qui lui avait été montré à lui-même par M. Lasseigne, cultivateur au Poyet.

Quelques jours après, accompagné de M. Maurice Dumoulin, je me rendis au lieu indiqué. Au pied du monticule qui porte la chapelle dite de la Salette,

au milieu d'un amoncellement de rocs épars qui donnent à ce site un caractère pittoresque et d'une sauvage âpreté, on nous montra un énorme bloc de granit, d'une forme assez irrégulière, sous lequel s'ouvre une sorte de cavité. Le rocher mesure environ 3m 50 de hauteur, sur une largeur et une épaisseur d'environ 4 mètres au sommet. Sa base, coupée suivant une surface plane, ne repose point directement sur le sol, mais porte de trois côtés sur des pierres entassées qui, intérieurement, forment une sorte de muraille naturelle. Le quatrième côté est ouvert et sert d'entrée à une petite excavation ainsi déterminée par le surélèvement du roc. On ne peut actuellement y pénétrer qu'en rampant, car elle a été en partie obstruée par les pierres qui y ont été jetées, et aussi un peu comblée, nous dit M. Lasseigne, par les terres que les eaux pluviales font descendre du monticule. On nous assure qu'un aiguillon enfoncé dans le sol de cette cavité y pénètre en entier, ce qui serait singulier dans un terrain où le rocher affleure sous une couche mince de terre végétale ; mais nous tentons vainement l'expérience.

Avant de répondre aux questions que nous posent déjà les gens du voisinage sur la nature de cette grotte mystérieuse, nous les interrogeons nous-mêmes, désireux de savoir si la pierre du Poyet est l'objet de légendes populaires ou de quelques pratiques inconscientes de superstition traditionnelle. Les réponses sont négatives, toutefois, bien que l'on n'ose en faire l'aveu sincère, la croyance à quelque trésor caché existe dans certains esprits: Le rocher, nous disait-on, avait toujours frappé les imaginations et le

trou béant qu'il surplombe avait donné naissance à des commentaires : à n'en pas douter, « il devait cacher quelque chose ».

En pareil cas, la pioche du terrassier est le meilleur argument dont on puisse faire usage ; aussi quelle que fût notre défiance à l'endroit du résultat des fouilles, nous exprimâmes le désir de pratiquer immédiatement un sondage. Il ne paraissait pas impossible que l'archéologie pût en tirer profit. Malheureusement les profits archéologiques n'étaient pas seuls mis en cause, et nous comprîmes que le fermier tenait à pratiquer lui-même l'exploration. Nous quittâmes donc Chérier après avoir fait aux fermiers du Poyet quelques recommandations relatives à la conduite des fouilles.

Quelques jours après, M. le docteur Plassard m'apportait la magnifique lame de silex dont j'ai l'honneur de vous communiquer la photographie, et me racontait l'épilogue de notre visite. Le lendemain, M. Pierre Lasseigne, dit Tisserand, aidé de son cousin, M. Palluet, s'était mis à l'œuvre. Les deux jeunes gens avaient attaqué le sol à l'entrée de l'excavation et, après deux jours de travail, car la présence de quelques grosses pierres gênait le déblaiement, ils avaient rencontré à une faible profondeur la lame de silex que n'accompagnait aucun autre objet. Il est intéressant de noter que MM. Lasseigne et Palluet en recueillant cette pièce en avait nettement pressenti la valeur documentaire, ce qui prouve que la science archéologique tend de plus en plus à se vulgariser, même dans les villages reculés de nos montagnes. M. le docteur Plassard ajouta que les inventeurs, avec un dé-

sintéressement auquel je suis heureux de rendre hommage, s'empressaient d'offrir leur trouvaille au musée de Roanne.

Nous nous hâtames, M. Dumoulin et moi, de remonter à Chérier afin de compléter ces premiers renseignements et surtout pour examiner les déblais ; la terre remuée ne nous rendit que quelques petits tessons de poterie, minimes débris, mais présentant bien les caractères de la céramique primitive. La pâte, épaisse, de couleur grisâtre, est assez grossière, mais cependant cuite au four, à en juger par sa dureté. Aucun débris d'ossements n'accompagnait ces tessons; la terre, d'ailleurs, ne présentait point cette consistance charbonneuse et cette couleur noirâtre que lui donne ordinairement la présence de matières organiques décomposées. Les fouilles, hâtons-nous de le dire, ont été incomplètes ; elles n'ont porté que sur le seuil extérieur et non point sur la partie interne de la cavité. Les explorateurs ont craint avec juste raison qu'il n'y eût danger à miner ou à déchausser les blocs servant de supports au rocher, ce déblaiement en sous-œuvre risquant d'en compromettre l'équilibre. Dans ces conditions, le travail ne pouvait être repris que sous la surveillance d'une personne compétente et, sans doute, après la pose de solides étais, dont l'installation ne serait pas sans offrir de sérieuses difficultés.

Tel est le récit de cette curieuse trouvaille dont nous avons relaté avec soin tous les détails, car en pareille matière, il importe que tous les faits soient exactement consignés.

Que conclure maintenant de ces constatations ?

Examinons d'abord l'objet recueilli. C'est assuré-

ment la plus belle lame de silex qui ait été jusqu'à ce jour rencontrée en Forez. Par ses dimensions elle dépasse de beaucoup tous les silex taillés signalés antérieurement à la Diana, notamment le beau couteau provenant des environs de Sury-le-Comtal et publié dans le *Bulletin* (tome II, p. 270 et suiv., et 303 et suiv.).

1. — Silex trouvé a Chérier. Réduction au 1/3.

Sa longueur totale mesure 0^m 232, et sa plus grande largeur 0^m 039. La pâte est d'une couleur blond foncé, un peu terne, mouchetée depetites taches claires. La lame est lisse et unie sur la face de l'éclatement et présente au dos une arête médiane, légèrement sinueuse, qui lui donne une section triangulaire. Une des extrémités a été appointée par d'habiles retouches, tandis que l'autre, de forme obtuse, s'amórtit en talon et présente la taille des outils de silex auxquels on est convenu de donner le nom de grattoir. Les deux tranchants latéraux présentent également une série de retouches sur toute leur longueur, retouches qui, en réduisant la largeur de la lame, lui ont donné un galbe plus effilé ; ils sont de plus entamés sur plusieurs points par des brèches qui peuvent être le résultat de l'usure.

Nous sommes certainement en présence d'une arme ; cette arme est-elle un poignard ou bien

une tête de lance ? C'est ce qu'il est malaisé de décider, mais nous inclinons pour la seconde hypothèse. Solidement fixée à une hampe par une de ces ligatures dont certaines armes de sauvages nous fournissent l'exemple, cette pointe, assez aiguë et assez longue pour être pénétrante, assez robuste pour résister à un choc violent, constiturait une arme d'estoc d'une puissance redoutable. L'extrémité mousse offre une épaisseur et une retaille en talon qui permettrait de lui donner un solide point d'appui dans le logement de la hampe ou emmanchement.

Il ne me paraît pas douteux que le dépôt de cette arme ait été intentionnel. Ce fait résulte clairement de la nature du lieu de l'enfouissement, sous cette roche énorme dont le site et l'assiette étrange frappent aujourd'hui encore l'esprit de nos montagnards. Si ceux-ci ont pu songer à sonder le mystère de la pierre du Poyet, il est bien permis d'en inférer que la crédulité superstitieuse de leurs prédécesseurs primitifs avait dû, elle aussi, à des âges plus ou moins lointains, s'exercer sur le même objet. Je ne pense donc pas que l'excavation ne soit qu'un lieu de refuge, car cet abri sous roche eût été bien peu spacieux, même en le supposant déblayé jusqu'à la profondeur où gisait le silex ; au surplus, il serait surprenant que les premières fouilles n'eussent pas rendu déjà, comme il arrive en pareil cas, une quantité plus ou moins considérable de débris caractéristiques tels que rejets de cuisine, os d'animaux, etc.

Nous restons en présence de deux hypothèses possibles. D'abord celle d'une sépulture enfouie peut-être plus avant sous le rocher, en un point encore inexploré. Dans ce cas, la reprise des fouilles pour-

rait bien nous donner de nouvelles surprises : la beauté et la grosseur de l'arme, tout à fait exceptionnelles pour notre région, tendraient à faire pressentir dans cette sépulture le tombeau d'un chef, dont les restes pourraient avoir été enfouis avec un mobilier funéraire plus ou moins important.

Mais je suis plutôt porté à croire que la pierre du Poyet a été consacrée par la superstition populaire à quelque divinité ; à laquelle le silex aurait été offert comme ex-voto.

A ces diverses hypothèses, bien incertaines, je l'avoue, je n'ajouterai pas de nouvelles conjectures en discutant sur l'âge de l'arme et l'époque probable de l'enfouissement. Il me suffira de rappeler que dans toute la Gaule, et particulièrement en Forez, comme l'a observé M. Brassart, l'usage de la pierre taillée pour la confection des armes et des outils a survécu longtemps à l'emploi du bronze et même du fer. Les caractères d'un silex taillé et de quelques tessons de poterie sont des éléments de discussion tout à fait insuffisants pour aborder une question si délicate. Il est également certain que les pratiques litholatriques des âges primitifs, traditions tellement vivaces qu'elles ne sont pas encore complètement éteintes dans nos campagnes, n'ont pas disparu immédiatement après la prédication de l'Évangile sur le territoire gaulois.

Quoi qu'il en soit, et ces réserves faites, je crois que la pierre du Poyet devra dorénavant figurer sur la liste des monuments mégalithiques du Forez, cette dénomination archéologique étant par elle-même assez vague pour ne rien faire préjuger sur la destination vraie de l'enfouissement du silex.

En attendant que, interrogée par de nouvelles

fouilles, elle ait livré tous ses secrets, le musée de Roanne a fait bon accueil au don de MM. Lasseigne et Palluet. Cette belle pièce y figure dignement à côté de la riche trouvaille de la Goulaine qui, quelques mois auparavant, était venu enrichir d'une admirable collection les vitrines, jusque-là assez pauvres, réservées aux produits de l'industrie préhistorique ».

Le livre de raison d'Antoine de Thélis. — Communication de M. Maurice Dumoulin.

M. Maurice Dumoulin envoie la note suivante.

« La bibliothèque de la ville de Roanne a acheté dernièrement un registre de 270 feuillets, dont quelques-uns blancs, portant comme cote :

1514-1551.

Registre journal contenant notes, mémoires et copies non signées d'un très grand nombre d'actes d'échange, acquisitions, transactions, etc., passés en faveur de noble Antoine de Thélis, seigneur des Farges et de Cornillon (1), *concernant ladite seigneurie de Cornillon.*

Ce registre extrêmement curieux se divise de la façon suivante.

Après une table des matières, vient en guise de préface, cet avertissement :

Extrait du papier journal de noble Anthoine de Theillis,

---

(1) Les Farges *alias* les Forges, commune de Vougy. — Cornillon, commune de Mably.

Cette note et les suivantes, signées E. B., sont dues à l'amicale collaboration de M. E. Brassart.

seigneur des Farges, de Cornilhon, lequel il a escript de sa propre main, par lequel l'ont pourra veoir beaucou de choses qui serviront de bon advertissement, tant à cause des rantes dudit seigneur que de ses domaines et acquestz qu'il a faictz ; aussi sont les accords qu'il a faict avec ses frères et seur ; aussi y a d'autres advertissements qui pourront redresser et porter proffict en l'advenir au seigneur dudict lieu.

Puis différents chapitres.

Le premier a trait aux constructions et aux plantations de bornes. Le second dénombre « le nombre de linge fin que noble Anthoine de Theillis... a faict blanchyr qui ne l'avait esté il y avait six ans passés, au lieu de Cornilhon ; mademoyselle de Senoches sa niepse a gouverné cela et ce fut faict en lan mil cinq cens IIII quatre ung (1) ».

Le troisième, qui porte en marge un arbre assez grossièrement dessiné, regarde « le nombre des boys que ledict seigneur... a achapté en la parroisse de Mably et advertissement pour garder iceulx, les limittes se trouveront ». Le cinquième, illustré d'une grappe de raisin, s'occupe des vignes « dont vous les pourez trover par les confins cy dedans escriptz ». Le sixième, où plusieurs poissons nagent entre les lignes du sommaire, contient la description des étangs. Le septième s'occupe des terres. Le huitième, décoré de deux crosses abbatiales, porte « l'eschange et aultres avertissemens que... Anthoine de Thellis a faict avec les gens d'esglise ».

Avec le neuvième chapitre, commence ce que l'on pourrait appeler les *varia* du livre journal. C'est d'abord un livre de raison : « la naysance des enfans

---

(2) Il faut comprendre sans doute 1541 [(xxxx) 4].

naturels et legitimes de Anthoine de Theillis, escuyer, seigneur des Farges et de Cornilhon, et de damoiselle Huguette de Sainct Romain, laquelle fut de la maison de Lursy au pays de Dombes et de Meyre en Beaujollois (1) ».

Puis une sorte de barème destiné à supputer l'intérêt de certaines sommes, à certains taux. Il établit ainsi ce qu'une maille, ce que de un à douze deniers, ce que de deux à vingt sous, ce que deux à cent livres, par jour, produisent au bout d'un an. Il explique en ces termes son utilité :

Vous pourrez veoir par le desoubz escript combien ung homme peult souvre (*mettre de côté*) pour jour en souvrant l'une des sommes icy après escripte, aussi pourrez veoir combien ung homme peult despenser et combien au bout de l'an montera à faire le semblable.

Enfin, pour terminer : « Les dogmes que Aristote envoya au roy Alexandre » ; — « La valleur des receptes des Farges et de Cornilhon » ; — « Le nombre des reliques que l'ont a trouvées en la chapelle de Cornilhon ».

Tel est le sommaire de cet intéressant recueil, d'où j'extrais le neuvième chapitre pour le soumettre à la Diana, comme contribution à l'histoire généalogique des familles de Thélis, d'Ogerolles et de Saint-Priest.

L'an mil cinq cens vingt huict et le lundy quatriesme jour du mois de may, ladicte damoiselle (2) travalla (*sic*) de la Claude

---

(1) Lursy, Lurcy (Ain). — Meyre, Meyré, commune de Cublize (Rhône). E. B.

(2) Le Laboureur (*Masures*, II, 583) dit qu'Antoine de Thélis se maria en 1532 avec Huguette de Saint-Romain ; il y a apparemment erreur puisqu'ils avaient un enfant en 1528. E. B.

Theillis au lieu de Cornilhon et en fust dèlivrée à deux heures du matin et laquelle fut baptisée en l'esglise parochiale de Mably par messire Anthoine Guyonnet, viccaire dudict lieu, le sixiesme jour dudict mois qu'estoit le jour sainct Jehan. Ses parains et marainnes sont noble homme Guyot de Servières, escuyer, sire de Bagast et de Valorges, noble damoiselle Claude de Talaru relaissée de feu noble Pierre de Sainct Romain, en son vivant sire des lieux de Lursy et Meyre, grand mère de lad. Claude de Theillis ; laquelle Claude de Theillis ledict seigneur son père dessusdict la faist religieuse de Beaulieu en l'an mil cinq cens trente huict pour la feste des Roix (1).

L'an mil cinq cens vingt neufz, le premier jour du moys de juilhet, fut né Nicollas de Theillis, deuxiesme enfant desdicts seigneur et damoiselle, et vingt sur terre demye heure après l'aube du jour, et ce fust au lieu de Cornilhon, et fut baptisé en lesglise parochialle de Mably par messire Anthoine Guyonnet, convicaire dudict Mably. Ses parains et maraines furent Reverant Père en Dieu Nicollas de Ramilly et aultres Notez que ledict Nicollas mourut à Putay l'an mil quarante et fut enterré au ceur de lesglise de Gily, qu'est la paroisse dudict Putay (2). Ledict seigneur a faict mener sur sondict filz une tumbe out sont les armes desdicts sire et damoiselle.

L'an mil cinq cens trente et le vingt uniesme du mois de juilhet, environ le poinct de neufs heures, fut née Claudine de Theillis, troisiesme enfant desdicts seigneur et damoiselle qui fut baptisée en l'esglise et depuis elle mourut au mois de

---

(1) Cette fille entra en religion, comme nous l'indique la note suivante du f° ccxxxj v° : « L'an mil cinq cens trente huict et le sixiesme jour de janvier, monsieur de Poinson et de Sirotz, mon cousin, et moy Anthoine de Theillis fismes bailler à Beaulieu l'abit adieux (*à deux*) de noz filles. La myenne est ma fille aisnée nommée Claude. Despuis la reformation y m'a faillu faire daultres fraiz et la remectre à nouveaul avec pention nouvelle ».

(2) Putay *alias* Puttay faisait partie anciennement de la paroisse de Gilly-sur-Loire, en Bourgogne, située de l'autre côté du fleuve; ce lieu est aujourd'hui de la commune de Diou (Allier). E. B.

mars ensuyvant, le jour Notre-Dame, et fut enterrée a Mably du couté de midy du grand autel par dessous le banc desdicts sire et damoiselle.

L'an mil cinq cens trente ung, le vingtiesme du mois d'aoust, qu'estoit le dimanche au matin, devant souleil levant, ladicte damoiselle acoucha de Loise de Theillis, qu'estoit la quatriesme des enfans de ladicte damoyselle et dudict sir de Theillis, et fut baptisée en l'esglise parochiale de Mably ; despuis mourut chieu Morier, à Cornilhon.

L'an mil cinq cens trente quatre, sainct Mathias appostre, qu'estoit le vingt quatriesme jour du mois de febvrier, au soir, à lenviron de dix heures, fut né Rollin de Theillis, cinquiesme enfans et deuxiesme malle desdicts seigneur et damoiselle, et ce fut au lieu de Cornilhon, et fut baptissé ledict Rollin en l'esglise de Mably le vingt sixiesme dudict mois, et despuis mourut le sabmedy de devant *Quasimodo* ensuyvant après ladicte naissance, par quoy ne vivit que environ deux mois.

L'an mil cinq cens trente cinq, après Pasques, et le mardy douziesme du mois d'avril, à l'environ de dix à onze heures du soir, fut née Peronnelle de Theillis, sixiesme enfant desdicts seigneur et damoiselle, laquelle fut baptisée en l'esglise parochiale de Mably le mercredy matin, treiziesme dudict mois d'avril, par messire Breton ; son parain est maistre Anthoine du Puis de la ville de Rohanne, prothonotaire, pryeur (1) de sir de Drasse (*sic*), curé de Rohanne et de Buly, et ses marraines sont dame Peronnelle de la Grange, religieuse de Beaulieu, laquelle fut de Gravières près de Varennes sur Alier (2), l'aultre marraine fut la niese dudict seigneur, Jehanne de Theillis, dame de Perolas, despuis dame de Polisieu en Forest (3). Notez que à telles dactes et jour de ce mesmes mois

---

(1) Probablement pour *procureur*. E. B.

(2) Gravières, fief, commune de Varennes-sur-Allier (Allier). E. B.

(3) Perolas, Pierrelas, à Néronde ? — Polisieu en Forez, probablement Pelussieu, commune de Salvizinet (Loire).

En 1606, Jean de Pontevez était seigneur de Pierrelas et Pélussieu (Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, 467). E. B.

fut ledict seigneur trouver avoir se jour cinquante ans plus ne moings, sans avance d'ung jour ne reculer de ung aultre.

L'an mil cinq cens trente six et le mardy vingtiesme de mars, environ de sept à huit heures du matin, fut née la Jacqueline de Theillis au lieu de Cornilhon, septiesme enfant desdicts seigneur et damoiselle, et fut baptisée ce même jour au soir en l'esglise dudict Mably par messire Guyonnet, et estoient ses parain et maraine noble Domp Pierre Dugue secretain de la Benisson-Dieu, Jacqueline Vernierant. Despuis ladicte Jacqueline mourut ceste mesme année le lendemain de la Notre-Dame de septambre.

L'an mil cinq [cens] trente huict et le vendredy avant la Sainct Jehan Baptiste, vingt uniesme jour du moys de juing, de soir à l'environ du jour failly, fut née la Jehanne de Theillis, huictiesme enfant desdicts seigneur et damoiselle, laquelle fut baptisée en l'esglise de Mably. Laquelle mourut et fut enterrée cinq jours après sa naissance au cœur de l'esglise de Mably.

L'an mil cinq [cens] trente neufz et le dix neufviesme jour de juilhet, le jour saincte Margarite, de matin demye heure apres solleil levé ou quelque peu davantaige, fut née au lieu de Cornilhon la Margarite de Theillis, neufviesme enfant desdicts seigneur et damoiselle, laquelle fut baptisée sur les fonds de l'esglise parochialle de Mably, et furent ses parains et maraines le procureur Lois Guyonnet et la femme de Jehan Cheval l'aisné, grangier dudict seigneur, et sa nourrice, laquelle est femme du grangier des Platières (1), appellé Benoist Ray ; elle est religieuse a Poilly.

L'an mil cinq cens quarante ung et le vingt uniesme jour de juilhet qu'estoit la vigille Marie Magdaleine, de soir demye heure après solleil couchié, fut née à Cornilhon la Jehanne de Theillis, dixiesme enfant desdicts seigneur et damoyselle, laquelle ondée bien hastivement par messire Anthoine Guillermet, prebstre, le sabmedy ensuyvant ladicte Jehanne fut baptisée en l'esglise de Mably après disner par messire Anthoine Guyonnet, vicaire de Mably. Le parain de ladicte

---

(1) Les Platières, commune de Mably. E. B.

Jehanne est noble Lois de Theillis, sir de Lespinasse en Beaujollais (1), ses maraines sont noble Jehanne de Sainct-Romain, mère dudict sir de Lespinasse, et Peronelle de Theillis, filhe dudict seigneur de Theillis et sœur de ladicte baptisée. Elle est religieuse à Beaulieu (2).

L'an mil cinq cens quarante deux et le lundy huitiesme jour du mois de janvyer, entre mydi et une heure, fut né et baptisé François de Theillis, unziesme enfant desdicts seigneur et damoiselle, par messire Guyonnet sur les fons de Mably, et furent ses parains noble Pierre de Marliogues, sire de Senoches (3), messire Anthoine Farget et messire Anthoine Guillonnet, sa maraine est noble Margarite de Marliorgues dame de Basse Roche ; et ledit François de Theillis fut mis en nourrisse le mercredy prochain ensuyvant auprès de Senoches, chieu Chapeau Blanc, et ledict François fut mis à l'escolle à Bonlieu (Beaulieu ?) l'an mil cinq cens quarante sept le jour Sainct Nicollas, en desembre.

---

(1) Lespinasse *alias* l'Espinasse, paroisse de Saint-Cyr de Valorges *(Masures de l'Ile Barbe)*, III, p. 432. E. B.

(2) Au sujet de cette enfant nous trouvons au f° cxxxx v° des renseignements donnés par son père sur sa prise d'habit.

« Lan mil cinq cens cinquante et au mois de septambre, le jour sainct Nicollas, Jehanne, filhe de noble homme Anthoine de Theillis, print à Beaulieu son habit de religion et y estoit monsieur l'abbé Desvron [Jacques de Vitri-Lalière], prieur de Salles, de Ris et de Saint Germain des Fossés, oncle de ladicte Jehanne, lequel paya le banquet et feust audict Beaulieu, qui fut bien beau et excellant, et lequel seigneur abbé y feist de beaux dons, que victres et argent léans donné; et ledict seigneur de Theillis a donné audict couvent quatre cens cinquante livres et ung lict bon et raisonnable, la plume de lignest, plume menue (*sic*), la couverte quathelanne, et c'est pour tous ses droictz de legitime de ses feuz père, mère, frères et sœurs quelzconques. Le tout receu par maistre Jehan le Breton, chastellain de Villerez, recepteur dudict Beaulieu. Il y heust grand festin et grand compaignye. Notez que lesdictes quatre cens cinquante livres se payent dedans un an, pour que ledict seigneur de Theillis n'avoit argent pour lors ».

(3) Marliorgues *alias* Maillorgues. — Senoches, Senouche, Chenouche, commune de Saint-Romain-la-Motte. E. B.

L'an mil cinq [cens] quarante trois et le sixiesme jour du mois de fevrier, fut née la Jacqueline de Theillis au lieu de Cornilhon, douziesme enfant desdits sire et damoiselle ; elle fut née un soir, une heure de nuyt, le lendemain de la feste Saincte Agathe qui estait ung mercredy, et fut baptisée à Mably et fut son parain noble Jacques de Fournyer, prieur de Sainct Just en Chevallet et curé de Charlieu et frère de Monsieur de Thegnye (1); et furent ses maraines nobles Jacqueline de la Brosse, dame de Minardière (2), et Jehanne de Foudras de la maison de la Farge (3) et de la Garde.

La naissance de Monsir de Sainct Priet.

L'an mil cinq cens trente quatre et le lundy quatorzième jour du mois de juilhet, fut né noble Charles de Sainct Priect, filz legitime de noble Charles de Saint Pryet, et se jour fut baptisé à Mably de soir par messire Guyonnet.

La naissance de Messieurs de Senoches.

L'an mil cinq cens et dix sept et le vingt huictiesme jour de janvier, que fut le jeudy, à une heure après midy, fut né Pierre de Marliorgues filz legitime de Romain Marliorgues, seigneur de Senoches (4), et de Loise de Theillis; y fut baptisé le landemain sur les fonds de Saint Romain la Mote.

Lan mil cinq cens dix huit et le huictiesme jour de febvrier, fut né Jacques de Senoches, filz dudit seigneur et de ladite damoiselle Loise de Theillis, et fut né le mardy à une heure de matin.

L'an mil cinq cens vingt ung et le vingtiesme d'octobre, fut né Marguerite de Marliorgues, et despuis dame de Basse Roche, filhe dudit sir et de ladite Loise de Theillis, et laquelle

---

(1) Thegnye, Tigny, commune de Chandon.

(2) De la Brosse; une vieille famille de ce nom était possessionnée au XIVe s. à Lentigny et Villemontais (Barban, *Fiefs*, n° 252). — Minardière, fief, château, commune de Pouilly-les-Nonnains. E. B.

(3) La Farge, seigneurie des Foudras, commune de Propières (Rhône). E. B.

(4) V. p. 57, note 3.

fut baptisée et née à Cornilhon, en la chapelle dudict lyeu.

L'an mil cinq cens et vingt et le vingtiesme jour d'avril, fut né Jehan, filz desdicts dessus nommés, et despuis morut.

L'an mil cinq cens cinquante et le lundy quinziesme jour du mois de septambre, environ huict heures de matin, fut né à Senoches, Charles de Marliorgues, filz aisné de noble Pierre de Marliorgues susnommé, filz de Romain Marliorgues, en son vivant sir de Senoches, et fut baptisé à Sainct Romain le mardy, environ solleil couché ; son parain fut Charles de Bonse, pryeur d'Ambierle, sa mareinne fut madame de Pradines.

Ledict seigneur Anthoine de Theillis dict que en aguissant ses couteaux pour ce marier, que y lui fut donné trois enfans, ung masle et deux femelles.

Item, en son veufvaige, luy fut donné Lois le Bourbonois, lequel fut né en l'an mil cinq cens quarante huict et le jour de la Notre-Dame de mai, après la grand messe de Mably, et fut né chieu Bodou et ce jour fut baptisé audict Mably, la Loïse fut sa mareine. Et despuis, luy fut donné une fille, qui fut née le jour de la Toussains mil cinq cens quarante ung, nommée Toussains.

Après commencent les notes de la main de membres de la famille d'Ogerolles (*alias* d'Augerolles).

Noble Charlotte des Serpens prieure de Saint Thomas les Nonains lez Montbrison (1) seur de monsieur de Foudras et de mademoiselle de Comières, meurt à Cornilhon le xxviij^e mai 1595.

L'an mil cinq cens quatre vints et sept, en caresme, mourut à Comieres (2) Marguerite des Serpens dame de Comieres, vefve de feu Loïs d'Ogerolles puisné de la maison de Sainct Polgue, et fille de Antoine des Serpens seigneur de Comières, la Bugneraye (3) et en partie de Baignaux.

Claude d'Ogerolles de Thelis, fils de Lois d'Ogerolles son

---

(1) Saint-Thomas-la-Garde. E. B.

(2) Comières, Commières, commune de Villeret. E. B.

(3) La Bugneraye, la Beugnerie, commune de Chassenard (Allier). E. B.

fils, fust son heritier et parvint sieur de Comières. Elle fust enterrée à Villeres au vas des sieurs de Comières devant, l'autel de Notre-Dame.

L'an mil cinq cens quatre vingts et sept et le *(en blanc)* du mois de *(en blanc)*, trepassa au chastau de Commières noble damoiselle Marguerite des Serpens, filhe de feu messire Jan des Serpens, seigneur de Comières, Bagnaux en partie et de la Bugnerez et vefve de Lois d'Ogerolles de la maison de Sainct Polgue.

L'an mil cinq cens quatre vingts et sept et le douziesme d'avril, espousarent, au chasteau de la Lière, noble Claude d'Ogerolles de Thelis, escuier, seigneur de Comières, des Farges, Cornilhon et Varinay (1), et noble damoiselle Jane (2) des Serpens, filhe de feu messire Gilbert des Serpens, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhome ordinaire de sa chambre, gouverneur de Mascon, lieutenant de cent hommes d'armes, seigneur et baron de Gondras, Londe, Sainct-Saturnin, Tailhat, Magni, le Pont Damali, Vesvre et Martillions (3).

L'an mil cinq cens quatre vingts et sept et le mardi antepenultieme de decembre, nasquit, au chasteau de Magny, Philibert-Claude, premier fils des susdits Claude d'Ogerolles de Thelis et Jane des Serpens, et fut baptisé en la chapelle dudit chasteau. Les parrains furent Philibert des Serpens, son oncle, gentilhome ordinaire de la chambre du Roi, seigneur et baron de Gondras, Londe et Sainct Saturnin, et noble Claude de Perelay, sa marreine fut Claudine Cartier.

L'an mil cinq cens quatre vingts et huit, mourut le susdit Philibert-Claude le jeudi cinquiesme du mois de fevrier au

---

(1) Varinay, commune d'Ouches. E. B.

(2) Le Laboureur (*Masures*, II, 225) l'appelle Antoinette. E. B.

(3) Gondras, commune de Grandris (Rhône). — Magni, commune de Cublize (Rhône). — Vesvre, Vesvre-Gondras, les Vesvres, commune de Coulanges (Allier). — Pont Damali, anciennement *de Dame Alix*, Pont-à-Mailly, commune de Varennes-Reuillon (Saône-et-Loire) (Courtépee, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., t. III, p. 112 et 113). E. B.

chasteau de Magny et fust enterré le lendemain vendredi en l'esglise de Mabli au vas de ses predecesseurs, au milieu du cœur.

Lan mil cinq cens, le troisiesme jour de janvier, nasquit à Roane, environ les six heures du soir, François-Claude, fils des susdits sieur et dame de Comières et fut baptisé en l'esglise dudict lieu le dimanche ensuivant. Son parrain fut messire François Chastelus, lieutenant de Roane, sa marraine *(en blanc)* femme de messire Pierre Populle (1).

Le lundi *(en blanc)* de fevrier nasquit à Roane, environ les neuf heures du soir, Jacques d'Ogerolles fils des susdicts sieur et dame de Comières, l'an mil six cents et ung. Son parrain a esté le sieur de Chenevou. Il mourut l'an 1604 et est enterré au cœur de l'esglise de Mabli.

Alexandre, fils des susdicts sieur et dame de Comières, nasquit à Roane le minuit du 16 au 17 octobre mil six cents et deux.

La séance est levée.

Le Président,
Comte DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

---

(1) En marge, d'une autre écriture : « Il se nome M. de Boucent ».

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bertrand (Alfred), conservateur du musée départemental de Moulins, sa notice : *Mémoire sur les sépultures des seigneurs et ducs de Bourbon à Souvigny, Bessay et Champaigue (Allier)* (Extrait du *Bulletin-revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*). Moulins, (Étienne Auclaire), s. d., in-8°.

Chambre de commerce de Saint-Étienne : Lucien Thiollier, *Notices industrielles. La Chambre de commerce de Saint-Etienne. Bustes et portraits.* 23 héliogravures de M. Félix Thiollier faites d'après les originaux des peintures et sculptures appartenant à la Chambre de commerce, œuvres de Hippolyte Flandrin, Albert Maignan, Guillaume, Montagny, etc. Saint-Étienne, (Théolier et Cie), 1894, in-4°.

Conseil central d'hygiène publique et de salubrité de Saint-Étienne et de la Loire : *Compte rendu des travaux pendant les années 1893 et 1894*, par MM. Victor Guinard, secrétaire du Comité central et J. Depras, secrétaire-adjoint. Saint-Étienne, (Théolier et Cie), 1895, in-8°.

Galle (Léon), ses notices : *Document inédit sur les*

brigandages en Beaujolais après la Révolution (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, janvier 1895). Lyon, (Mougin-Rusand), s. d., in-8°.

— *La bibliothèque du comte de Lignerolles* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, (Mougin-Rusand), s. d. (1894), in-8°.

— *Quelques lettres sur un voyage en France fait en 1788*. Lyon, (Mougin-Rusand), 1895, in-8°.

Lachmann (Émile) : *Compte-rendu général du grand concours international de musique tenu à Lyon en 1885*. Lyon, (Imp. Nouvelle), s. d. (1886), in-8°.

— *Livre d'or du concours musical de Grenoble en 1893*. Grenoble, (Joseph Baratier), 1894, gr. in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, formé par Auguste Bernard, complété, révisé et publié par M. Alexandre Bruel. Tome V (1091-1210). Paris, (imp. nat.), 1894, in-4°.

— *Journal des savants*. Janvier-février 1895.

Monery (Louis) : Ajalbert (Jean), *En Auvergne*. Paris, E. Dentu, 1893, in-12.

— Gonindard (Mgr), archevêque de Sébaste, puis de Rennes : *L'âme de Jeanne d'Arc. Panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans le mardi 8 mai 1888 pour le 459e anniversaire de la délivrance d'Orléans*. Orléans, (H. Herluison), 1888, in-8°.

— — *Discours prononcé dans l'église de Saint-Germain de Rennes en faveur de l'ouvroir Saint-Joseph (Vestiaire Saint-Vincent de Paul), le mercredi 25 février 1891*. Rennes, (Antony Laurent), 1891, in-8°.

— Ollivier (le R. P. Marie-Joseph), *Oraison funèbre de Mgr J.-F.-N. Gonindard, archevêque de Rennes, prononcée le mardi 4 juillet 1893, en la cathédrale de Rennes.* Paris, 1893, in-8°.

— *Mgr Gonindard, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, sa mort, ses funérailles, hommage à sa mémoire.* Rennes, (Marc Simon), 1893, in-12.

— Bolo (J.-D.), *Notice sur le maréchal Suchet, duc d'Albuféra.* Lyon, (Louis Perrin), 1826, in-8°

— Brun (A.), *Notice nécrologique sur M. L.-F.-M. Menoux, ancien président de la Société d'éducation de Lyon, lu en séance publique le 30 juillet 1857.* Lyon, A. Brun et Cie, 1858, in-8°.

— *Cent nouvelles nouvelles (les).* Paris, Garnier frères 1895, in-12.

— Dumas (J.-B.), *Éloge de M. l'abbé C.-L. Roux, lu à l'Académie de Lyon le 26 avril 1830.* Lyon, (J.-M. Barret), 1830, in-8°.

— — *Éloge historique de J.-B. Dugas-Montbel, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lu dans la séance publique du 5 mai 1833.* Lyon, (J.-M. Barret), 1835, in-8°.

— — *Éloge historique de J.-M. Pichard, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Lyon, (J.-M. Barret), 1837, in-8°.

— — *Éloge historique de N.-F. Cochard, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lu en séance publique du 25 juin 1834.* Lyon, (J.-M. Barret), 1834, in-8°.

— — *Notice historique sur Laurent-Pierre Bérenger, lue dans la séance publique de l'Académie royale*

des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, en date du 1er juillet 1823. Lyon, (L. Boitel), 1836, in-8°.

— — *Notice des ouvrages imprimés et manuscrits de Claude Breghot du Lut, conseiller à la Cour royale de Lyon, extraite du tome II de l'histoire de l'Académie de Lyon.* S. l. n. d., in-8°.

— Grognier (L.-F.), *Notice sur F.-N. Cochard, lue à la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.* Lyon, (J.-M. Barret), 1836, in-8°.

— — *Notice sur J.-B. Balbis, lue en séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon le 14 juillet 1831.* Lyon, (J.-M. Barret), s. d., in-8°.

— Guerre (J.), *Éloge historique de M. Bureaux-Pusy, successivement préfet des départements de l'Allier, du Rhône et de Gênes,..... président de l'Académie de Lyon,..... ancien président de l'Assemblée nationale constituante, lu à l'Académie de Lyon dans sa séance du 21 juillet 1807.* Lyon, Ballanche père et fils, 1807, in-8°.

— Lasteyrie (Robert de), *Jules Quicherat, sa vie et ses travaux.* Paris, (imp. nat.), 1883, in-8°.

— Martin-Daussigny (E.), *Notice sur M. Menoux.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, (Aimé Vingtrinier), s. d., in-8°.

— — *Notice sur Victor Orsel, de Lyon.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, (Léon Boitel), 1851, in-8°.

— Montherot (de), *Éloge historique de M. L.-N. Carrier, docteur en médecine, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lu à la séance publique*

de l'Académie du 16 mars 1839. Lyon, (Barret), 1839, in-8°.

— Moret (l'abbé J.-J.), *Saint Menoux, sa vie et son culte; pratiques de piété en son honneur*. Moulins, A. Ducroux et Gourjon-Dulac, 1893, pet. in-8°.

— *L'abbé Perrin* (de Feurs), *aumônier de la prison de Roanne. Notice biographique*. Lyon, (Louis Perrin), 1836, in-8°.

— Rougier (docteur), *Éloge historique de Claude-Antoine Bouchet, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, membre de la Société de médecine de Lyon, lu en séance de cette Société le 30 décembre 1839*. Lyon, (Louis Perrin), 1839, in-8°.

— Vayssière (A.), archiviste de l'Allier, *Note sur le manuscrit de la Chronique du bon duc Loys de Bourbon, appartenant à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, et sur le siège de Belleperche*. (Extrait des *Annales bourbonnaises*). Moulins, (Etienne Auclaire), s. d., gr. in-8°.

— Villedieu (E. de), *Chant de rénovation. Un poète : Victor de Laprade*. Paris, 1884, pet. in-4°.

— Vingtrinier (Aimé), *Documents sur la famille de Jussieu*. Lyon, (Aimé Vingtrinier), 1860, in-8°.

Reure (abbé), ses notices : *Etudes foréziennes. Les méfaits de la maison de Châtelus suivis d'une appendice sur Jean de Châtelus*. (Extrait des *Archives historiques du Bourbonnais*). Moulins, (Crépin-Leblond,) 1895, in-12.

— *Fragment de généalogie de la maison d'Urfé tiré d'un manuscrit de la bibliothèque nationale*. Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1895, in-8°.

— *M. Armand-Caillat et fils à l'exposition de Lyon.* (Extrait de l'*Université catholique).* Lyon, E. Vitte, 1895, in-8°.

Rougier (Laurent), professeur départemental d'agriculture: *Ministère de l'Intérieur : Rapport sur les primes d'honneur.* Année 1890. Paris, (imp. nat.), 1894, gr. in-8°.

Primes d'honneur du département de la Loire, pages 35 à 76.

Testenoire Lafayette (C.-P.), sa notice: *Château du Fay, château de Ravoire. Saint-Jean-Bonnefonds ; contestations entre l'Archevêque de Lyon et le comte de Forez au sujet de la transaction de 1173 ; armorial de Guillaume Revel.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1895, in-8°.

Valentin-Smith (Louis) : Quatre ouvrages provenant de la bibliothèque de feu son père, M. Joannes-Erhard Valentin-Smith, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris ;

1° Recueil factice comprenant les *Souvenirs des sessions du Conseil général de la Loire en 1858 et 1860 et des visites du comte de Persigny dans les arrondissements de Saint-Étienne, Montbrison et Roanne, extraits du* Mémorial de la Loire *et publiés par M. le comte de Vougy,* et le *Compte rendu du séjour de M. le duc de Persigny dans le département de la Loire en 1862,* par M. Charles Gaches. In-8°.

2° Recueil factice interfolié comprenant notamment le *Blason des armoiries du comté de Forez, peint dans le registre d'armes de Guillaume Revel* avec de nombreuses annotations manuscrites de M. V.-S., les *Mémoires sur les dispositions intérieures de la Diana,*

par M. de Persigny, les *Notes sur quelques blasons de la Diana*, par L.-P. Gras, enfin le recueil des *Procès-verbaux des séances de la Société de la Diana*, du 27 août 1863 au 15 décembre 1864. Formats divers.

3° Recueil factice comprenant notamment un cahier manuscrit de 141 feuillets de tous formats (lettres, copies diverses, dessins de M. V.-S.), intitulé : *Notes sur le Forez, la Diana, l'armorial de Guillaume Revel, les hommages et aveux, etc.*; un autre cahier manuscrit de 65 feuillets, également de formats divers, intitulé : *Copie de la brochure de M. l'abbé Renon sur les blasons de la Diana* et *Copie abrégée de l'inventaire Gayant;* enfin les *Notes sur quelques blasons de la Diana,* par L.-P. Gras, avec interfoliation et nombreuses annotations de M.V.-S. In-8°.

4° *Tableau historique et généalogique des comtes de Forez depuis leur origine sous Charles-le-Chauve jusqu'à la prise de possession du comté par le roi François Ier* (870-1531), par M. d'Assier de Valenches. Lyon, (Louis Perrin), s. d., feuille in-plano.

Échanges.

Académie de Mâcon. *Annales.* IIe série, tome X. Année 1893.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. *Mémoires.* Tome XVI. Année 1895.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.* N° 10. Décembre 1894.

Boudet (Marcellin), L'Hôtel du consulat de Saint-Flour, ses maîtres et la bourgeoisie sanfloraine au moyen âge.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. *Mémoires*. IVe série, tome V. Année 1895.

Académie d'Hippone. *Bulletin* (suite). 1894.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne*. 2e année, nos 5 et 6. Janvier-avril 1895.

Gauckler (P), La patère de Bizerte.

Ministère de l'Instruction publique. *Bulletin archéologique*. 1re livraison, 1894.

Enlart (Camille), Les origines de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal. (*Dans cet article l'auteur démontre avec preuves et dessins à l'appui, que la majorité des monuments gothiques de ces contrées dérive de notre art national et plus spécialement des écoles cistercienne et clunisienne*). — Montméja (Jules), Mosaïque du moyen-âge et carrelages émaillés de l'abbaye de Moissac. — Pilloy, L'équitation aux époques franque et carolingienne.

— *Annuaire des bibliothèques et des archives pour* 1895, 10e année.

Musée Guimet. *Annales*. Tome XVI, 1re partie. *La Corée* ou *Tchosen (la terre du calme matinal)*, par M. le colonel Chaillé-Long-Bey.

Revue de l'histoire des religions. XVe année, tome XXX, no 3, novembre-décembre 1894. 16e année, tome XXXI, no 1, janvier-février 1895.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin*. Tome XXII. 1er à 4e trimestres 1894.

(A signaler particulièrement les comptes rendus avec dessins des excursions organisées par cette Société).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. *Mémoires*. Tome XXV. 1894.

Guerrier, *Genabum*. Nouvelle étude d'après les anciennes controverses et les travaux les plus récents, avec note additionnelle.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 26e année, 1re livraison. 1895.

Société de Borda. *Bulletin*. 19e année, 4e trimestre 1894.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin*. 22e année, 1re livraison. 1895.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne*. 10e année, n° 6. Novembre-décembre 1894.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. 113e livraison. Février 1895.

Fillet (abbé), Louis Adhémar, premier comte de Grignan (1475-1558), mari d'Anne de Saint-Chamond.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin*. Tome IV, n° 5. Novembre 1895.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*. 3e et 4e trimestres 1894.

Société des Antiquaires du Centre. *Mémoires*. XXe volume. 1893-1894.

Buhot de Kersers : Notes archéologiques (*Découvertes de tombeaux anciens à Quantilly et à Pleinpied*). — Laugardière (Charles de), Les inscriptions gauloises de Genouilly (Cher).

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletin-revue*. XVe volume, 2e livraison. Mars 1895.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Procès-verbaux des séances*. Tome XVI, du 29 juin 1891 au 4 mai 1894.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. *Bulletin.* Tome XIX. Années 1892-1893.

Espitalier (l'abbé H.), Les évêques de Fréjus du VIe au XIIIe siècle (*A signaler particulièrement*, pages 339 à 368, *le chapitre traitant des premières invasions des Sarrazins et du sac de Lérins où périt saint Porcaire dont les reliques sont à Montverdun-en-Forez*).

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXXVI. 2e semestre 1894.

Angot (abbé), De la recherche des voies anciennes d'après l'examen des délimitations paroissiales.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). 13e année; janvier-février 1895. 14e année; mars 1895.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome LV, 6e livraison. Novembre-décembre 1894.

Bulletin monumental. 6e série, tome IX, n° 5. 1894.

Archéologie pratique (*Conseils donnés par la Société nationale pour la protection des sites et des monuments de Belgique aux artisans employés à la restauration des monuments anciens*).

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2e série, tome XLI, 2e à 4e livraisons. Février-avril 1895.

Revue du Lyonnais. 55e année, 5e série, tome XIX, nos 109, 110 et 111. Janvier-mars 1895.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 76. Octobre-décembre 1895.

Acquisitions.

Chevalier (l'abbé Ulysse), *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie.* 2e fascicule (B.-E.) Montbéliard, (Paul Hoffmann), 1895, grand in-8°.

Articles spéciaux au Forez : Burgensis (famille), Chalain d'Uzore, Chalmazel, Champdieu et Chandieu, Charlieu, Charpinel (famille), Châtelus-Châteaumorand (famille), Chaugy (famille), Chazeau, Cousan et Couzan, Damas (famille), la Diana (salle, société), Escotay ou Ecotay, Essalois.

Le Laboureur (Claude), *Les masures de l'Ile-Barbe, Supplément à la nouvelle édition. Œuvres diverses comprenant le discours de l'origine des Armes ; l'épître apologétique pour le discours de l'origine des Armes ; la généalogie de la maison de Sainte-Colombe; les notes et corrections sur le bréviaire de l'église de Lyon ; suivies des notes inédites de l'auteur ; publiées* par le comte de Charpin-Feugerolles et Georges Guigue. Lyon, Emmanuel Vitte, 1895, in-4°.

Steyert (André), *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes.* Tome Ier. *Antiquité, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la chute du royaume burgonde* (534). Lyon, Bernoux et Cumin, 1895, in-4°.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. le docteur Louis Choupin, à Saint-Galmier, reçu le 18 mars 1895.

M. Auguste Astic, notaire à Feurs, reçu le 20 avril 1895.

Membre correspondant.

M. Louis de Longevialle, 4, rue Sala, à Lyon, reçu le 1er mars 1895.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE
DE LA
SOCIÉTÉ DE LA DIANA
A CROZET,
LA PACAUDIÈRE, ST-MARTIN D'ESTREAUX ET ST-PIERRE-LAVAL
LE 3 JUILLET 1893.

COMPTE RENDU PAR M. L'ABBÉ REURE

La proposition de visiter en 1893 les communes de Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux et Saint-Pierre-Laval, faite en notre nom à la réunion de la Diana du 7 février, fut favorablement accueillie par l'Assemblée générale du 18 mai suivant, qui désigna pour commissaires organisateurs MM. E. Bonnier, J. Déchelette, L. Monery, R. de Quirielle et abbé Reure. M. Déchelette et M. de Quirielle ne purent prendre part à l'excursion préparatoire du 8 juin ; mais M. Aubert de la Faige voulut bien se joindre au comité, à qui M. Rochigneux prêta aussi les conseils de son expérience. Je regrette de ne pouvoir dire à quel point la cordiale réception de M. Bonnier rendit cette journée agréable ; ceux qui connaissent l'affectueuse hospitalité du château du Treillard comprendront ce que je suis obligé de taire.

L'excursion générale eut lieu, conformément à l'iti-

néraire arrêté, le lundi 3 juillet 1893. Deux circonstances auxquelles on n'avait pas pensé d'abord, l'inauguration de l'éclairage électrique à Renaison, et le congé de famille de l'Argentière nous ont privés de quelques adhésions ; cependant quarante-quatre membres ou amis de la Diana avaient répondu à notre appel, et ont fait une partie au moins de l'excursion (1).

Les deux heures consacrées à la visite de Crozet, un des villages les plus pittoresques du Roannais, ont paru courtes à tout le monde. A la Pacaudière nous attendait un excellent déjeuner, servi à l'hôtel Mégnot. Au dessert, M. Reure porte un toast « à la chère patrie forézienne »; mais l'orateur ayant dit, entre autres choses, qu'il s'était demandé avec inquiétude si les modestes curiosités de ce coin reculé du Forez valaient la peine d'être montrées à des connaisseurs que leurs voyages, leurs études et leurs travaux personnels ont rendus difficiles, est interrompu par d'amicales protestations. M. Jeannez ajoute fort à propos quelques mots pour remercier M. Bulliot, au nom de la Diana, de nous avoir fait l'honneur de s'associer à ce voyage.

On quitte la Pacaudière avec une heure de retard, ce qui n'empêche pas les excursionnistes de faire halte

---

(1) C'étaient MM. Aubert de la Faige, Biétron, Boclon, E. Brassart, Bulliot, Chassain de la Plasse, Châtel, E. Déchelette, J. Déchelette, Dumoulin, Dupin, Vincent Durand, Durel, Épitalon, Favarcq, abbé Flachard, H. Gonnard, Jacquet, Jamot, Jeannez, Lafay, Le Conte, Leriche, Maridet, Meynis de Paulin, Monery, de Montauzan, de Montrouge, E. Morel, G. Morel, Orsel, de Paszkowicz, comte de Poncins, R. de Quirielle, abbé Renoux, abbé Reure, Révérend du Mesnil, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Roustan, Roux, du Sauzey, Verrière.

à la station d'*Ariolica*. Pendant qu'on cherche un peu de fraîcheur sous les arbres qui bordent la route, le *parochus* de cette *mansio* gallo-romaine, M. Vincent Durand lui-même, fait aux voyageurs un discours fort pertinent pour leur prouver que l'endroit s'appelle bien Ariolica, et non pas le Treillard, ainsi qu'un vain peuple pense.

La conférence achevée, on remonte en voiture ; comme le temps presse, on jette à la hâte un coup d'œil sur l'église de Saint-Martin d'Estreaux, pour aller ensuite se réfugier sous les ombrages de Châteaumorand. La chaleur est devenue accablante, et la visite du célèbre château en souffre quelque peu. Je dois avouer que, à ce moment, les excursionnistes paraissent beaucoup moins séduits par l'archéologie et l'histoire que par les délicieux rafraîchissements offerts par M. Maridet, avec une grâce parfaite, à ses hôtes d'une heure.

Quelques-uns de nos confrères prennent à Saint-Martin l'express de cinq heures ; les autres vont à Saint-Pierre-Laval, où ils voient apparaître, non plus un simple gallo-romain, mais un druide authentique, en la personne de M. Bulliot, qui leur présente son petit menhir et sa fontaine sacrée, entourée d'une vénération vingt fois séculaire. Cette journée si bien employée finit par la visite du château de Lalière, et par un souper très gai pris à Saint-Martin à l'hôtel du Lion d'Or.

En somme, nous espérons que l'excursion de 1893, sans offrir un intérêt exceptionnel, n'a pas laissé à nos amis trop de regrets. On nous demande d'en fixer le souvenir ; nous le ferons de notre mieux. Sans nous astreindre à suivre toujours exactement

le programme (1), nous toucherons à toutes les questions qui y sont proposées et même à quelques autres, mais cela ne veut pas dire que nous les résoudrons toutes. L'auteur de ce compte-rendu ne se croira pas non plus obligé de dire tout ce qu'il peut savoir sur celles qu'il connaît le moins mal : il y a telle de ces questions qui demanderait à elle seule plus de pages que la discrétion ne lui permet d'en écrire. On évitera avec un soin égal l'accumulation des noms propres et des dates, et les généralités superficielles. On se propose moins de faire connaître un grand nombre de faits que de mettre en lumière ceux qui peuvent offrir un peu d'intérêt. On s'attachera constamment à distinguer ce qui est certain, ou ce qui paraîtra tel, de ce qui est seulement probable ou conjectural. Donner une idée sommaire, mais juste, de cette extrémité du Forez, c'est tout ce qu'il est raisonnable d'exiger (2).

---

(1) Ce programme a été imprimé dans le *Bull. de la Diana*, t. VII, p. 139.

(2) Notre intention n'est pas de surcharger ce compte-rendu de notes qui seraient fort nombreuses, si nous prenions le parti de mentionner toutes les sources où nous avons puisé, tous les documents que nous avons consultés. Il suffira d'indiquer quelques références nécessaires ou utiles.

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA RÉGION VISITÉE.

Aspect. — Coupé par la grande faille du Forez, à peu près du nord-ouest au sud-est, ce pays est par là même partagé entre la plaine et la montagne. Les plaines et les petits coteaux faiblement ondulés qui s'étendent à l'est et au nord de la Pacaudière sont assez monotones. La montagne, au-dessus de Crozet et dans la région des *carres*, est d'une sévérité saisissante : de toute part émergent du sol d'innombrables rochers de granit et de porphyre, séparés par de maigres champs cultivés, des prés marécageux, des genévriers et des bouquets de bois. Entre la montagne et la plaine, sont de jolis coteaux couverts de vignobles à Crozet et à la Pacaudière, de belles prairies autour de Saint-Martin. La commune de Saint-Pierre-Laval se compose presque tout entière de deux vallées parallèles.

Anciennes divisions religieuses. — Les quatre paroisses visitées par la Diana ont appartenu jusqu'à la Révolution au diocèse de Clermont. On sait quelle est l'importance de ces délimitations religieuses, qui répondent d'ordinaire à de très anciennes divisions politiques. On pourrait conclure de ce fait, avec beaucoup de vraisemblance, que la ville ou localité d'*Ariolica*, en supposant admise la thèse qui sera développée plus loin, était comprise dans le territoire des Arvernes, et non pas dans celui des Éduens ou

des Ségusiaves. Cependant il est très singulier que la cité Arverne ait poussé, si loin de ses frontières naturelles, cette pointe avancée du côté de la Loire ; il est donc permis de conjecturer que la limite primitive laissait ce pays en dehors de l'Arvernie, et qu'elle a été remaniée à une époque inconnue (1).

Anciennes divisions civiles. Limites du Bourbonnais et du Forez. — Au point de vue féodal, civil et administratif, ces paroisses appartenaient au Forez, à l'exception d'une grande partie de Saint-Pierre-Laval, et probablement de quelques parcelles de Saint-Martin d'Estreaux, qui étaient du Bourbonnais. Mais aucun document positif ne nous permet de déterminer avec une certitude absolue la limite de ces deux provinces, d'autant plus qu'elle semble s'être un peu modifiée dans le cours des siècles, ou du moins avoir été sujette à contestation.

Un fait curieux nous porterait à penser que la baronnie de Châteaumorand, qui s'étendait à la fois en Bourbonnais et en Forez, était à l'origine entièrement hors de notre province ; car il est établi par divers arrêts que cette seigneurie, comme le Bourbonnais, était régie par le droit coutumier. Quoiqu'il en soit, un procès-verbal de bornage de juridiction, du 28 juillet 1671 (2), montre que, au sortir du bourg d'Arfeuilles, la rivière du Barbenan séparait alors le Bourbonnais du Forez, et on peut regarder comme certain qu'elle continuait à servir de limite jusqu'au Gué-Talan, laissant à gauche le

(1) On peut voir sur ce sujet, dans le *Bull. de la Diana*, VII, 45, quelques observations de M. Vincent Durand.

(2) Il a été publié dans *L'Ancien Forez*, V, 112.

fief bourbonnais de Châtelus, à droite les fiefs foréziens du Verger, de Pingus et de Chollis. Mais un siècle après, la carte de Cassini reporte cette limite à deux kilomètres plus haut, du côté du Forez ; c'est assez dire à quel point le problème est difficile à résoudre. A partir du Gué-Talan, il y a des raisons de croire que la limite empruntait l'ancienne route d'Arfeuilles à Saint-Martin d'Estreaux jusqu'au ruisseau de Mauvernay ; arrivée là, elle tournait brusquement dans la direction du levant, en remontant le cours de la rivière ; laissant en Bourbonnais le village de Saint-Pierre-Laval, elle pénétrait dans le bourg même de Saint-Martin, suivait la route royale jusqu'au-dessus de Gatelière, et enfin, inclinant à droite, s'enfonçait vers le nord pour aller passer à Montaiguet, qu'elle divisait entre le Bourbonnais et le Forez (1).

La frontière du Nord et du Midi, du droit coutumier et du droit écrit. — L'habitant du Bourbonnais a un autre parler, d'autres usages, un autre caractère, un autre tour d'esprit, j'allais dire une autre religion que celui du Forez. Nous sommes à Saint-Martin sur l'extrême frontière du Nord et du Midi, de deux langues, de deux races. Cette diversité profonde de génie, qui a rendu presque étrangères l'une à l'autre deux populations voisines, ayant vécu sous la même domination depuis la fin du XIVe siècle, s'accuse jusque dans la manière de bâtir : en Bourbonnais, les hauts pignons; en Forez, les toits plats, d'un air

(1) Ce tracé, certain en quelques points, conjectural et approximatif en d'autres, s'écarte assez notablement de celui de Cassini.

déjà méridional. Il est impossible de n'être pas frappé de cette différence, quand on passe de la Palisse ou de Droiturier à Saint-Martin.

Ce qui donne encore à cette remarquable frontière intérieure un très haut intérêt historique, c'est qu'elle a séparé pendant de longs siècles deux systèmes de législation. Au nord, régnait le droit coutumier ; au midi, c'est-à-dire en Forez, commençait le régime du droit romain plus ou moins modifié par les nécessités des temps. A l'entrée du Forez, au point précis où la limite des deux provinces quittait la route royale, on voyait autrefois un monument peut-être unique en son genre : c'était une pierre fort ancienne, surmontée d'une croix, qui marquait la séparation des pays de coutume et des pays de droit écrit. Papon affirme l'avoir vue de ses yeux, et y avoir même péniblement déchiffré ces deux mots : ... *iuris scripti*... Il ajoute que ce petit monument fut abattu par les Réformés qui couraient alors les grands chemins ; mais il paraît qu'il fut rétabli, car, vers 1636, un avocat de Montbrison attesta juridiquement « avoir veu une pierre auprès de Saint-Martin des Carres *(sic)* au-delà de la Pacaudière, où sont gravés ces mots : *Hic incipit patria juris scripti* ». Cependant, je dois ajouter qu'il n'en est pas question dans un procès-verbal très détaillé de l'état de la route royale dressé en 1668 par Ferdinand Seguin, qui ne mentionne plus, sur la limite de la généralité de Lyon et du Bourbonnais, qu'une simple croix en bois (1).

---

(1) Papon, *Le Notaire*, 2e partie, préface. — La Mure, *Hist. du Forez*, liv. V, chap. XIII. — Arch. de la Loire, A, 189. — Archives du Rhône, C, 71.

Morcellement féodal. — Il faut encore noter, parmi les caractères singuliers de cette frontière, le grand morcellement des fiefs ; on en comptait au moins quinze dans les deux paroisses de Saint-Martin et de Laval, et la moitié environ possédaient la totale justice. Ces fiefs n'étaient pas, comme il est arrivé souvent ailleurs, le résultat de la vente tardive de quelques fonds sujets à cens et à hommage, mais, sauf une ou deux exceptions, on les trouve déjà constitués à la fin du moyen âge.

Histoire. — Bien que ce pays ait été cent fois traversé par des rois, des ministres, des armées, des bandes d'Anglais, de routiers, de protestants, de ligueurs, il n'a vu aucun évènement digne de mémoire que l'histoire ait enregistré. Les pillages des Tard-venus, des reîtres, des Réformés, des troupes de Gaston d'Orléans allant en 1632 rejoindre le malheureux Montmorency, des incidents relatifs à la défection du connétable de Bourbon, aux aventures de Poncenat, à la Ligue, l'expédition armée du comte de Saint-Geran à Saint-Martin (1), des visites de rois et de princes à Châteaumorand, voilà tout ce qu'on sait ; épisodes d'ailleurs intéressants, mais qui appartiennent moins à l'histoire qu'à la chronique locale.

Personnages illustres ou notables. — On doit ici se contenter d'en donner la liste, avec la mention de leurs principaux titres, et la date certaine ou

---

(1) Voir dans mon *Hist. de Lalière*, de longs détails sur l'expédition de M. de Saint-Geran en 1613, et quelques notes sur le passage de Gaston d'Orléans en 1632.

approximative de leur mort ; tous, sauf O. Cleppier, J. Papon, Desgallois de la Tour et Mgr Dauphin, appartiennent à Saint-Martin d'Estreaux (1).

1° Jean de Châtelus, seigneur de Châteaumorand, croisé avec Guy V, comte de Forez, mort après 1268.

2° Hugues de Châteaumorand, un des premiers chevaliers de l'Ecu d'or, chambellan de Charles VI, mort le 28 avril 1400.

3° Jean de Châteaumorand, homme de guerre, diplomate, chroniqueur, conseiller et chambellan du roi, etc., mort le 30 novembre 1429.

4° Oudart ou Odoart Cleppier, de Crozet, président de la chambre des comptes de Bourbonnais, mort après 1429.

5° André de Vitri-Lalière, gouverneur du Roannais, un des quatre personnages des *Douze dames de Rhétorique,* mort vers 1472.

6° Brémond de Vitri, conseiller, chambellan et capitaine des gardes du duc de Bourbon, bailli de Beaujolais, mort avant novembre 1509.

7° Jacques de Vitri, chancelier de Bourbonnais, d'Auvergne et de Forez, protonotaire apostolique, prieur de Ris, chanoine de Saint-Jean de Lyon, doyen de Notre-Dame de Montbrison, mort en janvier 1515.

8° Jean de Vitri, « l'âme damnée du connétable de

---

(1) On ne saurait affirmer absolument que tous ces personnages sont nés dans une des quatre communes visitées par la Diana ; cela n'est certain que pour quelques-uns ; mais leur famille y avait sa résidence ordinaire, et par conséquent on peut et on doit, jusqu'à preuve du contraire, les regarder comme originaires de la région.

Bourbon », mort peut-être avant 1528; mais cela est incertain.

9° Jean de Lévis-Châteaumorand, conseiller, chambellan et gouverneur du duc d'Orléans (Henri II), sénéchal d'Auvergne, mort en mai 1541.

10° Jacques de Vitri-Lalière, prieur de Ris, des Salles, de Noalhat et de Saint-Germain-des-Fossés, puis abbé d'Évron, mort probablement en 1555.

11° Antoine de Lévis-Châteaumorand, chanoine de Saint-Jean, abbé de la Bénisson-Dieu, archevêque d'Embrun, puis évêque de Saint-Flour, mort en 1566.

12° Jean Papon, jurisconsulte, lieutenant général au bailliage de Forez, né à Crozet, mort le 6 novembre 1590.

13° Diane de Châteaumorand, née à Châteaumorand, morte le 8 mars 1626.

14° Jean-Baptiste Desgallois de la Tour, intendant de Bretagne, du Poitou et de Provence, mort avant 1750 (?).

15° Charles-François de Lévis-Châteaumorand, lieutenant général des armées du roi, et lieutenant général au gouvernement du Bourbonnais, né à Châteaumorand, mort le 22 janvier 1751.

16° Charles-Philibert de Lévis-Mirepoix, député de Paris aux États-généraux, né à Châteaumorand, exécuté le 27 mai 1794.

17° Mgr Dauphin, fondateur du collège d'Oullins, chanoine du chapitre de Saint-Denis, etc., né à Crozet, mort le 30 décembre 1882.

18° Le docteur Déclat, un des précurseurs de la méthode antiseptique, auteur de nombreux ouvrages, né à Saint-Martin le 19 avril 1827.

L'*Art.* — Il n'y a pas d'apparence que l'art religieux ait produit dans cette région aucune œuvre notable. Les anciennes églises étaient ou sont encore fort médiocres ; deux chapelles et un fragment de vitrail à Saint-Martin, à Saint-Pierre-Laval une croix de pierre et une statue de sainte Catherine, qui d'ailleurs est probablement d'un travail étranger au pays, méritent seuls d'être signalés.

L'architecture civile a laissé au contraire des ouvrages de valeur. Le château de Châteaumorand, le Petit-Louvre et le logis Notre-Dame à la Pacaudière, la maison Papon et une ou deux autres vieilles habitations de Crozet sont des œuvres d'un réel intérêt. Mais elles ne sont pas assez nombreuses pour me permettre de dire avec précision par quels caractères l'art, en cette partie du Roannais, a différé de celui du Forez proprement dit. Je ferai seulement remarquer le fréquent emploi de ce motif de décoration : un cercle interrompant les moulures d'une baie (1). Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à la répétition de cet ornement, commun au temps de la Renaissance, il est permis de conjecturer que tous les édifices où on le retrouve sont sortis des mains d'une seule famille d'artistes, établie en ce pays dans la première moitié du XVIe siècle.

Antiquités gauloises et gallo-romaines. — On ne connait ni route pavée, ni pont antique dont l'existence ait été certainement constatée ; mais les anciens che-

---

(1) Châteaumorand, l'hôtel du *Lion d'Or* à Saint-Martin, la maison Papon, etc. — Nous donnons comme exemple les lucarnes de Châteaumorand, d'après un dessin de M. Michaud, architecte à Roanne.

II. — Lucarnes en pierre du XVIe siècle, à Chateaumorand.

D'après un dessin de M. J. Michaud, architecte à Roanne.

mins sont nombreux. Entre Crozet et Laval, la montagne est couverte, surtout au-dessus de Chollis, de petits chemins rustiques qui se croisent en tous sens, et dont la plupart paraissent dater d'un temps très reculé. Parmi les autres voies plus importantes, on se contentera d'en signaler deux. Tout près de l'emplacement présumé d'*Ariolica*, à la hauteur de la *Maladière*, un embranchement se détachait de la grande route dans la direction de Sail. Il y avait sans doute au point de jonction une léproserie ou un antique hôpital, peut-être à l'usage spécial des malades qui se rendaient aux thermes de Sail. Un autre chemin, aujourd'hui presque délaissé et même à peine reconnaissable dans une partie de son tracé, a joué un assez grand rôle au moyen âge ; il réunissait le Bourbonnais à la Loire et au Charollais par Châtelus, l'étang de Mauvernay, Belle-Rive, la Croix-Prêle et Belin, où, après avoir croisé la route de Roanne à Moulins, il descendait tout droit dans la plaine par une pente rapide.

M. le docteur Fr. Noëlas a cru reconnaître à chaque pas des antiquités celtiques ou prétendues telles. Ses trouvailles n'ont-elles pas été accueillies avec un peu trop d'indulgence ? Quand il s'agit de monuments sans histoire, la critique la plus rigoureuse s'impose ; toute pierre plus ou moins debout n'est pas un menhir, tout renflement de terrain n'est pas un tumulus ; les noms donnés par M. Noëlas à ces mégalithes, à ces cromlechs, à ces *turaux* sont même pour la plupart, comme j'ai pu m'en assurer, inconnus dans la région. Je parlerai à la fin de ce compte-rendu d'une pierre dressée, à laquelle le voisinage d'une source miraculeuse donne une grande apparence d'authenticité. Le reste, jusqu'à

nouvelle et plus scientifique exploration, doit être tenu pour suspect (1).

Les antiquités gallo-romaines se rencontrent dans presque tout pays de France où on les a cherchées; il serait bien étonnant qu'on en n'eût pas trouvé dans celui-ci qui, très probablement, était desservi par une grande voie romaine. Cependant, bien qu'ici le terrain soit déjà plus ferme, et qu'il reste moins de place aux fantaisies de la conjecture, il ne faut rien avancer qu'avec circonspection; et, pour mon compte, je ne puis parler que de ce que je sais de science certaine. On verra bientôt quels sont les vestiges de l'industrie et de l'art gallo-romains qui ont été découverts à la Gauthière et au-dessous du château du Treillard. A la Loire, dans l'espèce de presqu'île formée par l'ancien et le nouveau tracé de la route nationale, on trouve de si abondants débris de tuiles à rebords, que le fermier est obligé d'en purger le sol de temps en temps. Il y avait donc en cet endroit, sans le moindre doute, une grande *villa* gallo-romaine ou un village assez populeux. On n'y a rencontré, du reste, ni monnaies, ni rien qui ressemble à de l'art; mais le terrain n'a pas encore été fouillé.

Au sommet de Jard, beaucoup aussi de tuiles à rebords, mêlées à des fragments de poteries. Cette montagne, quoique peu élevée (600 mètres), est tout-à-fait digne d'attention. Dernier promontoire avancé de la Madeleine, elle regarde une immense étendue de pays: les monts du Forez, la chaîne des Dômes, les plaines de l'Allier et du Bourbonnais, le Morvan, le Charollais, les montagnes de Beaujeu et de Ta-

(1) Voy. aussi plus loin ce qui sera dit des *carres* de Rade.

rare, le Roannais jusqu'aux gorges de Saint-Maurice. A ses pieds passe le chemin de fer de Roanne à Paris, qui, du Treillard à Saint-Pierre-Laval, la contourne en faisant un demi-cercle. Mais il faut surtout remarquer qu'elle domine immédiatement l'ancien tracé de la route royale, beaucoup plus voisin de la montagne que celui du chemin de fer. Si on admet que cette route a succédé à la voie romaine de Roanne à Voroux, on peut croire que les antiquités trouvées au sommet de Jard sont les débris d'un poste gallo-romain établi là pour l'observation et la surveillance de la voie, en cas de danger ou d'alarme. Je dis en cas d'alarme, car il n'est guère probable qu'il y eût à Jard une petite garnison permanente. Rien d'ailleurs n'empêche de penser que, après les Romains, ce poste ait longtemps encore servi à l'observation de la route et du pays.

La voie romaine. La question d'Ariolica. — Nous touchons à une des questions capitales soulevées par l'excursion de la Diana ; cette fois nous aurons le plaisir de donner un instant la parole à M. Vincent Durand, et, assurément, personne ne s'en plaindra, pas même l'auteur de ce rapport. Frappé, non pas de la certitude, — notre cher maître ne me pardonnerait pas d'abuser de ce mot, — mais de la grande probabilité des explications données par lui au cours de l'excursion de 1893, je l'ai prié de les exposer par écrit. M. Vincent Durand, avec son obligeance ordinaire, m'a répondu en m'envoyant les observations qui suivent.

« *Ariolica* est une station que la table de Peutinger place entre Roanne, *Roidomna*, et Voroux, *Voroglum* (nom altéré pour *Vorocium*), à XII lieues gau-

loises, valant 26 kilomètres et demi, de la première de ces localités, et XVIIII lieues, valant 42 kilomètres, de la seconde. J'admets pour la longueur de la lieue gauloise le chiffre de 2221^{m} 50 adopté par la Commission de la topographie des Gaules.

« On a placé *Ariolica* en bien des endroits : au Roure, commune de Saint-Romain d'Urfé (1), à Saint-Priest-la-Prugne (2), à Arfeuille (3), à Rouillère, commune d'Ambierle (4), à la Rouillère, commune de Chenay (5), à Avrilly (6) et jusqu'à Charlieu (7). La plupart de ces identifications, dont quelques-unes sont une conséquence d'un faux placement de *Voroglum*, ne sont plus soutenues par personne, et seules deux localités sont restées en présence : Avrilly-sur-Loire et Arfeuille.

---

(1) Walckenaer, *Géogr. anc. des Gaules*, t. III, p. 101.

(2) Sanson d'Abbeville, *La France descrite en plusieurs cartes*, etc., p. 13.

(3) Roux, *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, p. 79 ; — A. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 166 ; — Noëlas, *La Tessonne*, p. 7.

(4) Noëlas, *Diction. géogr. du canton de Saint-Haon*, p. 188 ; — Id., *De l'emplacement des villes gallo-romaines, Mediolanum, Forum*, etc., p. 27.

(5) *Ibid.*, p. 23.

(6) D'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 102 ; — Courtépée, *Descr. du duché de Bourgogne*, 2e éd., t. III, p. 94 ; — Ukert, *Geographie der Griechen und Rœmer*, II, 2e partie, p. 466 ; — Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, III, p. 214 ; — Lapie, *Rec. des itinéraires anciens*, p. 233 ; — *Dict. archéol. de la Gaule*, s. v. « Ariolica » ; — Tudot, *Carte des voies romaines de l'Allier*, p. 5 ; — A. Jacobs, *Gallia ab anonymo Ravennate descripta*, p. 35 ; — Coste, *Essai sur l'hist. de Roanne*, p. 33 ; — Mathieu, *De la position d'Aquis Calidis*, p. 15 ; — E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule d'après la carte de Peutinger*, p. 285.

(7) Katancsich, *Orbis antiquus ex tabula itineraria quæ Theodosii imp. et Peutingeri auditur*, t. I, p. 107.

« On a invoqué pour Avrilly une vague ressemblance de nom, à laquelle il n'est pas permis de s'arrêter ; l'étymologie évidente d'Avrilly est *Apriliacum*. Les distances d'ailleurs ne concordent pas : Avrilly est trop loin à la fois de Voroux et de Roanne, et le détour qu'impliquerait le passage de la route en ce lieu est absolument invraisemblable.

« Arfeuille est au contraire à peu de distance de la ligne droite menée de Roanne à Voroux. Mais il ne la partage point dans le rapport requis par la Table ; ce passage, par lequel on est contraint d'escalader sans nécessité une montagne haute de huit à neuf cents mètres, paraît mal convenir à l'établissement d'une grande voie ; et quant au nom même d'Arfeuille, il ne peut non plus dériver d'*Ariolica*. C'est un nom antique, gaulois probablement, qui rentre dans toute une classe de noms similaires savamment étudiés par Jules Quicherat (1).

« Le terrain ainsi déblayé des hypothèses précédentes (2), la détermination complète du site d'*Ariolica* comporte quatre choses. Il faut 1° rechercher le tracé de la voie unissant Roanne à Voroux, points de départ et d'arrivée aujourd'hui acceptés de tous ;

---

(1) *La rue et le château de Hautefeuille à Paris*, dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. XLII, p. 9.

(2) Un des excursionnistes, M. l'abbé Flachard, curé de Barrais-Bussoles (Allier), a proposé une hypothèse différente de toutes celles qui viennent d'être mentionnées. Selon lui, la station d'*Ariolica*, qu'il assimile à l'*Arigilia* de l'Anonyme de Ravenne, aurait été à Argues (commune de Baugy, dans le canton de Marcigny), sur la rive droite de la Loire. Mais M. l'abbé Flachard s'est rangé depuis à l'opinion de M. V. Durand, et je sais que je réponds à son désir exprès en n'insistant pas sur ses explications (Note de M. Reure).

2° vérifier si sa longueur concorde avec la distance totale donnée par la Table ; 3° chercher à la distance voulue de chacun des termes extrêmes un lieu que des indices non équivoques attestent avoir été un centre d'habitation à l'époque romaine ; 4° voir enfin si ce lieu porte un nom légitimement apparenté avec celui d'*Ariolica*. Selon que nous serons parvenus à donner de ces quatre parties du problème une solution plus ou moins satisfaisante, nous pourrons formuler une conclusion plus ou moins voisine de la certitude.

« Le tracé de la voie peut s'établir par les vestiges encore existants de la chaussée antique ; par les noms caractéristiques tels que *strata, chemin royal,* etc., fournis par les anciens titres ; par l'itinéraire des armées, des princes et autres grands personnages ; par celui plus probant encore des marchands, des pélerins, des pauvres hères qui ne se détournaient pas du droit chemin pour assiéger une place forte, ou pour recevoir une hospitalité fastueuse dans quelque château, mais qui allaient chaque soir demander un abri aux hôpitaux échelonnés sur la route par la charité chrétienne ; par les maladreries dont les infortunés habitants imploraient l'aumône des voyageurs. Il faut enfin tenir grand compte des convenances topographiques et militaires, que l'esprit pratique des Romains n'a jamais négligées.

« Il suffit ici d'indiquer le résultat final des recherches faites pour retrouver l'assiette de la route antique de Roanne à Voroux : cette voie, décorée des noms de *strata, magnus chiminus, iter Romeret, chemin royal, chemin public de Lyon à Paris,* jalonnée par les hôpitaux de Changy, Crozet, Saint-Martin d'Estreaux, Fontaine-Gauthier, Saint-Géran-le-Puy,

Langy, par les maladreries de Roanne, Saint-Germain, la Pacaudière, ne différait pas bien sensiblement de la grande route telle qu'elle existait au commencement de ce siècle, avant les changements considérables que son tracé a subis.

« Quelle était la longueur de cette route, réserve faite des corrections sans importance que pourra amener l'étude de quelques petites variantes? Exactement 65 507 mètres, de l'église Saint-Étienne à Roanne au carrefour principal de Voroux. La table de Peutinger donne XII plus XVIIII ou XXXI lieues, valant un peu plus de 68 kilomètres et demi. C'est un désaccord assez léger et qui peut même sembler négligeable, si l'on considère que la position des deux points censés représenter le centre de *Roidomna* et celui de *Vorocium* est sujette à quelque incertitude, que les mesures prises par les anciens sans être réduites à l'horizon et peut-être simplement au pas ne sauraient être d'une précision absolue, enfin que leurs itinéraires arrondissent tous les chiffres, une lieue entamée étant négligée, ou comptée pour une lieue entière.

« Il reste donc à chercher le long de la voie, dans la section dont une extrémité correspond à XII lieues pleines comptées de Roanne, et l'autre à XVIIII lieues pleines comptées de Voroux, un point où des traces manifestes d'occupation à l'époque romaine permettent de placer *Ariolica*, sauf à discuter les titres de chacun, si nous en découvrons plusieurs. Le segment de route dans lequel nous sommes ainsi invités à circonscrire nos recherches commence à peu près à la sortie de la Pacaudière, pour finir à peu près à la hauteur de Vergoutte. Je dis à peu près, pour tenir compte de la petite incertitude déjà signalée sur la

position des points de départ.

« Dans une excursion faite en 1872 en compagnie de M. le docteur O. de Viry, je pensai avoir mis la main sur *Ariolica*. Après avoir minutieusement battu le terrain en venant de Saint-Martin d'Estreaux, nous constatâmes enfin l'existence de ruines romaines au hameau de la Gauthière, tout près de Vergoutte, sur un plateau admirablement situé. Nous y vîmes de la tuile à rebords, de la poterie antique, une portion de meule en lave, des fragments d'*opus signinum*; nous recueillîmes des renseignements sur un aqueduc à trois canaux superposés et sur un carrelage qu'on pouvait supposer avoir recouvert un hypocauste. Le nom de la Gauthière est évidemment moderne et sans rapport aucun avec le nom antique du lieu. Rien donc à la vérité ne prouvait avec certitude, mais rien aussi n'empêchait de croire que ce nom primitif avait été *Ariolica*.

« Mais je ne tardai pas à concevoir de sérieux doutes sur la portée de notre découverte. Un terrier de la châtellenie de Crozet, aux archives de la Loire (1), d'autres titres encore m'apprirent que le ruisseau appelé le Berger portait autrefois le nom d'*Arueglo*, *Arugle*, *Arulhe*, *Aruelhe*. Ce nom offrait une manifeste parenté avec celui d'*Ariolica*. Ce fut l'avis de M. J. Quicherat ; il me fit l'honneur de m'écrire que la rivière s'étant très probablement appelée *Ariola*, elle avait fort bien pu communiquer le nom d'*Ariolica* à une localité riveraine. Mais cette localité ne se trahis-

(1) B, 2025 (ancien A. 62), — L'Aruelhe y passe au nord des Bayons (f° 261) ; au travers des tènement, prés et étang de Dard (f°s 97,133) ; au nord des Duriers (f°s 227 v°, 229) ; au midi des Noyères (f° 229 v°), etc.

III. — Bras d'une statue de bronze, trouvé au bord de l'Aruelhe.
(Musée de Roanne).
La longueur du coude à l'extrémité de la main fermée est de 0m 155.
Cliché de M. J. Déchelette.

sait par aucune trace apparente, l'immense tapis de verdure gardant le secret des substructions qu'il pouvait recéler.

« En 1888, M. l'abbé Huguenet, curé de la Pacaudière, et notre excellent confrère M. Bonnier voulurent bien m'écrire que beaucoup d'antiquités avaient été rencontrées à proximité de la voie, sur les deux rives de l'Aruelhe, entre la Maladière, Berger, où un vase plein de monnaies avait été déterré jadis, le Treillard et Bayon. M. Bonnier eut la complaisance de m'adresser une clef de bronze et deux médailles, l'une de Trajan, l'autre probablement d'Adrien, trouvées entre Pannetier et l'Aruelhe, dans les substructions de ce que les gens du pays prétendaient être une ancienne église, et il m'invita à venir pratiquer des fouilles sur place.

« Cette proposition était trop séduisante pour n'être pas acceptée, et M. Chaverondier s'étant joint à moi, nous passâmes au Treillard deux jours au mois de septembre de la même année. M. Bonnier, avec son obligeance accoutumée, mit des travailleurs à notre disposition. Nous ouvrîmes des tranchées sur plusieurs points, vidâmes un puits antique sur lequel une heureuse chance fit tomber la sonde des ouvriers, et acquîmes la pleine certitude qu'en effet un centre de population avait existé sur les bords de l'Aruelhe à l'époque romaine. Le lieu précis où la charrue d'un laboureur avait ramené un bras antique de bronze nous fut montré à 70 mètres environ au N.-O. du point où la route de la Pacaudière à Sail franchit l'Aruelhe, et à 35 mètres en soir de la même route. Ce bras, aujourd'hui déposé au musée de Roanne, est d'un fort bon style, et paraît avoir appartenu à une figure

de femme d'environ 80 centimètres de hauteur.

« Ainsi, nous sommes sur la voie antique de Roanne à Voroux, à des distances de ces deux stations qui s'accordent sensiblement avec les chiffres de la Table de Peutinger, sur un emplacement riche en vestiges antiques et traversé par un ruisseau dont le nom se retrouve dans celui d'*Ariolica*. Je laisse à d'autres le soin de conclure ».

Je me permettrai d'ajouter un mot à ces observations, qui paraissent trancher la *question d'Ariolica* autant qu'elle peut l'être jusqu'à la découverte d'un monument décisif, d'une inscription par exemple. La thèse de M. V. Durand repose en partie sur l'existence d'un ruisseau que d'anciens titres appellent l'Aruelhe ; c'est du moins le principal motif pour lequel il place *Ariolica* au-dessous du Treillard plutôt qu'à la Gauthière. Or, une assez grave objection pourrait être tirée de l'état actuel des lieux, c'est qu'il n'y a pas de ruisseau, à proprement parler ; on ne voit dans la combe, au fond de la prairie, qu'un bief un peu plus large que les autres. Sans prendre formellement parti pour ou contre la solution de M. V. Durand, je dois dire que cette objection n'est que spécieuse. J'ai vu là encore, dans ma jeunesse, un véritable ruisseau. Qu'est-il donc devenu ? Pour créer ces vastes prairies qui s'étendent fort au loin vers le nord et le levant, M. Bonnier a dû capter les eaux ; une partie passe jusque dans le parc de son château, le reste se disperse sur les flancs du coteau : l'Aruelhe a été bu par la prairie. Si on ajoute que la montagne était au moyen âge beaucoup plus boisée qu'aujourd'hui, on comprendra que cette petite vallée fût alors arrosée par un cours d'eau qui pou-

vait, sans trop de prétention, s'appeler un ruisseau.

La route nationale de Paris à Lyon. — Comme on vient de le voir, il est très probable que cette route, au moins dans sa direction générale, n'est autre chose qu'une ancienne voie romaine ; cette conclusion touchera de bien près à la certitude, si l'on considère que, depuis plus de cinq siècles, on constate là un des plus grands passages de la France, que le moyen âge a ouvert peu de grandes routes nouvelles, et qu'enfin, entre Roanne et les plaines du centre, la seule voie logique et commode est la remarquable trouée dont Saint-Martin d'Estreaux et la Palisse occupent les deux extrémités.

Romaine ou non, on ne peut nier en tout cas que cette route, historique entre toutes, n'ait une importance de premier ordre. Sans doute les documents précis font presque défaut avant le XVe siècle. Cependant les très rares itinéraires antérieurs que l'on connait, par exemple celui de la duchesse de Bourbon en 1385 et 1386, montrent que les voyageurs venant du Bourbonnais passaient déjà à Varennes et à la Palisse. Il est vrai que la duchesse prend ensuite sa route par Saint-Haon-le-Châtel, et non par Roanne ; mais cela est tout naturel, puisqu'elle se rend au château de Cleppé (1).

A partir du XVe siècle, les témoignages surabondent, et j'en ai des centaines sous les yeux, bien que mes recherches sur ce point soient encore fort incomplètes. Notre route dut bénéficier une des premières

(1) Voy. l'*Ancien Forez*, V, 341. — Le *Crozet* dont il est question dans cet itinéraire n'est certainement pas notre Crozet forézien.

de l'ordonnance du 19 juin 1464 qui organisait le service public des postes sur les grands chemins de France, et dès ce moment on put la considérer comme une route royale ; mais le document le plus ancien où je lui vois donner ce nom est une transaction du 6 septembre 1502, entre Jacques de Lévis-Châteaumorand et Brémond de Vitri-Lalière, où il est question du *grant chemin royal* tendant de Saint-Martin à la Palisse.

Au XVIe siècle, paraissent les itinéraires imprimés à l'usage des voyageurs, dont les uns ressemblent, par leur sécheresse, à nos indicateurs, et dont les autres plus détaillés, se rapprochent de nos guides. Quelques-uns de ces *Guide des chemins de France* (1), *Voyage de France, Nouveau Guide royal, Guide fidèle, Indicateur fidèle, Itinéraire complet de la France, Gentilhomme étranger voyageant en France, Itinerarium Galliæ, Deliciæ Galliæ, The gentlemans guide*, etc. sont devenus rares ; j'ai aussi recueilli des extraits de tous ceux que j'ai pu rencontrer, ainsi que des récits de voyage du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Tous ces témoignages prouvent que, jusqu'à la fin du premier tiers de notre siècle, la route ne s'est pas sensiblement déplacée dans la section qui a pour nous un intérêt particulier, de la Palisse à Tarare. Du XVe siècle au XIXe, elle traverse les mêmes villes et les mêmes villages, sauf quelques modifications temporaires et sans importance ; ainsi,

---

(1) La plus ancienne édition que je connaisse de *La guide des chemins de France* est de 1552, mais je crois qu'il y en a d'antérieures.

au milieu du XVIIe siècle, les voyageurs venant de Lyon trouvaient la route si mauvaise en quittant le bourg de Saint-Martin, qu'ils étaient obligés de faire un détour sur la droite. Voici comme exemple l'itinéraire officiel indiqué dans le *Nouveau guide des chemins pour aller et venir par tous les pays.... de France*, imprimé à Paris en 1583 : « *Sainct Geran le Puis. Parigny. La Palice* (ville, chasteau). *La Tour* (1). *Sainct Martin. La Pasquaudière* (passe par le bourg). *Changy, Rouane sur Loire* (ville, chasteau). *L'Hospital* (brigandage ; cy commence la montaigne de Tarare). *Sainct Saphorin de Lay. La Fontaine. La Chapelle* (au-dessus de la montaigne). *Tarare* (au pied de la montaigne) ».

Cette voie si fréquentée qui reliait Paris à Lyon, à la Provence, au Dauphiné et à l'Italie, était cependant mal entretenue et ne valait pas un médiocre chemin vicinal d'aujourd'hui. Le procès-verbal de 1668 signale à chaque instant des « bourbiers, ravins et concavités, rochers à esplaner, arbres qui anticipent sur le chemin », etc. L'ancienne administration fit souvent des travaux pour améliorer la route ; mais, faute d'argent ou faute de zèle, ils restaient toujours insuffisants. Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle qu'on lui donna une largeur vraiment royale (2). Mais la section comprise entre la Pacaudière et la

(1) *La Tour* n'est autre que Droiturier (Voy. Nicolaï, *Génér. description du Bourbonnais*, t. Ier, p. 123 et II, p. 121).

(2) En 1741 furent supprimés les péages par terre de la Pacaudière et de Saint-Martin. On trouve le péage de Saint-Martin, qui se levait au profit du baron de Châteaumorand, mentionné pour la première fois en 1418 ; il rendit cette année-là 4 livres, 6 sols ; 30 livres en 1484, etc. Odin Nazarier était *péageur* en 1523.

Palisse, qui s'en allait par monts et par vaux avec un souci exagéré de la ligne droite, appelait une rectification ; elle était projetée depuis longtemps, et on peut encore voir, chez Belin, l'amorce d'une voie nouvelle. Le projet fut repris et exécuté vers 1830 d'une manière si radicale, que le nouveau tracé a gardé à peine un kilomètre et demi de l'ancien, avant et après Saint-Martin.

Rien n'est plus important pour l'histoire de ce pays que cette route aujourd'hui presque déserte, qui traverse nos villages et qui les a créés. C'était l'unique industrie de la région, mais elle suffisait à sa prospérité ; tout le monde en vivait, depuis le gamin en guenilles qui courait après la chaise de poste pour offrir à milady un bouquet de violettes, jusqu'au riche chevaucheur du roi ; on voyait des dynasties de rouliers, de messagers, de postillons, de maîtres de poste, d'aubergistes se perpétuer pendant des siècles. Une immense circulation de coches et de fourgons animait la route, et lui donnait la gaieté, le mouvement et la vie. Sans doute le port de Roanne lui faisait quelque tort ; une grande partie des marchandises qui venaient de Lyon ou de la vallée de la Loire étaient embarquées dans cette ville pour descendre le fleuve, et beaucoup de voyageurs préféraient aussi, quand le régime des eaux était favorable, cette voie plus agréable et plus rapide. Au XVIIIe siècle, peut-être à cause du mauvais état de la route, ou des brigandages trop fréquents dans les montagnes de Tarare, le trafic se détourna sur la route de la Bourgogne, qui s'empara dès lors de la prééminence ; mais il restait encore à la nôtre une circulation si active, que personne ne pensait à se plaindre.

Cette route mériterait d'avoir son histoire administrative, économique, militaire, politique et anecdotique. Il faudrait, autant qu'il est possible, raconter ses transformations, ses rectifications partielles, les travaux qui y ont été faits par les intendants, la substitution des taxes en argent aux corvées (1), l'établissement, la suppression ou le dédoublement des relais de poste, dont le nombre a varié beaucoup plus qu'on ne croit, la création des coches et des diligences, les grandes entreprises de messagerie et de transport, l'extinction des péages, l'influence de cette route sur le commerce général de la France, etc.

Son histoire militaire et politique ne serait pas moins intéressante. Elle a été foulée, du XIVe siècle au milieu du XVIIe, depuis les routiers et les bandes de Villandrando jusqu'à Gaston d'Orléans, par des bandes d'aventuriers et de révoltés. C'est par là surtout que se sont faites les longues expéditions d'Italie ; le passage des armées, tout en laissant un peu d'argent, donnait lieu à mille abus, à des vexations de toutes sortes, quelquefois à des rixes sanglantes avec les habitants. Sur cette route, entre Varennes et la Pacaudière, se sont déroulés plusieurs incidents de la trahison du duc de Bourbon, et plus d'une intrigue politique s'est nouée dans une dis-

---

(1) D'Aubais (*Pièces fugitives*, t. Ier, Mélanges, p. 143) dit qu'on trouve dans l'intendance de Lyon, depuis la sortie de cette ville jusqu'à 200 toises au-delà de Saint-Martin d'Estraux, des « pierres de taille, peu épaisses, hautes d'environ deux pieds, sur lesquelles est écrit le nom de la communauté qui doit entretenir un certain nombre de toises de ce grand chemin ». — Deux de ces pierres existent encore à Saint-Martin, dans la cour du presbytère.

crète hôtellerie de petite ville ou de bourgade.

Celui qui entreprendrait cette étude ne devrait pas en négliger le côté épisodique. Il trouverait des faits en abondance dans les chroniques, dans les comptes, dans les registres des paroisses, dans les récits des voyageurs, etc. Ce serait frère Vincent Ferrier, portant de ville en ville son ardente parole ; Jean de Châteaumorand et les autres gentilshommes du pays saluant l'empereur Sigismond à son passage, le 30 janvier 1416 ; Charles VIII recevant, le 11 décembre 1490, l'hospitalité à Châteaumorand ; Benvenuto Cellini attaqué en 1537 par une bande d'aventuriers près de la Palisse, probablement dans les gorges sauvages du pont de la Vallée ; Richelieu apprenant à la Pacaudière, par un courrier de M. de Marillac, son élévation au cardinalat. Je choisis au hasard ces épisodes entre cent autres qu'il serait aisé de recueillir. Les passages de rois, de princes et d'autres grands personnages suffiraient à remplir un chapitre curieux de ce livre dont on trace ici le plan avec quelque complaisance.

II.

CROZET.

Aspect général du bourg. — La commune de Crozet est assise sur le revers de la faille du Forez, au pied de laquelle s'étagent des coteaux couverts de vignobles. On sait qu'on appelle souvent *crose*, dans la langue populaire, un ravin d'érosion étroitement encaissé. Crozet est précisément installé sur une croupe flanquée de deux croses profondes, dans lesquelles ont été pratiquées les routes qui conduisent au village. Crozet doit probablement son nom à cette circonstance.

L'assiette de ce bourg est des plus pittoresques, et nous allons chercher bien loin des curiosités que la nature a mises sous notre main. Lorsqu'on y arrive du côté de la Pacaudière, on ne voit d'abord que le donjon et l'église ; les maisons se cachent et s'abritent derrière la haute colline sur laquelle est campée la vieille petite ville. Remarquons en passant que cette situation était très favorable à la défense, car l'ennemi débouchant de la plaine, et quittant le grand chemin pour attaquer le château, n'avait devant lui qu'une côte rapide, presque verticale, dominée par la forteresse. A mesure qu'on monte par la crose orientale, on découvre à sa droite des restes de remparts encore garnis de deux petits bastions demi-circulaires, et qui portent des maisons étranges, de tous les âges.

Si on fait l'ascension de l'acropole de Crozet par

le ravin occidental, on côtoie un ruisseau qui roule en cascades, et on a sous les yeux un site heurté, bizarre, où des fragments de murailles, des bastions convertis en jardins, des rochers à pic se mêlent aux premières maisons du village. Celui-ci répond aux promesses de la route. Une grande place relativement moderne est la seule partie qu'on puisse à la rigueur appeler un peu régulière. Au-delà d'une porte percée dans un mur en ogive émoussée, et accompagnée de deux tours découronnées, on tombe dans des ruelles enchevêtrées. Partout, même au fond des cours et des impasses sans issue, le regard est attiré par quelque vestige du moyen âge ou de la Renaissance : un pan de mur en colombage, une porte munie de son judas en fer ajouré, une fenêtre à meneaux, un toit dont la corniche couvre la moitié du chemin, un puits à margelle monolithe, un modillon qui n'a plus rien à soutenir, un écusson qu'un maçon trop ingénieux a posé à l'envers.

On arrive ainsi, en cheminant dans ces rues naïves, jusqu'à l'énorme rocher qui portait le château. A nos pieds, au fond de l'abîme, une locomotive qui passe en sifflant semble une ironie dans ce cadre vieillot ; en face, le riche coteau du Taffret, le Médoc de la région, où Jean Papon possédait une vigne. Un peu plus loin, le bourg de la Pacaudière déroule sa longue ligne de maisons écrasées par le toit gigantesque du Petit-Louvre. Au-delà, la plaine roannaise, les collines du Brionnais, les montagnes du Beaujolais, du Mâconnais et même du Morvan.

Cette bonne et patriarcale villette de Crozet, si intéressante encore bien qu'elle ne soit plus que 'ombre d'elle-même, s'en va peu à peu sous nos

yeux. Chaque année emporte un croisillon de ses fenêtres, un morceau de ses corniches, et au XXe siècle, définitivement convertie au progrès, elle n'aura plus que des façades correctes, avec enseignes toutes neuves et crépissage tyrolien.

Crozet au XVe et au XVIe siècle. Le Château. — Une des vues de l'armorial de G. Revel représente « la ville et chatiau du Crouzet » au milieu du XVe siècle. Les maisons sont de fantaisie, à l'excep-

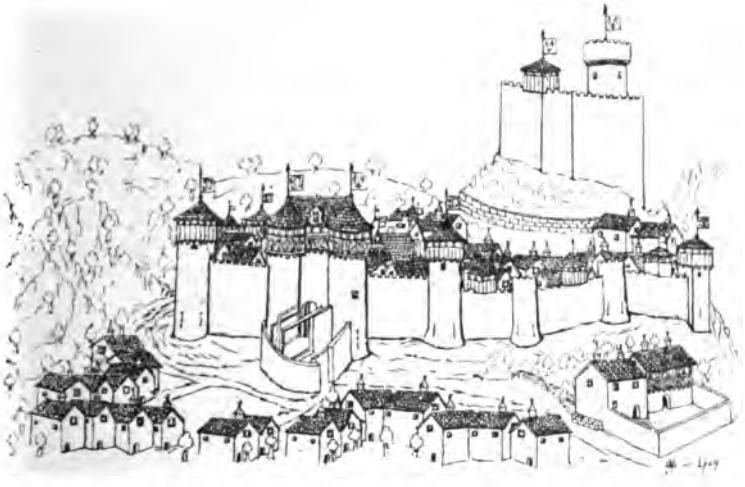

2. — VUE DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE CROZET
D'après l'Armorial de Guillaume Revel.

tion peut-être de celle qui est figurée à droite et en bas du dessin. Il est difficile aussi de croire que Crozet ait possédé cet appareil imposant de hautes murailles et des tours si nombreuses ; mais la représentation du château paraît exacte, et on recon-

naît parfaitement la *Grant Porte* flanquée de ses deux tours.

Crozet était en ce temps-là une petite cité close fort originale. Le terrier de la châtellenie (1), renouvelé en 1506 par Anne de France, duchesse de Bourbonnais et comtesse de Forez, fournit en abondance des renseignements précieux sur la topographie de Crozet. On entrait dans la ville par la *Grant Porte*, la « *Portelle* jouxte le fossé du mur de vinteyn », et la *Porte vieille*, déjà mentionnée dans un titre de 1335 (2). Il y avait au moins trois tours, sans compter le donjon et les deux tours flanquantes de la porte : la tour du *Coude*, la tour *Mauvent*, la tour *Gardin*. Les rues principales allaient de la Grant Porte au château, de la Grant Porte à la chapelle, du *terrail* « à l'entour de la mothe du chastel », de la *colonne de l'aulne* au terrail.

Crozet avait un grenier pour serrer les grains de la duchesse, un four banier, une grenette et trois halles : *lalle de la cordoannerie, lalle de la boucherie, lalle de la ferraterie ;* mais de plus, au rez de chaussée d'un grand nombre de maisons, étaient des *ouvrouers* ou boutiques (3). On a de la peine à comprendre comment tant de choses pouvaient tenir dans cette étroite enceinte.

Tous les témoignages que j'ai pu réunir s'accordent à représenter la citadelle du château de Crozet comme un polygone de forme irrégulière, sans toit,

---

(1) Arch. de la Loire, B, 2025 (ancien A., 62).

(2) *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 2089.

(3) L'*hôpital* et la *confrérie* étaient en dehors et au-dessous de la ville.

aux murailles hautes et épaisses, sans autre ouverture qu'une porte sombre et abrupte à laquelle on arrivait par un étroit *échellier*. A l'intérieur était un enclos qui servait de jardin au sonneur, et où la crédulité populaire creusait de mystérieux souterrains et enfermait de fabuleux trésors. Un rang d'ouvertures carrées marquait la place des poutres qui sans doute avaient jadis soutenu des hourds en charpente encorbellés sur le parapet. On peut encore suivre assez facilement le tour de cette enceinte, rasée en 1862 ; la nouvelle église a été élevée en partie sur les fondations de la forteresse, dont on voit quelques moellons indestructibles. A l'un des angles du château, était accolé un donjon qui subsiste seul, témoin d'un état social évanoui. On a bâti au sommet une autre tour en retraite couronnée par une statue de la Sainte Vierge.

Anciennes maisons de Crozet. Le logis de Jean Papon. — Malgré tant de pertes regrettables, Crozet garde encore de quoi satisfaire la curiosité des artistes et des amateurs de pittoresque. Tout près de la vieille porte, une façade fourrée en colombage présente des dispositions singulières et compliquées, où l'artisan s'est piqué, il semble, de dérouter toutes les idées de régularité. On montre à l'intérieur, sur le manteau d'une cheminée en pierre, un écusson aux armes des ducs de Bourbon. Cette maison devait être celle du prévôt de Crozet ou d'un autre officier de l'administration ducale.

Un peu plus bas, dans la même rue, une maison Renaissance a conservé ses meneaux; il est probable qu'elle a été plus élevée autrefois.. On remarque au rez-de-chaussée des arcades murées qui s'ouvraient

sur des boutiques. Cette maison a appartenu à un Papon, car au-dessus d'une porte aussi ancienne que le logis sont sculptées les armes de cette famille (1), mais avec une coquille en abîme.

En tournant à droite, on se trouve devant la *maison Dauphin*, ainsi nommée parce que Mgr Dauphin y est né en 1806. C'est, après la grande maison Papon, la plus belle de Crozet ; elle a même sur celle-ci l'avantage d'être à peu près intacte. Il est inutile de décrire la façade, dont on trouvera une vue jointe à ce rapport. On s'étonnera de la disposition singulière et de l'extrême inégalité des portes et des fenêtres. Nos pères avaient sur ce sujet d'autres idées que nous ; ils se souciaient peu de la symétrie des ouvertures, et les perçaient là où elles leur paraissaient logiquement commandées par la commodité du service (2). Dans la pièce principale du rez-de-chaussée, la cheminée est ornée d'un cep de vigne en relief, entremêlé de ces deux monogrammes religieux : I. H. S. — M. On peut donc conjecturer que cette maison était la résidence du curé de Tourzy. Un petit cabinet délabré, qu'on rencontre à sa droite en montant l'escalier à vis, peut avoir été un oratoire, car on y voit une descente de croix assez grossièrement peinte ; dans l'épaisseur du mur est pratiqué un coffre encore orné de sa porte doublée de fer, dont les clous sont en forme de coquilles. Plus haut, une

---

(1) Armes des Papon, d'après l'*Armorial du Forez* de P. Gras : *D'or à la croix d'azur, à quatre endenchures de gueules, mouvant du chef, deux dans chaque canton.*

(2) Sur la porte en accolade est sculptée une petite *coquille* et, au-dessus de la niche, un écusson portant *trois branches de rosier fleuries, deux et un.*

IV. — Maison Dauphin, a Crozet.

Dessin d'Henri Gonnard.

V. — Maison de Jean Papon, a Crozet.

chambre donnant sur un étroit couloir est fermée par une porte composée de compartiments en losange, ornés de feuilles sculptées.

A quelques pas de la maison Dauphin, la célèbre maison de Jean Papon fait briller au soleil levant ses briques émaillées. Ce bel édifice a été bien maltraité par le temps et par les hommes ; mais peut-être un jour un amateur intelligent et riche achètera-t-il ce logis pour se donner le plaisir de le restaurer.

D'après un inventaire de meubles dressé le 4 janvier 1584, environ sept ans avant la mort de Jean Papon, on distinguait alors dans la maison de Crozet : la cuisine, la chapelle, la petite salle près de la cuisine, la chambre basse près de ladite salle, la grand'salle, la chambre de Monsieur, la garde-robe de ladite chambre, la chambre sur la cuisine, la grand'chambre sur la rue, la chambre haute, l'étude haute, la chambre près du grenier, le grenier (1). La maison a subi tant de changements depuis ce temps-là, qu'il serait hasardeux de chercher cette distribution dans le logis d'aujourd'hui ; il est probable toutefois que les deux pièces éclairées par les grandes fenêtres de la façade en briques émaillées sont, celle de droite la « grand'salle », celle de gauche « la chambre de Monsieur ». Il serait intéressant de connaître « l'étude » où Jean Papon se préparait aux grands devoirs de la vie, et où il recevait familièrement la visite du maréchal de Saint-André, qui l'arrachait à ses livres pour lui faire donner par le roi la suprême magistrature du Forez.

---

(1) Renseignement communiqué par M. V. Durand.

La maison Papon a deux corps d'habitation qui se coupent en équerre, et trois façades, dont une sur la rue, et deux sur une petite cour basse. La façade sur la rue est très simple, mais sa corniche a conservé de délicates traceries flamboyantes en bois. A droite de notre planche, on aperçoit une tourelle en briques, dont l'escalier conduit à des chambres soigneusement lambrissées. La tour d'angle s'ouvre sur la cour par une porte couverte de sculptures, mais rongée par le temps, au-dessus de laquelle on lit cette devise d'un pessimisme amer : HOMO HOMINI MONSTRUM.

La principale façade, du pur style Renaissance, est appareillée en briques vernissées formant un fond très doux, sur lequel quatre fenêtres se détachent avec vigueur (1). Entre elles sont enchassés symétriquement des médaillons (qui sont peut-être des portraits), des inscriptions et des bas-reliefs. Au-dessous de la grande fenêtre du côté droit, on lit dans un cartouche cette maxime d'un jurisconsulte désenchanté, qui semble avoir vu de près les petitesses de la justice humaine, et qui oppose ses misères et ses compromissions à l'incorruptible sainteté de la loi divine : LEX DOMINI IMMACULATA. A gauche de cette inscription, entre les deux cordons de pierre qui soulignent le soubassement du logis, un bas-relief mutilé représentait la Vierge tenant l'Enfant sur ses genoux, avec cette légende : ECCE ANCILLA DOMINI. Plus haut, entre les deux fenêtres principales on reconnaît

(1) Comme on le voit par la planche ci-jointe, une seule a encore une partie de ses meneaux ; la grande fenêtre gauche est devenue une porte. — La corniche de cette façade n'a plus qu'une seule pièce de sa tracerie en bois.

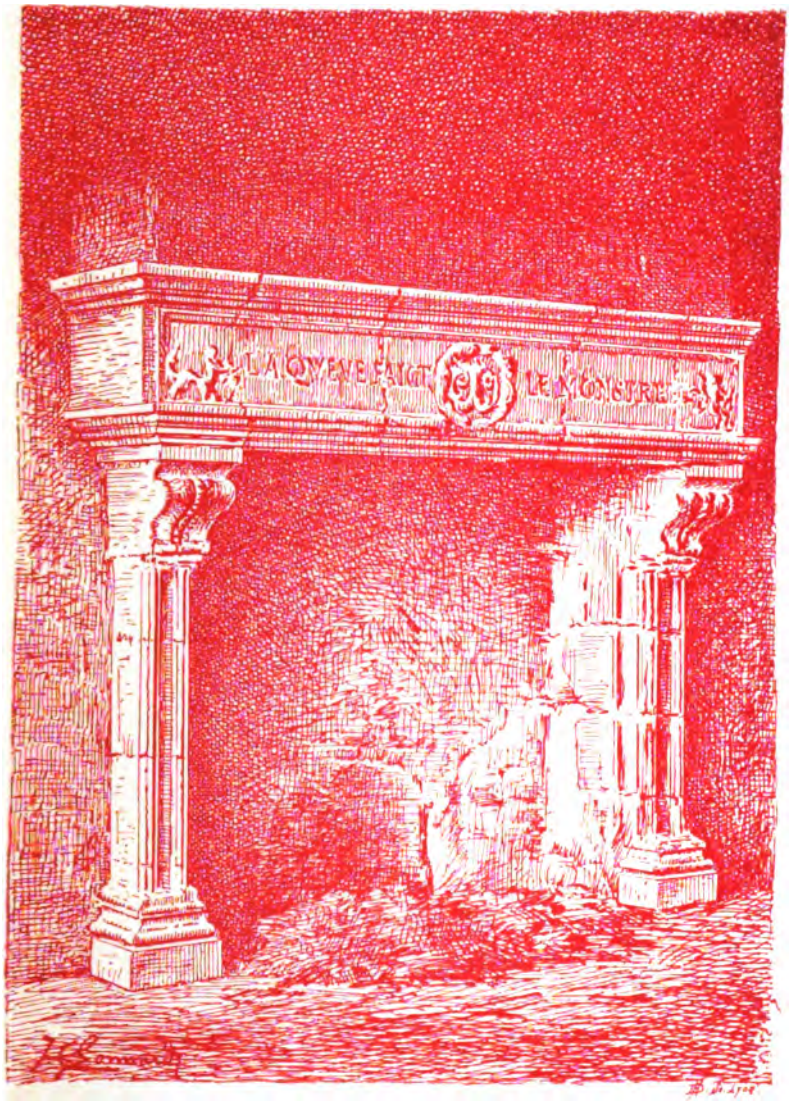

VI. — Une cheminée de la maison de Jean Papon, à Crozet.

Dessin d'Henri Gonnard.

dans un autre bas-relief un peu moins endommagé une fontaine entourée de deux personnages qui paraissent s'y laver de la poussière du voyage ; cette scène est accompagnée d'une inscription qu'on déchiffre un peu péniblement : LAVABUNT PEDES ET MANUS, NE FORTE MORIANTUR.

On voit sur notre planche, au fond de la cour, une petite façade Louis XII, et, tout-à-fait à gauche, une tourelle d'escalier plus ancienne encore. Sur la porte, refaite au XVIe siècle et ornée d'un écusson où les armes des Papon sont parties avec celles d'une famille jusque-là incertaine (1), cette inscription est gravée dans un cartouche: SILETO ET SPERA. 1535.

Entrons maintenant par la tourelle d'angle dans la

---

(1) On voit aussi cet écusson parti, beaucoup mieux conservé, dans la cave de la maison. Les armes d'une attribution douteuse se blasonnent ainsi : « *de..., à un chevron de.. accompagné de trois coquilles de..* » ; comme il serait long d'examiner quelle est la famille, alliée aux Papon, à laquelle on peut attribuer ces armes, et que d'ailleurs cette discussion ne nous conduirait pas à une conclusion absolument certaine, on se contente de signaler ce problème. — J'ai déjà noté plus haut une *coquille* en abîme sur un autre écusson aux armes des Papon ; on la retrouve encore, mais sans signification héraldique bien déterminée, en divers endroits de la maison Dauphin.

3. — ARMOIRIES sur une cheminée, dans une pièce servant aujourd'hui de cave, au rez-de-chaussée de la maison Papon, à Crozet.

pièce éclairée par la grande fenêtre droite de la façade en briques. Cette pièce est lambrissée avec des poutres et des chevrons exactement assemblés et couverts de moulures. Sur la cheminée, cette légende d'un sens obscur se développe entre un centaure et un sylvain : LA QVEVE FAICT LE MONSTRE.

Cette chambre communiquait par une porte maintenant murée avec la pièce voisine. Celle-ci est lambrissée avec le même soin que l'autre, et sa cheminée est la principale curiosité artistique de Crozet. On ne peut rien voir de plus fin et de plus précieux que ce morceau de sculpture, parfaitement intact, qu'il suffirait de débarrasser de son badigeon pour lui rendre toute sa délicatesse. C'est toute une scène qui se déroule sur cette cheminée. A gauche est un métier de tisserand, devant lequel l'ouvrier est assis ; au milieu, la mort armée de sa faux, figure d'un relief puissant ; à droite, une mère défend ses deux enfants contre la mort. Ces trois motifs sont reliés par cette légende explicative : DUM ADHUC ORDIRER [MORS, mot exprimé en rébus par l'image de la mort] SUCCIDIT ME. Je suis porté à voir dans ce travail la représentation allégorique d'un drame douloureux de famille, une allusion à la perte de deux enfants aimés, ravis en même temps par une mort prématurée, peut-être pendant la peste de 1524, qui décima la population de ce pays. La date probable de cette partie de la maison Papon donne du moins de la vraisemblance à cette hypothèse.

L'ancienne chapelle et l'église neuve. — La petite ville forte de Crozet, siège d'une châtellenie, ne possédait pas cependant d'église paroissiale et relevait de

Tourzy. Mais en 1180 Artaud le Blanc, vicomte de Mâcon, obtint des moines d'Ambierle, qui avaient droit de nomination à la cure de Tourzy, la permission d'établir, dans son château [et ville] de Crozet, une chapelle qu'il dota de cinq sols de luminaire à prélever sur le péage (1). Cette chapelle fut dans la suite regardée comme une succursale et une annexe (2) de Tourzy. On y faisait des processions solennelles, on y chantait les vêpres du samedi, et il est certain qu'on y a souvent conféré le baptême. Elle avait ses fondations, ses revenus propres, ses prébendes, dont une au moins avait été fondée par Odin Clépier, chapelain et trésorier de la duchesse Anne Dauphine, et jouissait, sous la juridiction du curé de Tourzy, d'une autonomie presque complète (3). Il semble même que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la chapelle de Crozet ait été une seconde église paroissiale, presque au même titre que Tourzy.

La vieille chapelle tombait en ruines en 1659, car on cherchait alors de l'argent pour la réédifier. Mais comme Crozet avait déjà perdu toute importance, les ressources manquèrent probablement, et on dut se borner à bâtir un assez vaste vaisseau sans aucun ornement, avec un plafond grossièrement lambrissé.

---

(1) *Chartes de Cluny*, t. V, n. 4272.

(2) Sancti Hippoliti de Tourziers cum *annexa* Sancti Joannis Baptiste de Croiziet (Bruel, *Pouillés des dioc. de Clermont et de Saint-Flour*, dans les *Documents inédits. Mélanges*, t. IV).

(3) Peut-être cette chapelle avait-elle des sépultures. Jean Papon, dans son testament du 20 avril 1583, déclare que, s'il meurt à Crozet, il veut être enterré *en l'église de Crozet, paroisse dudit lieu, en la chapelle Saint-Antoine*. Je crois cependant qu'il s'agit ici de l'église de Tourzy.

Crozet fut érigé en paroisse après la restauration du culte, et on eut alors cette situation très singulière : la Pacaudière chef-lieu de la commune, Crozet chef-lieu de la paroisse, et deux églises paroissiales en concurrence, une à Crozet et l'autre à Tourzy. Ce régime bâtard et incommode dura cependant jusque vers 1840 ; la Pacaudière et Crozet formèrent alors deux paroisses distinctes, bien que réunies encore sous la même administration communale.

Mais Crozet ne pouvait se contenter de la pauvre chapelle du XVIIe siècle. La nouvelle église a été bâtie en 1862, et, comme je l'ai dit plus haut, sur les ruines de la forteresse. C'est un édifice gothique dans la manière du XIIIe siècle, à trois nefs, dominé par un clocher. Dans la nef latérale gauche, les élèves de Mgr Dauphin lui ont fait élever, sur les dessins de M. Jamot, un tombeau en pierre orné d'un médaillon de bronze, dû à M. Arthur de Gravillon, qui représente le prélat. On lit au-dessous cette inscription : *1806-1882 | A Monseigneur Et^ne^ Dauphin | prélat de S. S. Léon XIII | fondateur du collège d'Oullins | doyen de l'église Ste-Geneviève | chanoine du chapitre de St-Denis | directeur de l'œuvre des écoles d'Orient | bienfaiteur insigne de cette paroisse | ses anciens élèves.*

La ville et la châtellenie de Crozet. — L'histoire complète d'une châtellenie forézienne, si elle pouvait s'écrire, jetterait le plus grand jour sur l'administration civile, financière et judiciaire de notre province au moyen âge. Mais où sont les archives de nos châtellenies ? Ce n'est pas avec un petit nombre de terriers, de comptes, de registres audienciers, avec quelques actes épars dans les dépôts publics

et dans les recueils de titres, quelques renseignements recueillis par les historiens qu'on peut faire cette restitution du passé.

S'il faut en croire La Mure (1), dans la première moitié du XIe siècle, sous le comte Gérard II, les seigneurs de Saint-Maurice « devinrent si riches et si puissants, qu'ils acquirent toutes les plus belles et fortes places du Roannais ; entre autres fut le château de Roanne qu'ils achetèrent de ce comte, celui de Crozet, etc. ». Mais l'absence de toute référence rend malheureusement cette information un peu suspecte.

Franchissant un siècle et demi, nous trouvons en 1180 le *château de Crozet* aux mains d'Artaud III, dit le Blanc, qui fut, selon A. Bernard, le dernier des vicomtes de Mâcon. Artaud possédait aussi un droit de péage et divers cens perçus dans la paroisse de Tourzy et lieux voisins, qui furent sans doute le noyau du domaine de nos comtes et de nos ducs dans le mandement de Crozet. Il paraît que le vicomte Artaud avait grandement opprimé ses sujets, et injustement *querellé* les droits que le prieur d'Ambierle avait à Tourzy. Il s'amenda dans la suite, donna à l'abbaye de la Bénisson-Dieu une partie des biens qu'il avait au territoire de Crozet, et reconnut qu'il ne possédait aucun droit, aucune propriété (*nichil juris, nichil proprietatis*) dans le village de Tourzy. Cette famille finit peut-être dans la gêne ; car les deux fils d'Artaud le Blanc cédèrent au comte Guy IV de Forez, au plus tard au mois d'octobre 1220, tout

(1) *Hist. des ducs de Bourbon*, t. I, p. 93. — Cf. Sonyer du Lac, *Observations...*, p. 34.

ce qu'ils avaient encore au-delà de la Loire, et « spécialement Crozet avec ses appartenances ». Quatre ans plus tard, en mars 1224, le comte compléta son acquisition en se faisant céder par Marie de Bourgogne, dame de Semur, veuve de Simon de Semur, tous les droits qu'elle avait dans les territoires de Roanne, de Saint-Haon et de Crozet (1). Il serait intéressant de savoir comment et à quel titre les vicomtes de Mâcon et les barons de Semur étaient devenus possesseurs des terres qu'ils abandonnèrent au comte de Forez. Il n'est pas douteux du moins que celui-ci ne fût très désireux d'avoir, dans le voisinage des sires de Bourbon, une place de guerre et une position solide qui ne pouvait qu'affermir son autorité sur la frontière.

Pour s'attacher la fidélité et l'affection des habitants de la ville de Crozet, Guy IV leur accorda en 1236 une charte communale qui est une des plus anciennes du Forez. On y voit, entr'autres libertés octroyées, que les hommes de la franchise de Crozet n'étaient pas tenus de venir à la chevauchée du comte, si ce n'est pour les affaires de Crozet et du mandement, tandis que ses autres sujets du Roannais restaient soumis à cette obligation (2).

En 1275, Crozet faillit passer à la maison de Beaujeu en vertu du premier testament de Guy VI, qui

---

(1) Voy. *Rev. for.*, I, p. 168; — *Chartes de Cluny*, n° 4.272; — la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, preuves, n°s 40, 44 et 47; — Baché, *Abbaye de la Bénisson-Dieu*, p. 286; — *Titres de la maison de Bourbon*, n° 126.

(2) La charte de Crozet a été plusieurs fois publiée; elle l'a été en dernier lieu dans le *Cartul. des Francs-Fiefs*, n° XXXVII. Elle fut confirmée en 1240 et en 1248.

fut annulé par les actes suivants. Au XIVe siècle, les comtes agrandirent leurs possessions par une longue série d'acquisitions dans les paroisses de Tourzy, de Saint-Bonnet, de Saint-Martin, etc., qui constituèrent le domaine comtal de Crozet. En même temps ses officiers travaillaient énergiquement à faire respecter son pouvoir, et obligeaient les tenanciers de la Bénisson-Dieu, qui prétendaient n'avoir d'autres maîtres immédiats que les moines, soit à contribuer à la réparation des murailles de la ville, soit à reconnaître la haute justice et le ressort du châtelain de Crozet (1).

On trouve cependant en ce siècle deux actes assez singuliers. Par le premier, du 4 février 1318, Jean, comte de Forez, en considération du mariage accordé entre son fils et la fille du sire de Bourbon, s'engageait à tenir en fief de celui-ci ses châteaux et villes de Roanne, Saint-Haon et Crozet, et à lui en rendre l'hommage. Il est vraisemblable que ce lien féodal qui rattacha ainsi ces trois châtellenies au Bourbonnais ne tarda guère à être rompu. Une transaction passée, le 29 décembre 1379, entre Erard de Lespinasse, seigneur de Changy, et le duc Louis II, comte de Forez, est beaucoup plus embarrassante. Par cet accord, Érard consentait à ce que la justice haute, moyenne et basse de *son château de Crozet*, à la réserve de la justice sur douze feux, demeurât au duc de Bourbonnais (2). Le duc, dans un pressant besoin

(1) Voy. d'intéressants détails sur ce sujet dans Baché, *L'abbaye de la Bénisson-Dieu*, p. 84 et suiv.

(1) *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 3440. — Cf. *Ibid.*, n° 3325, et la Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, II, 58.

d'argent, avait-il temporairement engagé la seigneurie de Crozet ? Ou bien aurait-il alors existé deux châteaux, celui du comte de Forez, et celui du seigneur de Lespinasse ? J'hésite entre ces deux solutions, bien que la première me paraisse plus probable. Nous savons, en effet, que le duc Louis II était accablé de dettes, et qu'il eut besoin de toute l'habileté de son lieutenant général, Pierre de Norri, pour remettre ses finances en bon état. En tout cas, cette aliénation n'aurait pas duré longtemps, car en l'année 1383, au plus tard, la châtellenie de Crozet était rentrée dans les possessions du duc.

Dès le milieu du XIVe siècle, elle était définitivement constituée, et telle à peu de chose près qu'elle resta pendant trois siècles. Ce serait le moment d'étudier le fonctionnement de cette châtellenie ducale, si son organisation ne ressemblait à celle de toutes les autres. Il est bon seulement de ne pas oublier que les châtellenies différaient fort peu des seigneuries ordinaires. Si je compare, par exemple, la châtellenie de Crozet avec la baronnie de Châteaumorand, je vois des deux côtés un capitaine châtelain qui est ordinairement un gentilhomme, un comptable qu'on appelle prévôt à Crozet, receveur à Châteaumorand, un procureur, un greffier, des sergents, un portier ou chacipol, un péager, etc. Mais leur qualité de possession comtale ou ducale donnait aux châtellenies une sorte de prééminence morale sur les simples seigneuries, car les officiers du comte étaient sur tous les points de la province la vivante image de son autorité.

Les revenus de la châtellenie de Crozet consistaient surtout en redevances censuelles, laide, four banal, péage, amendes prononcées par le châtelain, droits

de lods et d'investison, produit des bois de Rade et de la chasse, vente ou ferme des offices. En effet quelques-uns des offices, entres autres ceux de prévôt et de greffier, étaient souvent affermés ou vendus ; ainsi, en 1340, la prévôté de Crozet et une maison de la ville — sans doute celle du prévôt — sont mises aux enchères et adjugées pour le prix de 150 livres. La châtellenie était une des plus riches du Forez. Si on prend la moyenne des revenus de 1381 à 1405, on peut lui donner approximativement le cinquième rang parmi les quarante prévôtés comtales.

Les bornes étroites de ce compte-rendu m'obligent à abréger l'histoire de la châtellenie de Crozet. Au XVIe siècle, quand le Forez fut entré dans les domaines de la maison royale après la trahison du connétable de Bourbon, elle ne put échapper au sort de la plupart des châtellenies, et fut engagée en 1544 à Claude Gouffier (1). En 1566 des lettres patentes érigèrent le duché de Roannais auquel furent incorporés, sous le nom de « parfait de la baronnie de Roannais » les mandements et seigneuries de Saint-Haon, la Chambre, Renaison, Saint-Maurice, le Verdier, le Vernay, Villeret et Crozet. En 1677, nouvel engagement au duc de la Feuillade, sous clause de rachat perpétuel, des châtellenies royales de Saint-Haon, Saint-Maurice et Crozet, qui furent encore unies au duché de Roannais. La Feuillade obtint même en 1688 le transfert à Roanne de la justice de ces trois châtellenies et de celle de Cervières, qu'il avait acquise du roi en

(1) J'ai suivi ici, pour cette question des engagements, Coste, *Essai sur l'hist. de la ville de Roanne*, p. 180 et suiv., *passim*.

échange de Saint-Cyr. C'était la mort pour ces petites villes dépouillées de leur modeste tribunal. Même après l'extinction de la duché-pairie de Roannais en 1725, les seigneuries qui l'avaient composée restèrent réunies au bailliage de Roanne.

Pendant ce temps-là le commerce et le mouvement de la route royale développaient tous les jours la Pacaudière, et Crozet, isolé sur sa colline abrupte, s'appauvrissait peu à peu. Quand on réorganisa la France, et que le bourg de la Pacaudière fut érigé en chef-lieu de commune et de canton, Crozet ne fut plus qu'un simple hameau. On ne lui a donné qu'en 1868 le titre de commune.

Collège ou école de Crozet. — Un « mestre de l'eschole de Crouzet » est mentionné dès 1415 dans les comptes de Jean de Châteaumorand. Cette institution s'élevait certainement au-dessus d'une simple école de village, car le régent tenait des pensionnaires, et Brémond de Lévis faisait élever chez lui le bâtard de Villars, fils naturel de son frère Antoine de Lévis, comte de Villars. Voici en effet une note que j'extrais des comptes de Châteaumorand pour 1448-1449 : « Baillé au maistre de l'escholle de Crozet du commandement de Bonnet, cellerier, maistre d'ostel de Monseigneur, pour la despense du petit bastard de Villars, que ledit maistre tient en sa chambre avecques luy, et ly fait sa despense. Pour ce : soilhe, X bichets (1) ». C'est sans doute dans ce collège que reçurent leur première

(1) Les *Titres de la maison duc. de Bourbon*, n° 6150, mentionnent une lettre de Brémond de Lévis, datée du 13 septembre 1461 [et écrite de Chastelmorand] par laquelle il demande à son frère de l'argent pour le bâtard de Villars.

instruction les notaires, officiers de justice et juristes, que Crozet a vu naître en si grand nombre. En 1643, François Gobet prend encore le titre ambitieux de « recteur du collège de Crozet » ; mais ses successeurs, Lamotte, Bellat, Chatardier, ne se qualifient plus que « recteur des écoles », « recteur des petites écoles », ou même tout bonnement, « maître d'école ».

La Frairie. — Au-dessous de Crozet, dans le « basbourg », sur le chemin qui conduit à la Pacaudière, et à quelques pas du passage ménagé sous la chaussée du chemin de fer, est un groupe de deux ou trois maisons qu'on appelle *la Frairie.* On voyait là, il y a peu d'années encore, un petit pavillon d'apparence fort modeste qui, disait-on, avait été autrefois un couvent. Cette vague tradition est-elle exacte ? Ou bien l'endroit aurait-il gardé ce nom en souvenir de la vieille confrérie de Crozet? Rien ne me permet, je l'avoue, de trancher cette question. J'ai cependant peine à croire à l'existence d'un couvent qui a laissé si peu de traces. On voit, il est vrai, dans les registres de Tourzy, que, au mois d'août 1628, fut enseveli « Jean Poil, vénérable frère de l'ordre des Colleteurs (*sic*) » ; mais peut-être le vénérable Jean Poil n'était-il qu'un frère quêteur, un moine de passage. Il semble même que, si le curé de Tourzy avait eu pour si proches voisins des religieux, il aurait trouvé vingt fois l'occasion d'en parler, et que les registres de la paroisse auraient conservé des témoignages moins douteux de leur présence.

Groffière. — Cette maison forte avait de l'importance. Les ruines de Groffière ont été rasées depuis environ quarante ans ; mais la cave du domaine est

encore celle du château, et a conservé une porte ogivale (1).

Le fief de Groffière présente quelque intérêt pour l'histoire des origines et de la transmission de la propriété foncière. C'est, dans ce coin du Forez, le plus ancien exemple bien certain que je connaisse d'une terre noble, formellement qualifiée fief, et accompagnée de maison forte, en possession d'une famille de roture. Jean Raynaud, qui en rend foi et hommage à la duchesse Anne de France le 21 juin 1521, et déclare la tenir de son père et de son aïeul, se dit marchand de Crozet. Le fief de Groffière était donc possédé depuis le milieu du XVe siècle au moins par de simples bourgeois. Cette famille Raynaud, dont les registres de catholicité et le répertoire des fondations de Tourzy permettent de suivre assez facilement la filiation, garda le fief de Groffière pendant près de trois siècles. Il fut aliéné le 13 novembre 1683 par Pierre Raynaud, capitaine châtelain de Crozet, à Antoine-Henri de Chavagnac. Le fils de celui-ci, Paul de Chavagnac, seigneur de la Molière et de Groffière, en fit hommage au roi, en la chambre du domaine de Montbrison, le 29 avril 1719. Joseph de Chavagnac le possédait vers 1780.

La prévôté, la forêt et les carres de Rade. — Rade était au moyen âge une petite prévôté, une sous-recette dont les fonds étaient versés à la caisse du receveur de Crozet. Mais pour croire que Rade ait jamais pu être le siège même de la châtellenie, il faut n'avoir pas visité cette région montagneuse et

(1) Renseignements donnés par M. Eug. Bonnier.

d'un accès peu commode, bien qu'elle soit unie à Crozet par un chemin antique.

Les comtes de Forez et, après eux, les ducs de Bourbon et les rois de France, possédaient à Rade et dans les environs une forêt domaniale, dont il y a quelques débris épars sur ces pentes sauvages. La « pesson » et glandée de ces bois comptait dans les revenus de ce coin écarté de la châtellenie. En 1412, Jean de Châteaumorand, faisant bâtir près de son château une galerie, obtint de la duchesse Anne Dauphine des pièces de bois qui furent prises dans la forêt de Rade. Il fallut, pour en avoir la délivrance, un mandement en forme de la duchesse au châtelain ou gouverneur de la baronnie de Roannais, qui à son tour ordonna au prévôt de Crozet de faire livrer les chevrons par le forestier de Rade ; il n'en coûta au seigneur de Châteaumorand qu'une quarte de vin donnée au prévôt et au forestier. Au milieu du XVe siècle, cet emploi de forestier fut rempli par Tevenin Bouchardet et Hippolyte Gacon. En 1559, le garde des bois de la châtellenie de Crozet recevait pour ses gages deux setiers de seigle, du bois à discrétion pour son chauffage, et sans doute d'autres petits profits dont les documents officiels n'ont pas coutume de parler. Il est bon de faire observer que, si les ducs de Bourbon avaient donné à cens, moyennant une rente annuelle de trois livres, le droit de la chasse au lièvre dans le quartier montagneux, à droite du grand chemin de Paris à Lyon, ils avaient cependant excepté de cet abénevis les forêts de la châtellenie de Crozet.

Toutes les hauteurs voisines de Rade, depuis Chollis et Montgardin jusqu'à Saint-Bonnet, sont

couronnées de *carres*, énormes amas de pierre qui donnent à ces plateaux granitiques une physionomie particulière. Peut-on regarder les carres comme d'antiques forteresses celtiques plus ou moins romanisées après la conquête (1) ? Je n'oserais me prononcer sur ce point. Je n'ai pas remarqué de fossés autour de ces entassements de blocs ; la vallation remarquable de Montmeugne, près de Saint-Bonnet, n'entoure et ne protège pas un carre. On dit cependant qu'on a trouvé dans les carres des silex taillés, des tuiles à rebords, du verre, des fragments de poterie, et même des monnaies impériales. Mais je crois qu'il serait nécessaire d'étudier de nouveau cette question.

---

(1) Voy. dans les *Mém. de la Soc. Eduenne*, t. VI, p. 283, un article de M. Bulliot sur les *Karres* de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray.

III.

LA PACAUDIÈRE.

La commune. Le bourg. — La commune de la Pacaudière comprend la partie orientale de l'ancienne paroisse de Tourzy (sauf un morceau de territoire réuni à Vivans) et une partie de la petite paroisse supprimée d'Arçon. Les *terres blanches* qui s'étendent du côté de Chenay-le-Châtel sont ce qu'il y a de plus triste au monde ; mais la campagne qui entoure le bourg est riante, riche et très peuplée.

Le nom de Pacaud était commun autrefois dans toute la région. En 1484, Jean Pacaud est un des quatre consuls de la terre de Châteaumorand ; en 1506, un Pacaud est mentionné dans le terrier de Crozet ; en 1551, Messire Pierre Pacaud tient école à Châtelus ; on pourrait citer dix autres exemples. La Pacaudière a pris probablement le nom de cette famille, qui, peut-être, possédait sur le grand chemin un domaine où furent bâties les premières maisons du village.

C'est une opinion assez répandue à la Pacaudière que ce bourg est d'origine récente. Cependant il existait dès les premières années du XVe siècle, et même il avait déjà quelque importance, puisque, en 1419, le prévôt de la châtellenie de Crozet résidait à la Pacaudière.

Son origine ne peut pas être douteuse : il a été créé par le grand passage du chemin de Paris à Lyon ; on parlerait très exactement en disant que

la Pacaudière, c'est Crozet peu à peu descendu sur la route. Les plus anciennes maisons sont juste au point où le chemin de Crozet aboutissait à la route royale. Cette formation d'un nouveau bourg aux dépens de Crozet était logique, inévitable. La châtellenie, écartée de la grande route d'un kilomètre, dont la situation d'ailleurs était admirable pour la défense, mais incommode au commerce, devait nécessairement déchoir quand la paix et la sécurité eurent créé d'autres besoins. Crozet descendit lentement de sa colline et s'installa dans la plaine, sur les bords de la route, où un grand mouvement de voyageurs et de marchandises favorisait le négoce et les affaires. La châtellenie perdait tout ce que gagnait la Pacaudière. Ainsi nous savons qu'il y avait une foire à Crozet le 18 octobre en 1411 ; cette foire existe toujours, mais depuis longtemps elle se tient à la Pacaudière. Crozet resta le siège de la juridiction ; il garda quelques vieilles familles bourgeoises, des notaires, des officiers de justice ; mais, dès la fin du XVIe siècle, c'était une petite ville déchue.

L'institution des postes royales contribua beaucoup à la fortune du nouveau bourg. La Pacaudière était même, comme la Palisse, Roanne, Saint-Symphorien et Tarare un relai de *repeüe* et de *giste*, c'est-à-dire que les voyageurs y prenaient d'ordinaire le dîner ou la couchée, et ses hôtels, paraît-il, jouissaient d'une renommée gastronomique appréciée des voyageurs. Un gentilhomme de passage en 1660 déclare, avec une reconnaissance attendrie, que l'hôtel où il a dîné est le meilleur de la route.

Le hameau bâti au moyen âge dans la terre des Pacaud était devenu, à la fin du XVIIIe siècle, un

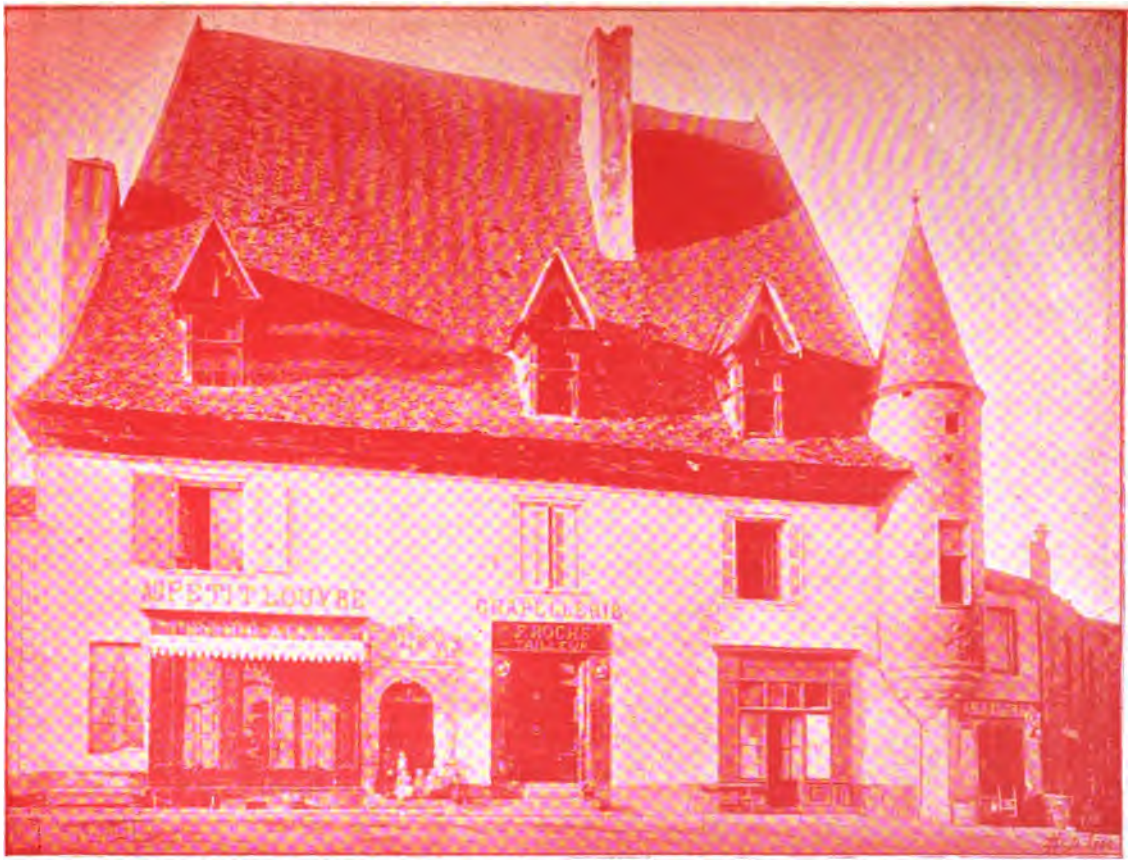

VII. — Le Petit-Louvre, à la Pacaudière.

bourg qui avait un *conducteur des travaux du Roi*, des employés de la gabelle, une brigade de la maréchaussée, et même — chose rare alors — un bureau de la poste aux lettres. On en fit un chef-lieu de canton dans la nouvelle division administrative de 1790. La Pacaudière a beaucoup moins souffert que Saint-Martin d'Estreaux de la suppression du grand roulage et de la poste aux chevaux. Sa belle situation au centre d'un grand nombre de routes, un commerce local assez actif, des foires nombreuses et très fréquentées, d'élégants magasins, l'industrie de la soierie, la justice de paix et tous ces employés que réunit l'administration cantonale, lui donnent un air de prospérité et d'aisance.

Le bourg de la Pacaudière s'allonge sur la route nationale du N.-O. au S.-E. Depuis quarante ans environ, la route de Crozet s'est aussi couverte de maisons dans le voisinage du Petit-Louvre. Les gens du pays distinguent le bas-bourg, où les maisons sont en général d'assez chétive apparence, et la place, simple élargissement du grand chemin, sur laquelle sont groupés la plupart des magasins et toutes les vieilles maisons de la Pacaudière.

L'église. — Elle a été bâtie en 1838, et cette date dit assez qu'il ne faut guère lui demander du style. C'est un édifice composé de trois nefs séparées par des piliers en maçonnerie, vaste, commode, régulier, bien tenu, d'ailleurs sans aucun caractère ; il est cependant précédé de quatre colonnes qui ont la prétention d'être grecques. Zacchéo fils a décoré le chœur d'assez bonnes peintures.

Petit-Louvre. Autres maisons anciennes. — Le bourg de la Pacaudière a raison d'être fier de ses vieilles

maisons. Le Petit-Louvre, en particulier, est une des curiosités du Roannais (1). Tout le monde ici croit que ce magnifique logis de la Renaissance était d'abord un rendez-vous de chasse. Après avoir longtemps traité de fable cette tradition, je n'oserais plus la combattre avec la même force. Le Petit-Louvre a été probablement bâti avant le procès criminel du connétable de Bourbon et la confiscation de ses domaines. Le duc passait à la Pacaudière toutes les fois qu'il allait de Bourbonnais en Forez ; il avait de grands bois dans sa châtellenie de Crozet, comme on l'a vu plus haut. Il est donc assez vraisemblable que ce prince se soit ménagé sur sa route un hôtel digne de lui, où il pouvait au besoin faire halte quelques jours, et où il trouvait à sa portée les giboyeuses forêts de la montagne.

Cependant, sans rejeter cette opinion, j'attends pour l'accepter sans réserve une preuve plus solide que la tradition orale, et je trouve même singulier qu'on en soit réduit à se contenter de ce faible argument. Jusqu'au moment où on produira un document valable, j'aime mieux croire que le Petit-Louvre était tout simplement une hôtellerie. Le nom même que porte ce logis depuis plus de deux siècles m'incline à le penser. Il y avait sur la route de Lyon, à Saint-Symphorien, une autre auberge qui portait la même enseigne, et aujourd'hui encore on compterait en France des *Hôtels du Louvre* par centaines. La belle architecture de cette maison ne serait pas

---

(1) Un croquis à la plume du Petit-Louvre fut exécuté au XVIIe siècle pour Roger de Gaignières. Ce dessin est au département des Estampes de la Bibliothèque nationale : c'est le premier du recueil Va 84.

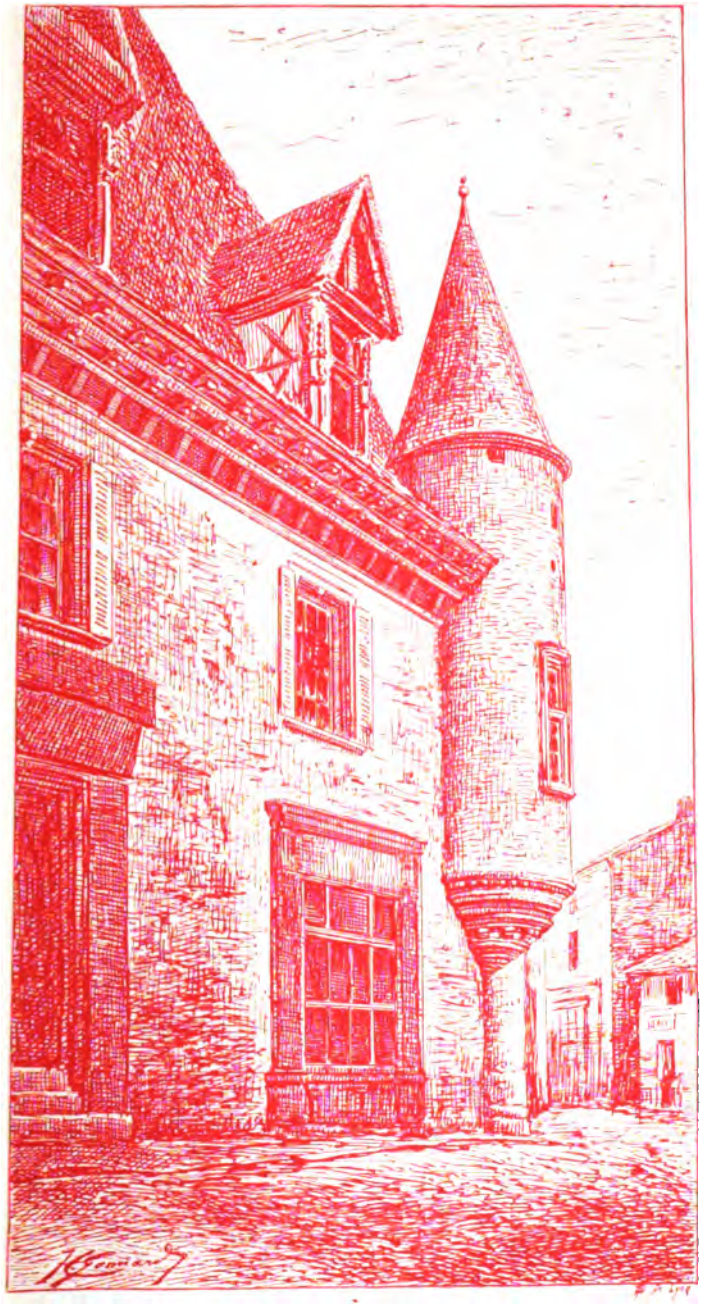

VIII. — Le Petit Louvre, à la Pacaudière,
tourelle de l'angle N.-E.

Dessin d'Henri Gonnard.

une objection sérieuse à cette opinion. Sur une route si importante, de grands personnages, des rois même, couchaient souvent, au hasard de leurs voyages, dans des bourgs ou de très petites villes ; pour n'apporter qu'un seul exemple, Louis XIII coucha le 30 août 1632 à la Palisse, et le lendemain à la Pacaudière. Il fallait bien penser à ces hôtes de distinction et aux riches voyageurs qui ne regardaient pas au prix, si l'auberge avait belle apparence. Il est du moins certain que le Petit-Louvre était déjà un hôtel en 1686. On établit même, dans la tour donnant sur le chemin de Crozet, une chapelle pour la commodité des voyageurs qui n'avaient pas le temps d'aller entendre la messe à l'église paroissiale de Tourzy (1).

---

(1) Le dessin de Gaignières porte le mot *chapelle* écrit au rez-de-chaussée de cette tour. Ogier (*Loire*, p. 907) dit que les habitants de la Pacaudière adressèrent en 1712 une supplique à l'évêque de Clermont, où ils demandaient le maintien de la chapelle de la Pacaudière « pour la commodité des étrangers et des malades. On pourra y faire célébrer la messe quand on voudra, sans que le sieur curé soit obligé d'y envoyer un prêtre les jours de fêtes et dimanches. Cette chapelle est absolument nécessaire, il y en a toujours eu une à la Pacaudiére, *même dans un logis* ». — Il est question deux fois de cette chapelle à l'année 1707 dans les registres de Tourzy. Jean Begon, vicaire de la paroisse, par son testament du 19 octobre 1702, avait fait un legs à la chapelle de la Pacaudière. — On lit dans les registres de baptême de Tourzy, à la date du 17 juin 1714, la note suivante, dont la fin est d'ailleurs peu claire : « Suivant l'ordonnance de Mgr l'évêque au bas d'un accommodement fait entre les principaux habitants de céans, M. Montorsier, prêtre missionnaire, muni de pouvoirs, a transporté le Très Saint Sacrement de la chapelle de la Pacaudière en l'église de Tourzy, où les offices de la paroisse se célébreront à l'avenir comme ils sont réglés, aussi bien que ceux qui se doivent faire dans l'église de Crozet ». — Marguerite de La Mure, dame de la Fayolle et de Godinière, dans son testament du 15 juillet

Cent ans plus tard, le 6 mai 1780, Catherine de Croquet de Belligny, veuve d'Antoine Déchavanne, écuyer, seigneur de Baugrand, en passa la vente à Charles Corre-Desgoutte, marchand à la Pacaudière ; mais il semble que le vieux logis n'était plus alors un hôtel, bien que, par tradition, il ait gardé jusqu'à nos jours son nom de Petit-Louvre.

Les héliogravures jointes à ce rapport rendent inutile une description détaillée de cette maison ; mais il faut par la pensée restituer les meneaux des fenêtres, et, à la place des « devantures de magasins », percer au rez-de-chaussée d'autres fenêtres élégantes. On y remarquera surtout la porte d'entrée, la poivrière en briques émaillées qui flanque l'angle nord-ouest, la puissante corniche en bois, malheureusement très endommagée, le comble d'une hauteur extraordinaire, soutenu par une véritable forêt de charpente, et orné de lucarnes en chêne finement dentelées.

Le Petit-Louvre semble dater des premières années du XVIe siècle ; c'est un heureux compromis entre l'architecture gothique et ce qu'on appelle proprement le style Renaissance. Mais la porte d'entrée, délicieuse fantaisie d'un art raffiné, est d'une manière un peu plus récente ; l'écusson qui occupe le centre de la coquille nous aurait peut-être expliqué les origines de cet édifice, mais il a été mutilé, en 1793. On raconte que les deux petits génies nus qui soutiennent l'écu ont été sauvés du marteau par un mot d'esprit. Au moment où les patriotes de l'endroit

---

1745, fit un legs de cinquante livres pour les réparations de la chapelle du bourg de la Pacaudière (V. note add. p. 186).

IX. — Le Petit-Louvre, a la Pacaudière,
une des lucarnes en bois.

X. — Le Petit-Louvre, a la Pacaudière, porte d'entrée.

allaient procéder à l'exécution de ces emblèmes, un plaisant fit observer qu'il était bien juste de les épargner, puisqu'ils étaient *sans culottes*. Je ne me porte pas garant de la vérité de l'anecdote.

En face du Petit-Louvre, une autre maison à toit aigu, du XVe siècle, attire aussi l'attention. Les fenêtres, d'un profil élégant, ont perdu leurs croisillons. Au coin de la route nationale et de la route de Marcigny, une jolie tourelle poivrière est portée sur un encorbellement composé de moulures et d'un double rang de modillons. Le tympan de la porte gothique, aujourd'hui en mauvais état, est richement travaillé. Le sommet de l'ogive encadre un réseau de feuillage, de fleurs et de fruits, où s'entrelace un philactère dont la légende n'a pu être déchiffrée. Au-dessous, deux anges sont agenouillés à droite et à gauche d'un écusson qui portait probablement, non pas un blason, mais l'image de la Sainte Vierge. Cette maison est en effet l'ancien *Hôtel Notre-Dame*, mentionné dans les registres de la paroisse. Il semble qu'on l'appelait aussi quelquefois l'*Hôtel de l'Ange*, à cause de sa porte sculptée qui lui servait d'enseigne : « J'arrivai à la Pacaudière à l'hôtellerie de l'Ange, dit un voyageur du XVIIe siècle, où me fut envoyé un bon ange qui m'y traita splendidement ».

A l'entrée de la place, du côté de Changy, est une maison purement gothique, la plus ancienne de la Pacaudière. Des renflements de la façade cachent peut-être sous le mortier de précieux bas-reliefs. Une fenêtre est ornée sous son appui d'une frise délicatement ciselée et de figures trapues, dont une est armée d'un marteau.

Villoson. — Autour de la Pacaudière, divers do-

maines portaient abusivement le nom de seigneuries. Ces fiefs ou prétendus fiefs, sans maison forte ni château, s'étaient formés tardivement. Un bourgeois achetait une simple rente noble et l'annexait à une de ses terres ; sa vanité en faisait aussitôt une petite seigneurie qui lui donnait un faux air de gentilhomme. Telle est l'histoire des seigneuries de Belle-Rivière, la Valette, la Courtine, les Bayons. On comprend qu'il n'y a rien à en dire.

Villoson mérite un peu plus de considération. En 1205 au plus tard, dans la donation faite par Artaud, vicomte de Mâcon, à l'abbaye de la Bénisson-Dieu, il est question d'une *Béatrix de Villausen* (1). Mais on perd absolument de vue la destinée de cette terre jusqu'au commencement du XVIIe siècle ; elle appartient alors à Jacques Desmanèches, notaire, ancien agent d'affaires de Diane de Châteaumorand et d'Honoré d'Urfé. Elle fut vendue, avant le 15 novembre 1642, par François Bonnefon de Varinay et sa femme Françoise Desmanèches à Pierre Duvergier, lieutenant particulier civil et assesseur criminel de la châtellenie de Crozet, mort au mois de novembre 1679, qui a probablement fait bâtir le château. C'est une vaste habitation construite d'un seul jet, sur un plan régulier, en forme de fer à cheval. Les ailes sont accompagnées de deux tourelles à toits polygonaux, dont une au moins vient d'un château plus ancien. Les avant-corps des ailes n'ont été percées d'aucune ouverture sur les façades qui regar-

---

(1) *L'Abbaye de la Bénisson-Dieu*, p. 286. — Cf. A. Barban, *Recueil d'hommages*, n° 1130, et probablement aussi le n° 244, où *Philozeyr* paraît être une forme vicieuse pour Villozon.

la gare de la Pacaudière ; cette particularité un air bizarre à cette maison d'un goût dou- Cependant la longue façade de l'est a quelque é, malgré la grande simplicité de son architec-

Salle. — Ce château, relié à la route nationale ne avenue plantée d'arbres, se compose de orps de logis qui se coupent à angle droit. Le mportant est tourné du côté du matin ; ses es ont été modernisées au commencement de le siècle ou à la fin du XVIIIe, mais il est encore é d'une tour au coin sud-est, et au coin nord- une tourelle échauguette, coiffée d'un toit de orientale, et dont l'encorbellement est terminé un culot très élégant. L'autre corps de logis a mieux conservé son caractère ancien ; deux fenêtres du XVe siècle, à double accolade, avaient encore récemment leurs meneaux. Tout près, est une tour d'un âge incertain, sans doute autrefois rattachée au château. De vastes dépendances sont groupées autour de la cour du nord, et témoignent de la vie large et aisée de ceux qui habitaient cette agréable résidence.

Les origines de la Salle sont bien obscures. Dans le rôle du ban et arrière-ban de la noblesse de Forez, en 1557, Pierre Fillet de la Curée est qualifié seigneur de la Curée et de la Salle. Je ne connais pas sur l'histoire de ce château de document plus ancien. Son fils Gilbert Ier, seigneur de la Curée, de la Salle et de la Roche-Turpin, eut pour enfants :

Gilbert II Fillet de la Curée, un des plus vaillants capitaines du roi Henri IV, qui reconnut ses services par le collier de l'ordre du Saint-Esprit ;

Judith Fillet de la Curée, dame de la Roche-Turpin, qu'on a dit être la *Diane* chantée par Anne d'Urfé dans les poésies de sa jeunesse. A tort ou à raison ? je ne l'examine pas en ce moment;

Esther Fillet de la Curée, dame de la Salle, mariée à François Baudinot, seigneur de la Brosse, « conseiller du roi en ses conseils d'Etat », mort au plus tard en 1626. Cette famille Baudinot, qui paraît être originaire de la Bourgogne, y a joué un rôle assez considérable dans la magistrature et dans l'administration. Le jurisconsulte Baudinot a un article dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (1).

Esther de la Curée résida jusqu'à sa mort au château de la Salle. Elle fut ensevelie devant l'autel Notre-Dame de l'église de Tourzy le 30 novembre 1640 ; aucun nom peut-être ne revient plus souvent dans les registres de cette paroisse, qu'elle édifia par sa piété et par sa charité.

La seigneurie de la Salle, entrée par son mariage dans la maison des Baudinot, n'en sortit plus jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (2). Le château de la Salle appartient aujourd'hui à M. Legendre, de Lyon.

Tourzy. — A quelques minutes de la Pacaudière, au-delà du ruisseau de Belle-Rivière qui descend de Crozet, la chapelle de Notre-Dame de Tourzy, en-

---

(1) On peut voir à la Bibliothèque nationale (Collection Fontette) quatre factums contre la famille Baudinot, où on trouve de curieux et singuliers détails sur les usurpateurs de noblesse.

(2) Les registres de Tourzy suffiraient à reconstituer d'une manière presque complète pendant un siècle et demi la généalogie des Baudinot de la Salle.

tourée du cimetière communal, est encadrée dans un *site* riant, au milieu des vignes et des prairies.

On dit que, à une époque reculée, les habitants du pays trouvèrent dans le creux d'un chêne une statue de la Sainte Vierge, toute noire, d'une pierre inconnue. Ils élevèrent à l'endroit même une pauvre chapelle, bientôt fréquentée par la population du voisinage. Des miracles ayant attiré un grand concours de peuple, une colonie de moines vint s'établir tout près de là, défricha les bois qui couvraient ce canton, et bâtit une vaste église où une place d'honneur fut donnée à la statue miraculeuse de Notre-Dame de Tourzy.

Cette pieuse et aimable légende se raconte encore dans les longues soirées (1). A quoi bon contredire ces croyances naïves, que semble profaner une discussion indiscrète? On verra cependant que la statue de la Vierge de Tourzy est loin d'avoir l'antiquité que lui prête la tradition; et quant à cette abbaye fondée par on ne sait quels moines, il serait bien inutile d'en rechercher les titres. Le peuple a sa manière à lui de retenir l'histoire; il procède volontiers par transposition. Je ne serais pas étonné que les *prêtres* sociétaires de Tourzy, qu'on voyait de temps *en temps* se rassembler à l'église paroissiale pour y assister à des offices communs, ne fussent devenus peu à peu, dans la confuse mémoire de la foule, des moines défricheurs et bâtisseurs. Il est possible aussi que ce prétendu monastère soit tout simplement le prieuré d'Ambierle, qui avait droit de nomination à la cure de Tourzy, levait des dîmes dans la paroisse,

(1) Elle a été recueillie dans *Notre-Dame de France*, t. VI, p. 557.

et possédait probablement près de l'église une grange et un grenier pour y recueillir le produit de ces dîmes.

Mais s'il est difficile d'accepter la légende, il est probable toutefois que le nom de Tourzy est très ancien. Cette forme de terminaison — rare dans cette partie du Forez — paraît indiquer un suffixe latin en *acus* ou *acum*, et le lieu pouvait à l'origine s'appeler *Tauriciacus* ou *Tauriciacum*. La chapelle ou l'église de Tourzy est d'ailleurs plus ancienne que la Pacaudière et même que Crozet ; sans cela on ne comprendrait pas pourquoi le centre religieux commun avait été établi à distance de ces deux bourgs, et assez loin de Crozet. Tourzy est donc sans doute une très, vieille paroisse, datant peut-être de l'âge gallo-romain et qui a traversé quatorze ou quinze siècles sans presque changer de nom.

Aucun dessin connu, aucune description précise ne nous permettent de reconstituer avec sûreté l'église paroissiale de Tourzy, bien qu'elle fût encore debout il y a moins de soixante ans. Il est certain qu'elle était orientée, de moyenne grandeur, très simple, à une seule nef. Si Étienne Papon, en bâtissant la chapelle de Saint-Étienne, s'est conformé à l'architecture de l'église, nous aurions quelque idée de son style. Cette chapelle était éclairée au midi par une fenêtre en granit maintenant murée, légèrement ogivale et fortement ébrasée, sans aucune division ; le mur extérieur est soutenu par deux contreforts de granit, et a encore sa corniche en bois mouluré. D'après les renseignements qu'on nous a donnés, l'église de Tourzy avait trois chapelles, deux au midi et une au nord. Cependant les registres de la paroisse en indiquent au moins sept : la chapelle de Notre-Dame, celle de

Saint-Étienne ou des Papon, qui fut acquise plus tard par la famille Morin, celle de Saint-Jean-Baptiste, déjà mentionnée en 1384 et 1390 dans les testaments de Jean Clépier et d'Audin Clépier, les chapelles de la Trinité, du Saint-Esprit, du Rosaire, de Saint-Sébastien. Mais quelques-unes, propriétés de famille, ont pu changer de vocable par la dévotion particulière de leurs possesseurs ; d'autres n'étaient que des autels, décorés abusivement du titre de chapelles ; enfin il est fort possible qu'une ou deux, en raison de leur délabrement, aient été rasées avant notre siècle.

L'église de Tourzy a été démolie vers 1837. Il en est resté cependant une chapelle, qui même a été agrandie, restaurée et ornée de peintures murales. La chapelle de Notre-Dame de Tourzy, telle qu'elle est aujourd'hui, comprend deux travées, dont la première a été ajoutée par M. le chanoine Flandrin, curé de la Pacaudière. La seconde est l'ancienne chapelle Papon, dernier débris de l'église paroissiale. Elle se termine, sans absidiole, par un mur plat, autrefois percé, comme on vient de le dire, d'une baie ogivale qui, dit-on, était garnie d'un vitrail où on voyait les armes d'un seigneur de Changy ; les deux petites fenêtres latérales, en forme de lancette, sont récentes. La voûte est portée sur des arceaux très saillants, dont les retombées sont décorées de feuillages. La clef de voûte porte les armes de la famille Papon, qu'on retrouve encore sur deux socles en pierre appliqués contre le mur de gauche. A tout prendre, la chapelle Papon est un petit édifice élégant et de bon goût. Elle a été construite avant 1553 aux frais d'Étienne Papon, prêtre de Crozet et oncle du

célèbre jurisconsulte. Il parle de cette chapelle dans son testament du 14 juillet 1553, et en détermine la situation d'une manière précise : « Et quant à son corps, il veult et ordonne qu'il soit inhumé et mis en terre en la chapelle qu'il nomme dès à présent la chappelle Sainct Estienne qu'il a faict édifier et bastir en l'église parrochialle de Tourzie, *du cousté du cueur, de midy* (1) ».

Jusqu'au XVIe siècle, il y a bien peu de documents sur l'histoire de la paroisse de Tourzy. Nous savons pourtant qu'elle avait une confrérie du Saint-Esprit, et une *Charité* qui chaque année, le jour de l'Ascension, distribuait aux pauvres des aumônes en argent ou en nature. Pour les siècles suivants, les actes de fondations et surtout les registres de catholicité, dont les plus anciens sont de l'année 1601, nous font assez bien connaître la vie de cette importante paroisse, et les difficultés singulières qui résultaient quelquefois du conflit entre l'église paroissiale de Tourzy, la chapelle de la Pacaudière et la chapelle ou l'église de Crozet.

C'est ici le lieu de signaler avec reconnaissance le travail entrepris par M. Huguenet, curé de la Pacaudière, sur les registres et les autres titres de Tourzy. Il a eu la patience d'analyser un à un, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tous les actes de baptême, de mariage et de sépulture, même les plus vides d'intérêt : œuvre ingrate, où l'excellent curé était soutenu par l'amour qu'il avait voué à sa pa-

---

(1) Ce testament, dont une copie intégrale m'a été envoyée par M. V. Durand, fait connaître sur l'histoire de Tourzy d'autres détails intéressants, mais que je suis obligé de négliger, *spatiis exclusus iniquis*.

roisse. Les notes que j'ai extraites de ce dépouillement ont été constamment sous mes yeux.

L'institution des prêtres sociétaires et le pélerinage de Tourzy sont les faits les plus marquants que je connaisse dans l'histoire de cette paroisse.

Sous le nom de Notre-Dame de Tourzy, on honore dans la chapelle une statue de la Sainte Vierge, de couleur noirâtre (1). Mais le pélerinage est-il aussi ancien qu'on le prétend ? La croyance populaire en rattache les origines à cette image miraculeuse qui aurait été trouvée au fond des bois ; en tout cas, on croit généralement, à la Pacaudière et à Crozet, que depuis plusieurs siècles on accourt des paroisses voisines invoquer Notre-Dame dans son sanctuaire de Tourzy. Je ne puis m'empêcher d'en douter. Il n'y a pas d'allusions à ce pélerinage dans les nombreux testaments du XIVe et du XVe siècle, enregistrés au greffe du bailliage de Forez. Je n'en ai même rencontré aucune mention dans les registres de Tourzy. Ils nous apprendront, par exemple, qu'en 1714 les paroisses de Saint-Martin d'Estreaux, de Sail, d'Urbize, de Saint-Bonnet des Carres, de Chenay-le-Châtel vinrent processionnellement vénérer les reliques de saint Roch ; mais rien ne trahit une affluence de fidèles à l'autel de Notre-Dame.

---

(1) Voici une note qui m'a été communiquée par M. Joseph Déchelette : « *La Vierge noire de Tourzy*. Statuette en pierre polychromée en partie. Hauteur : 0^m^ 70. XVIe siècle. La Vierge debout porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus qui s'incline en avant. Le bras droit de l'Enfant est brisé; sa main gauche tient une pomme. Le visage de la Vierge, encadré de bandeaux ondulés, est assez habilement modelé, mais les proportions générales de la statuette sont lourdes et disgracieuses. » — On nous a montré, à la Pacaudière, une autre statue de la Vierge qu'on dit aussi venir de l'église de Tourzy.

Tourzy n'attirait pas la foule, comme Notre-Dame d'Urbize, et le pélerinage semble être assez récent. Même aujourd'hui d'ailleurs, ce mot serait un peu ambitieux ; mais Notre-Dame de Tourzy est invoquée avec une grande confiance, comme en témoignent les ex-voto suspendus dans la chapelle.

Les associations de prêtres ont été nombreuses dans le Forez, mais on sait peu de chose de leurs origines et de leurs statuts. Celle de Tourzy est au contraire parfaitement connue, et comme, sans doute, elle ne différait guère des autres sociétés du même genre, ce que je vais en dire éclairera un point assez peu connu de nos institutions religieuses. Je passerai sous silence les fondations faites en sa faveur, les procès qu'elle a soutenus pour la défense de ses intérêts, ses rapports avec les curés et avec la paroisse, pour me borner à parler de son institution.

Les prêtres de Tourzy, tous ou presque tous originaires de Crozet ou de la Pacaudière, fils de petits bourgeois, de marchands, de paysans aisés, n'avaient d'autre ambition que de passer doucement leur existence à l'ombre du clocher natal, subsistant de leur patrimoine, de quelques fondations ou prébendes et d'un petit casuel. On comprend que la pensée leur soit venue un jour de resserrer les liens de fraternité qui les unissaient entre eux, de mettre en commun leurs prières et, jusqu'à un certain point, leurs ressources, de régulariser les fondations dont ils vivaient. La *Société des prêtres de Tourzy* naquit au XVIe siècle sous l'influence de ces idées, aidées probablement par ce besoin de réforme qui agitait l'Eglise après la révolte de Luther. Cette société n'était pas un chapitre, bien moins encore une congrégation religieuse; elle

tenait à la fois d'une confrérie sacerdotale, d'un syndicat professionnel et d'une corporation financière.

Le 15 avril 1535, pardevant Me Jean Papon, lieutenant général de la baronnie de Roannais, séant en son tribunal, comparurent Louis Papon, chanoine et questeur de la collégiale de Montbrison, Étienne Papon, Robert Cornu, Guillaume Dalbon, Blaise Guignard, etc., tous nés dans la paroisse de Tourzy, qui déclarèrent avoir l'intention de fonder une société entre eux, avec l'approbation de l'évêque de Clermont, et l'agrément des plus notables habitants de la ville de Crozet, du bourg de la Pacaudière, et de toute la paroisse de Tourzy. Ceux-ci furent aussitôt appelés et mandés par un sergent, et se présentèrent à l'audience, où, en leur présence, on donna lecture des statuts de l'association projetée, toujours sous la réserve de la sanction épiscopale. En voici les articles les plus importants.

La communauté des prêtres sociétaires se composera de douze prêtres nés et baptisés dans la paroisse de Tourzy. Le curé, chef de la communauté, n'est pas compris dans ce nombre de douze, et pourra être étranger à la paroisse. Toute place vacante sera donnée au plus ancien prêtre natif de Tourzy. — Les fondateurs dotent la communauté chacun de cent sols tournois qu'ils veulent servir à perpétuer les vêpres qui se disent tous les samedis dans la chapelle de Crozet. Les membres futurs verseront entre les mains du trésorier une somme de dix livres qui sera employée à l'embellissement de l'église, ou à l'augmentation des revenus de l'association. — Les sociétaires ne pourront exercer aucune fonction ecclésiastique, ni accepter fondations, legs ou donations sans le

consentement du curé. — Ils seront tenus d'assister aux offices publics et aux processions qui se font dans l'église de Tourzy ou dans la chapelle de Crozet ; ils seront en habits de chœur aux vêpres du dimanche à Tourzy, et aux vêpres du samedi dans la chapelle de Crozet ; celui qui paraîtrait aux offices avec des vêtements peu convenables serait pointé et privé de la distribution du jour. — Les associés participeront par portion égale aux fondations, pensions et revenus quelconques, à condition de résider et de faire leur semaine, soit par eux-mêmes, soit par un autre prêtre de la communauté. Le curé seul aura droit à deux parts. — Les sociétaires pourront se réunir pour traiter de leurs intérêts communs, et ils nommeront pour la gestion de leurs affaires deux procureurs, dont les premiers seront messires Étienne Papon et Guillaume Dalbon.

Les articles constitutionnels de l'association ayant été lus, les notables de la paroisse de Tourzy déclarèrent y donner leur agrément. Les prêtres présents à l'audience nommèrent à l'instant leurs procureurs afin de poursuivre la conclusion de leur dessein devant Mgr l'évêque de Clermont qui, le 15 octobre suivant, par l'organe de son official, érigea et déclara canoniquement érigée la société des prêtres de Tourzy selon la forme et teneur de ses statuts (1).

---

(1) J'ai tiré ce qui précède d'une copie de M. l'abbé Huguenet ; elle finissait par cette note : « Extrait pris et collationné sur une expédition originale en parchemin des archives de Tourzie..... à la demande de MM. Clerc, curé, et Begon, vicaire, par Thillier, notaire ». — Cette pièce est très longue, et je n'en ai pris que ce qui était nécessaire pour faire connaître l'institution et les principaux statuts de la société des prêtres de Tourzy.

IV.

SAINT-MARTIN D'ESTREAUX.

La commune. Le bourg. — Le nom de cette commune, *Sanctus Martinus de Strata* (1), suffirait à prouver qu'elle était traversée par une voie romaine, ou au moins par un grand chemin public. Saint-Martin, dit-on, se serait arrêté dans ce village gallo-romain, et lui aurait laissé son nom. Je ne crois pas qu'il soit prudent de faire fond sur ces vagues légendes, ramassées on ne sait où ; mais un de nos amis, reprenant cette idée, lui a donné une forme plus précise. Après avoir noté avec soin, dans l'Auvergne, le Bourbonnais et le Forez, les paroisses qui sont de toute ancienneté sous le vocable de saint Martin, il croit qu'il est possible de les réunir par des lignes régulières, qui marqueraient l'itinéraire de l'apôtre des Gaules ; idée très originale, mais qui, ne s'appuyant sur aucun document positif, ne sera probablement jamais qu'une séduisante conjecture.

Le territoire de cette commune affecte une configuration singulière : tellement resserré au couchant que la limite des départements de la Loire et de l'Allier entre dans le bourg même, il jette au nord,

---

(1) On trouve aussi quelquefois d'autres formes anormales, dues à des scribes étrangers au pays: *d'Estral*, *d'Estrabz*, *de Trabis*, *des Traux*, etc. — Je profite de cette occasion pour protester contre l'orthographe illogique *(Saint-Martin-d'Estréaux)* adoptée par l'administration et par la compagnie du chemin de fer.

au levant et au midi trois pointes avancées, dont une va presque rejoindre le département de Saône-et-Loire. Les environs du village sont frais et riants ; l'aspect général est agréable, et la montagne de Jard, qui s'avance en promontoire et domine toute la paroisse, lui donne un certain caractère de grandeur.

Le bourg devait être fort petit au XVe siècle, car on était alors obligé d'aller acheter à Châtelus ou à Crozet des épices, une livre de chandelles ou « ung peal de parchemyn ». Maintenant les rôles sont intervertis, et les bonnes gens de Châtelus ne seraient pas loin de regarder Saint-Martin comme une sorte de ville. Le bourg a été évidemment créé par la route, et s'est développé avec elle. Le relais de poste, supprimé pendant tout le XVIIe siècle, et transporté au Bois-Droit, fut rétabli au commencement du XVIIIe. Par lettres patentes de février 1539 (v. st.), François Ier accorda trois foires à Saint-Martin d'Estreaux, sur la demande de Jean de Lévis, baron de Châteaumorand, conseiller et chambellan du Dauphin (1). Avant la Révolution, Saint-Martin possédait des halles, un bureau de traites foraines, et le tribunal de haute, moyenne et basse justice de Châteaumorand, dont la juridiction s'étendait sur six ou sept paroisses depuis que les petites justices voisines y avaient été unies en 1672.

Saint-Martin est aujourd'hui un bourg considéra-

---

(1) Arch. de Châteaumorand, et Arch. nation., JJ., 254, f°. 49 v°. — Des lettres patentes antérieures de Louis XII, de décembre 1509, qui établissaient à Saint-Martin quatre foires et un marché le vendredi, semblent n'avoir pas été suivies d'effet. Le marché a été depuis rétabli, mais il se tient le jeudi.

ble, avec une belle et vaste place, et qui ne souffre pas sans un peu de jalousie la prééminence que le titre officiel de chef-lieu de canton donne à la Pacaudière. Mais rien ne rendra plus à ses rues silencieuses le gai va-et-vient des voitures qui animaient et enrichissaient le pays.

On voit encore à Saint-Martin d'Estreaux quelques toits à haut pignon, dernière concession aux habitudes du Nord qui viennent mourir ici. Le bourg a conservé plusieurs maisons anciennes ; l'hôtel du *Lion d'Or* a des fenêtres, autrefois à meneaux, qui rappellent un peu celles de Châteaumorand.

L'église. — Elle date d'au moins cinq époques différentes. Une nef très étroite, entre les chapelles de Châteaumorand et de Lalière, paraît être l'église primitive qui, au XIVe siècle, suffisait encore à la population. La grande nef et le clocher ont peut-être été bâtis avec le legs que le curé André Fraitit fit à sa paroisse, dans son testament du 3 novembre 1400, pour la construction de l'église *(pro edifficatione ipsius ecclesie).* Les chapelles latérales sont de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Quant au chœur et aux avant-corps des chapelles, ces bâtisses, dignes à peine d'un méchant maçon, appartiennent à notre temps. A tout prendre, et sauf ses deux chapelles, l'église de Saint-Martin est un pauvre édifice ; cependant je tiens à ces vieilles pierres rongées par l'humidité, et on n'y touchera pas sans que j'en défende quelques débris. On comprendra un jour qu'un souverain respect est dû à ces églises de campagne où nos pères ont vécu le meilleur de leur vie, qu'il est presque toujours possible de les assainir, de les réparer, de les orner, et qu'une discrète restauration

vaut mieux qu'un pastiche roman ou gothique. Mais cette heure de justice n'est pas encore venue, et, en attendant, c'est toujours un titre à l'avancement pour un curé que d'avoir une ou deux églises tuées sous lui.

L'église de Saint-Martin n'est pas du reste absolument sans intérêt pour l'archéologie, ni même pour l'art. Une petite cloche, qui vient de l'église de Saint-Prix, près la Palisse, porte la date de 1693 ; une autre cloche très élégante, de 1524, est décorée d'excellentes figurines à arcatures gothiques, et d'une inscription en beaux caractères (1). On pourra remarquer, à l'entrée de la chapelle de Lalière, un bénitier orné d'un écusson curieux, à trois triangles entrelacés et quatre S barrés, dont voici le dessin.

4. — Ecusson sculpté sur un bénitier à l'entrée de la chapelle de Lalière, aujourd'hui Saint-Martin, dans l'église de Saint-Martin d'Estreaux.

Les chapelles de Châteaumorand et de Lalière, qu'on appelle maintenant chapelles de la Sainte Vierge et de Saint-Martin, appartiennent à la fin extrême de la période ogivale, et même la Renaissance s'y trahit par plus d'un caractère.

La chapelle de Lalière a été bâtie, on ne peut en

(1) Voy. la description de ces deux cloches dans J. Déchelette, *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne*, p. 15.

douter, par Brémond de Vitri ou par sa veuve Catherine de Talaru. C'est un ouvrage de proportions assez belles, qui se compose de deux travées, dont chacune est éclairée par une grande fenêtre divisée en deux parties, à compartiments flamboyants. Les colonnes rondes, engagées, sans aucun chapiteau, s'épanouissent à la voûte en nervures d'une saillie vigoureuse. Le fond de la chapelle parait s'être ouvert autrefois par une arcade surbaissée. On dit que le caveau funéraire des seigneurs de Lalière existe encore, dissimulé sous le carrelage. Antoine de la Guiche, frère du maréchal de Saint-Geran, y fut enterré en 1577, et, en 1613, Jacqueline de Chaugy, dame de Lalière, grand'mère du maréchal. Celui-ci célébra sa quarantaine d'une manière assez nouvelle, à la tête de quelques centaines de soudards qui, après avoir tenté d'entrer par surprise à Châteaumorand, ravagèrent pendant quatre jours les paroisses de Saint-Martin, de Sail et de Saint-Pierre-Laval.

La chapelle de Châteaumorand, par sa grandeur, son plan et son style est semblable à celle de Lalière, si ce n'est que les colonnes sont polygonales, et coupées par des moulures de mauvais goût, en manière de chapiteau, au-dessus desquelles l'ouvrier a sculpté des écussons en pierre, non armoriés. Nous avons son acte de naissance rédigé en style de notaire. Le 17 mars 1495 (v. st.), Jacques de Lévis passa un prix-fait avec « Simon Pourret et Gonin Aujay, massons » (1), aux termes duquel les deux entrepreneurs devaient abattre l'ancienne chapelle seigneuriale, et la reconstruire dans le délai de la Saint-Michel 1497. La cha-

(1) Il a été imprimé dans le *Bull. de la Diana*, t. VI, p. 74.

pelle est exactement conforme aux conditions acceptées par eux, mais « l'establement par dehors au dessus de la voste » a été ruiné par le temps. Il est question dans ce prix-fait d'une sorte de calorifère, ou d' « ung chauffe pyé de quatre piez de large » ; on voit encore à l'extérieur une ouverture carrée qui était probablement l'entrée du foyer. Le caveau de la maison de Châteaumorand, aujourd'hui vide d'ossements, est fermé par une large pierre tombale, sans inscription, mais sur laquelle on reconnaît quelques traces d'une décoration gravée. Cette chapelle fut plus tard ornée d'une litre armoriée, ou d'écus écartelés aux armes de Lévis-Châteaumorand (1), et d'autres peintures dont les derniers vestiges ont percé sous le badigeon.

La fenêtre la plus rapprochée du fond est garnie d'un beau vitrail ancien, malheureusement mutilé. Les compartiments dessinés par le croisement des nervures flamboyantes sont occupés par des fleurons, par des anges, et, au sommet de l'ogive, par le Père Éternel. Chacune des deux baies contient deux sujets: à gauche, en haut, une crucifixion dont il ne reste que des débris. En bas, une Adoration des mages;

5. — Monogramme sur le vitrail, de la chapelle de Châteaumorand, aujourd'hui de la Sainte-Vierge, dans l'église de St-Martin d'Estreaux.

(1) On voit aussi dans la chapelle de Lalière des traces de ces écus écartelés. Les marquis de Châteaumorand n'ayant acquis qu'en 1669 la seigneurie et par suite la chapelle de Lalière, il en résulte que cette décoration était postérieure à cette date.

149

XI. — Vitrail de la Chapelle des seigneurs de Chateaumorand, dans l'Eglise de St-Martin-d'Estreaux.

Portraits de Brémond de Levis et de Anne de Châteaumorand, sa femme.

sur le socle du trône où la Sainte Vierge est assise, un signe tracé en noir doit être la marque ou monogramme du peintre verrier. Dans la baie du côté droit, en haut, les apôtres saint Jacques et saint Jean-Baptiste, patrons de Jacques de Lévis et de son fils aîné Jean de Lévis. En bas, un chevalier et une dame *âgés*, agenouillés devant un prie-Dieu, et, debout derrière eux, *saint Christophe* et *sainte Anne*. Les figures du chevalier et de la dame sont d'une vérité si frappante, que je n'hésite pas à les regarder comme des portraits authentiques. Mais quels personnages représentent-elles ? c'est ce que je vais examiner avec toute la brièveté possible.

On ne peut évidemment penser à Jacques de Lévis et à Louise de Tournon, ni à leur fils Jean de Lévis et à sa femme Gilberte d'Étampes ; il faut donc revenir un peu en arrière. *Anne* de Châteaumorand, née vers 1408, mourut au mois de novembre 1476, à soixante-huit ans environ, et il faut bien noter qu'elle est la *seule* dame de Châteaumorand qui ait porté ce prénom. Son mari Brémond de Lévis est mort « fort âgé » en 1487, et on sait par des extraits de son testament qu'il fit un legs à la chapelle de Châteaumorand. Que son fils Jacques de Lévis, faisant relever cette chapelle neuf ans après la mort de Brémond, ait voulu consacrer et perpétuer par un vitrail la mémoire de son père et de sa mère, il n'y a rien de plus naturel. Mais comment Brémond de Lévis peut-il avoir pour patron saint Christophe ? Il y a bien en effet un saint Brémond — que ne trouve-t-on pas dans les interminables listes hagiographiques ? — mais, sans lui manquer de respect, on peut dire que c'est un pauvre saint sans notoriété, et non pas un

de ces saints classiques, bien cotés, inscrits dans les calendriers. Brémond de Lévis avait donc vraisemblablement un autre patron, saint Christophe.

Une preuve indirecte semble d'ailleurs trancher la question. Entre 1497 et 1429, Jean de Châteaumorand fonde un petit chapitre seigneurial ; un règlement fait peu de temps après sa mort nous fait connaître en détail les obligations des quatre « chapelliens », leur service journalier, les messes chantées et à voix basse qu'ils sont tenus de célébrer chaque jour de la semaine ; on n'y trouve encore aucune mention de saint Christophe. Cent ans plus tard, un peu après 1523, Jean de Lévis impose à ses chapelains des conditions nouvelles, entre autres celle-ci que, quand « les festes de la Vierge Marie, de *sainct Jacques* et de *sainct Christoffe* escherront esdicts jours du mardi et samedi, lors la messe qui se dit basse ordinairement en ladicte chappelle du chasteau sera chantée, et à ce doibvent assister tous lesdicts chapellains ». Ne semble-t-il pas évident que saint Jacques et saint Christophe, dont il n'était pas question jusque-là, sont les patrons de Jacques et de Brémond de Lévis, père et grand-père de Jean de Lévis ? Notre vitrail représente donc Brémond de Lévis et Anne de Châteaumorand ; c'est un monument précieux dont doit s'enrichir l'iconographie de la maison de Châteaumorand.

Ecole des « enfants de la chapelle ». — On connaît assez bien la vie des universités au moyen âge, des écoles monastiques, des maîtrises annexées aux grands chapitres, et même de quelques collèges municipaux. Mais où et comment recevaient l'éducation cléricale les prêtres de campagne si nombreux dans les plus

petites paroisses ? On ne le sait guère, et tout document qui peut aider à résoudre ce problème mérite d'être recueilli avec soin. Les comptes de Châteaumorand, de 1410 à 1413, parlent plusieurs fois de « Messire André, clerc des enfans de la chappelle ». Est-ce que Messire André ne régentait pas une école assez semblable à nos manécanteries ? A vrai dire, les textes ne me permettent pas de dire avec certitude si cette école de clergeons avait une existence indépendante, ou si elle était attachée à l'église de Saint-Martin d'Estreaux. Mais cela importe peu. Il paraît, en tout cas, qu'elle était sous le patronage de la maison de Châteaumorand, qu'elle vivait de ses bienfaits, et on ne peut s'empêcher de croire que Jean Papon y fait allusion dans l'épître dédicatoire de ses *Arrests notables*, adressée à Antoine de Lévis-Châteaumorand, évêque de Saint-Flour : « Je dois remercier Dieu de ce qu'il m'a fait cest heur que de passer par vos mains, et estre un de ceux que votre maison se treuve, tant par les vieux registres qui y sont que par mémoire des vivants, avoir nourri et avancé aux lettres ».

Chapitre seigneurial. Divers essais de fondations religieuses. — Les riches familles de la noblesse ont souvent fondé des sociétés de prêtres dans la chapelle de leur château et l'église de leur paroisse, soit par un sentiment de piété sincère, soit un peu aussi par ostentation et vanité. Il serait facile, si on écrivait ici l'histoire de Saint-Martin, de raconter la destinée et les vicissitudes du chapitre établi par Jean de Châteaumorand, comme je viens de le dire, entre 1407 et 1429. D'autres actes de 1476, 1523, 1541, 1599, etc., portèrent à cinq le nombre des chapelains,

augmentèrent leurs charges avec leurs avantages, déterminèrent le roulement du service dans l'église et dans la chapelle du château, les amendes imposées aux délinquants, et insistèrent sur l'obligation de la résidence et sur la nécessité d'assister aux offices en habits décents, c'est-à-dire avec le surplis et le chaperon. Une pancarte écrite en gros caractères, et probablement affichée dans l'église ou la sacristie de Saint-Martin, rappelait aux prébendiers leurs devoirs.

Jean de Châteaumorand avait fixé le revenu de chacun des chapelains à vingt livres tournois et à diverses redevances en nature. Au commencement du XVe siècle, c'était une rétribution convenable pour la petite ambition de ces prêtres de village. Mais il arriva un moment où, malgré quelques fondations nouvelles en faveur des chapelains, leur salaire fut insuffisant. Diane de Châteaumorand, voyant qu'ils désertaient leur poste dès qu'ils rencontraient un meilleur bénéfice, décida de substituer aux prébendes instituées par ses prédécesseurs un couvent de religieux qui accompliraient les fondations, et s'engagea, par un acte du 4 septembre 1623, à faire bâtir et meubler au bourg de Saint-Martin d'Estreaux une maison d'Augustins déchaussés. Mais bien qu'un délégué de l'ordre eût solennellement accepté la fondation, et que Diane l'eût ratifiée dans son testament, elle ne fut pas réalisée. Les religieux, las d'attendre le couvent qu'on leur avait promis, se retirèrent en 1629.

Les choses allèrent de mal en pis. Les prébendes, réduites à trois, n'étaient pas même régulièrement occupées. La conscience de Marguerite d'Austrein, veuve de Henri de Lévis, s'alarma. Pour tenir lieu des

anciennes fondations, elle établit à Saint-Martin, par un acte du 3 octobre 1677, réservé le bon plaisir du pape et de l'évêque de Clermont, un monastère de religieuses Urbanistes sous le nom de *Notre-Dame de Lévy*. La première prieure devait être Diane de Lévis-Châteaumorand, alors religieuse à la Bénisson-Dieu, et belle-sœur de Marguerite d'Austrein, qui demanda pour elle la permission de changer d'ordre et d'habit. Mais ce projet avorta encore, pour des raisons restées inconnues. Mgr de Veny d'Arbouze, évêque de Clermont, par une ordonnance du 27 janvier 1682, réduisit à deux, de son autorité, les prébendes de Châteaumorand, et régla définitivement la manière dont les chapelains devaient les desservir, soit dans la chapelle de l'église, soit dans celle du château.

A-t-il existé à Saint-Martin un prieuré de l'ordre de Fontevrault? — D'après une note de l'*Almanach du Lyonnais, Forez et Beaujolais* (année 1759), Saint-Martin aurait eu autrefois un monastère de l'ordre de Fontevrault, depuis réuni à celui de Beaulieu près de Roanne. Il est certain du moins que la prieure de Beaulieu avait droit de nomination à la cure de Saint-Martin d'Estreaux, et qu'elle levait dans cette paroisse des redevances, qui même embrassaient une partie du village (1). On voit encore aux archives de Châteaumorand le petit terrier de 1459, et le compte des cens perçus en 1430 sur « ceulx qui doivent ar-

(1) Le monastère de la Bénisson-Dieu possédait aussi à Saint-Martin des dîmes, un terrier et le domaine Mesple (Voy. *L'Abbaye de la Bénisson-Dieu*, *passim*). — Le 17 janvier 1398 (v. st.) eut lieu une enquête touchant la limite des justices de Châteaumorand et de la Bénisson-Dieu ; — Bernard Rochein était vers 1373 *magister* de Mesple (Arch. de Châteaumorand).

gent, blefz et gellines au prieur *(sic)* de Beaulieu ès parroches de Saint-Martin Destraulx et de Laval ». Il n'y a rien d'absurde à croire que ce prieuré, ayant de la peine à vivre à cause de la modicité de ses revenus, fut incorporé à celui de Beaulieu, qui hérita de son droit de nomination et de son terrier.

Confrérie du Saint-Esprit. Hôpital. — Saint-Martin avait au moyen âge une confrérie du Saint-Esprit, à laquelle un certain Jean Tissier faisait un legs en 1387, et que la famille de Châteaumorand aidait de ses aumônes. Un acte de 1526 nous apprend que la confrérie était alors établie dans une maison à elle.

Comme beaucoup de villages échelonnés sur les grandes routes de France, Saint-Martin possédait aussi un hôpital très ancien, plusieurs fois mentionné dans les donations testamentaires ; il était en 1411 gouverné par une sorte de béguine. En 1523, Jean de Lévis acheta une œuvrée de vigne pour « l'hostel-Dieu » de Saint-Martin ; mais il n'en est plus depuis question nulle part. Il dut disparaître quand la facilité et la rapidité relatives des voyages eurent rendu moins nécessaires ces établissements charitables.

L'Ermitage de Jard. — Au pied de la montagne de Jard, joignant l'ancienne route de Paris, et à l'endroit précis où s'amorce l'essai de rectification dont j'ai parlé ailleurs, le cadastre de la commune de Saint-Martin (C, 11 et 12) désigne sous la rubrique « l'ermitage » deux petites pièces de terres allongées. Ces indications correspondent en effet très exactement à celles qui sont données par le procès-verbal de l'état de la route fait en 1668. L'ermitage de Jard ou de Véjà (*vez Jard, vers Jard*) devait alors exister encore. Il est probable que cet asile fort peu solitaire,

puisqu'il était sur le bord d'une route très fréquentée, servait souvent de retraite aux pauvres voyageurs attardés.

Godinière. — Au midi du bourg de Saint-Martin s'ouvre une charmante vallée, ombragée de beaux arbres, et égayée par les châteaux de Godinière et de la Fayolle. Bien que Godinière ne soit plus qu'une maison de métayer, son toit élevé et sa tourelle d'escalier lui donnent encore un petit air seigneurial. Au-dessus de la porte et sur le manteau de la cheminée, on voit deux écussons dont les armes sont effacées, ou n'ont peut-être jamais été gravées, car on n'aperçoit aucune trace de grattage (1). Deux grandes pièces, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, composent toute cette gentilhommière. L'intérêt particulier de ce très petit manoir, qui paraît intact, est de montrer ce qu'était souvent l'habitation de ces nobles d'humble lignée, dont tous les revenus consistaient en quelques arpents de terre, et dont la vie se partageait entre le métier des armes et la monotone existence de leur castel.

Le fief de Godinière a été longtemps possédé par les Brun ou Le Brun, qu'on y suit sans interruption du XIVe siècle au milieu du XVIe. A cette famille appartient très probablement Guichard Le Brun, dont la *Chronique du bon duc Loys* a raconté les « belles armes ». Mais l'homme le plus marquant de cette race de soldats est Jean Le Brun, dit le ca-

(1) D'après M. Aubert de la Faige, les Le Brun, de Droiturier, qui certainement appartenaient à la même famille que ceux de Saint-Martin, portaient : *de gueules à trois chardons fleuris d'or, à courte queue et sans feuille.*

pitaine Godinière. Après avoir embrassé le parti du connétable de Bourbon, comme ses voisins Jean et Louis de Vitri, il eut, en décembre 1526, des lettres de rémission (1), qui lui octroyèrent la permission de « faire reediffier et bastir les maisons et places à luy appartenans, lesquelles, au moyen de ce qu'il s'estoit retiré audit service de Bourbon, luy ont esté par ci-devant ruynées, prinses et mises en notre main ». Cet acte, s'il faut en prendre les termes à la lettre, nous donne à peu près la date du nouveau château de Godinière, qui, en effet, paraît bien être du XVIe siècle. Il passa peu d'années après à la maison de Bry, par le mariage de Catherine Le Brun avec Jean de Bry, puis aux Deschamps de Feytière. Acquis en 1691 par Jean-Guy Gaulne, il a presque suivi jusqu'à nos jours la destinée de la terre de la Fayolle, dont il n'a plus été qu'une dépendance.

La Fayolle (2). — Le château de la Fayolle, très voisin de Godinière, mais situé presque au fond de la vallée, a été bâti un peu après 1573 par Jean Nazarier, qui obtint, par lettres patentes de juillet 1588, l'autorisation de le faire clore de fossés et d'un pont-levis. Ces fossés n'ont été comblés que dans notre siècle. Une partie du château, brûlée vers 1866, a été relevée ; mais il reste encore de la maison de Jean Nazarier un grand corps de logis et des tours carrées, couronnées de toits aigus. Le salon est orné de jolies pein-

(1) Arch. nat., JJ., 243, f. 44.

(2) Voy. *La maison Nazarier de la Fayolle et le livre de raison d'Étienne Nazarier*, par l'abbé Reure. Roanne 1894, in-8°, 32 pp. — Les lettres patentes de 1588, ci-après mentionnées, ont été publiées dans *L'Ancien Forez*, t. V, p. 273.

tures en camaïeu, dans le goût du XVIIIe siècle.

Les Nazarier sont fort anciens dans la région, où on les trouve cités dès 1256 ; toutefois ce n'étaient que des laboureurs à l'aise. Cette famille sortit de sa première condition avec Étienne Nazarier, notaire royal et greffier du bailliage de Châteaumorand. On a encore son livre de raison, qui est aux archives de Châteaumorand. Au fond, ce gros registre est surtout un répertoire de titres de propriété ou de famille ; mais Étienne Nazarier y a intercalé çà et là quelques notes sur les événements du temps, la généalogie de sa maison, des détails sur la naissance et l'éducation de ses enfants et sur les noces de ses filles Georgette et Marguerite, l'inventaire de ses meubles, le catalogue de sa bibliothèque. A mon avis, le grand intérêt social de ce livre de raison est de raconter naïvement l'histoire d'une famille de paysans au moment précis où elle quitte la charrue pour entrer dans la bourgeoisie, et glisser tout de suite après dans la noblesse.

Les Nazarier gardèrent la terre de la Fayolle jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Vers 1690, elle fut saisie par les créanciers de Jean-Baptiste Nazarier, et adjugée à Jean-Guy Gaulne, qui acheta aussi l'année suivante le fief de Godinière. Son fils Jacques-Ignace Gaulne, seigneur de la Fayolle et Godinière, épousa en 1708 Marguerite de la Mure, fille unique de Noël, le neveu et l'héritier de l'historien Jean-Marie de la Mure. Marguerite, par son testament du 15 juillet 1745 et son codicille du 12 mai 1749, institua pour héritier universel son petit-fils Claude-Noël Regnaud de Galtière. Ce testament fut sans doute cassé, car, en 1766, on voit que la terre de la Fayolle appartenait à un autre de ses petits-fils, Noël-Claude-Fran-

çois-Xavier Gaulne, qui la vendit en 1775 à Claude Girard de Charbonnière ; une des filles de celui-ci, Marie-Anne Girard, fut la mère de M. le duc de Persigny. Les propriétés de la Fayolle, de Godinière et dépendances, vendues à M. Pierre-Matthieu Hue de la Blanche, furent cédées par lui à M. Hector Meynis du Fournel de Paulin, mort en 1859. Le château de la Fayolle est aujourd'hui habité par son fils, M. Paul Meynis de Paulin, qui porte avec dignité un nom très honorable.

Faytière. — Quelques vieillards se souviennent encore d'avoir vu le petit château de Faytière ou Fayetière, un peu plus haut que l'entrée méridionale du tunnel de Saint-Martin d'Estreaux ; mais il n'en subsiste aucune trace, et personne n'a pu nous en donner une description un peu précise.

L'histoire connue de Faytière ne remonte pas au-delà de l'année 1496, où on voit noble Antoine Damas, écuyer, seigneur de Fayetières, présent à une convention. En 1570, le possesseur de ce fief s'appelle Jacques de Fayetières. Et c'est tout, jusqu'en 1600. Les documents abondent au contraire aux deux siècles suivants ; mais c'est assez de dire que la seigneurie de Faytière fut possédée au XVIIe siècle par les Deschamps, vieille famille de notaires (1), et au XVIIIe par les Rivière, qui finirent par tomber dans une sorte de dénuement. Elle fut acquise, peu d'années avant la Révolution, par le comte de Lévis-Mirepoix, marquis de Châteaumorand.

---

(1) La Mure, dans ses notes manuscrites (t. II, 69), dit que « le fief de Fatières porte : *d'azur à 3 fasses d'argent* ». Je présume, sans en avoir la certitude, que ces armes sont celles des Deschamps de Faytière.

Villars. — C'était un très modeste fief, probablement sans maison forte, entre Saint-Martin et Lalière, près de la route de Paris à Lyon. Les actes des XIIIe et XIVe siècles font souvent mention d'une famille de Villars *(Vilars, Vilart, Villers, de Villaribus)* possessionnée sur les limites du Bourbonnais et du Forez, et qui sans doute avait pris le nom de cette terre. Mais elle appartenait en 1418 à Philippe de Montcorbier (1), sur lequel Jean de Châteaumorand l'avait saisie « pour défaut de ce que le seigneur dudit Villars a esté refusant de faire son fief envers mondit seigneur ». Le 26 avril 1441, Brémond de Lévis fit l'acquisition de la seigneurie de Villars, et, depuis ce moment, elle fut si bien incorporée à la baronnie de Châteaumorand, qu'elle cessa d'avoir une existence distincte.

Lalière. — Je ne crains pas de dire que la famille de Vitri-Lalière est une des races les plus remarquables qu'ait produites notre province (2). L'intelligence, la culture intellectuelle, l'habileté, l'esprit politique, le courage, la décision du caractère, rien ne lui a manqué. D'une noblesse et d'une fortune médiocres, elle s'est élevée bien au-dessus de sa condition féo-

---

(1) Peut-être fils de Jean de Montcorbier, nommé en 1390 capitaine de la ville et château de Crozet (La Mure-Chantelauze, t. II, p. 78, note 1).

(2) J'ai raconté l'histoire de cette famille dans l'*Hist. du château et des seigneurs de Lalière*, Roanne, 1893, in-8°, 118 pp. Ce travail a d'abord paru, moins les pièces justificatives, dans le *Roannais ill.*, VI, pp. 21, 37, 69. Le format du tirage à part n'a pas permis d'y conserver les trois planches hors texte suivantes : 1° vue de Lalière, d'après un dessin de Mlle Th. Aubert ; 2° médaille représentant Jacques de Vitri, chancelier de Bourbonnais, frappée en 1518 ; 3° portrait du maréchal de Saint-Geran, seigneur de Lalière.

dale, et tout porte à croire qu'elle aurait grandi encore, si elle n'avait succombé avec le connétable de Bourbon, dont les derniers Vitri soutinrent le parti avec une extraordinaire énergie.

Les Vitri-Lalière sont mentionnés pour la première fois en 1287, et leur filiation s'établit très régulièrement depuis André II de Vitri, nommé en 1340 sergent général du comté de Forez. Mais le premier dont l'histoire soit assez bien connue est André III, écuyer de la duchesse de Bourbon, gouverneur de la baronnie de Roannais, mort vers 1472 ; son nom est mêlé d'une manière intime à l'épisode littéraire qui nous est connu par les *Douze Dames de Rhétorique*. Son fils aîné, Brémond de Vitri, mort en 1509, fut l'homme de confiance et le conseiller écouté de Pierre II et de la duchesse Anne de France, qui le comblèrent de charges, d'honneurs et de bienfaits. Jacques de Vitri, frère de Brémond, mort en 1515, chancelier de Bourbonnais, chanoine de Lyon, doyen de Montbrison, etc. a été aussi pendant dix ans un des principaux agents du gouvernement de nos ducs, qui l'employèrent aux négociations les plus importantes. Brémond de Vitri avait laissé trois fils vivants de son mariage avec Catherine de Talaru, Jean, Louis et Jacques. Jacques de Vitri devint abbé d'Évron ; Jean fut le plus hardi et le plus actif des complices du connétable, dont il servit la cause, ainsi que son frère Louis, avec un absolu dévouement. Après leur mort ou leur disparition — car leur fin est entourée d'obscurité — la seigneurie de Lalière, un instant confisquée et donnée par le roi à Jean de Lévis, échut à leur sœur Jacqueline de Vitri (1), qui

(1) Depuis que j'ai écrit l'histoire de Lalière, j'ai trouvé dans

épousa en 1531 Pierre de Chaugy, seigneur de Chenay-le-Châtel, Cossat et Saint-Félix ; Jacqueline de Chaugy la porta dans la maison d'Isserpens, par son mariage avec François d'Isserpens. Entré enfin dans les possessions des la Guiche, puis des Lévis-Châteaumorand, qui en firent l'acquisition en 1669, le château de Lalière perdit son autonomie, et sa justice même fut unie à celle de Châteaumorand en 1672.

Par ses lettres patentes de septembre 1524, le roi avait donné à Jean de Lévis la seigneurie de Lalière, confisquée sur Jean de Vitri, à la condition qu'il « sera tenu de faire parachever d'abattre et desmolir le chasteau dudit La Rière, que nous avons faict commencer d'abattre en signe de démonstration de perpétuel mémoire du dict crime et délict ». Il faut un peu se défier de ce style de chancellerie ; mais, si cet acte exprime ici autre chose qu'une fiction légale, François Ier aurait fait commencer la démolition de Lalière, et c'est alors sans doute qu'aurait été ruinée une partie considérable du château, encore indiquée dans un plan du XVIIIe siècle, mais que des procès-verbaux de visite déclarent inhabitable depuis longtemps ; il n'en reste qu'un pan de muraille et une petite tour découronnée, isolée dans la cour. En son état actuel, le château de Lalière forme un carré allongé, flanqué d'une grosse tour d'angle. Dans cette

---

un mss. de la Bibl. nat. (Fonds français, 22241, 82) cette note dont l'origine est intéressante : « Estoit dans un livre d'église à Chenay... Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo secundo, die vero sabbati vigesima quinta mensis februarii, decessit ab humanis domina Jaquelina de [Vitri-] Lalière, domina de Cheneyo, consolatrix pauperum ».

construction très lourde, qui paraît dater du XVe siècle, mais avec quelques remaniements du XVIe, on ne voit ni sculpture, ni moulure élégante ; mais son admirable situation à l'extrémité d'une colline qui regarde un immense horizon, et une tapisserie de lierre qui la couvre entièrement au midi et au couchant, lui donnent cependant de la majesté.

On y remarquera d'ailleurs des dispositions singulières. Le château étant bâti sur le bord d'un versant très rapide, on a racheté cette pente par deux étages superposés de caves ; ce sont les « souterrains de Lalière », bien connus dans les légendes du pays. Sous la tour d'angle, s'ouvre un trou carré, béant, par lequel on descend avec une échelle dans un caveau voûté qu'une tradition constante appelle les *oubliettes* de Lalière (1). A l'entrée du sombre couloir, encombré d'éboulis, qui conduit aux oubliettes, est un puits profond qui a aussi servi de thème à de fantastiques légendes ; bien des gens vous diront que ce puits fameux traverse toute la terre.

A quelque distance du château, on voit encore deux barbacanes en ruines. Du côté du midi, le seul par où Lalière fût facilement accessible, la colline a été coupée par un fossé très profond, à parois verticales, d'une conservation presque parfaite ; mais un pont fixe a été substitué depuis longtemps à l'ancien pont-levis. La porte était en outre défendue par deux échauguettes, dont il ne reste que les encorbellements.

Dianières. — Petit hameau à deux ou trois kilo-

---

(1) Est-ce que ce sont de véritables oubliettes ? Je ne reviendrai pas sur cette question que j'ai posée, sans prétendre la résoudre, dans l'*Hist. de Lalière.*

mètres N.-O. de Lalière ; son territoire, aujourd'hui compris tout entier dans la commune d'Ande-la-Roche (Allier), était autrefois partagé entre le Bourbonnais et le Forez. Ce village perdu sur les marches des deux provinces a été absolument exempt, au moins jusqu'en 1722, de tout impôt ducal ou royal. La Mure a raconté (1) que les « Exempts de Dianières » devaient leur privilège au dévouement chevaleresque d'un de leur seigneur qui, en 1422, quand la cause de Charles VII paraissait désespérée, amena au jeune roi tous les hommes de sa terre en état de porter les armes, et obtint en récompense à ses « justiciables de ladite terre de Dianières une exemption perpétuelle de toutes tailles, impôts et subsides ». Je n'aurais pas mieux demandé que de respecter pieusement cette histoire flatteuse pour notre patriotisme ; mais, ayant examiné de près la question, j'ai été obligé de faire voir que, en 1422, le seigneur de Dianières était une enfant de onze ans, Françoise de Châtelus, et que d'ailleurs le privilége de Dianières remontait bien plus haut. Je m'étais arrêté à cette conclusion probable que cette immunité avait été méritée par quelque brillante action d'un baron de Châteaumorand, alors seigneur de Dianières. Mais on peut se demander si ce nom de Dianières ne serait pas un indice d'un antique sanctuaire de Diane, qui aurait joui, comme beaucoup d'autres, de privilèges particuliers, lesquels se seraient perpétués de siècle en siècle par la force de l'habitude, et auraient été plus tard justifiés par une légende tardive, inventée

(1) *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 139. — Voy. *Les Exempts de Dianières*, Roanne, 1889, in-8°, 14 pp., étude publiée d'abord dans le *Roann. ill.*, IV, p. 204.

pour colorer cette exemption. Pure hypothèse, j'ai à peine besoin de le dire, mais qui peut-être n'est pas dénuée de toute vraisemblance.

Buissonnières (1). — Vieille enceinte fossoyée, sur la limite septentrionale du bois de Buissonnières, dans un pays plat, marécageux et triste. Elle forme un carré régulier d'environ 45 mètres de côté; les fossés sont assez bien conservés, et même souvent remplis d'eau ; on accède à cette enceinte par un terre-plein. On ne reconnaît aucun vestige de construction, mais le sol est actuellement couvert d'un taillis presque impénétrable, qui rend toute exploration difficile.

Le fief de Buissonnières appartenait dès le XIVe siècle à la maison de Chaugy. Le 27 juillet 1565, Jacques de Chaugy, Claude et Antoinette de Chaussecourte vendirent la seigneurie de Buissonnières avec la terre et le château de Chaugy à Antoine de Châteaumorand et à Gabrielle de Lévis, sa femme.

Châteaumorand. — L'histoire de Châteaumorand a été publiée dans le *Roannais illustré* (2), mais l'auteur voit cet essai d'assez mauvais œil aujourd'hui; d'autres recherches lui ont fait connaître des documents très abondants, qui donneraient à son œuvre une face toute nouvelle, si des circonstances heureuses

---

(1) Buissonnières n'appartient pas à la commune de Saint-Martin, mais à celle de Sail. Cependant, puisque son nom a été inséré dans le programme de l'excursion, j'en dirai quelques mots.

(2) IIIe série, pp. 1, 61, 113. — Il en a été fait un tirage à part à 50 exemplaires sous ce titre : *Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand*, par l'abbé Reure. Roanne, 1888, in-4o, 80 pp.

lui permettaient de la reprendre. Quelques parties demanderaient d'ailleurs à être traitées à part. La vie de Jean de Châteaumorand, que ses contemporains étaient bien près d'égaler à Boucicaut et aux hommes les plus illustres de leur temps, ne peut pas être un simple chapitre de la monographie d'un château. L'histoire d'Honoré d'Urfé et de Diane de Châteaumorand ne tardera pas sans doute à être mise au jour, et on ne croit pas trop s'avancer en promettant qu'elle renouvellera presque entièrement ce qu'on savait jusque-là de leur vie.

L'histoire bien authentique de Châteaumorand commence au milieu du XIIIe siècle. Cette baronnie fut possédée pendant plus de deux cents ans par les Châtelus-Châteaumorand, qui s'éteignirent en 1476 avec Anne de Châteaumorand, mariée en 1423 à Brémond de Lévis. De là sont issues les branches de Lévis-Ventadour et de Lévis-Charlus, qui toutes deux arrivèrent à la pairie, et la première branche de Lévis-Châteaumorand; celle-ci prit fin en 1566 par la mort d'Antoine de Lévis, évêque de Saint-Flour. Antoine laissait tous ses biens à sa nièce Gabrielle de Lévis-Charlus, alliée à Antoine Lelong de Chenillac, qui adopta le nom et les armes de Châteaumorand. Diane, leur fille unique, morte en 1626 sans avoir eu d'enfants d'Anne et d'Honoré d'Urfé, institua héritier universel son cousin Jean-Claude de Lévis, qui fut le premier marquis de Châteaumorand. La maison de Lévis a gardé cette terre jusqu'à nos jours ; elle a été vendue en 1864 à M. le comte de Dormy par Berthe de Roncherolles, fille de Delphine de Lévis, et par son mari M. le comte Victor du Hamel, et enfin revendue en 1877 par Mme de Dormy à M. et Mme

S.-Sigisbert Maridet. On voit par cet exposé très sommaire que le château de Châteaumorand, de 1250 environ à 1864, n'est jamais sorti de la même famille ou, pour parler plus exactement, de la même parenté. Il est bon d'ajouter qu'il a presque toujours été la résidence ordinaire de ceux qui l'ont possédé, et qu'ils n'ont laissé aucun ressentiment dans la mémoire du peuple, aucun souvenir d'orgueil ou d'oppression.

Je m'abstiendrai ici de toucher à l'histoire des barons de Châteaumorand, et je me contenterai de dire quelques mots des deux questions proposées dans le programme.

Quel droit les seigneurs de Châteaumorand avaient-ils de se qualifier « premiers barons de Bourbonnais » ? Ils ont pris quelquefois ce titre, et ils l'ont pris, cela est certain, comme seigneurs de Châteaumorand, non comme seigneurs de Châtelus, bien qu'il soit fort singulier qu'une seigneurie située en Forez pût être première baronnie de Bourbonnais. On lit dans un *Mémoire sur les droits de la seigneurie de Châteaumorand*, probablement écrit vers 1640 : « De tout temps immémorial, Chasteaumorant a esté la première baronye du Bourbonnois, ainsi qu'il est justifié par les tiltres qui sont dans le trésor, et par les assemblées faictes par les gentilshommes dudit Bourbonnois, du temps des anciens ducs ». Ces titres qui étaient ou devaient être dans les archives du château n'y sont plus maintenant; mais l'histoire des États du Bourbonnais tenus en 1521 semble en effet donner quelque crédit aux prétentions des seigneurs de Châteaumorand. Après Pierre Popillon, qui prend séance pour le duc et la duchesse, et le sénéchal de Bourbonnais, le premier nom de la noblesse est celui

de « Messire Jehan de Lévys, chevalier, baron de Chasteaumorant » (1).

On a dit que la baronnie de Châteaumorand avait été vendue par les comtes de Forez, et qu'elle était ainsi entrée dans les domaines de la famille de Châtelus. Que faut-il en penser ? Je n'ai trouvé aucune preuve de cette aliénation. Toutefois, si on veut parler de la *terre* de Châteaumorand, cela n'est pas impossible. Mais si on parle du *château*, de la place-forte, cette assertion paraît peu vraisemblable. On sait par des textes précis que les seigneurs de Châteaumorand devaient l'hommage, non aux comtes de Forez, mais aux sires de Beaujeu jusqu'aux vieux fossés (*fossata vetera*). Aux documents déjà connus (2), on peut ajouter une sentence rendue par le bailli de Bourbonnais en 1372, et portant qu'il aurait fait saisir et mis sous la main du duc le château de Châteaumorand par défaut de foi et hommage ; mais il aurait ensuite reconnu que ledit château relevait du seigneur de Beaujeu, et pour ce aurait levé la saisie (3). Je suis porté à croire que le château de Châteaumorand a été donné à Eustache de Châtelus par Guichard IV de Beaujeu, qui a dû naturellement en réserver l'hommage et la mouvance à lui et à ses successeurs. En effet Guichard de Beaujeu, dans son premier testament écrit vers 1195 (4), déclare qu'il « concède à

(1) Voy. A. Vayssière, *Les États du Bourbonnais* (*Bull. de la Soc. d'émulation de l'Allier*, t. XVIII, p. 361).

(2) *Titres de la maison duc. de Bourbon*, nos 910 et 911 ; — A. Barban, *Rec. d'hommages*, nos 365 et 366; etc. — Cf. Papon, *in Borbonias consuetudines*, Lyon, 1550, p. 4.

(3) Cette sentence est analysée dans un inventaire partiel des titres de Châteaumorand.

(4) *Bibliotheca Dumbensis*, t. II, p. 58, supplément, p. 58.

perpétuité à Eustache de Châtelus et à ses héritiers la terre ou seigneurie dont il lui avait fait don ». Comme le château de Châteaumorand resta chargé de l'hommage féodal envers les sires de Beaujeu, on peut regarder comme très probable que cette seigneurie donnée par Guichard IV à Eustache de Châtelus n'est autre que la place forte de Châteaumorand.

Le château (1), assis sur une vaste esplanade, protégé au nord et au couchant par des pentes rapides, au levant et au midi par des travaux dont on voit encore quelques vestiges, occupait une assez belle position de défense. On a conservé du *castrum* féodal une vieille fenêtre dans la cour intérieure et un morceau du parement des fossés, composé de larges assises régulières. Dans une pièce abandonnée, s'ouvrent les *oubliettes*, ou du moins ce que la tradition populaire appelle ainsi. Presque tout le côté nord du château, avec ses lignes brisées, ses murs en talus, son aspect sombre et piteux, trahit aussi son antique origine. Il est même possible que les deux tours de la façade d'entrée appartiennent à l'ancien château, et que Jacques de Lévis en ait simplement élargi les fenêtres.

Châteaumorand fut rebâti ou au moins complétement restauré au XVIe siècle, dans le goût qui prévalait alors. Malgré les dispositions bizarres du plan, l'absence de symétrie, un air encore tout féodal, le

---

(1) Je ne puis ici que résumer sommairement ce que j'ai dit dans l'*Hist. de Châteaum.*, pp. 38, 62, 72 (avec un plan du château avant 1750, une vue de la façade Renaissance avant sa restauration, une vue de la tourelle d'escalier, et une autre de la façade XVIIIe siècle), et dans le *Roann. ill.*, V^e série p. 163 (avec le dessin de deux lucarnes).

nouveau château était une des plus belles résidences du Forez. Mais, en 1750, l'architecte Caristie démolit les deux tours du nord et du midi, la tourelle engagée dans un angle rentrant, une des deux tourelles d'escalier. Il rasa tout le côté du midi, et éleva sur les fondations mêmes une façade à la Mansard ; ouvrage médiocre et froid bien qu'il soit orné d'une belle et large corniche et d'une balustrade en attique. La distribution du premier étage ne manque pas de majesté : ces grandes pièces en enfilade, ces hauts plafonds voûtés, ces boiseries de chêne qui couvrent les murailles, tout a un grand air de noblesse. On remarquera dans le salon deux bons portraits enchassés dans les panneaux de chêne, et qui représentent des marquises de Châteaumorand.

Du château Renaissance, il reste au nord de jolies fenêtres encore garnies de leurs meneaux et une lucarne ornée d'un délicieux médaillon, une tourelle d'escalier curieuse par son puissant chaînage de pierre, et surtout le corps de logis où est la porte d'entrée.

Cette façade suffit à nous consoler de tant de pertes ; l'architecture civile n'a guère produit en Forez d'œuvres plus élégantes. Elle a été récemment restaurée avec un soin extrême par M. J. Michaud, mais la toiture attendra quelques temps encore ses cheminées ornées, ses épis et sa crête de plomb, et la restitution de son campanile. Mais rien n'a été négligé pour rendre à la façade proprement dite la pureté de ses lignes ; les moindres pierres endommagées par l'action de trois siècles et demi ont été extraites une à une, et remplacées avec une précision mathématique. Les lucarnes, dignes d'être comparées avec ce

que le XVIe siècle a créé de plus exquis, ont retrouvé leur grâce légère.

Il me paraît certain que trois Lévis-Châteaumorand ont travaillé à cette façade : Jacques († 1521), Jean († 1541) et Antoine († 1566). La partie centrale et les lucarnes appartiennent au plus pur style François Ier, tandis que les fenêtres des tours latérales et de l'ancien escalier, encore un peu gothiques, accusent le règne de Louis XII. Elles ont été faites vers 1505 par Jacques de Lévis, et il est permis de croire qu'il eut recours aux mêmes ouvriers, Simon Pourret et Gonin Aujay, qui avaient bâti en 1497 la chapelle de Châteaumorand dans l'église de Saint-Martin. A une époque voisine de 1525 ou 1530 (1), son fils Jean de Lévis avança le corps central de la façade, pour lui donner plus de lumière et de gaieté, et il profita de ces nouveaux travaux pour ajouter aux combles des lucarnes. Cependant Antoine de Lévis, frère de Jean, a aussi contribué de quelque manière à l'achèvement de Châteaumorand. Le témoignage précis d'Anne d'Urfé, qui épousa Diane peu d'années après la mort d'Antoine de Lévis, ne permet pas le moindre doute à cet égard.

Il ne faut plus chercher à Châteaumorand une seule épave de son ameublement d'autrefois : livres, meubles, splendides tapisseries, dont quelques-unes représentaient « les faits historiques de Jean de Châteaumorand », tout a disparu. Le château a même gardé peu de chose de ses anciennes dispositions intérieures. On verra cependant avec intérêt une

(1) La date de 1527 est inscrite sur la porte de fer du cabinet des archives.

cheminée ornée d'une frise de fleurs et de fruits, le bel escalier droit, récemment restauré depuis le premier étage, et deux cabinets, à droite et à gauche du vestibule, voûtés en forme de chapelles gothiques, et dont les nervures retombent sur des figures grimaçantes.

C'est dans le cabinet du côté gauche que les archives sont installées depuis le XVIe siècle, toujours défendues par leur lourde porte de fer. Il suffirait d'une très facile et très simple restauration pour rendre à ce réduit son ancien caractère, et en faire la pièce la plus curieuse du château, surtout si on adoptait le parti de classer les archives, de faire relier les registres, et de mettre les autres documents dans des cartons ou des layettes.

Depuis quelques années, le *Bulletin de la Diana*, le *Roannais illustré, L'Ancien Forez*, les *Archives historiques du Bourbonnais*, etc. ont fait connaître un grand nombre de documents extraits du chartrier de Châteaumorand ; mais ce n'est qu'une faible partie des pièces intéressantes de ce riche dépôt. Malgré d'énormes lacunes constatées par d'anciens inventaires partiels (1), ce sont encore, et de beaucoup, les

(1) Ces titres dont on regrette la disparition ne sont peut-être pas tous définitivement perdus. Favre, intendant de Châteaumorand, écrit au comte de Lévis-Mirepoix, député aux États généraux, à la date du 20 février 1790 : « J'ai cherché les titres les plus précieux, que j'ai mis dans une caisse, parfaitement arrangés. Je crois cependant qu'il ne serait pas prudent de les faire partir... S'il arrivait quelque chose, on serait toujours à temps ou de les faire partir *ou de les cacher* ». Il n'est pas impossible qu'on retrouve un jour cette caisse, si elle a été réellement cachée dans quelque coin du château ou du jardin.

plus belles archives privées du département de la Loire, les titres des autres grandes familles foréziennes ayant été détruits ou dispersés. Je ne puis ici penser à en donner une idée ; il suffira de mentionner, au nombre des séries, les comptes de Châteaumorand depuis 1409, une multitude de documents sur les maisons de Châtelus, de Lévis-Châteaumorand, de Ventadour, de Charlus, de la Baume et de Grandvelle, d'Urfé, de Sève, de Bullioud, de Villars, de Rochebonne, de Languet, etc., des registres de justice dont les plus anciens sont du XIVe siècle, quelques débris de terriers, environ 1200 lettres, quelques documents relatifs à la Bénisson-Dieu, au prieuré de Charlieu, à l'abbaye d'Ébreuil, aux Urbanistes du Donjon, aux Jacobins du Puy, à l'Hôtel-Dieu de Montbrison, des actes du XIIe et du XIIIe siècle sur les rapports des comtes de Savoie, seigneurs de Bâgé, avec les évêques de Mâcon, etc. Des documents étrangers sont venus échouer là, on ne sait comment, entre autres une longue enquête sur l'administration de Françoise de Lespinasse, abbesse de Cusset, et des protocoles de notaires, du XVe et du XVIe siècle, dont deux ou trois surtout sont pleins de renseignements sur l'histoire de la noblesse bourbonnaise.

Près du château, à droite de l'entrée, on voit un bâtiment de 45 mètres de longueur, autrefois éclairé par six énormes fenêtres d'un style Renaissance très simple. C'est l'ancienne *galerie des portraits*, où un inventaire de 1673 signale « quatre grands tableaux, l'un d'eux au fond représentant Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand, plus quatre-vingt-seize petits tableaux représentant divers portraits ». Le plafond, beaucoup trop bas pour cet immense vais-

seau, était décoré de fleurons, d'arabesques d'un dessin sobre et élégant, qui s'enlevaient en blanc sur le rouge vif des poutres et des poutrelles. Au-dessous courait un bandeau peint en détrempe d'une exécution sommaire, où l'on reconnaît les armes d'Antoine de Lévis, d'Antoine d'Urfé, etc. Juste au milieu de la longueur de cette galerie, est une cheminée à pilastres, d'un travail massif et robuste, entièrement couverte de peintures, médiocres d'ailleurs, personnages mythologiques, urnes, feuillages, écussons armoriés, chiffre combiné d'Honoré et de Diane, etc. Cette décoration a été faite entre 1600 et 1625 ; mais évidemment la salle elle-même est plus ancienne.

Le château de Châteaumorand est encore, une des plus agréables habitations du Forez. Il faut le voir d'ailleurs dans son cadre, entouré de son magnifique jardin. Au pied du bastion, couvert de fleurs et de verdure, sur lequel il est assis, une vaste pelouse, des groupes d'arbres disposés avec goût, un bois de vieux tilleuls, une large avenue de marronniers, enfin un étang de près de deux hectares, où les arbres viennent baigner leur feuillage.

V.

SAINT-PIERRE-LAVAL.

La paroisse. Le village. L'église. — La commune de Saint-Pierre-Laval (*Sanctus Petrus de Valle*), autrefois partagée entre le Bourbonnais et le Forez, doit son nom à la vallée arrosée par le ruisseau qui descend de l'étang de Mauvernay, sur le revers de laquelle le village est assis (1).

Le village est petit, très mal tenu. Sur une place encombrée de charriots et de tas de bois, on remarque une belle croix en lave de la fin de l'époque ogivale. Les bras latéraux sont terminés par des écussons qui semblent avoir été armoriés autrefois, mais qu'il est impossible de déchiffrer aujourd'hui. Le Christ en croix et la Vierge portant l'Enfant dans ses bras sont sculptés sur les deux faces ; ces figures sont trapues, d'une exécution grossière, mais les ornements de la

(1) Le programme de l'excursion posait cette question : « Cette paroisse (de Saint-Pierre-Laval) n'est-elle pas appelée dans quelques documents Saint-Pierre-du-Bois » ? — Non ; mais il a en effet existé dans le voisinage, à Ande-la-Roche (Allier), une chapelle peut-être même une petite église paroissiale de ce nom (Voy. *Chartes de Cluny*, nº 4224 ; — *Noms féodaux*, au mot *Chasteluz* ; — Archives de la Loire, B, 1854). Cette chapelle ou église, dont le souvenir est toujours vivant, a laissé son nom à un domaine de la commune d'Ande (Voy. la carte de l'État-major). On en voyait encore récemment quelques vestiges : une grange voisine, dans les murs de laquelle on remarque des pierres en grès régulièrement appareillées, a été très probablement construite en partie avec ses débris.

175 XII. — Statue de sainte Catherine, a Saint-Pierre-Laval.
XVe siècle. — Pierre polychromée. — Hauteur totale, 1m 86.

croix sont d'un bon travail, et l'ensemble est d'un aspect agréable.

L'église est pauvre, comme dans presque tous les petits villages bourbonnais ; elle a si peu de caractère qu'il serait difficile d'en déterminer l'âge avec quelque chance de certitude. Elle mérite cependant une visite. Dans la chapelle de gauche, est une ancienne statue en pierre de sainte Catherine, que nous croyons du XVe ou du XVIe siècle. La sainte, vêtue d'un surcot et d'une robe traînante ornée de fleurs qui tombe en beaux plis réguliers, la tête couronnée et garnie d'une abondante chevelure frisée, foule aux pieds l'empereur Maximin; elle tient de la main droite un livre ouvert, de la gauche une épée dont la pointe repose sur la tête du tyran. Sur sa base, deux anges soutiennent un écusson *à la bande denchée, accompagnée de trois étoiles mal ordonnées*. Ces armes inconnues appartiennent vraisemblablement à quelqu'une des anciennes familles du pays, peut-être aux Blain ou aux Bonnebaut.

On voit au milieu du chœur la pierre tumulaire d'Eustache de Châtelus. Cette tombe, usée depuis six siècles par les sabots des chantres et des enfants de chœur, est en fort mauvais état, et il serait temps de la relever pour en assurer la conservation. Elle a été dessinée avec le plus grand soin par M. Chassain de la Plasse, et reproduite dans notre *Esquisse historique de Châteaumorand* (1). Cette pierre, gravée au trait, représente Eustache de Châtelus « en costume de guerre, l'épée au côté, ayant près de lui, à gauche, son écu chargé d'un lion ; à sa droite est une

(1) *Roannais illustré*, IIIe série, p. 6.

longue croix qui repose sur une espèce de piédestal. Cette figure a les mains jointes et est sous une arcade trilobée, accostée de deux anges qui encensent. Ce qui rend cette tombe particulièrement intéressante, c'est que les anges, la tête, les mains, les pieds, les ornements de la croix, le ceinturon de l'épée et le lion de l'écu sont incrustés en pierre calcaire dans le grès dont la pierre est formée (1) ». La bordure porte, gravée en lettres gothiques, l'inscription suivante, dont deux ou trois mots sont d'ailleurs d'une lecture douteuse : *Hic [iacet] Eustachius de Chatelluzt domicellus [quondam ?], qui obiit die Martis post festum beati Barnabe anno Domini M° CC° octagesimo septimo. Anima eius per misericordiam Domini requiescat in pace. Amen.*

Fontaine de Saint-Pierre. — Un peu au-dessous du village, sur le chemin de Saint-Pierre-Laval à Châtelus, est une fontaine fort connue dans le pays. Elle a été réparée récemment avec une sorte d'élégance qui me fait regretter ma bonne vieille fontaine d'autrefois, où je ne manquais pas, dans mes promenades d'enfance, de puiser dévotement un peu de l'eau miraculeuse. Je la trouve mentionnée pour la première fois dans un acte du 28 août 1527 ; mais on peut regarder comme certain que, déjà en ce temps-là, elle était honorée d'un culte immémorial. L'antiquité de ce petit monument, la piété populaire qui s'y attache depuis des siècles suffiraient certes à lui donner un grand intérêt, et à le mettre fort au-dessus

(1) De Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, 2e éd. publiée par M. Roger de Quirielle, t. Ier, p. 188. — Nous croyons que cette tombe n'est pas en grès, mais en lave. Les anges dont parle M. de Soultrait sont bien difficiles à reconnaître.

d'une simple curiosité d'archéologue. Mais il soulève un très intéressant problème.

Tout auprès, on voit une pierre debout d'environ deux mètres de hauteur, sur laquelle on a hissé les fragments de la croix qui couronnait l'ancienne fontaine. Ce rapprochement d'une source réputée miraculeuse et d'une pierre debout est-il purement fortuit? M. Bulliot ne le pense pas. Selon lui, on peut à peine douter que cette pierre, bien qu'elle n'ait pas été dressée par la main de l'homme, et qu'elle fasse corps avec le rocher voisin, n'ait été un véritable menhir, et que la fontaine ne fût en même temps consacrée par quelque superstition gauloise, puis gallo-romaine. Quand le christianisme pénétra dans cette région, les apôtres qui évangélisèrent ce coin du pays des Arvernes firent ici ce qu'ils faisaient souvent ailleurs: au lieu de supprimer radicalement — ce qui peut-être eût été impossible — un culte cher au peuple, ils jugèrent plus sage de le transformer en le sanctifiant. C'est ainsi qu'une dévotion chrétienne se substitua à des coutumes païennes ; et, par un jeu de mots dont il y a d'autres exemples, on donna le nom de *fontaine de Saint-Pierre* à ce qui avait été jusqu'alors la *fontaine de la pierre*. Ce n'est pas le lieu de citer les nombreux témoignages tirés des œuvres de saint Grégoire-le-Grand, des vies de saint Patrice et de saint Colomban que nous pourrions alléguer ; il suffit d'avoir fait comprendre la vraisemblance de cette conjecture.

La Motte. — La paroisse de Saint-Pierre-Laval était couverte de fiefs (1), presque tous accompagnés

(1) On peut à ces fiefs ajouter deux maisons notables ;

de maisons fortes, dont l'histoire ne peut guère être connue, du moins pour les temps anciens, que par les archives de Châteaumorand (1). On se contentera d'en donner un très court aperçu.

Il ne reste qu'un vieux colombier du château fossoyé de la Motte. Après avoir appartenu à une branche de la maison de Châtelus, dont un membre est qualifié seigneur de la Motte, il passa aux Bonnebaut, qu'on y suit depuis Huguet de Bonnebaut, en 1476, jusqu'à François de Bonnebaut, fils de Gilbert, en 1542.

Les Miniers. — Il subsiste du vieux château deux tours et un grand corps de logis, mais si consciencieusement modernisés, qu'il n'est plus possible de leur donner une date.

On trouve un « Guido de Miners » dès l'année 1276 ; Jean et Eustache des Miniers, celui-ci prêtre et vicaire de Saint-Pierre-Laval, sont mentionnés à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe dans un registre de la justice de Châtelus. Vers 1435, parait pour la première fois une famille « Blain des Miniers », que je crois distincte de la précédente. Quoiqu'il en soit, on voit pendant près de deux siècles ces Miniers et ces Blain constamment au ser

---

Morelot, longtemps habité par une famille de notaires, et le *Bois-Droit*, ancien relais de poste, entre Saint-Martin et Droiturier.

(1) Il y faut ajouter quelques témoignages fournis par les *Noms féodaux*, par les archives de la Loire et de l'Allier, etc., et des notes précieuses obligeamment communiquées, par M. Aubert de la Faige, qui fait imprimer en ce moment avec la collaboration de M. R. de la Bouteresse, l'*Histoire des fiefs de l'arrondissement de la Palisse*.

vice de leurs voisins les barons de Châteaumorand, remplissant auprès d'eux ou dans leur justice les fonctions d'agents d'affaires, de receveurs, de greffiers ou de capitaines châtelains. Cette condition subalterne était celle de beaucoup de petits gentilhommes, que la médiocrité de leurs ressources mettait dans la nécessité de servir d'autres nobles plus riches et plus puissants.

Dans les premières années du XVIe siècle, le fief des Miniers arrive aux mains de Gaspard des Planchettes, marié à Blois, par contrat du 21 août 1508, avec Anne Burgensis, sœur de Louis Burgensis, conseiller et médecin du roi. Il n'est pas aisé de comprendre comment s'est faite cette alliance entre un gentilhomme du Bourbonnais et la sœur du célèbre médecin Blaisois; mais ce fait singulier n'en est pas moins certain (1). Gaspard des Planchettes mourut sans enfants, et la seigneurie des Miniers, après être restée quelques années en possession de Jean de Lévis, passa vers le milieu du XVIe siècle aux de Guynes, race de noblesse militaire, qui paraît avoir assez mal administré son patrimoine. Le 4 mai 1652, Michel de Guynes dut céder le château et la terre des Miniers à son gendre Gilbert de la Mousse, seigneur de Baulne. En 1755, ce fief arriva par alliance à Amable de Montagnac, et enfin, en 1810, l'amiral de Montagnac vendit la propriété des Miniers à M. Maridet, père de M. Ariste Maridet, le propriétaire actuel.

La Faige. — A la fin du XIVe siècle, un Stevenin de la Faige était bailli de Bosvert. Cette

(1) Voy. notre communication à la Diana, (*Bulletin*, t. VII, p. 177).

famille dont le vrai nom paraît avoir été Marchant (1), fut longtemps aussi inféodée à la fortune de la maison de Châteaumorand. Son histoire se réduit d'ailleurs à peu de chose, à moins qu'on appelle histoire des renseignements comme celui-ci que je détache d'un compte de Châteaumorand pour 1448-9, et qui assurément ne révolutionnera pas nos annales : « Balhé pour cinq pors à mestre ès bois pour faire lars pour l'ostel, achaptés à Chastellus, présens Philippe des Miniers et Loys de la Fège : IIII l. XI s. VIII d. » Vers le commencement du XVIe siècle, cette vieille famille quitte, pour n'y plus revenir, son fief héréditaire, qui, après diverses transactions, est vendu en 1527 à Antoine des Brosses, archer de la garde du roi et capitaine de Châteaumorand. Il passa ensuite aux Lelong de Chenillac, puis aux Montcorbier, et enfin, en 1710, aux Régnier, qui, un peu après 1830, vendirent le domaine à M. Mulatier de la Trollière, ancien garde du corps. Son fils, M. Henri de la Trollière, le possède aujourd'hui.

Le château de la Faige, qui paraît dater du XVIIe siècle, est petit et fort modeste; mais, avec son grand toit aigu et ses larges fenêtres, il n'est pas sans caractère. Tout auprès, un joli bois de hêtre et un ruisseau qui roule de rocher en rocher ; c'est un ravissant coin de paysage.

Bosvert et Mauvernay. — J'ai inutilement cherché les vestiges de la maison forte de Mauvernay, sur laquelle la tradition orale est absolument muette. Elle

---

(1) 19 novembre 1415, quittance des moines du prieuré de Charlieu d'une somme de 22 l. t. à Jean de Châteaumorand, *presentibus viro nobili Audoyno de Marchant, domino de Faigia, domicello*, etc. (Original).

était certainement, non pas sur les bords du bel étang coupé en deux par le chemin de fer, mais beaucoup plus haut, au domaine de Mauvernay. — Le château de Bosvert, reconstruit déjà à une époque récente, vient d'être rebâti presque tout entier par M. de Paszkowicz, qui en a fait une habitation fort élégante, à laquelle il ne manque qu'un peu de perspective.

L'histoire de ces deux terres ne peut pas être séparée. Elle nous amène à poser une question qui a quelque intérêt. Quand on voit, du XIIIe au XVe siècle, un grand nombre des terres nobles assises sur les frontières du Bourbonnais et du Forez, Châteaumorand, Bosvert, Mauvernay, Dianières, Pingus, peut-être aussi la Motte et Chollis, aux mains de diverses branches de la maison de Châtelus, ne peut-on pas penser que ce sont de très anciens démembrements du grand fief primitif de Châtelus?

Les seigneuries de Bosvert et de Mauvernay, après diverses transmissions, arrivèrent l'une et l'autre, en 1415, à Françoise de Châtelus, héritière universelle de son père Jean de Châtelus, de son oncle Tachon, et de sa tante Marquise, et à ce titre dame de Bosvert, Mauvernay, Pingus, Dianières, Ande et Vivans. Jean de Châtelus, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, puis bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, tué à la bataille d'Azincourt, peut être regardé, après Jean de Châteaumorand, comme l'homme le plus marquant de cette vieille famille bourbonnaise et forézienne (1).

---

(1) Il a été publié dans les *Arch. histor. du Bourb.*, année 1894, un travail intitulé : *Les Méfaits de la maison de Châtelus*, où on trouvera des renseignements nombreux et précis sur Jean de Châtelus. Cette étude a été tirée à part.

Il paraît toutefois que les droits de Françoise de Châtelus sur la terre de Mauvernay étaient mal reconnus; en effet, le 31 juillet 1425, un sergent du duc de Bourbonnais mit en possession de cette seigneurie, par l'apposition du pannonceau ducal, Jean de Villers, dit Que-Dieu-Gart, et sa femme Marguerite des Serpents, en présence de Jeanne de Châtelus, veuve de Ploton de Châtelus, qui déclara avoir donné ladite seigneurie et tous ses biens audit Jean de Villers. Cette prise de possession n'eut probablement pas d'effet. On voit du moins, un peu plus tard, Ploton de Montjournal et sa femme Françoise de Châtelus (sœur de Jeanne ?) contester à Louis de Chantemerle et à sa femme Françoise de Châtelus la possession des terres de Bosvert et de Mauvernay; d'où transaction, du 23 mars 1455, passée au château de la Clayette, qui partage les droits litigieux. Bosvert et Mauvernay restèrent enfin définitivement aux Montjournal, qui en jouirent jusqu'en 1523. Cette année-là, Jean de Montjournal échange sa terre de Mauvernay et tout ce qu'il avait dans celle de Bosvert contre la seigneurie de Cindré avec Jean et Claude d'Éguilly, qui cèdent immédiatement, pour 9000 livres, à Jean de Lévis ce qu'ils viennent d'acquérir. Jean de Lévis achète en 1536 tout ce qui peut rester de droits sur les terres de Bosvert et Mauvernay; ces deux seigneuries entrèrent ainsi, pour n'en plus sortir jusqu'au XVIIIe siècle, dans les possessions de Châteaumorand.

Chollis. Les Granges. — La vallée de Chollis, perdue en pleine montagne, bornée au midi par les hauteurs couronnées de carres qui la séparent de la vallée de Pingus, et sillonnée d'innombrables chemins, est

une région qui paraît avoir absolument conservé son aspect primitif.

L'histoire de ce fief est d'ailleurs assez mal connue. Il appartint au XVIe siècle à Charles de Saint-Haon, à Gilbert Pallebost, et passa enfin à Jean de Lévis. Selon M. Aubert de la Faige, il aurait été vendu vers 1653 par le marquis de Châteaumorand aux Gallois de la Tour.

Il ne reste au hameau de Chollis aucun vestige de maison forte. Mais à un kilomètre environ au-dessous, sur la rive gauche du ruissseau qui va se jeter dans le Barbenan, les gens du pays nous ont montré récemment, cachées à la lisière d'un bois tailli, les ruines d'une très ancienne habitation qu'ils appellent *le château des Granges*. Ce n'est plus qu'un amas informe de pierres couvertes de mousse et de hautes herbes. Aucun document ne me permet de dire un seul mot de son histoire, si ce n'est que Jean-Claude de Lévis, dans un acte de 1632 environ, prend entre autres titres celui de seigneur des Granges. Mais s'agit-il de ces pauvres débris? Ce château s'appelait-il réellement les Granges? Serait-ce le château même de Chollis? Ou bien la maison forte de Ferrières, que j'ai quelques raisons de croire avoir existé à Saint-Pierre-Laval? Bien petits problèmes sans doute, mais leur obscurité même donne une sorte de charme à ce mélancolique tas de pierres, qui garde si bien le secret de sa destinée.

La Tour-Chalabron. — Un peu plus bas, entre Chollis et Châtelus, la *Tour-Chalabron* offre un autre genre d'intérêt. Ce château est un témoin de la prodigieuse fortune d'une famille de paysans, tout au plus de très humbles bourgeois qui, en un siècle, arri-

vèrent par leurs talents aux plus hautes charges de l'administration et de la magistrature.

Les Gallois ou Desgallois, originaires de Châtelus, ont joué le rôle le plus effacé jusqu'au commencement du XVIIe siècle. On voit par un projet de terrier de Châtelus qu'Antoine Gallois possédait déjà une large aisance vers 1570 ; mais c'est Gilbert Gallois, notaire royal, qui fonda la grandeur de sa maison. Il gagna beaucoup d'argent dans les fermes de Châteaumorand, et acquit en 1598, de M. d'Aprillon et de Catherine de Chaugy, la seigneurie de la Tour (1), dont cette famille a toujours depuis gardé le nom, bien qu'elle ait acquis dix terres plus considérables. Il n'est pas facile de dire comment Gilbert Gallois de la Tour, de simple notaire, devint maître d'hôtel et gentilhomme servant du roi, capitaine de gens de pied appointés et chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter, même sommairement, l'histoire de cette famille. Il suffit de rappeler que Jean-Baptiste Desgallois de la Tour fut au XVIIIe siècle intendant de Poitou, de Bretagne et de Provence. Son fils Charles-Jean-Baptiste, né à Paris le 11 mars 1715, porta à son apogée la grandeur de sa maison. Intendant de Provence après son père, premier président du parlement d'Aix, inspecteur du commerce du Levant, président du Conseil d'Afrique, comblé de témoignages d'estime par la cour et par le peuple, il laissa la réputation d'un homme intègre,

---

(1) Le château de la Tour-Chalabron appartenait peut-être en 1506 à « Antoine Le Brun, dit de Chalabron », parent du seigneur de Godinière, et mentionné dans le terrier de Crozet.

d'un administrateur habile et d'un lettré délicat. Charles-Jean-Baptiste mourut à Paris en 1802, après avoir couru les plus grands dangers au temps de la Terreur. Son fils aîné est mort archevêque de Bourges en 1820.

Le château de la Tour a été presque entièrement restauré dans le goût moderne. Il a cependant gardé une tour, des lucarnes Renaissance en bois, et une curieuse fenêtre guillochée.

Pingus. — Ce fief montagneux était une vaste parcelle forézienne de la paroisse d'Arfeuilles qui s'étendait à droite de la vieille route d'Arfeuilles à Saint-Martin d'Estreaux, dans la vallée de Fayet et Morel. D'après une tradition, la justice se rendait au village Fayet. Le fief de Pingus appartenait à la maison de Châtelus au moins dès le XIVe siècle, car Aymon de Châtelus en rendit hommage au comte de Forez le 5 novembre 1355. Le 17 décembre 1426, Françoise de Châtelus et son mari Louis de Chantemerle vendirent au chapitre de Notre-Dame de Montbrison, représenté par Jean Berri et Etienne Doyon, « la terre totale de Pengut, avec la justice et juridiction haulte, moyenne et basse », et en outre divers cens que ladite Françoise de Châtelus avait droit de percevoir sur Pierre Germain de Vaujolle en la terre de Mauvernay, le tout pour le prix et somme de quatre cents écus d'or (1). Le chapitre de Montbrison prétendit en 1672, à tort ou à raison, que le marquis de Châteaumorand usurpait la justice de son fief, et délégua Bernardin de la Mure,

(1) En 1426, les revenus de Pingus étaient : argent 9 l. 4 s. 8 d. t. ; seigle, 5 sestiers et demi-livrot ; avoine, 4 sestiers 2 bichets ; gelines, 35.

maître de chœur, pour procéder à une information (1).

Je ne pense pas, comme je l'avais cru d'abord, que le fief de Pingus se soit étendu sur la paroisse de Laval et même sur celle de Saint-Martin d'Estreaux. J'ai cru cependant devoir en faire ici mention, parce que les cens détachés de la seigneurie de Mauvernay, et qu'on peut regarder comme une partie intégrante des revenus de Pingus, se levaient à Saint-Martin, et jusques sur la montagne de Jard (2).

---

(1) Voy. le *Bull. de la Diana*, VII, 37. — Cf. Sonyer du Lac, les *Fiefs du Forez*, au mot *Pingus*.

(2) Dans l'état des revenus du chapitre de Montbrison, dressé en 1790, on voit, entre autres articles : « Montagne de Jas [Jard] près Saint-Martin d'Estreaux » (Renon, *Chron. de N.-D.-d'Espérance*, p. 338).

NOTE ADDITIONNELLE.

En parlant du *Petit-Louvre* (v. plus haut p. 130), nous avons mentionné un dessin à la plume de cette maison, exécuté au XVIIe siècle pour Gaignières. Mais nous ne le connaissions alors que par le catalogue de M. H. Bouchot (*Invent. des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, Paris, 1891, 2 vol. gr. in-8o). Nous l'avons vu depuis au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. C'est un croquis sommaire et peu exact ; les lucarnes, par exemple, perdent tout à fait leur caractère de finesse et de légèreté ; la jolie coquille de la porte d'entrée est indiquée plutôt que dessinée, etc. Mais sur l'écusson, aujourd'hui mutilé, qui est soutenu par deux génies, on reconnaît distinctement *trois fleurs de lis*. — Cette circonstance importante donne un très grand poids à l'opinion que le Petit Louvre aurait été d'abord une halte de chasse bâtie par les ducs de Bourbon, ou du moins un édifice d'une destination officielle et publique. Nous prions nos lecteurs de modifier en ce sens ce que nous avons dit des origines probables de ce logis.

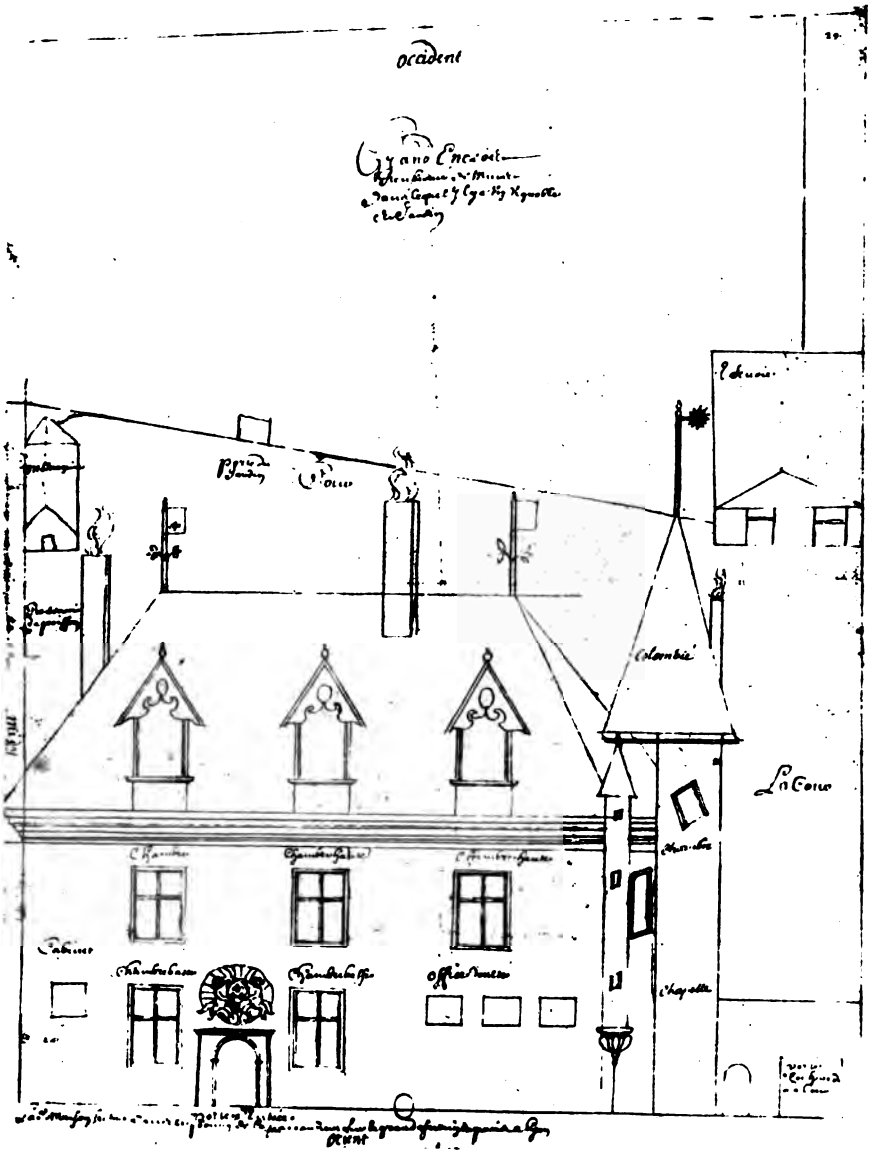
occident
Colombie
La Cour
Chapelle
Cabinet
Chambre basse
Chambre haute
Chambre haute
Chambre haute

AVRIL — SEPTEMBRE 1895.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 JUIN 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. Achalme, Aubert de la Feige, abbé Bégonnet, M. de Boissieu, V. de Boissieu, Boulin, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, comte de Chabannes, Chaize, Chassain de la Plasse, Choussy, abbé Claret, Coudour, Crépet, J. Déchelette, J. Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, Dumoulin, L. Dupin, P. Dupin, V. Durand, Durel, abbé Essertaise, E. Faure, Favarcq, abbé Ferrad, abbé Forestier, Forissier, Guilhaume, Jacques, Jacquet, Jamot, Jeannez, baron de Jerphanion, Lachmann, O. Lafay, E. Le Conte, de Montrouge, Orcel, Peniguel, docteur Perdu, baron des Périchons, abbé Picard,

comte de Poncins, Populus, abbé Prajoux, Reure, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, Rousselon, chanoine Sachet, A. de St-Pulgent, du Sauzey, abbé Trabucco, docteur Vachez, abbé Versanne, Vidal.

Se sont fait excuser : MM. le Préfet de la Loire et le Sous-Préfet de Montbrison, MM. d'Avaize, Bertrand, comte de Charpin-Feugerolles, abbé Deguerry, Galle, Grellet de la Deyte, Leriche, de Marsy, Poidebard, abbé Signerin, C.-P. Testenoire-Lafayette, Veilleux.

Compte rendu de l'état de la Société.

La Diana, depuis la dernière Assemblée générale a perdu : par décès, trois de ses membres, MM. le comte de Chambost, A. Huguet et E. Révérend du Mesnil ; par démissions, neuf membres, Mme Varin, MM. Chamussy, Chatel, Giron, Jacquemont, abbé Pugnet, de Quirielle, Souchier, de Turge, Wiess.

Elle a admis dix-huit nouveaux membres titulaires, MM. le lieutenant-colonel Anglade, Astic, abbé Bégonnet, abbé Cheminal, docteur Choupin, abbé Déal, abbé Deguerry, Laffay, de Laval d'Arlempdes, abbé Marnat, Orsel, abbé Pourrat, abbé Rey, abbé Rivoire, Max de Saint-Genest, Joanny Thevenet, Thibaud, docteur Vachez; et trois nouveaux membres correspondants, MM. de Clavières, Jacqueton, de Longevialle.

Le nombre de ses membres qui était en 1894 de 274, s'élève donc aujourd'hui à 283.

Parmi les morts récentes, nous avons à signaler celle de M. E. Révérend du Mesnil. Ce fécond et ardent confrère, toujours actif et laborieux, quelque

fois, nous serait-il permis de le dire, un peu hardi dans ses affirmations, après avoir collaboré à nos recueils, avait fondé et entretenait presque à lui seul, depuis treize ans, un recueil, *L'ancien Forez*, dont la collection renferme de fort intéressants renseignements. Son œuvre est considérable. Son caractère personnel était fait pour lui concilier l'estime et la sympathie de tous. Nous adressons à sa famille, l'une à coup sûr des plus honorablement connues et des plus universellement appréciées en Forez, l'expression de nos très sincères regrets.

M. Félix Thiollier vient d'être décoré. Si le talent et le travail persévérant méritent une distinction, aucune ne pouvait être plus justifiée, ni mieux placée que celle-là. L'auteur de *La Bastie d'Urfé*, du *Forez Pittoresque*, de *L'art roman* et de tant d'autres œuvres éminentes, était tout désigné pour la croix de la Légion d'Honneur. La Diana adresse au nouveau chevalier et à sa famille, dans laquelle elle compte de si bons et distingués amis, d'unanimes félicitations.

Notre Société a la bonne fortune de voir augmenter sans cesse la liste des dons reçus par elle. Près de cinq cents volumes provenant de libéralités diverses enrichissent chaque année sa bibliothèque. Son musée en reçoit aussi sa part. Nous constatons avec joie et avec reconnaissance ce courant de générosité, mais il nous fait sentir de plus en plus l'insuffisance des locaux dont nous pouvons disposer. Nos vitrines et leurs soubassements sont pleins de livres, et de documents; la bibliothèque de la ville est reléguée, à notre grand regret dans un étage indigne d'elle. Nous devons, d'accord avec les représentants de la

municipalité de Montbrison, qui veulent bien nous témoigner leur sympathie, faire les plus grands efforts pour améliorer cette situation, qui, en se prolongeant, pourrait nous créer de grands inconvénients.

Comptes.

M. le Trésorier présente ses comptes pour l'année 1894. Ils sont approuvés par l'Assemblée. (Voir annexe n° I).

Budget additionnel de 1895 et budget ordinaire de 1896.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1895 et du budget ordinaire pour 1896. Ces deux budgets mis aux voix sont adoptés sans observations et à l'unanimité. (Voir annexes n°s II et III).

Nomination d'un membre du conseil d'administration.

Le décès de M. A Huguet ayant occasionné une vacance dans le conseil d'Administration pour l'arrondissement de Montbrison, l'Assemblée est invitée à y pourvoir par une élection.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant :

Votants	57
Majorité absolue	29
Ont obtenu :	
MM. l'abbé Sachet	40
A. de Saint-Pulgent . .	11
l'abbé Picard	2
Bulletins blancs	4

M. l'abbé Sachet est proclamé membre du Conseil d'Administration pour l'arrondissement de Montbrison.

Excursion en 1895.

Après examen de divers projets, l'Assemblée décide que la Société fera son excursion annuelle à Balbigny, à Saint-Marcel de Felines, au Crêt-Châtelard, etc. Elle désigne pour commissaires : MM. le comte Léon de Poncins, comte Desvernay, comte Palluat de Besset, A. Roux, T. Rochigneux, A. Vachez.

Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère Forézien de Saint-Rigaud, près de Charlieu. — Communication de M. E. Jeannez.

Ire PARTIE

RÉSUMÉ BIOGRAPHIQUE

Il est unanimement reconnu qu'il n'y a pas dans l'histoire du monde d'épopée plus grandiose que celle des croisades, d'entreprise plus colossale, plus extraordinaire et qui ait suscité jusqu'à nos jours un plus grand nombre de récits, de recherches et de publications. En ce qui concerne plus particulièrement la première croisade, on serait donc en droit de supposer qu'il ne reste plus rien à dire sur son héros le plus populaire, sur l'étrange et magistrale figure de Pierre l'Ermite. Et si cette monographie est encore inachevée, on en doit rechercher la cause, non seulement dans l'insuffisance des sources jusqu'à présent connues, mais aussi dans l'absence d'impartialité de la critique qui n'obéit trop souvent qu'aux

deux mobiles opposés d'une admiration immodérée ou d'un septicisme systématique.

D'une part, en effet, les écrivains rationalistes, ennemis déclarés du *surnaturel* et toujours disposés à nier son intervention dans les mouvements humains, traitent trop facilement de légendes, quand ils ne les proscrivent pas sans examen, les faits ou les documents révélateurs de cette force mystérieuse aussi puissante qu'indéniable. Pour n'en citer qu'un exemple, la célèbre vision de Pierre l'Ermite, attestée cependant par des auteurs du temps (1), n'est pour l'érudition allemande qu'une fiction issue chez les premiers croisés « de l'opinion, conforme au caractère de l'époque, que l'entreprise était le fruit non d'une pensée humaine, mais d'une pensée divine ». Et si l'on n'ose pas nier cette vision, on la réduit aux proportions d'un fait psychologique, d'une hallucination, d'un rêve qui, d'ailleurs, on veut bien l'accorder, n'a rien d'invraisemblable (2).

D'autre part, il faut en convenir, chez les chroniqueurs des âges de foi, aussi bien que chez leurs modernes commentateurs, l'enthousiasme passionné

---

(1) *Historia Belli Sacri*. — *Historia Hierosolymitana expeditionis*, rédigée par Albert d'Aix de 1105 à 1120 — Le poème de la Chanson d'Antioche du pélerin Richard, XIIe siècle. — *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, de Guillaume archevêque de Tyr, fin du XIIe siècle.

(2) Les songes célèbres disséminés dans les livres saints, les voix de Jeanne d'Arc, l'apparition de Paray sont des faits acquis à l'histoire. Les visions des croisades, celle de Pierre l'Ermite à Jérusalem ou *près* de Jérusalem, celle du croisé provençal P. Barthélemy devant Antioche, relative à l'invention de la Sainte Lance, triompheront, elles aussi, n'en doutons pas, des objections d'ailleurs peu sérieuses et des défiances systématiques.

conduit fatalement à l'exagération et à la fiction. C'est ainsi que les lettres, récits et conversations relatifs à l'Ermite, dont Guillaume de Tyr, à la fin du XIIe siècle, a enrichi son histoire, et qui se rencontrent rarement chez les écrivains contemporains ou témoins oculaires, ont accrédité les légendes qui ont pris cours depuis trois cents ans chez les occidentaux, à commencer par la très curieuse mais fantaisiste biographie publiée en 1645, par le P. d'Oultreman (1).

Quels qu'en soient les motifs, il demeure en tous cas bien constant qu'à l'heure présente la lumière totale n'est point encore faite, malgré les recherches des archéologues de France, de Belgique et d'Allemagne, malgré les travaux des sociétaires de l'*Orient latin*, malgré la savante dissertation du docteur Hagenmeyer, malgré les biographies de Vion, de Paulet et tant d'autres, et le livre tout récent de M. l'abbé Crégut. En sorte que sur la personne et la vie de Pierre, on ne possède encore qu'un nombre restreint de renseignements authentiques, c'est-à-dire basés sur documents originaux.

En voici l'énumération :

Patrie de Pierre. — Pierre avait pour patrie la ville d'Amiens ou le lieu d'*Acheriensis, Achéry, Achères,* dans les environs d'Amiens, ou tout au moins le diocèse d'Amiens (2). Il n'était ni Belge, ni Espa-

---

(1) Réimprimé cette année à Clermont, ce livre devenu très rare a été manifestement composé pour appuyer les prétentions d'une famille de l'Hermite qui aspirait à l'honneur de descendre du héros de la première Croisade.

(2) Guibert de Nogent. Albert d'Aix. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica.* — Comte Foulques d'Anjou. — Guillaume de Tyr.

gnol, ni Syrien, mais très certainement Picard.

Sa naissance, sa mort. — Il est mort le 8 juillet 1115. La date de sa naissance, qui n'est donnée par aucun des contemporains, doit être placée avant le milieu du XIe siècle. Car le moine Gilles d'Orval le fait mourir en 1115, à un âge très avancé, et la chanson d'Antioche le nomme « *li pelerins senes* », le vieux pélerin, au moment de son départ pour la croisade.

Son nom, sa profession. — Son nom est Pierre. Il était moine et solitaire. Ces deux renseignements sont authentiques, car ils sont fournis par tous les contemporains, par tous ceux qui l'ont connu et qui tous lui ont donné des surnoms toujours empruntés à sa profession : *reclusus, monachus, cucullatus, eremita, magnus eremita, eremita nomine Petrus, celeberrimus eremita, non incognitus eremita, quidam qui eremita exstiterat nomine Petrus,* sans parler du *Petrus eremita* qui se lit dans le bref attribué à Urbain II et daté de la fin de 1096. Malgré ces autorités indiscutables, il existe toute une école d'historiens qui, dans ce passage de Guillaume de Tyr, *Petrus qui et re et nomine cognominabatur eremita,* ont voulu voir la preuve que le mot *eremita* était un nom de famille. Pour fortifier cette opinion, une généalogie a été dressée ainsi qu'une très curieuse biographie de Pierre, qui après avoir été précepteur de Godefroy de Bouillon, avoir guerroyé dans les Flandres, se marie, devient chef de la noble famille de l'Hermite, puis se fait prêtre solitaire après la mort de sa femme. D'aucuns vont jusqu'à prétendre qu'il était encore marié quand il partit pour la Croisade et ne devint moine qu'à son retour !... D'Oul-

treman lui-même n'avait pas osé aller jusque-là. Inutile d'ajouter que la critique devient de plus en plus sévère pour ces hypothèses romanesques dénuées de toute certitude historique.

Son premier pèlerinage. — Pierre partit de son monastère pour accomplir un premier pèlerinage en Orient avant la Croisade. La date de ce fait historique n'est pas donnée par les chroniques. Mais comme il en revint par Rome afin de conférer avec Urbain II, ce voyage doit être placé dans l'intervalle des sept années qui s'écoulent entre l'élection de ce pape en 1088 et la réunion du Concile de Clermont en 1095. A en croire Anne Commène, fille de l'empereur Alexis, ce premier pélerinage n'aurait d'ailleurs pas pu s'achever. Pierre n'aurait pu pénétrer dans Jérusalem, ni, par conséquent, prier au Saint Sépulcre (1).

Ses prédications. — Le succès inouï de ses prédications est attesté par des témoignages aussi nombreux qu'irrécusables en tête desquels il faut placer celui de Guibert de Nogent. Elles ont eu pour théâtre, durant l'hiver qui a suivi le Concile, le Berry d'abord, puis les contrées au nord de la Loire, la Lorraine et les bords du Rhin. Quant à celles qui ont suivi son premier pèlerinage, mais sont antérieures au Concile, les chro-

---

(1) Cette circonstance qui n'est rapportée que par la princesse Anne, notoirement hostile aux croisés, paraît être, soit dit en passant, le principal argument invoqué contre l'authenticité de la vision de Pierre qui n'aurait pu avoir lieu, comme le disent la plupart des chroniqueurs, dans l'église du Saint Sépulcre, c'est-à-dire à l'intérieur de la ville de Jérusalem, puisque l'Ermite n'y avait pas pénétré. Une telle objection peut-elle satisfaire une critique impartiale ?

niqueurs en parlent peu. Leur certitude toutefois n'est pas contestable. Une preuve entr'autres nous en est fournie par un texte de l'*Annaliste de Rosenfeld,* contemporain de l'Ermite, cité par Hagenmeyer, où il est dit que Pierre, étant sorti de son couvent, ébranle par sa prédication toute la province à partir de la frontière d'Espagne, c'est-à-dire le midi de la Gaule. Il y a donc eu nécessairement deux périodes dans ces prédications ; car à considérer l'étendue des pays qui en furent le théâtre, les distances énormes à parcourir, il est matériellement impossible que toutes aient pu avoir lieu dans le court intervalle de trois mois, qui sépare la clôture du Concile à la fin de novembre 1095, du départ pour l'Orient au commencement de mars 1096.

L'assistance du célèbre Ermite au Concile de Clermont ne peut être mise en doute, bien qu'insuffisamment établie par les contemporains. La presque unanimité des biographes la regarde comme certaine. Un très petit nombre l'admet seulement comme probable. Aucun ne la nie.

Son départ pour les Saints Lieux. — Arrivé à Cologne le 12 avril 1096, Pierre en repart le 19 avec quarante mille pèlerins et le 30 juillet il campe sous les murs de Constantinople.

Son retour et la fondation de Neufmoustier. — A la fin de l'année 1099, après la délivrance des Saints Lieux, il reprend un des premiers la route de l'Occident en compagnie de Robert de Flandre et de plusieurs croisés de Belgique. Chargé par Arnoulf, patriarche de Jérusalem, de porter à Albert, évêque de Liège, un privilège et des reliques du Saint Sé-

pulcre, il fonde près de cette ville, à Huy, en exécution d'un vœu fait pendant une tempête, une église et une communauté sous le nom de Neufmoustier.

C'est dans ce monastère qu'il s'enferme avec quelques autres croisés jusqu'à sa mort survenue le 8 juillet 1115, pour y vivre, *non en ermite ou moine,* mais comme *chanoine du Saint Sépulcre sous la règle de saint Augustin.*

Tous ces faits, relatés par les moines Gilles d'Orval et Albéric de Trois Fontaines, sont confirmés par une charte du couvent de Neufmoustier publiée par Polain, et approuvée par Mabillon (1).

Quant à la date de la fondation de ce monastère, qui est d'une importance considérable pour le problème que nous nous proposons de résoudre, elle est authentiquement donnée par ce passage de la chronique d'Albéric : *Et in sequenti Assumptione beatæ Mariæ Virginis pius episcopus Hugo Leodiensis Alexandrum canonicum benedixit in abbatem in sua ecclesia, presentibus quam plurimis personis ecclesiasticis et sæcularibus, evolutis die fundationis præfatæ ecclesiæ Hoyensis centum octo annis, in quibus isti subseqnentes post Petrum Eremitam fuerunt Priores, sive præpositi secundum morem Sancti Sepulchri in Hierosolymis...* Suit une liste de prieurs du *Novi monasterii Hoyensis...* La fondation de Neufmoustier a donc eu lieu le *15 août de l'année 1100.*

Tels sont les seuls faits irrécusables et solidement établis qu'il est possible jusqu'à présent d'extraire des biographies de Pierre l'Ermite. Ils ne sauraient,

---

(1) Mabillon, *Annales Bénédictines*, tome V, p. 614.

on le voit, composer une monographie complète. Ils nous laissent notamment ignorer le nom et la situation de la résidence monastique où Pierre a vécu avant son premier pèlerinage, avant la première croisade. C'est une lacune regrettable. Mais on peut, croyons-nous, la combler. C'est le but du présent mémoire.

IIe PARTIE

CHAPITRE Ier

QUEL FUT LE MONASTÈRE HABITÉ PAR PIERRE L'ERMITE AVANT LA PREMIÈRE CROISADE?

A cette question qui, pour l'histoire particulière du Forez, offre, comme on va le voir, plus qu'un intérêt de simple curiosité, il n'a été répondu, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, que par le silence ou par des indications dénuées de preuves suffisantes, quand elles ne sont pas absolument erronnées. On ne trouve rien de probant sur ce point dans les livres de Maimbourg ou d'Oultreman, rien dans Michaud lui-même qui pourtant rédigeait sa volumineuse compilation à Marcigny en Brionnais, c'est-à-dire dans la région où nous verrons qu'avait vécu le fameux ermite (1).

La découverte dans un nécrologe manuscrit de Corbie d'un *Petrus eremita*, prieur du Mont Saint-Quentin proche Péronne, parut devoir fournir une solution. Mabillon avait connu et rejeté cette indica-

---

(1) C'est à Marcigny que s'était réfugié ou plutôt caché l'historien Michaud poursuivi pour ses opinions politiques. Il y vécut en compagnie du poète Forézien de Berchoux et y mit en ordre les matériaux de son *Histoire des croisades*.

tion. Elle a été reprise de nos jours par Paulet (1) et définitivement condamnée par le comte Riant qui a bien retrouvé le manuscrit signalé, mais a démontré qu'il ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. Ce n'est donc pas une source.

Les archives de l'*Orient latin* ont donné une charte du cartulaire de l'abbaye de Molesme, où figure comme témoin un *Peter eremita*, moine du prieuré Sainte-Marie de Bellevaux, près de Belfort. On l'a identifié au héros de la première croisade. Mais ce n'est qu'une hypothèse; car la charte n'est pas datée et on a reconnu qu'elle ne peut remonter plus haut que le XIIe siècle. Elle ne saurait donc renseigner sur la vie monastique de Pierre avant le concile de Clermont.

Reste la supposition la moins sérieuse et cependant la plus répandue que Pierre, quittant le monde après la mort de sa femme, se serait réfugié à Neufmoustier aux environs de Liège, où il se serait fait ermite et d'où il serait sorti pour prêcher la guerre sainte. Cette assertion ne tient pas debout. Le couvent de Neufmoustier, ainsi que nous l'avons prouvé, n'a été fondé qu'en l'année 1100, au retour d'Orient après la prise de Jérusalem. Pierre n'a donc pas pu s'y enfermer avant son départ pour les Saints Lieux. De plus ce monastère n'était pas un ermitage, mais un prieuré de chanoines du Saint Sépulcre associés sous la règle de saint Augustin. C'est pourtant à cette légende que se sont arrêtés plusieurs biographes modernes, Vion et Paulet en tête, puis tout récemment M. l'abbé R. Crégut dans son histoire du

---

(1) Paulet, *Recherches sur Pierre l'Ermite*, p. 36.

Concile de 1095 (1) et M. le chanoine Condamin dans ses deux conférences sur Pierre l'Ermite prêchées à la cathédrale de Clermont les 17 et 18 mai 1895 pour l'ouverture des inoubliables fêtes du centenaire de la première croisade. Pour tous deux, Pierre est l'*Ermite de Liège*!

M. l'abbé Crégut passe avec une rapidité qui a lieu de surprendre, sur les détails de la vie de Pierre avant la Croisade. Reniant l'engagement qu'il avait pris dans son introduction « de ne puiser que directement aux sources, aux écrivains contemporains ou voisins du XIe siècle », il se borne à reproduire en six lignes et sans formuler aucune réserve le roman composé par d'Oultreman du mariage de Pierre avec Béatrix de Roussy, de la naissance de deux enfants et de son veuvage après lequel « il donna libre cours aux idées de solitude qui l'obsédait et se retira dans le diocèse de Liège où il se construisit un hermitage ». Et pour qu'on ne se méprenne pas sur l'époque de cette entrée en solitude, M. Crégut ajoute « que mû par la dévotion la plus vive, l'ermite de Liège ne tarda pas à suivre les inspirations de son temps, à entreprendre à son tour le pèlerinage des Saints Lieux ». Ces inventions fantaisistes ne supportent pas la discussion.

En résumé aucune des allégations mises en avant jusqu'à ce jour pour résoudre la question qui nous occupe, ne saurait résister à la critique des textes ou des dates, et cette question attend encore une réponse définitive.

---

(1) *Le concile de Clermont en 1095 et la première croisade*, par M. l'abbé Régis Crégut, Clermont 1895, p. 35.

Or cette incertitude est véritablement surprenante en présence de l'affirmation pourtant si nette, si précise, que Mabillon réédite après Du Cange et qu'il consigne dans ses *Annales Bénédictines* en l'appuyant de toute l'autorité de son impeccable critique (1). Cette affirmation est empruntée à deux sources primitives : l'*Historia Hierosolymitana quæ dicitur gesta Dei per Francos,* de Guibert, abbé de Nogent (2) et le *Chronicon anonymi Laudunensis canonici* d'un moine de l'ordre des Prémontrés, chanoine de l'église de Laon près de Coucy (3).

Guibert est cet écrivain du XIe siècle dont on a dit que ce fut un des rares auteurs de son temps qui ait fait preuve de critique. Gibbon parle « de son sang-froid philosophique ! » et Mabillon le qualifie expressément de : *illius temporis gravis auctor*. Né en 1053, mort en 1124, l'abbé de Nogent est, non seulement un contemporain, mais un témoin oculaire des faits qu'il rapporte. Il a connu Pierre en personne; il a assisté avec lui au concile de Clermont ; il écrivait de son vivant l'histoire de la première croisade. Enfin par Godefroid, l'évêque d'Amiens, son ami et son prédécesseur sur le siège abbatial de Nogent, il put naturellement mieux que tout autre se renseigner sur les origines et la vie du célèbre ermite picard. Son *Historia* est la source la plus authentique et la

---

(1) Mabillon, *Annales B.*, tome V, lib. LXXIII, p. 324.

(2) *Recueil des Hist. occidentaux des Croisades*, tome IV, p. 142.

(3) Le *Chronicon* est un manuscrit in-4° du XIIIe s. de la Bibl. Nationale, coté : lat. 5011, et autrefois : *Colbertinus* 439, *Regius* 4204. Le passage relatif à Pierre se trouve au fol. 123 v°.

plus ancienne concernant Pierre et la première croisade.

La chronique écrite au XIIIe siècle par le chanoine anonyme de Laon est une compilation qui va de la création à la fin de l'année 1219. Ayant par conséquent à emprunter à des auteurs contemporains, à des sources primitives, son récit relatif à Pierre l'Ermite, il a choisi l'*Historia* de Guibert, qu'il copie presque mot à mot avec quelques abréviations et quelques variantes sans importance (1) mais on y

---

(1) Une seule de ces variantes mérite attention. Guibert s'exprime ainsi : *Sed numero frequentissimum vulgus Petro cuidam Heremitæ cohæsit..... : quem ex urbe, nisi fallor, Ambianensi ortum, in superiori nescio qua Galliarum parte solitariam sub habitu monachico vitam duxisse comperimus, unde digressum, qua nescio intentione, urbes et municipia prædicationis obtentu circumire vidimus, tantis populorum multitudinibus vallari, tantis muneribus donari, ...* — Voici le texte du Chronicon : *Peter Heremita, de territorio Ambianensi, primo monachus apud sanctum Rigaudum in Foresio, post Heremita, post prædicator effectus, cepit tanta multitudine populorum vallari, tantis muneribus donari.....* Tout ce qui suit est la copie à peu près littérale des *Gesta* avec quelques interversions d'ailleurs maladroites.

Pour s'expliquer la variante ci-dessus, il faut se rappeler que l'anonyme de Laon vivait au XIIIe siècle, à une époque où il n'était plus possible de comprendre la profession d'*ermite sous l'habit monastique,* affirmée par Guibert. Car les diverses congrégations réunies au XIIIe siècle par Alexandre IV en Italie et dans les Gaules sous le nom d'Ermites de Saint-Augustin n'étaient que des couvents n'ayant plus rien de commun que l'habit avec l'institut érémitique. Le chroniqueur de Laon croyant à une erreur de Guibert l'a corrigée en disant que Pierre fut *successivement* et non *simultanément* moine et ermite. Cette fantaisie ne saurait infirmer le renseignement si curieux et si net donné dans les *Gesta* écrits du vivant même de Pierre, par un auteur sérieux qui l'a connu en personne. Ce fut l'opinion de Du Cange et de Mabillon.

trouve en plus l'indication capitale, signalée et admise par Du Cange et Mabillon, du monastère que Guibert déclarait ne pas connaître et qui fut la résidence de Pierre avant son premier pèlerinage, avant ses prédications.

Dom Bouquet, dans les tomes XIII et XVIII du *Recueil des historiens des Gaules*, donne sur cette œuvre de l'anonyme de Laon une appréciation digne d'être rapportée. Il explique qu'il ne fait usage de cette compilation que pour la partie qui commence à la naissance de Philippe-Auguste en 1165, laquelle, dit-il, mérite toute confiance surtout pour ce qui regarde les événements qui se sont passés dans la province de Picardie. Elle renferme des indications qu'on chercherait vainement ailleurs. *Multa in hoc chronico sunt, presertim cum de rebus in Picardia gestis agitur, fide digna nec aliis tradita.* Cette attestation ne peut que fortifier puissamment le renseignement si précieux que le chanoine de Laon donne sur Pierre devenu une des illustrations de cette province de Picardie, sa patrie.

Voici le texte de Mabillon :

Quo in loco monasticam vitam Petrus professus sit, non dilucide exprimit Guibertus, cum ait se comperisse eum in superiore nescio qua Galliarum parte, sub habitu monachico solitariam vitam duxisse ; quod explicatur in chronico canonici Laudunensis, apud Cangium laudato (1), *in quo narratur Petrum eremitam de territorio Ambianensi primo monachum apud Sanctum Rigaudum in Foresio exstitisse ; postea præ-*

(1) Du Cange, *Notæ in Alex.*, p. 594.

dicatorem effectum tanta cœpisse populorum vallari, tot cœli muneribus donari..... ut multæ ætatis homines non meminerint honore simili habitum honorem. Et Mabillon ajoute: *De Sancti Rigaudi monasterio diocæsis Matisconensis actum est.* [On ne peut être plus affirmatif]. *Forte ex eo loco Petrus eremita profectus est ad Sacra Loca; indeque reversus miserabilem eorum statum exposuit Urbano papæ* ».

La science et la critique de deux savants tels que Du Cange et Mabillon font pleine autorité et il est bien certain que ce n'est qu'après contrôle qu'ils ont accepté comme indubitable le témoignage qu'ils enregistrent. Nous croyons cependant devoir l'étayer par cette considération non sans valeur, que Mabillon l'a consigné dans ses *Annales*, c'est-à-dire dans son dernier et son plus considérable ouvrage, où sont résumées et condensées toutes ses immenses recherches et nécessairement celles qu'il avait faites en mai 1682 à Roanne et dans tous les monastères des environs et de la région Brionnaise, compris l'abbaye de Marcigny et par conséquent le couvent bénédictin de Saint-Rigaud de son voisinage immédiat. C'est ce dont témoigne son *Iter Burgundicum*, qui ne fut publié qu'après sa mort par D. Thierry Ruinart, en même temps que le dernier volume des *Annales* (1).

Comme il est inadmissible que nos modernes historiens aient ignoré le renseignement capital que nous venons de transcrire, on doit supposer que leur silence à ce sujet a été motivé, d'abord par les termes en apparence contradictoires de Guibert parlant

(1) Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. II, p. 26.

de *vie érémitique sous l'habit monastique*, et en second lieu par l'affirmation du chroniqueur de Laon *plaçant en Forez le monastère de Saint-Rigaud*, ce qui paraît à première vue totalement inexact. Il y avait bien là, il faut en convenir, matière à défiance et même suffisant motif pour rejeter ce témoignage. Mais ces deux objections, en les étudiant attentivement, perdent toute leur valeur. L'histoire de Saint-Rigaud se charge de la résoudre et fait comprendre que ni Du Cange ni Mabillon ne s'y soient arrêtés.

CHAPITRE II.

PIERRE ÉTAIT EN MÊME TEMPS ERMITE ET CÉNOBITE.

Au milieu du XIe siècle, un bénédictin d'Issoire, Eustorge, épris de solitude, quittait son monastère. Tout naturellement attiré du côté de la grande abbaye clunisienne alors à l'apogée de sa célébrité sous l'administration de saint Hugues, il s'arrêtait aux environs de Charlieu, dans la forêt d'Avaize, près de Ligny, du diocèse de Mâcon, et s'y faisait ermite.

Il était grand bruit à cette époque des austérités spéciales et de la nouvelle forme de vie religieuse pratiquée par deux pénitents italiens, Pierre Damien et saint Dominique l'Encuirassé (*loricatus*), l'inventeur des cilices et des chaînes de fer (1). Leurs retraites de Luceolo et de Fontavella dans l'Ombrie, offraient tout à la fois les avantages de l'institut érémitique et ceux des établissements cénobitiques. Les cellules y coexistaient avec le cloître, la solitude

(1) Mabillon, *Annales B.*, t. IV, p. 559. — A. Baillet, *Vies des Saints*, 14 octobre.

avec la vie de communauté. C'était cette nouvelle organisation monastique, qu'avait ébauchée saint Romuald à Camaldoli à la fin du Xe siècle et dont vers 1186 allait s'inspirer saint Bruno pour fonder avec ses six compagnons la Chartreuse de Dauphiné et son ordre fameux (1). Ce fut cette institution qui prévalut à Saint-Rigaud et sous sa forme la plus austère.

En effet le renom de sainteté de l'anachorète Eustorge lui avait attiré des disciples qui, tout en menant près de lui la vie de solitaires s'étaient constitués en une petite congrégation, *aliquantula congregatio* (2), sous la règle de saint Benoît et le patronage de saint Rigaud martyr. Et cette installation concorde si exactement avec la venue, en 1062, dans le diocèse de Mâcon, de Pierre Damien envoyé dans les Gaules par le pape Alexandre II pour y réformer les abus du clergé, qu'on est tenté d'admettre qu'elle fut la conséquence de sa visite et de ses conseils aux ermites d'Avaize. Le sévère cardinal n'avait pu faire accepter ses pratiques excessives par Cluny, malgré ses instances prolongées auprès de saint Hugues (3) ; il fut sans doute plus heureux près d'Eustorge. Et la preuve de son ingérence à Saint-Rigaud résulte : 1° de la bulle de privilège qu'en 1071 il obtenait d'Alexandre II pour ce monastère (4) ; 2° d'une autre bulle de 1251, par la-

(1) Luceolo contenait 18 cellules. A la Chartreuse il y avait, dans le principe, deux moines dans chaque cellule.

(2) Bulle d'Alexandre II en faveur de Saint-Rigaud, *Gallia christiana*, t. IV, c. 281. — *Annales B.*, t. V, p. 628.

(3) *Biblioth. cluniacensis*, col. 461, 462, 477.

(4) Voy. note 2 ci-dessus. Cette bulle est contresignée par Pierre Damien.

quelle le pape Innocent IV autorise les religieux de Saint-Rigaud à se dispenser des observances trop sévères qu'ils avaient primitivement ajoutées à la discipline de saint Benoît : *Bulla qua strictiores observantiæ primitivo Sancti Rigaldi instituto superadditæ mitigantur* (1).

On appelait les religieux de Fontavella *moines ermites* de S.-Pierre-Damien, *monachos eremitas institutionis Sancti Petri Damiani.* Les cénobites de Saint-Rigaud, eux aussi, se nommaient *ermites* et leur couvent *ermitage.* C'est ce dont témoignent parmi plusieurs titres: 1° la charte des bienfaiteurs du monastère, transcrite par la Mure dans les preuves de son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon* et qui fut rédigée du vivant du pape Grégoire VII, par conséquent entre les années 1073 et 1087. On y lit au commencement cette phrase: *Elucidare..... necessarium est, quomodo..... hic locus quamvis in eremo positus..... constituatur.* Et un peu plus loin cet ermitage est désigné par ces expressions : *hoc pauperiale cœnobium.* 2° Une charte de donation d'une terre du Vernay (près de la Chapelle-sous-Dun), faite par Artaud de Chastelus et Richilde, sa femme, sœur d'Hugues de Montréal, sous le règne de Louis VII, *cum jam iturus esset Jehrusalem cum exercitu magno*; ce qui date cette charte d'environ 1147 (2). On y lit ce passage significatif: *ut ille Robertus monachus Sancti Rigaldi locum teneat eo pacto quo priores eremitæ tenuerant.* Les anciens moines de Saint-Rigaud s'ap-

---

(1) Archives de Saône-et-Loire, série H., fonds de Saint-Rigaud, portefeuille 143.

(2) Archives de Saône-et-Loire, série H., fonds de Saint-Rigaud, portefeuille 142.

pelaient donc ermites ; et en se faisant religieux dans ce monastère, Pierre y était donc véritablement *ermite sous l'habit de cénobite*, justifiant ainsi tout à la fois son surnom si populaire et l'indication précise de l'abbé de Nogent.

CHAPITRE III.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE SAINT-RIGAUD.

L'anonyme de Laon ne se borne pas à fixer à Saint-Rigaud la résidence de Pierre avant la croisade, fixation qui, nous venons de le démontrer, concorde pleinement avec le texte de Guibert. Il ajoute que ce monastère est situé *in Foresio*, en Forez. Et Mabillon précisant ce renseignement qu'il regarde comme certain, dit qu'il s'agit de *Saint-Rigaud au diocèse de Mâcon*. C'est donc bien le monastère de ce nom fondé par Eustorge aux environs de Charlieu.

Mais dans ces indications n'y a-t-il pas une erreur géographique considérable, suffisante pour leur enlever toute créance? Autrement dit, peut on arriver à démontrer que ce Saint-Rigaud des environs de Charlieu appartenait au Forez?

Et d'abord il faudrait savoir si le chanoine de Laon a entendu parler de la situation géographique du monastère au XIe siècle au temps de la première croisade, — ou seulement au XIIIe à l'époque où il rédigeait sa chronique.

Dans ce dernier cas et en admettant que l'écrivain fut vivant au milieu du XIIIe siècle, l'*in Foresio* de son texte s'expliquerait aisément. A cette époque en effet la majeure partie du territoire Brionnais, soit du diocèse de Mâcon soit de celui d'Autun, entrait provisoirement dans le comté de Forez par le ma-

riage en 1247 du comte Renaud fils cadet de Guy IV avec Isabeau de Beaujeu veuve de Simon II de Semur et dame douairière de la puissante seigneurie de ce nom. Le comte Renaud fixait sa résidence à Semur et s'intitulait *Renaudus de Foresio dominus Sine muri Briennensis* (1).

Le couvent de Saint-Rigaud était en plein Brionnais. Cela ne veut pas dire qu'il faisait au XIIIe siècle nécessairement partie de la seigneurie Forézienne de Semur. Il est plus probable qu'il y formait avec ses appartenances une enclave indépendante vu que d'autre part il était en dehors du domaine royal établi dans le Charluais à la suite de la main mise de Philippe Auguste en 1180 (2). Dans tous les cas par ses droits et nombreuses possessions dans tout le Semurois, au Fressy d'Oyé, à Ligny, à Saint-Julien de Cray, à Saint-Christophe, à Saint-Bonnet, à Fleurie, il était en fait englobé dans cette seigneurie de Renaud de Forez. Pour un écrivain résidant à Laon, c'est-à-dire à une énorme distance des lieux dont il parlait, Saint-Rigaud était donc véritablement

---

(1) De la Mure, *Hist. des comtes de Forez*, chap. XXVII, p. 259.

(2) Le domaine royal en tirant au nord-est de Charlieu dans la direction de Saint-Rigaud, ne s'étendait pas au-delà de la première partie de la forêt d'Avaize, celle qui descendait jusqu'au confluent du Sornin et du ruisseau le Suppléon. Le surplus de ces bois appartenait à l'abbaye qui y avait seule les droits d'usage et de chasse. — Arrêt du 11 avril 1333 du parlement de Paris qui donne aux religieux de l'abbaye le droit de prendre du bois, de chasser et de faire paître leurs troupeaux dans la partie de la forêt d'Avaize qui appartient au Roi. Maintenue des mêmes droits, 1380 environ. (Fonds de Saint-Rigaud aux archives de Saône-et-Loire, portefeuilles 145 et 148).

situé en Forez. Ce n'est là toutefois, nous le répétons, qu'une hypothèse, parce que les renseignements biographiques sur le chanoine de Laon font absolument défaut. En sorte que la date de sa mort étant ignorée, nous ne pouvons avoir la certitude qu'il a pu connaître le mariage du comte Renaud au milieu du XIIIe siècle avec ses conséquences pour le pays Brionnais.

Il faut donc nous en tenir à l'opinion qu'il a voulu parler de la situation géographiqne de Saint-Rigaud au XIe siècle, à l'époque de Pierre l'Ermite. Or, après les témoignages de véracité donnés à cet écrivain pour ce qui concerne notamment l'histoire de la Picardie, on doit admettre qu'il a dû étayer son affirmation sur des documents authentiques, que Guibert lui-même avait ignorés.

En l'absence de ces sources primitives aujourd'hui disparues depuis les autodafés révolutionnaires, la vérification de cet *in Foresio* du *Chronicon Laudunensis*, ne peut se faire que par l'étude des titres des Xe et XIe siècles encore existants, ou pour mieux dire par la reconstitution de l'état territorial et administratif du Charluais-Brionnais au temps de Pierre. Cette reconstitution n'a point encore été faite. Elle présenterait un puissant intérêt, mais la pénurie de ces documents la rendra probablement toujours incomplète et difficile. Elle sortirait d'ailleurs du cadre de ce mémoire et nous n'en esquisserons que les lignes nécessaires à notre démonstration.

On sait que le territoire du Charluais-Brionnais, comprenant Avaize et Saint-Rigaud, après avoir fait partie du *pagus Tulveonensis* de la cité Ségusiave, plus tard aux Ve et VIe siècles du *pagus major* et de

l'évêché, *parrochia*, de Mâcon, puis au IXe, du comté de ce nom, formait dès cette époque une partie importante de la vicomté dudit Mâcon, laquelle au XIe siècle devenait héréditaire et inféodée dans la maison des Blancs, *Albi*, originaires de Briennon (1) et puissamment possessionnés en Charluais, en Brionnais et en Roannais.

Il est difficile aujourd'hui de déterminer exactement la circonscription de cette ancienne vicomté pour la région qui nous occupe. On ne peut que la jalonner à l'aide de quelques chartes qui lui attribuent : au sud, *Villers* (2) ; à l'est, *Saint-Martin de Lixy* et *Châteauneuf*, séparés par la rivière ou la vallée du Sornin de la forêt d'Avaize (3). Puis au nord-est, Saint-Rigaud et ses appartenances entre les deux ruisseaux du Suppléon qui descend de Saint-Christophe à Charlieu et de l'Ausières. Du côté ouest et au nord, on peut conjecturer que les limites descen-

---

(1) Abbé F. Cucherat, *Semur-en-Brionnais, ses barons*, etc., dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XV, p. 271.

(2) Severt, *Chronologie des Évêques de Mâcon*, p. 118. Donation par Hugues le Blanc, vicomte de Mâcon, à l'église Saint-Pierre de Mâcon, de la chapelle de Saint-André avec sa verchère (1065 à 1078). — Aug. Bernard, dans son *Essai hist. sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon*, démontre qu'il s'agit de la chapelle de Saint-André de Villers près Charlieu (*Revue Forézienne*, t. I, p. 153).

(3) *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, n° 420. Charte de restitution aux chanoines de Saint-Vincent de l'église de Lixi, sous le vocable de Saint-Martin, *in pago Dunensi*, *in villa Liciaco*, par Léotald comte de Mâcon et Gautier, *Walterius*, vicomte, au temps du roi Lothaire (954-960). — *Cartulaire de Cluny*, n° 4.312 du recueil général. Charte contenant une bulle d'Urbain III qui démontre qu'Artaud le Blanc, vicomte de Mâcon, était seigneur de Châteauneuf en 1186-1187.

dant de *Villers* à *Pouilly* qu'elles englobaient peut-être, suivaient la Loire par *la Noaille*, *Lanollia*, jusqu'au territoire d'*Iguerande*, *Evuiranda*, pour remonter à *Saint-Julien de Cray* en formant une ligne, dont l'extraordinaire irrégularité est difficile à expliquer.

Comprise entre ces quelques points de repère, cette circonscription, non seulement ne devait pas former un tout compact, comme l'observe M. Vincent Durand dans son *Histoire abrégée de Charlieu*, mais elle nous apparaît se morcelant, se réduisant de plus en plus par une succession ininterrompue de restitutions ou de donations pieuses à Cluny, à Saint-Vincent, à Saint-Pierre de Mâcon à Saint-Rigaud, et de cessions à ses puissants voisins de Semur, de Forez et surtout de Beaujeu. De telle sorte qu'à la fin du XIe siècle, suivant la remarque d'Auguste Bernard, les vicomtes, les Blancs, finissant par ne plus rien posséder dans ce pays de Charluais Brionnais, émigrent et s'installent dans leurs possessions d'outre Loire, d'Ambierle et de Crozet. La vicomté Carolingienne avait disparu et ses derniers représentants cédaient en 1180 Ambierle à Cluny, et en 1220 au comte de Forez la ville de Crozet avec tout ce qu'ils possédaient encore au delà de la Loire.

A ces vicissitudes de la dotation territoriale des vicomtes dans le Charluais, il faut ajouter les nombreuses modifications qui y étaient survenues dans leurs possessions personnelles, et l'on pourra comprendre l'existence, dès le milieu du Xe siècle dans cette région, de plusieurs enclaves appartenant au *pagus Lugdunensis*, aux comtés de Lyon et de Forez, qui n'étaient pas encore séparés à cette époque et ne

devaient l'être que dans la seconde moitié du XIIe siècle à la suite de la célèbre transaction de 1173.

Quelles étaient ces anciennes enclaves Lyonnaises-Foréziennes en Charluais et en Brionnais?

Les trois cartulaires de Cluny, de Saint-Vincent de Mâcon et de Savigny, sont à peu près les seules sources pouvant fournir des réponses plus ou moins complètes à cette question intéressante. Auguste Bernard mentionne bien l'existence d'une considérable et ancienne enclave du comté de Lyon et de Forez dans le *pagus Matisconensis* du côté de Charlieu, mais il n'entre dans aucuns détails (1). Chavot dans son tableau des divisions territoriales et administratives du Mâconnais du IXe au XIIe siècle (2), est plus explicite et attribue au comté de Forez, dès la fin du Xe siècle, Pouilly-sous-Charlieu, Iguerande et Saint-Julien de Cray. Il faudrait y ajouter partie d'Oyé dans le Semurois.

Enclave de Pouilly. — Elle ne paraît pas aussi certaine que l'affirme Chavot, et le *Poliacus* des chartes est très probablement Pouilly-lès-Feurs, obédience Clunisienne de l'archiprêtré de Néronde, plutôt que Pouilly-sous-Charlieu qui relevait directement de l'évêque de Mâcon.

C'est ce qui semble résulter de la charte de Cluny, n° 3660 du recueil général, datée de 1091 et qui contient donation par Hilisiard seigneur de Néronde,

---

(1) Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny* (appendice), subdivisions du *pagus Lugdunensis* aux IXe, X^e et XIe siècles, t. II, p. 1080.

(2) Chavot, préface et appendice du *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, p. xvi et cxcv.

de vignes situées *in villa Poliaco, in comitatu Forensi*, en présence de Arnaldus seigneur de Saint-Marcel, qui doit être Saint-Marcel de Feline. Néronde et Saint-Marcel sont dans le voisinage de Pouilly-lès-Feurs.

Trois autres chartes du même cartulaire, n°s 1206, 1210 et 1306 seraient un peu moins probantes. En 966, 11 juillet, *Anschericus* donne au monastère de Cluny, un curtil *que vocatur Poliacus* avec son église dédiée à Saint-Didier, *in comitatu Forensi et in pago Lugdunense*. La même année au mois de septembre, une dame *Ilaria* et son fils *Poncius*, prêtre, donnent à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul et au bienheureux Didier, *beate Desiderii*, un manse *in villa que dicitur Poliago*.

En 971 enfin, au mois d'août, ces deux mêmes bienfaiteurs donnent au monastère de Cluny, *mansum cum appenditiis in villa Poliaco, in pago Lugdunese atque in comitatu Forensi posite*. Les pouillés du diocèse de Lyon à partir du XIIIe siècle placent l'église de Pouilly-lès-Feurs sous le patronage de saint Pierre, celle de Pouilly-sous-Charlieu sous le vocable des saints Pierre et Paul. Mais quel était celle de ces deux églises qui au Xe siècle était consacrée à saint Didier, en même temps qu'à saint Pierre et à saint Paul?..... Autre cause d'incertitude: l'archevêque de Lyon, Burchard, et les autres évêques réunis en synode à Anse en 994, accordent à Cluny une charte de privilège (n° 2255) en faveur d'un certain nombre de ses possessions, dont la liste comprend notamment neuf localités du diocèse ou *pagus* de Lyon, savoir : *Saviniacum et Romanam potestatem, Chavariacum, et Tosciacum, Poliacum, Artadunum, Ambertam cellam*

cum appenditiis suis, Ivuirendam et castrum Oiedellis. Si pour cette énumération le rédacteur a suivi, comme c'est à croire, un ordre géographique en partant de Savigny pour finir à Oyé, le *Poliacus* de cette charte placé avant Arthun, serait tout naturellement Pouilly-lès-Feurs.....?

Enclave d'Iguerande. — Ici point d'incertitude. Iguerande, *Aiguerande, Evuirandus, Ivuiranda, Evvirandis*, apparaît, au milieu du Xe siècle, située dans le *pagus Matiscensis,* dans le comté de Mâcon. Ce qui résulte d'abord d'une charte de Cluny de 937, qui place dans ce comté Iguerande et ses trois églises, Saint-André, Saint-Jean et Saint-Marcel (1) ; puis d'une deuxième charte du même cartulaire (n° 1192) datée du 12 novembre 965 au 11 novembre 966, ainsi conçue : *Sacro cenobio Cluniensi monasterio, ... ego Adilis dono ex rebus proprietatis mee..... et sunt ipse res site in pago Matisconensi, in agro Evuirandensi, in villa Escutiaco : et habent ipse res fines a mane finem de Floriago* (Fleurie), *a medio die finem de Lanolia, a sero Lera fluvio, a circio terra Amsberti.*

Mais dès la fin du Xe siècle, à la suite d'une de ces modifications administratives auxquelles nous faisions allusion plus haut et dont la cause d'ailleurs ne nous est pas connue, ce territoire d'Evuirande était sorti du diocèse et du comté de Mâcon et faisait partie du Forez-Lyonnais (2). C'est ce que prouve

---

(1) Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny et d'Ainay* (appendice), t. II, p. 1094.

(2) Plus tard on trouve au XVe siècle que le territoire d'Iguerande est partie du Brionnais ou du duché de Bourgogne (pour un tiers) et partie du Lyonnais ou du royaume

1° la charte ci-dessus relatée de l'archevêque Burchard de 994, et 2° une autre charte de Cluny de l'an 1000 (n° 2510), qui contient donation par une dame *Richoara* des biens suivants : *in comitatu Forense et in villa Juliaco, unum mansum,... et in alio loco, unam vineam in Ivuirando villa.* Le rédacteur énumérant des biens situés dans le comté de Forez, n'avait pas à répéter après les mots *in alio loco*, l'indication *in comitatu Forense.*

Le monastère de Saint-Rigaud était à peine à neuf kilomètres en ligne droite de la frontière de cette enclave Forézienne d'Iguerande, c'est-à-dire de l'*Escutiacus* de la charte n° 1192 où l'on peut voir le hameau d'Ecreux dont la situation topographique entre *Floriagus* (Fleurie), *Lanolia* (Saint-Pierre-la-Noaille) et le fleuve de Loire est exactement celle d'*Escutiacus.*

Enclave d'Oyé. — C'est dans le décret de privilège de l'archevêque Burchard ci-dessus mentionné que se trouve l'indication du *castrum Oiedellis in pago Lugdunense.* Une branche Forézienne de la famille vicomtale des Blanc, installée à Néronde et à Roanne était possessionnée à Oyé, au hameau de Fressy, e dès 1067, comme nous le verrons plus loin, cette terre appartenait à Saint-Rigaud.

Enclave de Saint-Julien de Cray. — Chavot affirme à plusieurs reprises que Saint-Julien de Cray

---

de France, et cette division persiste jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Voir : Déclaration n° 119, baronnie de Semur, prévosté de la Noille, dans l'*Etat militaire et féodal des bailliages d'Autun.....* en 1474. *Mémoires de la Société Éduenne,* t. XI. — Courtépée, t. III, p. 116. — *Almanach du Lyonnais* pour 1760.

faisait dès la fin du Xe siècle partie du comté de Forez. Une des chartes sur lesquelles il s'appuie, le n° 2510 de Cluny, ne semble pas toutefois constituer un témoignage décisif. Cette charte mentionne comme nous l'avons vu, des biens situés *in comitatu Forense, in villa Juliaco... et in Evuirando villa.* Il est très vrai que les deux territoires d'Iguerande et de Saint-Julien de Cray se touchaient sur quelques points, et ce voisinage justifierait peut-être l'assimilation de ce Saint-Julien et de *Juliacus.* Mais c'est une traduction difficile à accepter, et pour ce motif, on incline à placer *Juliacus* à Julieu, l'ancienne localité voisine de Saint-Étienne-le-Molard, située toutefois à une distance bien considérable d'Iguerande et du Brionnais !

On trouve un témoignage fort important et décisif en faveur de cette enclave Foézienne de Saint-Julien de Cray, dans le traité intervenu en 1223 à Saint-Germain-en-Roannais entre le comte Guy IV et Marie de Bourgogne, dame de Semur, pour la fixation des limites du Forez et du Brionnais (1). Le comte s'y désiste de la garde de Saint-Julien, *villa Sancti Juliani*, qu'avait remis en son pouvoir l'abbé de Saint-Rigaud, et ses droits passent à la dame de Semur. Ce désistement était la conséquence du retour, par ce traité, de tout le pays Brionnais dans la seigneurie Semuroise ; et il prouve qu'antérieurement au XIIIe siècle, le territoire de Saint-Julien de Cray au moins *pro parte*, ressortissait au civil du comté de Forez, car au spirituel son église relevait directement de l'évêché d'Autun. Ce n'est qu'en 1105 qu'elle passe

(1) La Mure, *Hist. des comtes de Forez*, preuves, n° 44, t. III, p. 40.

à Cluny pour le monastère de Marcigny par suite de la donation de *Nariodus*, évêque d'Autun (1).

On peut toutefois se demander, et l'objection est sérieuse, si le Saint-Julien du traité de délimitation ne serait pas la villa de ce nom, sise au-delà de la Bénisson-Dieu, près de l'Espinasse, et qui était devenue au XVIe siècle avec le bourg dudit l'Espinasse, l'agglomération assez importante que les troupes royalistes de Saulx Tavannes incendièrent en 1589. Cette supposition semble inadmissible. Un titre du commencement du XIIIe siècle (2) nous apprend, en effet, que Bernard, abbé de Saint-Rigaud, consent à payer une redevance annuelle de huit bichets d'avoine pour droit de garde, à Eustache de l'Espinasse, chevalier, à cause de la maison de Saint-Julien, près dudit l'Espinasse, appartenant à son abbaye (3).

Si ce Saint-Julien-l'Espinasse était celui de la charte de 1223, la garde en aurait donc été donnée en même temps à deux seigneurs, celui de l'Espinasse et le comte de Forez puis à la dame de Semur qui continue les droits du comte. Cela paraît inadmissible.

Au surplus Saint-Julien-l'Espinasse devait être situé en Roannais. Son église sous le nom de *Les-*

---

(1) *Cartulaire de Cluny*, charte du 15 janvier 1105, n° 3826 du recueil général.

(2) Archives de Saône-et-Loire, fonds de Saint-Rigaud, portefeuille 143.

(3) A propos des seigneurs de l'Espinasse, n'y aurait-il pas à remarquer que cette ancienne famille était aux XIe et XIIe siècles très puissante par le grand nombre de seigneuries qu'elle possédait en Brionnais et en Mâconnais, et qui le 17 octobre 1477 furent confisquées sur Philibert de Lespinasse, tenantle parti du roi Louis XI, par Jehan de Chalon, prince d'Orange. Voir *Mémoires de la Société Éduenne*, t. X, p. 143, t. XI, p. 121. Cette famille était probablement possessionnée dans le voisinage de Saint-Rigaud ?

pinaci paraît dans les plus anciens pouillés relever de l'archiprêtré de Roanne et elle était avant le XIIe siècle une des dépendances du riche prieuré d'Ambierle dont par lettres expresses de 1166 le roi Louis-le-Jeune lui confirme la possession. En outre le *grand chemin tendant de Briennon aux fossés de Vivans*, qui restait au comte par le traité de délimitation, devait laisser en Roannais l'Espinasse aussi bien que Saint-Germain de son voisinage immédiat..... Si cette situation topographique de Saint-Julien-l'Espinasse était solidement prouvée elle suffirait pour le mettre en dehors du traité de 1223.

Tout concorde donc pour justifier l'opinion de Chavot sur l'existence d'une enclave Forézienne à Saint-Julien de Cray en Brionnais. Elle devait comprendre la majeure partie des terres situées entre les ruisseaux de Suppléon et d'Ausière, qu'un riche seigneur Forézien avait données, comme on le verra plus loin, pour y asseoir les bâtiments du couvent et de l'église de Saint-Rigaud. Cette construction s'éleva sur la rive droite de l'Ausière, dans le voisinage immédiat de la terre dite de *Roaneis*, dont la justice faisait à la fin du XIe siècle l'objet d'un accord entre les religieux du monastère et le prévôt d'Archis (1).

On objectera peut-être qu'à considérer les divisions territoriales du Charluais-Brionnais au XVIIIe siècle et en supposant qu'elles reproduisaient encore au

(1) Arch. dép. de Saône-et-Loire, série H., portefeuille 142. Règlement des droits de justice entre les religieux de Saint-Rigaud et Alard prévôt d'Archis (Arcy ?) pour la terre de Roaneis qui est entre le Suppléon et l'Ausière. Ces droits appartiendront pour les deux tiers au monastère et pour un tiers audit prévôt (sans date, 2e moitié du XIe siècle).

moins partiellement les anciennes, le pays de Saint-Julien de Cray ne se serait jamais avancé au-delà de la Petite-Forêt-sous-Chamron et par conséquent n'aurait point englobé le monastère de Saint-Rigaud qui en serait resté distant d'à peu près une demi-lieue. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse qu'il sera toujours difficile de vérifier.

Mais il est temps de résumer cette longue et aride dissertation. Nous avions à démontrer l'exactitude du renseignement donné par l'anonyme de Laon sur la situation *in Foresio* du monastère de Saint-Rigaud. Du tableau que nous avons essayé de tracer du Charluais-Brionnais au XIe siècle, il ressort que cette région comprenait alors au moins trois enclaves Foréziennes-Lyonnaises, Iguerande, Oyé et Saint-Julien de Cray. Or Saint-Rigaud s'il n'était pas exactement compris dans la dernière n'en était distant que d'une demi-lieue environ, il était à 9 kilomètres de celle d'Iguerande, à 11 ou 12 de celle d'Oyé. Dans ces conditions, en supposant que le chroniqueur de Laon ait commis une erreur géographique, ce qui n'est pas prouvé, l'erreur serait bien pardonnable chez un écrivain vivant au XIIIe siècle et à une distance si considérable des lieux dont il parle. Cette erreur d'ailleurs serait véritablement insignifiante et ne saurait infirmer la valeur du renseignement qu'il nous donne sur la résidence monastique de Pierre avant la Croisade.

CHAPITRE IV.

ORIGINE FORÉZIENNE DE SAINT-RIGAUD.

S'il est difficile, comme on vient de le voir, de prouver que le monastère de Pierre était exactement *Forézien par sa situation géopraphique*, on peut être

certain, qu'il l'était *par ses origines*. C'est ce qui nous reste à démontrer.

Saint-Rigaud fut fondé en 1065. C'est à cette date que la construction de son église et de ses lieux réguliers put être entreprise, grâce aux libéralités du seigneur forézien Artaud de Néronde et de sa femme Étiennette. Artaud était de la maison vicomtale des Blancs, des *Albi*.

Il donne à la petite congrégation de moines servant Dieu dans l'ermitage de Saint-Rigaud, *ad constructionem hujus loci,* tous les fonds, prés, bois, terres cultivées ou non, qui s'étendent entre les deux ruisseaux du Suppléon et d'Ausière, avec les serfs, hommes et femmes qui y habitent. Sa femme intervient pour approuver cette donation et promet d'y ajouter, lorsqu'elle mourra, sa part dans lesdites terres. Cette charte, datée de 1065, est passée en présence de deux témoins très probablement Foréziens, Girin de Bonnefond et Bernard de Cordelles (37).

La construction du monastère est immédiatement commencée, et deux ans après, le 18 décembre 1067 suivant Severt, son église est solennellement consacrée.

A cette occasion interviennent de nouvelles donations d'Artaud en faveur des moines de Saint-Rigaud qui habitent le lieu de Crosonce, placé sous les vocables de la Sainte Trinité, de Notre-Dame, de Saint-Michel, de Saint-Vincent, de Saint-Cyr et de Saint-Rigaud d'Avaise. Il leur abandonne l'église de Matour, la moitié des revenus de celle de Gible, son domaine de Vicelaire avec les prés, forêts et moulins.

---

(1) Arch. dép. de Saône-et-Loire, *ibid.* — *Donatio feudi Sancti Rigaldi a rivo Simpleione usque ad rivum Auserie.*

qui en dépendent, plus un serf et toutes les terres qu'il possède audit lieu de Crosonce. Son frère Hugues le Blanc approuve ces donations reçues par les moines Eustorge et Hugues de Saint-Rigaud, et datées de 1067 (1).

Après la mort de son époux, Étiennette se remarie, puis sentant sa fin approcher, elle convoque à Roanne où elle demeure, Drogon, évêque de Mâcon, assisté d'Hugues et d'Eustorge. En leur présence elle confirme par testament les donations faites par Artaud, son premier mari, et y ajoute la terre de Fressy, *alias* Fercy, à Oyé en Semurois ainsi que l'église de Ligny avec ses dépendances (2).

Plus tard en 1085 est rédigée la charte des bienfaiteurs dont il a été parlé plus haut. On y remarque entr'autres noms ceux des comtes de Mâcon et de Chalon, d'Humbert de Bourbon, de Guillaume comte de Forez, de Geoffroy de Semur avec son fils, d'Humbert de Beaujeu avec son frère, de Girard de Perreux ?, *Peroliensis,* et Dalmace de Roannais, qui tous imitent en les approuvant les concessions faites par Artaud de Néronde « *lequel repose en ce lieu* » (3).

Et ce Forézien Artaud ne fut pas un simple bienfaiteur, comme l'a écrit Aug. Bernard, mais le véritable fondateur de Saint-Rigaud, ainsi que le prouve sa première donation de 1065 *ad constructionem hujus loci,* et ce que la *Gallia christiana* confirme expressément en ces termes : « *Au temps de Hugues, premier abbé, élu en 1072, qui avait succédé à Eustorge,*

---

(1) Arch. dép. de Saône-et-Loire, *ibid.*
(2) Arch. dép. de Saône-et-Loire, *ibid.*
(3) La Mure, preuves de l'*Hist. ecclés. du diocèse de Lyon,* p. 295, 296, 297.

prieur, fut rédigée la charte des bienfaiteurs du monastère de Saint-Rigaud, au nombre desquels fut Artaud (vel Artaldus), dont cette inscription en lettres onciales se lit dans l'église dudit Saint-Rigaud, près de l'autel, du côté de l'évangile : Artaudus miles de Neyronda, alias Nigra unda, fundator hujus loci (1).

Les différents titres que nous venons de relater suffisent amplement pour démontrer l'origine authentiquement Forézienne de Saint-Rigaud. Et l'écart nul ou insignifiant relatif à sa situation géographique *in Foresio*, perd toute valeur, n'est plus qu'une question de mots.

CONCLUSION.

Ce mémoire avait pour objet de compléter la monographie de Pierre l'Ermite par l'indication de la résidence monastique où il avait habité avant son départ pour les Saints Lieux. Les conclusions auxquelles nous sommes arrivés confirment les renseignements donnés par les *Gesta* de l'abbé Guibert, par le *Chronicon* du chanoine de Laon et approuvés par Du Cange et Mabillon : *Pierre était en même temps moine et ermite ; et il habitait avant la première croisade le monastère Forézien de Saint-Rigaud d'Avaize, près de Charlieu.*

Le calendrier de l'église de Mâcon, d'après un bréviaire manuscrit du XVe siècle à l'usage de Charlieu. — Communication de M. Maurice Dumoulin.

Le manuscrit d'où j'extrais ce calendrier, appartient à la bibliothèque de Roanne où il porte le n° 17 du

(1) *Gallia christiana, Ecclesia Matisconensis*, t. IV, p. 1173.

catalogue de Viry (1). C'est un bréviaire sur parchemin de 503 feuillets, mesurant 148 millimètres sur 98, très endommagé en de certaines parties, veuf de beaucoup de ses feuillets au commencement et à la fin. Il a été relié assez mal dans le courant de ce siècle et rogné à nouveau. Les quelques ornements qu'il présentait ont ainsi en partie disparu, l'humidité a fait le reste (2).

Le calendrier est intact, c'est là le point le plus important ; mais il est fréquemment illisible.

Grâce à une récente communication, nous possédons déjà un calendrier du XVe siècle *secundum ecclesiæ Lugdunensis* à l'usage d'une chapelle de Saint-Germain-Laval. Voici un calendrier *secundum ecclesiæ Matisconensis* à l'usage de Saint-Philibert de Charlieu.

La destination de ce bréviaire, d'une écriture du XVe siècle, est indiquée par plusieurs notes du calendrier, où il est fait mention de la fête de la dédicace de l'église de Charlieu et de celle de saint Philibert son patron ; son possesseur ou quelqu'un de ses amis a laissé les deux notules suivantes, toutes deux rayées d'un trait de plume, tracées en caractères de la même époque.

« Messire Guichard le plus prodigue de Sainct-Philibert », et « Messire Guichard, bon homme, le melieur de Sainct-Philibert » (3).

Voici le texte de ce calendrier, tel que nous avons pu l'établir.

---

(1) N° 21 du cat. Bougenot, *Invent. des Manuscrits des Bibl. des Départements*, t. XXI, p. 505.

(2) C'est à la fin de ce manuscrit, sur une page de garde qu'est écrite la note relative à la mort de Jacques Faye, protonotaire du Saint Siège que j'ai reproduite dans l'opuscule, *A travers les vieux livres*, p. 24. — Voir, plus loin, au 20 juillet.

(3) F° 267 r°.

JANVIER

KL

Januarius habet dies XXXI, luna XXX.

III	A	Januarius	1	*Circumcisio Domini.*	
	b	IV	2	Oct. sancti Stephani.	
XI	c	III	3	Oct. sancti Johannis.	
	d	II	4	Oct. sanctorum Innocentium.	
XIX	e	Nonas	5		
VIII	f	VIII	6	*Epiphania Domini.*	XII Lectio.
	g	VII	7		
XVI	A	VI	8		
V	b	V	9		
	c	IV	10	Pauli, primi heremite.	
XIII	d	III	11		
II	e	II	12		
	f	Idus	13	[*Oct.*] *Epiphanie.* Hylarii, episcopi et confessoris.	IX l.
X	g	XIX	14	Felicis, confessoris.	
	A	XVIII	15	Boniti, episcopi et confessoris.	
XVIII	b	XVII	16	Marcelli, pape et martyris. IX l.	Speusipi.
VII	c	XVI	17		
	d	XV	18	Prisce, virginis.	III l.
XV	e	XIV	19		
IV	f	XIII	20	*Fabiani et Sebastiani, mem.*	IX l.
	g	XII	21	Agnetis, virginis.	IX l.
XII	A	XI	22	*Vincentii, martyris.*	IX l.
I	b	X	23		
	c	IX	24	Thimotei, apostoli.	III l.
IX	d	VIII	25	*Conversio sancti Pauli.* IX l.	Projecti, martyris.
	e	VII	26	Policarpi, sociorumque ejus.	III l.
XVII	f	VI	27		
VI	g	V	28	Agnetis, secundo.	IX l.
	A	IV	29	Oct. Vincentii.	
XIV	b	III	30	Hodie fiat de sancto Valeriano episcopo.	
III	c	II	31		

FÉVRIER

KL

Februarius habet dies XXVIII, luna XXIX.

	d	Februarius	1	
XI	e	IV	2	*Purificatio Beate Marie.* X l.
XIX	f	III	3	Blasii, episcopi et martyris. IX l. Lupicini, episcopi et confessoris.
VIII	g	II	4	
	A	Nonas	5	Agathe, virginis et martyris. IX l.
XVI	b	VIII	6	
V	c	VII	7	
	d	VI	8	
XIII	e	V	9	Oct. Beate Mar[ie]. IX l.
II	f	IV	10	Scolastice, virginis. III l.
	g	III	11	Translatio sci Desiderii, epi. III l.
X	A	II	12	
	b	Idus	13	[Stephani, epi. et confessoris]. III l. Alexandri, episcopi.
XVIII	c	XVI	14	Valentini, epi. martyri III l.
VII	d	XV	15	
	e	XIV	16	Onesimi, apostoli. III l.
XV	f	XIII	17	Juliane, virginis. III l.
IV	g	XII	18	
	A	XI	19	
XII	b	X	20	
I	c	IX	21	
	d	VIII	22	*Cathedra sancti Petri.* IX l.
IX	e	VII	23	
	f	VI	24	*Mathie, apostoli.* IX l.
XVII	g	V	25	
VI	A	IV	26	
	b	III	27	
XIV	c	II	28	

MARS

KL

Marcius habet dies XXXI, luna XXX.

III	d	Marcii	1	Albini, episcopi et conf.	III l.
	e	VI	2		
XI	f	V	3		
	g	IV	4		
XIX	A	III	5		
VIII	b	II	6		
	c	Nonas	7	Perpetue et Felicitatis sociorumque eorum, martyrum.	III l.
XVI	d	VIII	8		
V	e	VII	9		
	f	VI	10		
XIII	g	V	11		
II	A	IV	12	Gregorii, pape.	IX l.
	b	III	13		
X	c	II	14		
	d	Idus	15		
XVIII	e	XVII	16		
VII	f	XVI	17		
	g	XV	18	Anselmi, episcopi.	
XV	A	XIV	19	sancti Josephi, sponsi Marie, confessoris.	
IV	b	XIII	20		
	c	XII	21	Benedicti, abbatis.	IX l.
XII	d	XI	22		
I	e	X	23		
	f	IX	24		
IX	g	VIII	25	*Annonciatio Dominica.*	IX l.
	A	VII	26		
XVII	b	VI	27		
VI	c	V	28		
	d	IV	29		
XIV	e	III	30		
III	f	II	31		

AVRIL

KL Aprilis habet dies XXX, luna XXIX.

	g	Aprilis	1		
XI	A	IV	2	Nicecii, epi. Lugduni.	IX l.
	b	III	3		
XIX	c	II	4	Ambrosii, epi.	IX l.
VIII	d	Nonas	5		
XVI	e	VIII	6		
V	f	VII	7		
	g	VI	8		
XIII	A	V	9		
II	b	IV	10		
	c	III	11	Leonis, pape et martyris.	III l.
X	d	II	12		
	e	Idus	13		
XVIII	f	XVIII	14	Tiburcii, Valeriani et Maximi, martyrum.	III l.
VII	g	XVII	15	S. Helena, virgo.	
	A	XVI	16	Ysodori, martyris.	
XV	b	XV	17		
IV	c	XIV	18		
	d	XIII	19		
XII	e	XII	20		
I	f	XI	21		
	g	X	22	Soteris, pape et martyris.	
IX	A	IX	23	Georgii, martyris.	IX l.
	b	VIII	24		
XVII	c	VII	25	*Marci, evangeliste.*	
VI	d	VI	26	Cleti, pape et martyris. Dedicatio ecclesie Vougiaci.	
	e	V	27		
XIV	f	IV	28		
III	g	III	29		
	A	II	30	Sigismundi, martyris. Eutropii, martyris.	

MAI

KL

Mayus habet dies XXXI, luna XXX.

XI	b	Maius	1	*Philippi et Jacobi, apostolorum.*	IX l.
	c	VI	2		
XIX	d	V	3	*Invencio Sce Crucis.* IX l.	Alexandri, Eventi.
VIII	e	IV	4	Floriani, martyris.	
	f	III	5	Gothardi, epi.	
XVI	g	II	6	*Johannis ante Portam Latinam.*	III l.
V	A	Nonas	7	Juvenalis, martyris.	III l.
	b	VIII	8	Victoris, martyris.	III l.
XIII	c	VII	9	Translacio sancti Nicolay.	IX l.
II	d	VI	10	Gordiani et Epymachi, martyrum.	III l.
	e	V	11	Mamerti epi. Maioli, abbatis.	IX l.
X	f	IV	12	Nerei, Achillei et Pancracii, martyr.	III l.
	g	III	13	Marie ad martyres.	III l.
XVIII	A	II	14	Victoris et Corone, martyrum.	IX l.
VII	b	Idus	15		
	c	XVII	16		
XV	d	XVI	17		
IV	e	XV	18		
	f	XIV	19	Potenciane, virginis.	III l.
XII	g	XIII	20		
I	A	XII	21		
	b	XI	22		
IX	c	X	23	*Translatio sancti Philiberti.* IX l. Desiderii, epi. et martyris.	
	d	IX	24		
XVII	e	VIII	25	Urbani, pape et martyris.	III l.
VI	f	VII	26		
	g	VI	27		
XIV	A	V	28	Geraldi, episcopi Matisconensis et conf.	IX l.
III	b	IV	29		
	c	III	30		
XI	d	II	31	Petronille, virginis.	III l.

JUIN

KL Junius habet dies XXX, luna XXX.

	e	Junius	1	Nichomedis, martyris.	III l.
XIX	f	IV	2	Photini, sociorumque ejus. IX l. Marcellini Petri martyrum.	
VIII	g	III	3		
XVI	A	II	4		
V	b	Nonas	5		
	c	VIII	6	Claudii, epi. et confessoris.	IX l.
XIII	d	VII	7		
II	e	VI	8	Medardi, epi. et confessoris.	III l.
	f	V	9	Primi et Feliciani, martyrum.	III l.
X	g	IV	10	Basilidis, sociorumque ejus.	III l.
	A	III	11	*Barnabe, apostoli.*	IX l.
XVIII	b	II	12	Basilidis, Cirini, Naboris et Nazari, martyrum.	
VII	c	Idus	13	Anthonii, confessoris.	IX l.
	d	XVIII	14	Regneberti, m.	III l.
XV	e	XVII	15	Viti et Modesti, m.	III l.
IV	f	XVI	16	Cirici et Julite matris ejus.	IX l.
	g	XV	17		
XII	A	XIV	18	Marci et Marcelliani, mart.	III l.
I	b	XIII	19	Gervasii et Prothasii, mart.	IX l.
	c	XII	20	Vitalis, martyris.	III l.
IX	d	XI	21	Albani, Achacii, sociorumque ejus, mart.	IX l.
	e	X	22		
XVII	f	IX	23	*Vigilia.*	
VI	g	VIII	24	*Nativitas beati Johannis Baptiste.*	IX l.
	A	VII	25	Translacio sci Elegii, epi. et conf.	
XIV	b	VI	26	*Johannis et Pauli, apostolorum.*	IX l.
III	c	V	27		
	d	IV	28	Hirenei, sociorumque ejus. IX l. Leonis, pape. *Vigilia.*	
XI	e	III	29	*Petri et Pauli, apostolorum.*	IX l.
	f	II	30	Commemoracio sci Pauli. IX l. Marcialis, epi. et conf.	

JUILLET

KL

Julius habet dies XXXI, luna XXX.

XIX	g	Julius	1	Oct. sci Johannis Baptiste. IX l. Theobaldi, conf., Domiciani, abbatis.	IX l.
VIII	A	VI	2	Processi et Martiniani, martyrum.	III l.
	b	V	3		
XVI	c	IV	4	Translacio sti Martini.	III l.
V	d	III	5		
	e	II	6	Oct. apostolorum Petri et Pauli.	IX l.
XIII	f	Nonas	7		
II	g	VIII	8		
	A	VII	9		
X	b	VI	10	Septem Fratrum.	III l.
	c	V	11	Translacio sancti Benedicti.	III l.
XVIII	d	IV	12	Vivencioli, epi.	III l.
VII	e	III	13		
	f	II	14		
XV	g	Idus	15		
IV	A	XVII	16		
	b	XVI	17	Sperati, sociorumque ejus martyrum.	III l.
XII	c	XV	18	Symphorose cum VII filiis suis.	IX l.
I	d	XIV	19	Margarite, virginis.	III l.
	e	XIII	20	Hodie jovis XX Julii [m°] V° XIIII. obiit R. D. Jac. Faye, prothonotharius.	
IX	f	XII	21		
	g	XI	22	*Marie Magdalene.*	IX l.
XVII	A	X	23	Appollinaris, epi. et martyris.	III l.
VI	b	IX	24	Christine, virginis.	III l.
	c	VIII	25	*Jacobi, apostoli.*	IX l.
XIV	d	VII	26	*Anne, matris Marie.*	IX l.
III	e	VI	27	*Hac die fit de sco Christoforo.*	IX l.
	f	V	28	Nazari, Celsi et Pantaleonis, martyrum.	IX l.
XI	g	IV	29	Felicis, Simplicii, Faustini et Beatricis, mart.	IX l.
XIX	A	III	30	Abdon et Sennen, mart.	IX l.
	b	II	31	Germani, epi. et Himiterii, conf.	IX l.

AOUT

KL

Augustus habet dies XXXI, luna XXIX.

VIII	c	Augustus	1	*Ad vincula sancti Petri.*	IX l.
XVI	d	IV	2	Stephani, pape et martyris.	III l.
V	e	III	3	Invencio beati Stephani.	IX l.
	f	II	4	Justi, epi. et conf.	III l.
XIII	g	Nonas	5	Dominici, conf.	IX l.
II	A	VIII	6	Sixti, pape et martyris. *Transfiguracio Domini.* IX l. Felicissimi Agapiti.	
	b	VII	7	Donati, er . et martyris.	
X	c	VI	8	Cirici, Largi et Smaragdi, mart.	III l.
	d	V	9	Amoris et Viatoris.	IX l.
XVIII	e	IV	10	*Laurentii, martyris.*	IX l.
VII	f	III	11	Tiburcii, martyris.	
	g	II	12		
XV	A	Idus	13	Ipoliti, sociorumque ejus, martyrum.	III l.
IV	b	XIX	14	Eusebii, presbit. et conf.	III l.
	c	XVIII	15	*Assumpcio beate Marie.*	IX l.
XII	d	XVII	16		
I	e	XVI	17	Oct. sancti Laurencii. III l. Mammentis, martyris.	
	f	XV	18	Agapiti, martyris.	III l.
IX	g	XIV	19		
	A	XIII	20	*Philiberti, abb., patroni hujus ecclesie Cariloci*	IX l.
XVII	b	XII	21		
VI	c	XI	22	Oct. beate Marie. IX l. Timothei et Symphoriani.	
	d	X	23	Minervi et Eleazari, martyrum.	III l.
XIV	e	IX	24	*Bartholomei, apostoli.*	IX l.
III	f	VIII	25	Genesii, martyris. III l. Ludovici, regis Francie, conf.	
	g	VII	26		
XI	A	VI	27	Rufi, martyris.	III l.
XIX	b	V	28	Augustini, epi. IX l. Hermetis et Juliani, mart.	
	c	IV	29	*Decollatio beati Johannis Baptiste.* IX l. Sabine, virginis.	
VIII	d	III	30	Felicis, Audati, martyrum.	III l.
	e	II	31	Paulini, epi. et confessoris.	III l.

SEPTEMBRE

KL

September habet dies XXX, luna XXX.

XVI	f	September	1	Prisci atque Lazari, mart. III l.	Egidii, abbatis.
V	g	IV	2	Justi, epi. Lugd.	IX l.
	A	III	3		
XIII	b	II	4	Marcelli, martyris.	IX l.
II	c	Nonas	5	Hodie dominica anno domini millesimo [?] quarto decessit Petrus	
	d	VIII	6		
X	e	VII	7	Grati, epi. et conf.	IX l.
	f	VI	8	*Nativitas beate Marie.*	IX l.
XVIII	g	V	9	Gorgonii, martyris.	
VII	A	IV	10		
	b	III	11	Prothi et Iacinthi, martyrum.	
XV	c	II	12	Sacerdotis, epi. et conf.	
IV	d	Idus	13		
	e	XVIII	14	*Exaltacio Sce Crucis.* IX l.	Cornelii et Cipriani, mart.
XII	f	XVII	15	Oct. ste Marie. IX l.	Nichomedis, martyris, Valeriani.
I	g	XVI	16	Eufemie virg. III l.	Lucie et Germiniani.
	A	XV	17		
IX	b	XIV	18	*Dedicatio hujus ecclesie Cariloci.*	IX l.
	c	XIII	19		
XVII	d	XII	20		
VI	e	XI	21	*Mathei, apostoli et evangeliste.*	IX l.
	f	X	22	Mauricii, sociorumque ejus.	IX l.
XIV	g	IX	23	*Invencio sancti Vincentii.* IX l.	Tecle, virg.
III	A	VIII	24	Andochii et Tyrsi et Felicis, mart.	III l.
	b	VII	25	Firmini, epi. et martyris.	IX l.
XI	c	VI	26	Lupi, epi. et martyris.	III l.
XIX	d	V	27	Cosme et Damiani, mart.	III l.
	e	IV	28	Anemundi, epi. et martyris.	
VIII	f	III	29	*Michaelis, archangeli.*	IX l.
	g	II	30	Hieronymi presb. IX l.	Defunctorum commemoracio.

OCTOBRE

KL

October habet dies XXXI, luna XXIX.

XVI	A	October	1	Germani atque Remigii, episcoporum.	III l.
V	b	VI	2	Leodegarii, epi. et martyris.	III l.
XIII	c	V	3		
II	d	IV	4	Francisci, conf.	IX l.
	e	III	5	Apollinaris, epi. et conf.	IX l.
X	f	II	6	Fidis, virginis.	IX l.
	g	Nonas	7	Marci, pape.	III l.
XVIII	A	VIII	8	Demetrii, martyris.	III l.
VII	b	VII	9	*Dionisii, sociorumque ejus.*	IX l.
	c	VI	10		
XV	d	V	11		
IV	e	IV	12		
	f	III	13	Geraldi, conf.	III l.
XII	g	II	14	Calixti, pape et martyris.	III l.
I	A	Idus	15	Antiochi, epi.	III l.
	b	XVII	16	Vitalis, confessoris. Junieni epi.	III l.
IX	c	XVI	17	Florentii, epi. et conf.	III l.
	d	XV	18	*Luce evangeliste.*	IX l.
XVII	e	XIV	19		
VI	f	XIII	20		
	g	XII	21	xj milia virginum. III l. *Sive de martyribus* Asterii (*sic*).	III l.
XIV	A	XI	22		
III	b	X	23		
	c	IX	24		
XI	d	VIII	25	Crispini et Crispiniani mart. III l. Frontonis.	III l.
XIX	e	VII	26		
	f	VI	27	*Vigilia.*	
VIII	g	V	28	*Simonis et Jude apostolorum.*	
	A	IV	29		
XVI	b	III	30	Innocentis, martyris.	IX l.
V	c	II	31	Quintini martyris. *Vigilia omnium sanctorum.*	III l.

NOVEMBRE

KL

November habet dies XXX, luna XXX.

	d	November	1	*Festivitas Omnium Sanctorum.*	IX l.
XIII	e	IV	2	*Omnium fidelium defunctorum Commemoracio.*	
II	f	III	3		
	g	II	4		
X	A	Nonas	5		
	b	VIII	6		
XVIII	c	VII	7		
VII	d	VI	8	Octav. Omnium Sanctorum.	IX l.
	e	V	9	Theodori, martyris.	III l.
XV	f	IV	10	Verani, episcopi et conf.	III l.
IV	g	III	11	*Martini, epi. et conf.* IX l.	Menne, martyris.
	A	II	12		
XII	b	Idus	13	Brici, epi. et confessoris.	IX l.
I	c	XVIII	14		
	d	XVII	15		
IX	e	XVI	16	Eucherii, epi. et conf.	III l.
	f	XV	17		
XVII	g	XIV	18	Oct. sancti Martini. IX l.	Romani, sociorumque martyris.
VI	A	XIII	19	Helizabeth.	IX l.
	b	XII	20		
XIV	c	XI	21	Columbani, abbatis.	III l.
III	d	X	22	Cecilie, virginis et martyris.	III l.
	e	IX	23	Clementis *pape et martyris.* IX l.	Felicitatis, virg.
XI	f	VIII	24	Grisogoni, martyris.	
XIX	g	VII	25	*Katerine, virginis et martyris.* IX l.	Petri, epi.
	A	VI	26	Lini, pape et martyris.	III l.
VIII	b	V	27	Agricole et Vitalis, mart.	III l.
	c	IV	28	Cilee, apostoli. III l.	*Et dicitur Te Deum laudamus.*
XVI	d	III	29	Saturnini, martyris. III l.	*Vigilia.*
V	e	II	30	*Andree, apostoli.*	IX l.

DECEMBRE

KL

December habet dies XXXI, luna XXIX.

XIII	f	December	1	Eligii, epi. et conf.	
II	g	IV	2		
	A	III	3		
X	b	II	4	Barbare, virginis et martyris.	
	c	Nonas	5		
XVIII	d	VIII	6	Nicolay, epi. et conf.	IX l.
VII	e	VII	7	Oct. sancti Andree, apostoli.	
	f	VI	8	*Conceptio beate Marie.*	IX l.
XV	g	V	9		
IV	A	IV	10	Eulalie, virginis.	IX l.
	b	III	11		
XII	c	II	12		
I	d	Idus	13	Lucie, virginis.	IX l.
	e	XIX	14		
IX	f	XVIII	15		
	g	XVII	16	*O Sapiencia.*	
XVII	A	XVI	17		
VI	b	XV	18		
	c	XIV	19		
XIV	d	XIII	20		
III	e	XII	21	*Thome, apostoli.*	IX l.
	f	XI	22		
XI	g	X	23		
XIX	A	IX	24	*Vigilia.*	
	b	VIII	25	*Nativitatis Domini.*	IX l.
VIII	c	VII	26	*Stephani, prothomartyris.*	IX l.
	d	VI	27	*Johannis, apostoli et evangeliste.*	IX l.
XVI	e	V	28	*Sanctorum Innocentium.*	IX l.
V	f	IV	29	Thome, epi. Cantu[a]riensis et martyris.	
	g	I II	30		
XIII	A	II	31	*Silvestri, pape.*	IX l.

Outre sa valeur liturgique, ce calendrier est intéressant en ce qu'il donne des détails précieux pour l'histoire locale ; mais à l'encontre de celui que M. l'abbé Sachet a présenté à la Diana (1), il ne contient ni indications astronomiques ni aucune de ces sentences comminatoires qui se retrouvent ensuite dans les calendriers des missels imprimés aux XVe et XVIe siècles.

La bibliothèque de la ville de Roanne possède deux missels imprimés pour des diocèses de la région : un missel à l'usage de l'église de Lyon (572bis *Cab*), et un missel à l'usage de l'église de Mâcon (348 *Cab*).

Il m'est venu à l'idée de comparer les quatre calendriers fournis par chacun de ces ouvrages.

Entre le calendrier manuscrit du bréviaire que nous citons et le calendrier imprimé dans le missel à l'usage de Mâcon, il n'y a pas de grandes différences ; de même entre le calendrier publié par M. l'abbé Sachet et celui du missel à l'usage de Lyon. Cela doit être.

Cependant entre le calendrier manuscrit de l'église de Lyon et le calendrier imprimé de l'église de Mâcon, on constate de curieuses ressemblances.

Le dernier reproduit textuellement les devises menaçantes que l'on a constatées dans le premier ; celles des mois de janvier et de novembre diffèrent seules complètement.

Janvier porte en tête *Jani prima dies et septima fine minatur*, et on a inscrit à novembre *Quinta novembris et tertia fert mala membris.*

---

(1) V. plus haut, p. 2 et suivantes.

Ailleurs il n'y a que quelques différences de détail. C'est ainsi que pour mars on lit, dans l'imprimé, *bibentem* au lieu de *bidentem*, pour avril *fit martis* au lieu de *est martis* ; à juin c'est *quindecimus* à la place de *quindenus*; au mois d'août *perdit* à la place de *sternit* ; à septembre *decimus* pour *decima* et enfin à décembre *mirosus* et non *virosus*.

Le rapprochement est curieux.

Malgré leurs ressemblances avec des textes imprimés, ces calendriers manuscrits n'en conservent pas moins de la valeur, comme auxiliaires aux études d'histoire locale : les imprimés, étant parfois aussi rares que les manuscrits.

Plainte des ouvriers de Saint-Étienne contre les entrepreneurs de la fabrique d'armes, 1716. — Une grève des ouvriers en soie de Lyon en 1717. — Communications de M. Maurice Dumoulin.

M. Maurice Dumoulin donne lecture des deux lettres suivantes, relatives à des faits intéressant notre région. Ces deux lettres inédites font partie d'un volume de la Bibliothèque nationale (1), renfermant la correspondance échangée entre le Régent et les intendants pendant les années 1715 à 1718 et se trouvent aux f°s 185 et 242.

I.

A Lyon ce 26 avril 1716.

Monseigneur,

J'ai receu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du quatre de ce mois celle que nombre d'ouvriers de la ville de Saint-Estienne vous ont adressée pour se plain-

(1) Bibl. nat., fr., n° 11373.

dre de deux choses, la première qu'il n'y a plus de travail dans la fabrique des armes establie dans cette ville, la seconde de ce qu'ils ne sont pas payés d'une partye de ce qui leur est dub par les commissionnaires de M. Titon.

Ces plaintes ne regardent point le conseil de finance, c'est au conseil de la guerre que ces pauvres gens doivent s'adresser, je leur feray dire, j'ai examiné leurs demandes il seroit à désirer qu'on put occuper le nombre de bons ouvriers qui sont dans cette fabrique, affin de les empêcher de sortir du pays pour aller gagner leur vie ailleurs, mais la paix en oste les moyens et les occasions, au moins devroit-on leur payer ce qui leur est dub, mais comme le sieur Titon est dans des avances considérables avec le Roy, il n'a pas trop bien payé les commissionnaires c'est-à-dire ceux qui sobligeoient envers luy, de fournir les quantités des armes nécessaires pour le magasin royal, et ceux cy ont encore esté moins exacts à satisfaire les ouvriers, j'essayeray de faire faire quelque justice à ces derniers par les commissionnaires.

Je suis avec respect, etc.

MELIAND.

II.

Monseigneur,

En l'absance de M. Méliand qui est en chemin pour arriver bien tost j'auray l'honneur de vous informer de ce qui s'est passé en cette ville entre les ouvriers en soye et les maistres gardes dud. art, au sujet des règlemens faits par les prévost des marchands et échevins de Lyon le 25 octobre 1711, confirmés par des lettres pattentes du 31 octobre 1712 registrées au parlement le huit juillet dernier seulement, que les maistres marchands fabricants ont obtenu contre lesd. ouvriers portant entrautres choses que tous les maistres ou fils de maistres ouvriers en étoffes d'or, d'argent et de soye de la ville de Lyon qui n'ont pas esté enregistrés en qualité de marchans avant le premier novembre 1711 et qui voudront travailler ou faire travailler, fabriquer ou faire fabriquer pour leur compte se feront enregistrer avant que les ouvrages ayent esté commancés sur un livre qui sera tenu à cet effet au bureau de la communauté desdits ouvriers en étoffe de soye de lad.

ville et payeront entre les mains des maistres et gardes scavoir, les maistres, trois cens livres, et les fils de maistres, deux cent livres lors dud. enregistrement qui ne pourra estre fait qu'après qu'ils auront atteint l'aage de vingt ans a peine de confiscation des ouvrages et de 60 livres d'amande et au surplus que des maistres marchands de lad. communauté qui ont esté enregistrés payeront au bureau desdits maistres et gardes dans quinzaine les arrérages du droit de visite qu'ils doivent sur le pied de vingt-cinq livres par année, à compter du premier janvier 1712 seront contraints ; pour estre toutes lesd. sommes employées à acquitter les dettes et charges de lad. communauté.

Lesd. maistres et gardes voulant faire observer ces règlements, lesd. ouvriers qui sont en très grand nombre et la pluspart hors d'état de payer les sommes y portées s'en prirent a un des maistres et gardes nommé Duclos qu'ils voulurent bruler dans sa maison à ce qu'on dit, la nuit du lundy dernier au mardy matin ; lequel fut obligé de se retirer par le derrière de sa maison sur la rivière. Ces ouvriers au nombre de sept ou huit ayant présenté requeste a M. le prévost des marchands, en opposition ausd. règlements, ce qu'il ne voulut recevoir les regardant comme des mutins et en fit mettre deux en prison.

Le mercredy suivant, environ deux ou trois cens de ces ouvriers se trouvèrent dans la place des Terreaux devant la maison de ville dans le temps que messieurs de ville estoient assemblés aud. hôtel de ville avec les juges conservateurs à l'ordinaire tenant l'audience. Cinquante desd. ouvriers tenant un papier à la main entrèrent dans lad. maison de ville et montant par le degré qui conduit a lad. chambre d'audiance, remplie de procureurs et de partyes, furent repoussés et chassés sur lesd. degrez par un des mandeurs nommé Jourdan qui fut soutenu par le sieur Roche lieutenant du prévost et le sieur Berardier qui les poussèrent dans lad. place l'épée a la main et essuyèrent quantité de coups de pierre dont ces ouvriers s'estoient munis, marque de leur mauvais desseins. Pendant ce temps, lesd. ouvriers jetèrent quantité de pierres contre lad. maison de ville ; les arquebuziers et les penonages des quartiers estant venus au secours dissipèrent cette troupe

dont on en arresta cinq qui furent interrogez sur le champ par l'auditeur de camp en présence de M. de Ville et de M. le major de lad. ville, et ensuitte conduits en prison. Aujourd'huy ils ont esté jugez a lad. maison de ville militairement par M. le prévost des marchands, les quatre échevins, l'auditeur de camp et six capitaines penons de différents quartiers de cette ville, dont deux ont esté condamnés aux galerres, l'un pour cinq ans et l'autre pour sa vie, après avoir fait amande honorable devant lad. maison de ville, ce qui a esté exécuté cet après midy ; et cette nuit on doit embarquer ces deux condamnés pour Marseille.

J'ai attendu, Monseigneur, que toute cette affaire fut terminée pour avoir l'honneur de vous en rendre compte de ce que j'ay apris par la ville, estant persuadé que sy M. l'Intendant avait esté icy on auroit agy de concert avec luy.

J'ay l'honneur d'estre etc.

GAYOT DE LA BUSSIÈRE.
Président au bureau des finances.

A Lyon 2 septembre 1717.

Notes sur les incursions des bandes Anglo-Gasconnes en Forez (1386-1389). — Communication de M. l'abbé Reure.

Les faits que nous allons exposer ont été inconnus à ceux qui ont écrit l'histoire générale du Forez. La Mure et Aug. Bernard n'y font pas même allusion. Cependant ils ne sont pas restés absolument ignorés. Dans l'*Histoire de la ville de Feurs* (1), en particulier, on trouve quelques détails sur l'invasion des bandes anglaises en Forez vers 1388, bien que probablement M. Broutin soit allé trop loin en supposant que Feurs serait alors tombé au pouvoir des Anglais.

(1) Pages 134 à 137. — Cf. *Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, t. Ier, p. 188.

Alain Maret avait soupçonné que le Forez avait revu les bandes de routiers à la fin du XIVe siècle, sans être en état de le prouver : « Il y a eu peut-être, dit-il, d'autres invasions des Anglais ou des Routiers dans notre province, car, en 1387, ils tenaient encore plusieurs forts en Auvergne ; mais nous n'avons pas de documents qui puissent constater ces incursions, ou du moins ces documents sont encore enfouis dans la poussière des archives » (1).

Ce n'est pas aux chroniqueurs du règne de Charles VI qu'il faut demander des lumières; ils n'ont pas cru sans doute qu'il valût la peine de raconter ces rapides et obscures pilleries des compagnies anglaises. Froissart lui-même, qui a si longuement narré les méfaits des capitaines Anglo-Gascons en Auvergne et en Limousin, ne sait rien de leurs chevauchées en Forez. Il se contente de dire, après la prise de Montferrand par Perrot le Béharnais : « Les nouvelles en furent tantost trop loing espandues et sceues comment les Anglois, Gascoings et pillars avoient conquise et prinse la bonne ville de Montferrant. Tous ceux qui en oyoient parler et à qui plus en touchoit s'en esmerveilloient et s'en doubtoient, et fermissoient [frémissoient] les voisins pays, comme Auvergne, Bourbonnois, *Forests* et jusques en Berry » (2). Chose bien plus singulière ! *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, écrite sous les yeux ou d'après les mémoires de Jean de Châteaumorand, qui a joué un rôle dans ces événements, n'en dit pas un seul mot, peut-être

(1) *Notes pour servir à l'hist. du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais pendant les incursions des Routiers au XIVe siècle* (étude publiée dans la *Revue du Lyonnais*, avril 1863).

(2) Edition Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 73.

parce que le duc, alors éloigné de son comté de Forez, n'a pris aucune part directe et personnelle à l'organisation de la défense.

Nous sommes donc réduits aux documents d'archives (1). Mais on sait qu'il ne faut en attendre, généralement, que des informations morcelées, avec lesquelles il est bien difficile de reconstituer un récit suivi. C'est par hasard, pour ainsi dire, à l'occasion d'une poursuite judiciaire contre un homme accusé d'avoir été surpris dans la société des Anglais, d'un subside voté par les Etats du Forez, d'une ordonnance de payement à un capitaine de gens d'armes, d'un chevaucheur envoyé pour explorer la frontière d'Auvergne, qu'on apprend, morceau par morceau, quelques faits isolés, souvent sans date précise. Du reste, le titre très modeste que nous donnons à ces *Notes* sommaires montre assez qu'on ne prétend pas ici raconter par le détail ces faits encore obscurs. A vrai dire, on se proprose surtout d'appeler sur eux l'attention, et de provoquer d'autres recherches. Sans doute, ils n'ont pas eu la gravité de ceux qui s'étaient passés en Forez trente ans auparavant, vers le temps de la bataille de Brignais. Mais si, comme il est vraisemblable, tout s'est borné cette fois à quelques courses d'aventuriers, les alarmes furent vives pen-

(1) Le plus précieux est un compte d'Etienne d'Entragues (Arch. de la Loire, B. 1915), dont une analyse étendue figurera au t. III de l'*Inventaire des archives du départ. de la Loire*, en cours d'impression. M. J. de Fréminville nous en a très obligeamment communiqué les épreuves. — M. Aug. Chaverondier s'était spécialement occupé des guerres des Anglais dans le Forez ; il est très probable qu'on trouverait dans ses manuscrits, outre les notes qu'il avait patiemment recueillies aux archives de la Loire, d'autres documents sur ce sujet.

dant plusieurs années, et on n'épargna rien pour prévenir de plus grandes calamités.

Qu'étaient au juste ces pillards qui paraissaient à l'improviste dans quelque village Forézien, et s'en allaient après avoir détroussé les marchands, et mis à rançon la paroisse? Le nom de *routiers* qu'on leur donne souvent ou qu'ils prennent eux-mêmes n'est pas absolument exact, car ils étaient assimilés, ou peu s'en faut, à des troupes régulières, et leurs chefs étaient solidement établis dans les places fortes de l'Auvergne, du Velay, du Limousin, du Rouergue, du Querci. Il y avait de tout dans ces bandes : des Anglais, des Gascons, des Béharnais, des Armagnacs, des Bretons, des Allemands, même des Français, j'entends des sujets du roi de France. Mais leur caractère commun était de combattre sous le panache anglais ; un de leurs capitaines, Ramonet de Sort, se qualifie « cappitani d'une rote de gens d'armes per lo rey d'Angleterre ». Gens au reste fort indépendants, et se moquant des trèves consenties entre les deux nations, quand elles gênent leur humeur aventureuse.

Ils avaient deux manières de vivre sur le pays. La plus simple et la plus sûre était de mettre à *pactis* la région qui entourait leur fort ; moyennant une redevance, le paysan ainsi *acconvenancé* labourait sa terre en paix. Ou bien ces garnisons essaimaient pour quelques jours des compagnies organisées pour les courses à marche forcée. Libres de bagages, sans canons ni balistes, elles tombaient à l'aube du jour sur le point désigné, et, le coup fait, ramenaient en hâte leur butin, qu'elles se partageaient ensuite derrière les murs de leurs châteaux.

Les compagnies qui pénétrèrent dans le Forez vers

1387 paraissent toutes être venues d'Auvergne. Aucune province n'a été plus malheureuse à la fin de la première période de la guerre de Cent Ans. Pendant de longues années, elle appartint de fait aux aventuriers qui occupaient un grand nombre de forteresses, et de là tenaient le pays à merci. Les expéditions, plus brillantes qu'utiles, de Boucicaut et du duc de Bourbon n'apportèrent à ces maux qu'une rémission passagère. La ville de Saint-Flour vécut huit ans (1383-1391) une vie terrible, nuit et jour aux prises avec les garnisons anglaises de la Haute Auvergne. Presque à ses portes, le château d'Alleuse fut longtemps occupé par le bâtard de Garlan, puis par le fameux Aimerigot-Marchès. Carlat, Valon, Cromières, Murat, Saillens, Montsuc, Turlande, la Roche d'Uzac, Chalucet, etc. étaient aux mains de Ramonet de Sort, Perrot le Béharnais, Nolim Barbe, Gourdinot, Arnaudon de Campane et dix autres chefs de bandes (1). Comme il était impossible de réduire par la force tant de places tenues par les compagnies, il fallut se résoudre à négocier leur évacuation, et à *faire la vide*

---

(1) Pour l'histoire des compagnies Anglo-Gasconnes en Auvergne et dans les provinces voisines du sud-est de 1380 à 1393, la source principale est Froissart. — Voy. aussi Arch. nat., KK. 322. — Bibl. nat., fonds Doat, *passim*, et coll. Gaignières, vol. 646 et 653. — *Hist. du Languedoc*, nouv. éd., t. X, preuves. — Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. Ier. — Mazure, l'*Auvergne au XIVe siècle*. — De Lalaudie, *Discours servant d'introduction à un essai sur les guerres des Anglais dans le haut pays d'Auvergne*. — A. Tardieu, *Hist. de la ville de Montferrand*. — *Tablettes histor. d'Auvergne*, t. II et III. — M. Boudet, *Assauts, siéges et blocus de Saint-Flour par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans*. Etc. — Sur Aimerigot-Marchès et sa fin, voy. *Revue d'Auvergne*, 1888, et *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1892.

moyennant une forte contribution qui fut répartie entre les provinces d'Auvergne, de Velay, de Querci et de Rouergue, malgré l'opposition de certaines villes (1). La plupart des capitaines Anglo-Gascons acceptèrent les conditions qu'on leur offrit, et observèrent loyalement le traité « d'abstinence de guerre ». Quelques-uns résistèrent, entre autres Aimerigot-Marchès qui, après avoir vendu sa bonne forteresse d'Alleuse, s'était emparé du château de la Roche-Vendais. La délivrance de l'Auvergne ne fut définitive que vers 1393.

Il ne semble pas que ce qui se passait en Auvergne ait fort troublé le Forez avant 1387, bien que déjà Louis de Chalus, capitaine de gens d'armes, eût été chargé de veiller à la sécurité du pays, et qu'on eût signalé des bandes suspectes sur le Rhône et dans le voisinage de Lyon (2). Mais, en 1387, le danger devint pressant, et cette année se passa presque tout entière en précautions et en alarmes. Une circonstance aggravait le péril : la plus grande partie de la noblesse Forézienne et Bourbonnaise était alors en Espagne avec le duc Louis II de Bourbon, qui venait de conduire une armée de secours au roi de Castille menacé par Pierre le Cruel et par le duc de Lancastre. L'expédition ne revint qu'à la fin de l'été de 1387.

Quand on sut que les compagnies Anglaises se préparaient sérieusement à déborder de l'Auvergne

---

(1) Voyez sur cette opposition le manuscrit n° 602 de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, f° 74 v°.

(2) Arch. de la Loire, B. 1915. — Arch. munic. de Lyon, CC. 376.

sur les provinces de l'est et du centre, qu'on les voyait déjà courir sur les marches du Bourbonnais et du Forez, qu'on signalait çà et là de petits partis « qui souvent venoyent espier forteresses et ambler prisonniers », la terreur fut extrême à trente lieues à la ronde. On trembla jusqu'en Nivernais, d'où on envoya en hâte un message à Pierre de Norry, lieutenant général du duc Louis II, pour savoir où étaient les Anglais qu'on disait avoir chevauché jusque dans les plaines Bourbonnaises. Un parti d'Anglo-Gascons est même signalé aux environs de Decise dans la première semaine de février 1387. A Semur-en-Brionnais, on écrit lettre sur lettre à la duchesse de Bourgogne pour lui donner des nouvelles, et on fortifie les portes et les fenêtres du donjon contre une entreprise possible (1).

La ville de Lyon se tient prête à soutenir une attaque. Les portes sont gardées, les murailles restaurées, une tour neuve bâtie, onze bombardes achetées de Jean de Offombourg, « desquelx l'une gite une pierre de XX livres ». Des chevaucheurs vont aux informations ; d'autres courent à Mâcon, où réside le bailli royal, pour l'avertir de ce qui se passe et demander ses ordres. Le capitaine de la ville concerte avec les échevins les mesures les plus efficaces pour parer au péril. Nous trouvons dans les pièces justificatives de la comptabilité municipale le mandement suivant qu'il nous paraît utile de donner en

(1) Arch. de la Côte-d'Or, B. 5507, 5508 et 6281. — Cf. B. 3588, 4636, 5728, etc. — Voy. aussi J. Finot, *Recherches sur les incursions des routiers et des Grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XIVe siècle*. Vesoul, 1894.

entier : « Museton de Viego, capitein de Lion pour le Roy messire, au premier sergent dudit sire qui sur ce sera requis salut. Nous avons de novel entendu que les Englois d'Auvergne en grant nombre de gens d'armes se doivent assembler pour venir ou pais de Lionnois, et desia ont coru es marches de Forois ou il ont prins plusieurs merchans et autres personnes. Pour quoy nous, voulians pourveoir à la garde et service de la ditte ville de Lion, si comme à nous apartient, vous mandons que vous faceis commandement de par le Roy et de par nous à touz les consuls de ladite ville qu'ils comparoissent en personne par devant nous en l'ostel du Roy notre dit sire à Roanna jeudi prouchain, heure de nonne, pour oir certaines ordennances et autres chouses que nous avons à dire touchant le fait dessus dit et pour y pourveoir en telle manière que aucun péril ne dommage ne s'en puisse ensuir. Et nous certiffier ce que fait aurez. Donné à Lion soubz notre scel le XIe jour de septembre M CCC IIII^xx^ et sept » (1).

Il est probable que toutes les forteresses comtales du Forez, qui depuis plus de vingt ans n'avaient pas été menacées et qu'on avait un peu négligées, furent plus ou moins réparées pour faire face à ce péril nouveau (2). Nous le savons d'une manière certaine pour les châteaux de Saint-Galmier, de Donzy, de

---

(1) Arch. mun. de Lyon, CC. 381. — Cf. CC. 376, 379, 387.

(2) A Paris, le 18 mars 1392 (n. st.), le duc de Bourbon déclare avoir reçu de Jean Palhoux, receveur des aides pour la guerre au comté de Forez, 2419 l. 8 s. 1 denier maille tournois pour la moitié des aides de l'année 1390, que le roi lui a donnée à cause des réparations à faire dans ses villes et châteaux de Forez (*Titres de la maison duc. de Bourbon*, n° 3861).

Bellegarde, dont les donjons furent remis en meilleur état ou munis de hourds en charpente (1). A Feurs, non seulement on répara le pont-levis et diverses parties du château, mais encore on donna une clôture à la ville. Les États du Forez, assemblés à Montbrison le 30 novembre 1387, ayant voté les trois quarts d'un fouage pour soutenir la guerre, et aider le duc de Berry à congédier les Anglais de son pays d'Auvergne, les 46 francs d'imposition de la ville de Feurs lui furent abandonnés pour la construction de la muraille, et, le 8 avril 1390, elle fut frappée d'un impôt spécial de 104 francs d'or et 12 gros pour l'achèvement de sa clôture (2). Beaucoup de couvents et de seigneurs particuliers durent suivre l'exemple du comte. Bernard Vigier, prieur de Saint-Sauveur-en-Rue, rebâtit le château, et entoura le bourg de tours et de fossés ; et il est dit expressément que ce fut à l'occasion de la guerre contre les Anglais (3).

Comme il ne manque jamais d'arriver dans les temps d'émotion populaire, le danger public donne carrière aux basses passions. A Saint-Genest-Malifaux, des ivrognes pillent le vin de Bartholet, le cabaretier, sous prétexte que les ennemis ne sont pas loin, et qu'il faut bien le boire avant leur arrivée. D'autres se familiarisent avec les Anglais, s'associent à leurs bandes, ou achètent à vil prix des effets volés par les brigands.

---

(1) Arch. de la Loire, B. 1959, 1963, 1983.

(2) Arch. de la Loire, B. 1915 et 1968. — Broutin, *loc. cit.* — *Catalogue de la bibliothèque de M. le baron Dauphin de Verna* (Lyon, 1895), n° 1367 : « Compte de la recette et dépenses faites pour la fortification de Feurs en 1388 et 1389 ».

(3) *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue*, appendice, n° 76.

Le château de Bellegarde est escaladé et saccagé par quelques malandrins. D'assez mauvais paroissiens trouvent plaisant, un jour de fête, à l'heure de la messe, de crier à tue-tête : *Veyssi los Engleys* (1).

Ces faits isolés, conservés par hasard entre cent autres du même genre dans quelques vieux registres, suffiraient à prouver que l'invasion des bandes Anglaises dans le Forez fut regardé comme un événement grave. Mais nous avons là-dessus des renseignements plus précis. Sans doute nous ne connaîtrons jamais exactement l'étendue de ces incursions, et le nom de toutes les paroisses visitées par les compagnies. Mais du moins nous savons assez bien ce qui fut fait pour écarter ou amoindrir le péril.

Constatons d'abord que, dans ces pressantes circonstances, nos ancêtres ne marchandèrent pas leur argent. Le compte rendu par Étienne d'Entragues, trésorier de Forez, le 19 mai 1389, par devant les députés des trois États et les gens de la chambre des comptes (2), contient la recette et l'emploi de cinq levées de deniers faites depuis le mois d'août 1387, savoir : un quart de fouage — environ mille francs — imposé au pays de Forez en août 1387 ; un autre quart ordonné par Monseigneur le duc par ses lettres du 6 novembre 1387 ; trois quartiers votés à Montbrison par les États le 30 novembre suivant ; un quartier voté le 2 novembre 1388 ; un dernier quart imposé le 27 mars 1389. Soit sept quartiers de fouage, ou un peu plus de 7000 francs (3). Mais on voit

(1) Arch. de la Loire, B. 1167, 1189 et 1959.

(2) Arch. de la Loire, B. 1915.

(3) Voy. dans la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, pièces supplém., p. 173, la répartition d'un de ces quarts de fouage.

par le préambule de ce document qu'un autre compte analogue avait été rendu par Étienne d'Entragues en mai 1387 ; il y faut de plus ajouter 600 francs qui furent alloués à Robert de Chalus pour garder le Bourbonnais et le Forez pendant l'expédition du duc en Barbarie, en 1390 (1), et les impositions particulières à quelques châtellenies. On peut évaluer, il semble, à 10.000 francs au moins, somme considérable alors, les dépenses qui furent supportées par le Forez pour résister aux compagnies Anglaises.

Voyons maintenant, sans entrer dans des détails trop minutieux, ce que nous apprendrons par le compte d'Étienne d'Entragues et par quelques autres documents. On a déjà vu que le duc, au milieu de l'été de 1387, était en Espagne avec une bonne partie de sa noblesse. Son lieutenant général Pierre de Norry vint de Moulins à Montbrison, au mois de septembre, « pour mettre ordonnance en la garde du païs de Forez et mettre sus genz d'armes par l'avis et conseil des genz des trois estaz et autres du païs pour résister à la male volonté et emprise des ennemiz. » On signalait vers le même temps, le mardi après la Saint-Michel, le passage dans la châtellenie de Saint-Maurice-en-Roannais d'une bande de sept Anglais, qui avaient commis divers vols, et en particulier avaient surpris un chargement de nappes, manteaux, candélabres et diverses marchandises qu'un certain Pierre Lamberton faisait venir de France pour lui et pour le prieur de Pommiers. Ces Anglais sont probablement les mêmes qu'on trouve à Villemontais, chargés de leur butin (2). D'autres

(1) Arch. de la Loire, B, 1916.
(2) Arch. de la Loire, B, 1167.

sont vus à Bussy (*Buxi*), ou ils sont suivis à la piste et chevauchés de près.

Mais le plus grand danger était alors sur la marche de Thiers et de Cervière, gardée par Louis de Chalus, et surtout vers Saint-Bonnet-le-Château. Denis de Baumont, bailli de Forez, resta en observation à Saint-Bonnet avec 26 hommes d'armes depuis le 21 août jusqu'au 14 septembre, sans peut-être réussir à empêcher l'infiltration de quelques petites bandes, bien qu'il eût été rejoint par les seigneurs de Saint-Priest et de Saint-Chamond, et qu'un accord avec le bâtard de Polignac et ses gens d'armes lui eût assuré le concours de ces hardis compagnons. Des espions allèrent jusqu'au cœur de l'Auvergne surveiller les mouvements des compagnies et s'enquérir de leurs projets.

Ils rapportèrent à la duchesse de Bourbon la nouvelle — vraie ou fausse — que 200 lances et 700 valets armés s'assemblaient pour entrer dans le pays de Forez. Mais heureusement, sur ces entrefaites, les gentilshommes commençaient à revenir d'Espagne, entre autres Jean de Châteaumorand, qui avait été un des chefs de l'expédition. Par ses lettres du 14 octobre 1387, la duchesse Anne Dauphine le chargea, lui et son frère Guichard, de pourvoir à la sûreté du Forez. Jean de Châteaumorand se mit aussitôt en campagne, et dépêcha des sergents à cheval du côté de Néronde, en Beaujolais et à Lyon pour réunir les gens d'armes disponibles, particulièrement ceux qui rentraient d'Espagne par la vallée du Rhône et se trouvaient alors en grand nombre dans le Lyonnais. Un peu auparavant, au mois d'août, Pierre de Norry avait attendu avec 300 hommes d'armes, vers Gannat, les bandes d'Aimerigot-Marchès sorties d'Alleuse pour

envahir le Bourbonnais et le Forez, et les avait forcées à se replier sur l'Auvergne. C'est pourtant de là que le principal danger menaçait encore le Forez, car, le 23 novembre, on envoya jusqu'à cinq éclaireurs à Alleuse et dans la Haute Auvergne. Il est singulier que, dans cette conjoncture périlleuse, le duc de Bourbon, enfin revenu d'Espagne, n'ait fait que traverser son comté de Forez. Il était à Montbrison le 6 novembre, mais partit presque aussitôt pour Paris.

Le commencement de l'année 1388 fut critique. Le samedi 25 janvier, un parti Anglo-Gascon s'empara de Saint-Rambert-sur-Loire. Comment et par où cette compagnie était-elle entrée en Forez ? Nous ne pouvons le dire avec certitude, mais il est probable qu'elle avait traversé les montagnes de Saint-Bonnet-le-Château, où le bâtard de Polignac et Bourg Camus étaient fort occupés à garder une frontière d'une surveillance difficile. A Lyon, on fut très ému de ces nouvelles, et le consulat envoya « Janin lo meisselier pour alar vers Montbrison saveir l'estro dou Englais » (1). Robert de Chalus, seigneur de Bouthéon, fut nommé capitaine en Forez à la suite de l'affaire de Saint-Rambert, et on envoya chercher en Bourbonnais un renfort de gens d'armes.

---

(1) Arch. munic. de Lyon, CC. 379. — On lit dans le même registre : « Item à 1 valet que tramit le capitans de S. Bonet lo Chatel a mess. les conseillers, qui lur aportit una lettre dou estat douz Engleis qui estient venuz à S. Rambert le xxv de *fevrier* l'an dessus [1388] ». Cette date est erronée, car il résulte du registre B. 1915, des archives de la Loire, que la prise de Saint-Rambert eut lieu au mois de janvier. D'ailleurs le 25 février de l'année bissextile 1388 fut un mardi ; au contraire le 25 janvier tomba bien un samedi.

Peu de jours après, on apprit la prise de Montferrand par Perrot le Béharnais (1). Ce grave événement, qui paraissait ouvrir aux compagnies les portes du Bourbonnais et du Forez, n'eut pas toutefois les conséquences qu'on pouvait redouter ; dès le lendemain le Béharnais, après avoir garotté ses prisonniers, et emballé les objets à sa convenance, jugeait prudent d'abandonner la ville où déjà, d'après Froissart, il était menacé par Louis d'Aubière, le sire de la Palisse, Plotard de Châtelus, etc.

Toute cette année 1388 se passa dans la crainte. Il circulait des nouvelles inquiétantes ; de Cervière, on annonçait que les compagnies devaient prendre trois forteresses la semaine de la Saint-Michel ; le bailli Denis de Beaumont écrivait au duc que l'ennemi préparait une grosse chevauchée qui allait envahir le pays, et qu'il était urgent de demander du secours au roi de France. Celui-ci ayant accordé au duc 60 lances, on trouvait raisonnable que 20 au moins fussent réservées à la défense du Forez.

Ces alarmes étaient peut-être excessives. Il est certain du moins qu'il restait en Forez de petites bandes isolées qui terrorisaient la province. Quatorze Anglais avaient été vus embusqués dans la forêt de Bas ; des chevaucheurs avaient fort à faire de suivre et d'épier les pillards qui *robaient* les marchands. Guillaume de Layre, qui avait remplacé Robert de Chalus, fit même sur eux quelques prisonniers. Il est vrai que, au milieu de l'été, une trêve avait été conclue entre les compagnies d'Auvergne et les sujets

(1) Le jeudi 13 février, d'après Froissart, le samedi 8 février, d'après un autre document.

du roi de France, et même, comme on l'a vu plus haut, les Anglo-Gascons avaient consenti à vider leurs forteresses. Mais, outre que la trêve n'avait pas été acceptée par Aimerigot-Marchès, on comprend qu'elle ne pouvait empêcher les hostilités de détail commises par les petites bandes séparées de leurs garnisons, et qui ne pouvaient vivre qu'aux dépens du pays où le hasard des aventures les avait conduites. Toutefois, pour ne leur laisser aucun prétexte de brigandage, on conseilla au duc de rendre les prisonniers faits par Guillaume de Layre depuis la trêve.

Les renseignements deviennent un peu plus rares en 1389, ce qui donne à croire que les grands périls commençaient à s'éloigner. Cependant des Anglais sont encore remarqués à *Maroux* (1) au mois de février. On continue à entretenir un service de guetteurs dans les châtellenies, de chevaucheurs et d'hommes d'armes sur les grandes routes et aux frontières. Le lieutenant général est de nouveau sollicité de veiller au plus tôt à la garde du pays, et on lui mande que le seigneur de Saint-Vidal a proposé une alliance du Forez avec le Velay pour la commune défense des deux provinces. Les nouvelles alarmantes reprennent leur cours: les Anglais, la chose est sûre, vont envahir le Forez la première semaine de mars; un messager vient en une nuit du Puy à Saint-Bonnet-le-Château, et de là à Clépé, donner à la duchesse des nouvelles des Anglais qui sont prêts à entrer dans le pays. Le 1er juin, elle dépêche Guichard d'Urfé au duc pour lui apprendre que les Anglais d'Auvergne « ne font pas la vide » comme

(1) Marols, probablement (Arch. de la Loire, B. 1968).

ils l'avaient promis, mais s'assemblent pour une expédition qui va peut-être inonder le Forez. Elle envoie demander du secours au sire de Beaujeu, à l'abbé de Savigny, à l'archevêque et au chapitre de Lyon (1).

Cependant que, malgré tant de menaces, rien de bien grave se passa probablement en Forez,en 1389. La trêve générale entre la France et l'Angleterre, signée à Leulinghem le 18 juin, dut améliorer notablement la situation, bien que, très probablement, de petits groupes d'aventuriers aient quelque temps encore troublé la sécurité du Forez.

Le Maître des eaux et forêts en Beaujolais au XVe siècle. — Communication de M. J. de Fréminville.

M. E. Brassart, en l'absence de M. Fréminville, donne lecture du mémoire suivant.

Un petit cahier des archives départementales de la Loire récemment inventorié et portant la cote B. 2009, contient la copie de plusieurs actes concernant les eaux et forêts du Beaujolais, jadis dépendance des ducs de Bourbon, comtes de Forez. C'est, croyons-nous, si l'on en excepte une pièce, ce que l'on possède de plus ancien et de plus *relativement* complet sur la matière. Le fonds de la « maîtrise particulière des eaux et forêts du Lyonnais et du Beaujolais », aux archives du Rhône, ne remonte pas au-delà du commencement du XVIIIe siècle, et nous n'avons

(1) Arch. de la Loire, B. 1915. — La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 77, n^e 1.

trouvé dans les inventaires des *titres de la maison ducale de Bourbon* et *du comté de Forez* que la mention de l'ordonnance de 1453 (1) dont nous rappellerons la substance après M. Chantelauze (2). En ajoutant au texte de celle-ci celui de pièces datées de 1443 (?) 1454 et 1470, nous avons un ensemble de titres originaux qui en complétant les « statuts et ordonnances concernant l'état et office du maître des eaux et forêts », en date de 1407, insérées au t. I de l'*Histoire du Beaujolais* (3) par le baron de la Roche la Carelle, permet de se rendre compte de ce qu'était ce fonctionnaire au XVe siècle, aussi bien en Forez qu'en Beaujolais, conjecturant avec l'éditeur de la Mure, et faute de documents particuliers à notre province, que les deux pays étaient vraisemblablement soumis à ce sujet aux mêmes règlements.

Si la présente communication paraît représenter à peu près une des rares sources d'informations qui nous soit restée sur cette institution, il y aurait utilité à en demander la conservation au *Bulletin de la Diana*, le texte qu'il m'a été donné de transcrire étant fatalement condamné à disparaître sous peu, tant sont grands les ravages de l'humidité et sur l'écriture et sur le papier du cahier en question qui n'était à proprement dit qu'un carnet-memorandum. L'enseignement se dégageant de sa lecture se résume ainsi.

Le maître des eaux et forêts avait des pouvoirs administratifs et judiciaires, les premiers plus étendus que les seconds. A lui incombait le soin d'ache-

---

(1) Cf. N° 5951 de l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*. P. 1388[3] cote 136.

(2) Cf. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, 2e partie, p. 299.

(3) Cf. pages 363 à 370.

ter et de vendre des bois pour le domaine, d'accorder la permission de pêcher et de faire la police des cours d'eau, des étangs, des bois. Il collaborait avec d'autres pour la mise en ferme, partie de ses fonctions qui n'était pas la moins importante : après avoir fait crier les mises et enchères, il faisait en la chambre des comptes, en présence du bailli, du juge, des gens du conseil et du procureur du duc de Bourbon, les *asservisemens* des eaux des chemins et des rivières pour les écluses des moulins et l'arrosage des prés, adjudications qui ne devenaient définitives qu'après ratification des magistrats dont il vient d'être question et enregistrement en la chambre des comptes. Il procédait de la même façon pour *estrousser* les grandes pêches qu'il avait ensuite spécialement mission de présider et de surveiller comme celles des étangs et celle de la rivière de Saône qui était louée pour trois ans. Avec les eaux, il *acensait* encore la *glandée*, la *paisson*, le pacage, la taille des bois de charpente, les « boys revenans et boys mors ». A l'égard des bois à bâtir, il était de tradition au commencement du XVe s. d'en faire don non selon la quantité d'arbres jugée nécessaire pour l'usage qu'on en voulait faire mais d'après un chiffre d'argent que l'on voulait honorable : on donnait *tant de livres, de sols ou de deniers de bois*, or, les arbres étant estimés à cette époque à très bas prix, il en résultait qu'il fallait un abatage considérable pour réaliser la somme fixée, d'où dépeuplement des bois. Une ordonnance du duc Jean, de l'année 1470, décida que les donations de ce genre se feraient désormais *en nombre d'arbres*. Une autre de ses attributions était l'acensement par châtellenie des perdrix et des épaves, le duc gardant pour lui la faculté d'accorder « licence

de chasser ès grosses bestes noires et rousses ». Nous avons dit que pour être valables, les grands acensements des eaux, des forêts, des étangs, de la pêche, devaient être faits par le maître des eaux et forêts de concert avec le bailli et le juge ; c'était une condition requise pour les adjudications à perpétuité en général et pour celles à temps intéressant directement le domaine ducal. Pour ces dernières, le *maître* avait la faculté d'adjuger seul jusqu'à concurrence d'une valeur de 10 livres, mais, réservé le cas de perpétuité, il avait toute latitude pour *asserviser* les choses qui n'appartenaient pas au suzerain, de même que comme juge, il pouvait connaître en premier et dernier ressort des litiges concernant les eaux et forêts des particuliers, ceux-ci pouvant également s'adresser directement au bailli ou au juge qui recevaient l'appel des sentences rendues par le maître des eaux et forêts dont la compétence, dans les causes relatives au domaine, n'excédait pas 10 livres. Ses sentences étaient basées sur les rapports des gardes chargés de constater en présence des greffiers et officiers du territoire les délits tels que les vols de bois, les pâturages illicites, les pêches furtives, prohibées, ou, à défaut, sur l'instruction faite d'office par le procureur du duc et une ou deux fois l'an, le chiffre des amendes infligées était transmis à la chambre des comptes pour en assurer la perception.

I.

Ordonnances faictes par le conseil de monseigneur le duc, a Molins, le dixième jour de décembre l'an mil iiii^c quarante [iii (?)]

Le maistre des eaues et forestz de Beaujolois..... de tous excés, maulx et forfaictures qui seront fai..... forestz, eauves et estangs de Beaujoloiz tant.... comme en l'empire, tant

de prises et forfaitz..... pascaiges et pasturaiges comme de..... ou autrement indeuement les boys de monseigneur et..... feront pescher par voyes furtives, occultes et autres....,..... indeues es eauves et estangs de monseigneur desquelz les forestiers et gardes desdites eauves et forestz auront fait rapport..... maistre des eauves et forestz ou en sa court et s'il y a appel dudit maistre ou de sa court, le recours dudit appel viendra devant le bailly et juge de Beaujoloiz ou en leur court.

Item, si les forestiers et gardes desdites eauves..... negligens et en delay de faire leur rapport d'aucunes offenses desdites forestz ou eauves audit maistre des forestz..... ou à sa court, le procureur de monseigneur pourra..... ladite offense ou forfaicture par devant le..... immoyennement sans ce que la cause soit..... le dit maistre des foretz.

Item, si aucun cas ou maléfice.....

Item, s'il y a débat de partie à partie au fait desdites forestz touchant le fait et les adcenses desdites forestz et eauves qui ne touche en riens monseigneur et son procureur, les parties pourront poursuyr leur cause là où leur plaira ou devant ledit maistre ou devant lesdits bailly et juge sans ce que l'on face renvoy de l'une court à l'autre ;

Item, toutes adcenses perpetuelles et asservisements des eauves et forestz, seront faictes par lesdits bailly, juge et maistre des eauves, present le clerc de la chambre des comptes;

Item, semblablement les censes à temps des boys et fourestz de mondit seigneur seront faictes et extrossées par lesdits bailly, juge et maistre et pourra ledit maistre recevoir les mises et encherres sans touteffoiz les extrosser, toutesvoyes il pourra faire extrosser des boys, forestz et eauves jusques à dix livres mais s'il y advient tiercement dedans ung moys apres son estrousse il sera receu apres l'estrousse ;

Item, aussi lesdits bailly, juge et maistre bailleront les estangs et pesches de mondit seigneur à adcense et pourra ledit maistre recevoir les mises et encheres sans les estrosser comme dessus,

Item, les grans pesches de Sone seront faictes par ledit maistre, présent ou appellé l'un desdits bailly et juge et le clerc de ladite chambre des comptes ou leurs commis.

(Arch. de la Loire, B. 2009.)

II.

ORDONNANCE DU DUC DE BOURBON RELATIVE AUX ASSERVISEMENTS DES EAUX DES CHEMINS ET DES RIVIÈRES, A L'ACENSEMENT ET A LA VENTE DES PATURAGES, DES BOIS DE CHARPENTE ET BOIS MORTS, A L'ACENSEMENT DE LA CHASSE A LA PERDRIX ET DES ÉPAVES. — 1453.

Ordonnance touchant la maistrise des eauves et fourestz de Beaujoloiz.

Charles, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, conte de Clermont et de Forestz, seigneur de Beaujeu et de Chastel Chinon, per et chamberier de France, à tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, par la deliberacion des gens de notre..... conseil, et pour eviter debat et entreprinses qui pourroient survenir entre noz amez et feaulx, bailly, juge, maistre des eauves et forestz et autres officiers de notre pays de Beaujoloiz les ung entre les autres, de notre certaine science avons ordonné et ordonnons par ces presentes lettres que doresnavant tous asservisemens des eauves courans par les grans chemins et aussi des rivières dudit pays tant pour faire excluses de molins comme faire prés nouveaulx et pour abrever les prez ja faitz estans auprès desdites rivières se feront doresnavant par notre maistre des eauves et forestz de Beaujoloiz, pourveu que les asservisemens par luy faiz seront decretez et confermez par l'auctorité de noz bailly, juge et autres de notre conseil et enregistrés en la chambre de noz comptes de Beaujoloiz pour charger notre tresorier et noz receveurs des lieux ou seront faiz lesdits asservisemens, et les forfaictures qui sont fetes et se feront en noz estangs et rivières estans dedans noz limites et la licence de pescher et aussi..... de ceulx qui peschent a filetz deffendus desdits estangs et rivières a nous appartenans sera du tout notre dit maistre des eauves et forestz de Beaujoloiz appellé avec luy les premier greffiers..... officiers des lieux ou seront faiz lesdits exces et choses dessus declarées et en tant que touche les boys nouveaulx à nous appartenans nul n'en fera donacion, vente ou..... nous ou par noz lettres pactentes à ce speciales (?) et expresses et au regard des habus et forfaictures qui se font et feront en notre dit boys, la congnaissance en appartiendra à notre maistre des eauves

et forestz lequel sera tenu de rapporter une foiz ou deux l'an les esmendes et composicions faictes par luy en notre dite chambre des comptes dudit pays pour en charger en recepte ceulx qu'il appartiendra et aussi les acences des pascaiges, pasturaiges et paissons de nosdits boys marinaulx se feront par notre dit maistre des eauves et forestz en la presence de noz bailly, juge et autres de notre conseil en Beaujoloiz tant au reaume comme en l'empire et pareillement des boys revenans et boys mors et la vente d'iceulx et des pasturaiges desdits boys et des forfaictures faictes en iceulx et la vente et congnoissance desdites choses en appartiendra à notre dit maistre des eauves et forestz en rapportant comme dessus en ladite chambre de nosdits comptes les composicions avecques les autres exploix et admendes faictes pardevant luy et en tant que touche l'acense des perdris audit pays tant au reaume que en l'empire et des espaves survenans audit pays deça et delà la rivière de Sosne, icelles acenses seront faictes et baillées en la manière ancienne et acoustumée avec les autres acenses muables de notre pays et par chascune chastellenie d'icelluy notre pays de Beaujoloiz et quant à la licence de chasser es grosses bestes noires et rousses et des droiz de ladite chasse sera reservé à nous pour en faire et ordonner à notre plaisir et vouloir. Lesquelles ordonnances et choses dessus declarées nous avons ordonné, determiné et deliberé estre tenues, gardées et doresnavant observées en notre dit pays de Beaujoloiz sans enfraindre ne corrompre en quelque manière que ce soit. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nosdits bailly, juge, maistre des eauves et forestz, advocat, procureur, tresorier et à tous autres noz justiciers et officiers etc.

III.

LETTRES DU GRAND CONSEIL DU DUC DE BOURBON INTERPRÉTATIVES DES ARTICLES DES ORDONNANCES SUR LES EAUX ET FORÊTS RELATIFS AUX « ASSERVISEMENS », AUX GRANDS ACENSEMENTS DES ÉTANGS ET DE LA PÊCHE DE SAÔNE, A L'APPEL DES SENTENCES RENDUES PAR LE MAITRE DES EAUX ET FORÊTS (19 janvier 1454, n. st.)

Lettres déclaratives de la maistrise des eauves et fourestz.

Tres chiers frères, nous avons veuez les difficultez que vous nous avez envoyées sur le fait des ordonnances que monseigneur le duc a dernierement faictes sur le fait des eaues et forestz de Beaujolois desquelles difficultés a esté parlé et en deliberacion en conseil en la manière qui sensuit. *Primo*, à la première difficulté, si le conseil de par delà peut asserviser, qui requerra audit conseil asservisemens ? A esté deliberé que ledit conseil de par delà pourra recevoir les mises et encherres d'iceulx qui vouldront asserviser sur le fait desdites eauves et forestz et sera mandé par ledit conseil au maistre des eaues et forestz qu'il face cryer lesdites mises et encherres pour les estrosser sauve et reservé le decret y estre interposé par ledit conseil. Et a la seconde difficulté qui est, si ledit maistre des eaues et forestz peut asserviser aucuns biens, droits et autres choses qui ne touchent point le fait desdites eaues et forestz ce feront ainsi qu'il a esté acoustumé d'ancienneté. Et à la tierce difficulté touchant les grans adcenses des estangs et de la pesche de la rivière de Sosne dont lesdites dernières ordonnances ne font expresse mencion etc, a esté deliberé que lesdites adcenses seront faictes par le conseil de par delà et en la maniere qu'il a esté acoustumé de faire le temps passé. Et à la quarte difficulté touchant le ressort en cas d'appel dudit maistre des eaues et forestz ou de sa court, ledit appel viendra devant les bailly et juge de Beaujolois en la leur court ainsi que a esté usé et ordonné le temps passé. Et à la quinte question touchant la prevencion ou la negligence des forestiers a esté deliberé que ladite prevencion n'..... car on doit garder à chacune court sa juridiction et ne seroit pas raison que par la negligence desdits forestiers ledit maistre des eaues et forestz fut forcluz de la congnoissance de cause qui luy appartient de son office sur le fait desdites eaues et forestz et qu'il n'ayt sa juridicion selon lesdites dernières ordonnances faictes par mondit seigneur. Et ce est l'interpretation qui a esté conclute au grant conseil de mondit seigneur pour estre gardée et observée deshormais auecques lesdites ordonnances, de laquelle interpretation on vous envoyera lettres pactentes si besoing est, tres chiers frères, notre seigneur vous ait en sa garde. Escript à Moluçon le XIXe de janvier, l'an mil IIII^{c} LIII, voz rères les chancelliers et gens du grant conseil de monseigneur

le duc. Signé Regnart. A noz tres chiers frères les bailly, juge, maistre des eauves et forestz, advocat et procureur de monseigneur le duc en son pays de Beaujoloiz.

(Arch. de la Loire, B. 2009.)

IV.

LETTRES DES GENS DU GRAND CONSEIL DU DUC DE BOURBON PORTANT QUE LA PÊCHE DE SAONE POURRA ÊTRE DONNÉE A FERME POUR TROIS ANS ET QUE L'ACENSEMENT DES ÉTANGS ET PÊCHES SE FERA SELON L'USAGE ÉTABLI PAR LES ORDONNANCES (27 juin 1454).

Lettres faisans mencion de la maistrise des eauves et fourestz.

Tres chers frères, nous avons veues les lettres que vous, maistre des eauves et forestz, avez escriptes à monseigneur le duc touchant le fait de la pesche de Sosne et aussi veu les lettres que Gayand a escriptes a mondit seigneur touchant la differance et difficulté du bail des estangs et pesches si elles seront baillées par vous tous ensemble du conseil de par dela ou par ledit maistre des eaues et forestz en la presence et par l'advis de vous tous dudit conseil etc. et au regard de ladite pesche de Sosne, monseigneur est content par l'advis de son conseil que ladite pesche soit baillée à ferme jusques à trois ans au plus offrant et quant les estanches ce feront par les fermiers et pescheurs en ladite riviere qu'il y ayt personne ordonnée et commise de par ledit maistre des eauves et fourestz pour veoir le poisson de la prinse afin de faire gecter le norrin qui auroit este prins qui ne seroit de pescher et de mailhe convenable selon les ordonnances sur ce faictes et au regard de la difficulté et differance dessusdites dont ledit Gayand a escript mondit seigneur a ordonné par la deliberacion de sondit conseil que le bail et estrousse desdites fermes de ses estans et pesches seront faictes ainsi qu'il est contenu es ordonnances autreffoiz sur ce faictes et interpretacions d'icelles jusques à ce que par mondit seigneur autrement en soit ordonné qui sera brief quant il sera en la ville de Molins ou tout son conseil sera assemblé. Tres chiers frères, notre seigneur vous ait en sa garde. Escript à

Montluçon le XXVIIe de juing mil IIII^c LIIII, les chanceliers et gens du grant conseil de monseigneur le duc voz frères, signé : Milet. A noz tres chers frères les bally, juge, maistre des eauves et fourestz, advocat, procureur et autres du conseil de monseigneur le duc en son pays de Beaujoloiz.

(Arch. de la Loire, B. 2009.)

V.

EXTRAITS D'ORDONNANCES DU DUC JEAN, RELATIFS AU DROIT DE SCEL DU AU MAITRE DES EAUX ET FORETS POUR LES « BAILLES ET ESTROUSSES », AUX ASSERVISEMENTS PERPÉTUELS, AUX ASSERVISEMENTS DES EAUX DES CHEMINS ET DES RIVIÈRES, A L'ACENSEMENT DES GLANDS ET DU PATURAGE, AUX DONS DE BOIS A BATIR QUI DEVRONT DÉSORMAIS SE FAIRE EN NOMBRE D'ARBRES (1470).

Extraict des ordonnances faictes par monseigneur le duc Jehan..... contenant cinquante-neuf articles et par icelles la plupart de celles de monseigneur le duc Charles dessus escriptes et dont partie desdits articles touchant la maistrise des eaues et foretz sont conformes et semblables de celles de Monseigneur le duc Charles ; en tant que touche la cognoissance et juridiction des boys, foretz, eaues, rivieres et abenevisemens vray est qu'il y a certains articles qui sont ampliatifs qui repugnent à celles de monseigneur le duc Charles et sont dactées lesdites ordonnances de l'an mil IIII^c LXX signées..... monseigneur : Dupuy et autres presens.

La teneur desquels articles ampliatifz et repugnans sensuit.

Item, et au regard des bailles et estrousses la moictié des sommes declarées en ung precedant article tauxées pour lettre et scel de chacune ferme et cense et qui seront faictes par le maistre des eauves et foretz, la moitié desdites sommes sera à lui pour son droit de scel et l'autre moictié sera audict clerc pour son registre, grossacion et expedicion des lettres qui sur ce auront esté faictes.

Item, et en tant que touche les asservisemens perpetuelz qui seront scellez du scel du domaine pour chacun asservisement ne sera paié que cinq solz tournois tant seulement et pour

le registre, grossacion et expedicion d'iceulx asservisemens sept solz, six deniers tournois et non plus et s'il est neccessaire descendre et aller sur aucuns des lieux ou seront faiz lesdits asservisemens les voyaiges de celluy qui y descendra seront tauxez et paiez par celluy qu'il appartiendra raisonnablement.

Item, et au regard des asservisemens des eauves courans par les chemins et aussi des rivières et ruisseaulx de notredit pays faire escluses de molins, pour faire prez nouveaulx, abrever les prez ja faiz ou autres telles choses, ilz seront faiz doresnavant par le maistre des eaues et forestz en notre chambre des comptes et non ailleurs en la presence des bally, juge et autres du conseil, present et appellé notredit procureur.

Item, et à quelque don de boys à bastir qui soit fait doresnavant en notredit pays de Beaujoloiz par nous ou noz successeurs en icelluy à prandre, les forestz de Fesche et Villeneuve estans en notre chastellenie de Perreux, ledit maistre des eaues et forestz et son lieutenant n'y obtempereront en riens pour ce que en tout ledit pays n'y a haultes forestz pourtant paisson qui sueres (ou pueres) baille, que ceulx là qui sont de ceste heure quasi destruictes et sont forestz deffendues et reservées expressement.

Item, et touchant l'acense des glands et paissons de nosdites forestz estans audit pays les adcensera, appellé avec luy ledit clerc des comptes comme il a esté acoustumé faire par cy devant.

Item, et par cy devant, quand nous avons fait aucun don de boys à bastir a esté acoustumé de faire ledit don en estimacion et jusques à une some de deniers sur ce limitée, pourquoy nos foretz sont quasi detruictes pour ce que les arbres d'icelles ont esté estimés à très petite estimacion dont très grand nombre d'arbres ont esté couppés et abbatuz en nosdites foretz à notre grant prejudice et dommaige et destruction de nosdites forestz et païsson d'icelles, avons ordonné et estably que doresnavant ne seront faiz aucuns dons par nous de boys à bastir en nosdites foretz de Beaujoloiz en estimacion de deniers, mais s'il est notre plaisir d'en faire don, il sera fait en nombre d'arbres et si par inad-

XIV. — Vue de l'Ermitage, près de Noirétable, à la fin du XVIIIe siècle.
D'après une peinture murale à St-Julien-la-Vêtre.

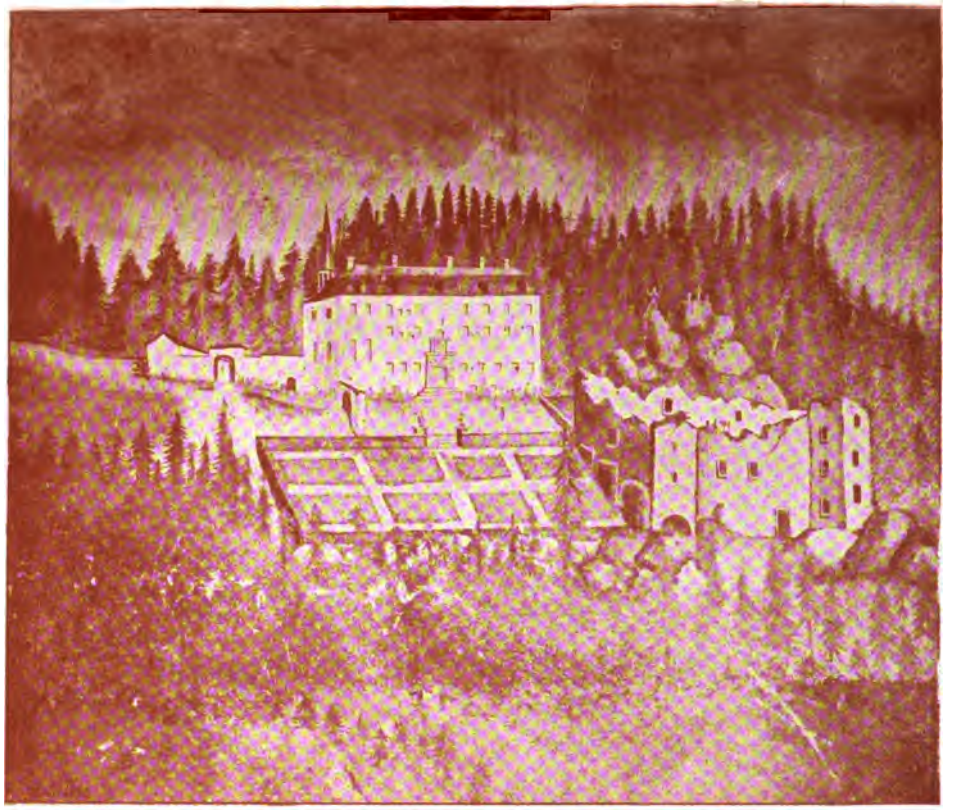

XIV. Vue de l'Ermitage, près de Noirétable, à la fin du XVIIIe siècle.
D'après une peinture murale à St-Julien-la-Vêtre.

vertance ou autrement estoit fait, voulons et ordonnons qu'il n'y soit aucunement obey ni obtemperé.

(Arch. de la Loire, B. 2009.)

Une vue ancienne du couvent de l'Ermitage, près Noirétable. — Communication de M. Éleuthère Brassart.

Il existe à Saint-Julien-la-Vêtre, à l'extrémité ouest du bourg, une bizarre construction, édifiée au commencement de ce siècle au bord de la route nationale. Sur un haut soubassement aveugle, apparaissent deux petits pavillons aussi sans ouvertures, unis l'un à l'autre par une galerie à colonnes cylindriques de bois. Cette façade extérieure a été entièrement peinte à fresque; et ceux de nos confrères qui ont passé par là se sont certainement arrêtés pour contempler notamment certain portrait qui décore le pavillon est : une dame en costume Empire, coiffée d'une immense capote à plumes, un petit châle de couleurs vives sur les épaules, lisant près d'une fenêtre ouverte. Ce bâtiment, destiné à servir dit-on de salle de fêtes, est une dépendance de la vieille maison Pâtural.

En somme, tout cela présente peu d'intérêt et ne mériterait pas de vous être signalé; mais à l'intérieur l'un des panneaux de la galerie a été décoré d'une peinture à la détrempe représentant le couvent de l'Ermitage, près de Noirétable, à la fin du siècle passé. Cette vue prise au levant est des plus fidèles comme il est facile de s'en convaincre en examinant le bâtiment central qui existe aujourd'hui dans le même état et dont les moindres détails ont été reproduits. De plus, elle est précieuse, car elle nous montre au premier plan, en avant du rocher de *Pérotine*, les

ruines de la première maison de l'Ermitage dont toute trace a disparu. Et Pérotine y apparaît avec son ancien couronnement : un calvaire et la statue en pierre de saint Jean-Baptiste qui surmonte aujourd'hui le porche de l'église de Noirétable.

Bientôt ce local abritera une école libre, il nous a paru dès lors urgent de faire de cette peinture une photographie que nous vous présentons comme complément indispensable à cette note.

La séance est levée.

Le Président,
Comte de Poncins.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère Brassart.

ANNEXE N° I.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1894.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4800 »	4620 »	4380 »	240 »
2. Cotisations à 15 fr.	1200 »	1485 »	1455 »	30 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publications éditées par la Société.....	10 »	8 »	8 »	» »
Totaux.....	6210 »	6313 »	6043 »	270 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »	1200 »	1200 »	» »
2. Frais de bureau et ports d'imprimés	500 »	412 60	252 15	160 45
3. Entretien de la salle.....	100 »	57 30	24 25	33 05
4. Chauffage.....	120 »	76 55	76 55	» »
5. Indemnité au concierge.....	120 »	120 »	120 »	» »
6. Impressions diverses.....	3000 »	3000 »	1313 35	1686 65
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	300 »	220 15	208 15	12 »
8. Fouilles et moulages	200 »	161 35	141 35	20 »
9. Frais d'encaissement.....	120 »	101 95	101 95	» »
10. Achat de jetons..	350 »	350 »	350 »	» »
11. Imprévu	200 »	178 60	178 60	» »
Totaux.....	6210 «	5878 50	3966 35	1912 15

BALANCE.

Recettes effectuées.....	6043 »
Dépenses effectuées.....	3966 35
Excédant de recettes.....	2076 65

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes

	Recettes prévues au budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1893	1978 70	1978 70	1978 70	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées	255 »	225 »	165 »	60 »
3. Intérêts des fonds en dépôt	21 20	21 20	21 20	» »
4. Somme à valoir sur la livraison aux souscripteurs de 11 volumes in 4° de *L'art Roman*	160 »	160 »	50 »	110 »
Totaux	2414 90	2384 90	2214 90	170 »

Dépenses

	Dépenses prévues au budget	Dépenses à effectuer après vérification	Dépenses effectuées	Restes à payer
1. Établissement d'une porte en fer pour isoler le cabinet d'archives	100 »	» »	» »	» »
2. Réparations aux murs de la Diana et de ses annexes	150 »	» »	» »	» »
3. Indemnité extraordinaire au bibliothécaire	300 »	300 »	300 »	» »
4. Paiement à M. Thiollier de 16 volumes de *L'art roman* non retirés par les souscripteurs	160 »	160 »	160 »	» »
5. Souscription pour la restauration de l'ancienne église de Châtelneuf	125 »	125 »	» »	125 »
6. Frais d'actes, de procuration et d'enregistrement de la donation de N.-D. de Laval	305 75	305 75	305 75	» »
7. Impressions	1000 »	911 70	» »	911 70
8. Imprévu	274 15	» »	» »	» »
9. *Souscription pour la restauration de la chapelle de N.-D. de Laval*	» »	200 »	200 »	» »
Totaux	2414 90	2002 45	965 75	1036 70

BALANCE.

Recettes.....	2.214 90
Dépenses.....	965 75
Excédant de recettes.....	1.249 15

Résultat général de l'exercice 1894.

Recettes du budget ordinaire....	6.043 »	8.257 90
Recettes du budget additionnel..	2.214 90	
Dépenses du budget ordinaire...	3.966 35	4.932 10
Dépenses du budget additionnel.	965 75	
Excédant de recettes à porter au budget additionnel de 1895.....		3.325 80

ANNEXE N° II.

BUDGET ADDITIONNEL DE 1895

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1894.....	3.325 80
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées..	330 »
3. Intérêts des fonds en dépôt.....	10 »
4. Subvention extraordinaire de l'État pour les publications de la Société et la salle d'archives.....	1.000 »
5. Somme à valoir sur la livraison aux souscripteurs de 11 volumes de *L'art roman* in-4°.	110 »
6. Cotisation perpétuelle de M. de Saint-Genest.	300 »
Total.....	5.075 80

Dépenses.

1. Établissement d'une porte en fer pour isoler le cabinet d'archives.....	100 »
2. Réparations aux murs, toitures et cheminées de la Diana et de ses annexes..	400 »
3. Souscription pour la restauration de l'église de Châtelneuf.....	125 »
A reporter.....	625 »

Report.....	623	»
4. Frais de bureau, etc. (restes à payer de 1894)...	160	45
5. Entretien de la salle (id.)...	33	05
6. Impressions diverses (id.)...	2.598	35
7. Achat de livres, etc. (id.)...	12	»
8. Fouilles et moulages (id.)...	20	»
9. Impressions.....	1.000	»
10. Reliures.....	300	»
11. Indemnité extraordinaire au bibliothécaire..	300	»
12. Imprévu.....	26	95
Total.....	5.075	80

BALANCE.

Recettes.....	5.075	80
Dépenses.....	5.075	80
Excédant.....	»	»

ANNEXE n° III.

BUDGET PRIMITIF DE 1896.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4.470	»
2. Cotisations à 15 francs.....	1.650	»
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200	»
4. Vente de publications éditées par la Société.	10	»
Total.....	6.330	»

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire.....	1.200	»
2. Frais de bureau et port d'imprimés.....	500	»
3. Entretien de la salle et de ses annexes.....	100	»
4. Chauffage.....	100	»
5. Indemnité au concierge.....	120	»
6. Impressions diverses.....	3.000	»
7. Achat de livres, abonnements, reliures.....	350	»
8. Fouilles et moulages.....	200	»
9. Frais d'encaissement.....	150	»
10. Achat de jetons.....	300	»
11. Imprévu.....	310	»
Total.....	6.330	»

II.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Aulagnier (Claude), sa brochure : *Notice sur la ville de Chazelles-sur-Lyon.* Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1895, in-8°.

Barthélemy (Anatole de), ses notices : *Note sur la classification des monnaies carolingiennes.* Paris, C. Rollin et Feuardent, 1895, in-8°.

— *Note sur le monnayage du nord de la Gaule (Belgique).* (Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*). Paris, imp. nat., 1892, in-8°.

— *Notes sur les Longostalètes, peuple gaulois.* (Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*). Paris, imp. nat., 1893, in-8°.

Beaufort (Louis de), lieutenant au 16e de ligne à Montbrison, son ouvrage : *La vallée de l'Ubaye (Basses-Alpes), à l'époque celtique et romaine.* Le Puy, (Marchessou fils), 1893, in-12.

Bertrand (Alfred), conservateur du musée départemental de Moulins, sa notice : *Découverte de ruines antiques à Moulins (Allier).* (Extrait du *Bulletin-revue*

de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais). Moulins, H. Durond, 1895, in-8°.

Boudet (Marcellin), président du tribunal de Saint-Flour, son ouvrage : *Villandrando et les Écorcheurs à Saint-Flour. Documents inédits sur la crise des routiers.* (Extrait de la *Revue d'Auvergne,* septembre-octobre 1894). Clermont-Ferrand, (G. Mont-Louis), 1895, in-8°.

Brun (abbé) : hache en serpentine trouvée au lieu dit les Mays, à Chalmazel.

Longueur, 0m 115.

Clairet, au Cluzel, près Lésignieu : 1785, 9 septembre — Lettre de voiture accompagnant l'expédition faite par la verrerie royale de Givors de deux cents bouteilles de verre noir à l'adresse de Monsieur Misaçon (Méjasson ?), receveur de la commanderie de M. de Monspey, à Montbrison.

Original, papier.

— 1785, 18 novembre — Lettre adressée de Paris par M. le chevalier de Loras, ancien commandeur de Montbrison, à M. le chevalier de Monspey nouveau commandeur, l'informant qu'il lui abandonne les arrérages de son temps sur les objets qui n'ont pas été mis en prestation absolue par ses prédécesseurs MM. du Saillant et de Chauvance.

Original, papier.

— Fin XVIIIe siècle. — Liste des titres concernant la commanderie de Montbrison, adressée par M. de Brioude à M. le commandeur de Monspey et extraite d'un registre intitulé : Cartulaire du Comté de Forez, déposé au greffe de la chambre des comptes de Paris.

Copie, papier.

Dumoulin (Maurice), bibliothécaire de la ville de Roanne, son ouvrage : *A travers les vieux livres. Esquisse de bibliographie.* Roanne, (P. Roustan), 1895, in-4°.

Durand (Vincent), son mémoire : *Ewiranda et les noms de lieu de la même famille.* (Extrait de la *Revue archéologique*). Paris, Ernest Leroux, 1894, in-8°.

Fréminville (Joseph de), archiviste de la Loire : *Inventaire des archives départementales,* série B, tome III, feuilles 7 à 11 (épreuves).

— *Série E. supplément,* feuilles 53 à 58 (épreuves).

— *Rapport de M. l'archiviste du département à M. le Préfet de la Loire. Conseil général, séance ordinaire d'août 1895.* Saint-Etienne, 1895, in-8°.

Guillemot (Antoine) : Titres de l'acquisition du bois de Pourcharesse par Antoine du Puy, seigneur dudit lieu et de Chabreughol (1464-1468), deux cahiers pet. in-f° papier de 16 et 10 feuillets, contenant copie des pièces suivantes, dont les trois premières reproduites en double. — Le second cahier est seul authentiqué par deux notaires, sous la date de 1466, mais l'écriture du premier est aussi du temps.

1464 (1463 v. st.), 9 janvier. — Le duc de Bourbon avait exposé aux enchères le domaine utile de son bois de Pourcharesses, paroisse de Celle, et Thomas *doz Solz* en était resté adjudicataire pour le cens annuel de 100 sous tournois, 6 sestiers seigle, 6 gros sestiers d'avoine, mesure *grenier ou cessal,* deux faix ou quintaux de foin, 2 moutons de la valeur de 13 sous tournois l'un, 2 poules, charroi et manœuvre estimés 3 sous tournois, dîme de tous fruits croissant dans les terres labourables dépendant dudit bois et 160 écus d'or neufs d'introges ; ladite vente homologuée par la chambre des comptes de Moulins, sous réserve de surenchère de

moitié en sus dans les trois mois et du double dans les six mois. Sur quoi, Antoine de Celle, écuyer, seigneur du Puy, avait fait opposition et même introduit au Parlement une instance contre le duc, attendu que lui et ses prédécesseurs seigneurs du Puy avaient sur la forêt abénevisée des droits d'usage consistant en la faculté d'y prendre du bois pour bâtir, se clore et chauffer et d'y envoyer des pourceaux : le tout tenu en fief et hommage du duc à cause de sa baronnie de Thiers. Il réclamait donc une juste compensation. Antoine d'Angères, maître des eaux et forêts des comté de Forez et baronnie de Thiers, commis par le duc pour examiner l'affaire, se transporte en conséquence au Puy, assisté de Durand Rochon, conseiller du duc, lieutenant de noble Jean, seigneur de la Molière et de Vernières, aussi conseiller et chambellan du duc et son capitaine châtelain de Thiers, de Pierre Montault, procureur, Hugues Gourrier, trésorier, et Colas Petit, greffier dudit Thiers. Après examen des titres et témoins produits par Antoine de Celle et conformément à ses offres, celui-ci est admis au tiercement, c'est-à-dire à la surenchère de moitié en plus des cens et introge pour lesquelles le bois de Pourcharesse a été abénevisé à Thomas doz Solz ; et à raison des droits d'usage qu'il a déjà sur ce même bois, il lui est fait immédiatement remise, sous le bon plaisir du duc et de sa chambre des comptes, de cette moitié en sus, plus du cinquième en toute propriété dudit bois, à prendre du côté de la Dorolle et au plus près du Puy, sans autre charge que de la tenir en fief et hommage du duc à cause de sa baronnie de Thiers. Antoine de Celle pourra s'affranchir du cens imposé sur les autres quatre cinquièmes en cédant au duc des revenus censuels d'égale valeur assis allieurs en la châtellenie, la dîme des fruits continuant néanmoins d'appartenir au duc, et alors il tiendra aussi en fief ces quatre cinquièmes. S'il veut les délaisser purement et simplement, il sera tenu au préalable d'assigner au duc, en bonne assiette de rentes, pour raison de la cinquième portion à lui cédée, un revenu en argent et redevances diverses de mêmes nature et quantités que celui formant le montant de sa surenchère.

15 mars 1464 (1463 v. st.). — La chambre des comptes du duc de Bourbon à Moulins, entérine les conventions passées

le 9 janvier précédent avec Antoine de Celle, sous réserve de la surenchère du double dans les six mois.

1464, 15 avril, à Moulins. — Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez et de l'Isle, seigneur de Beaujeu et de Roussillon, pair et chambrier de France, en considération des bons et agréables services d'Antoine de Celle, écuyer, seigneur du Puy et de Chabreughol, le relève de la clause de surenchère du double du prix dans les six mois apposée à la concession du bois et tènement de Pourcharesses assis en la paroisse de Celle, châtellenie de Thiers, « joignant aux tènemens des *Solz*, de *Puyredier*, de la *Chanerie* et de *Mossides*, ainsi qu'il s'estent au long du rif de Puyredier du cousté d'orient, la rivière de Dorolle du cousté de bize, les tènemens de la *Chal*, des *Estourneaulx*, de la *Ferrière* et de *Pourcharesses* du cousté de nuyt, et les tènemens de la *Begonie* et de *Pouzet* du cousté de mydi », primitivement adjugé par le châtelain de Thiers à Thomas doz Solz et depuis audit Antoine de Celle, et l'envoie en possession définitive sous la condition, acceptée par ledit Antoine, que celui-ci fera défricher la plus grande partie des quatre cinquièmes du bois de Pourcharesses qui lui ont été vendus à cens, là où le terrain se trouvera propre au labourage, en indemnisant par lui, moyennant la cession de telles parcelles que de raison, les usagers qui justifieraient de droits de pâture ou de cueillette de bois mort ; et aussi qu'il fera toutes diligences auprès de l'évêque de Clermont et du curé de Celle pour que la dîme des terrains ainsi mis en culture demeure au duc, sauf cession au curé de partie de cette dîme à arbitrer par les officiers de Thiers. Le duc se réserve enfin la faculté de rentrer dans les biens aliénés en remboursant les frais et améliorations faits par l'acquéreur si, dans les dix ans, il apparaît d'une lésion de plus de la moitié du juste prix.

1464, 30 juin. — Hugues Gourriet, trésorier de Thiers, reconnaît avoir reçu d'Antoine du Puy, seigneur dudit lieu, la somme de 80 écus d'or neufs pour premier terme de l'introge de la vente du bois de Pourcharesses. Témoin Durand Rochon, lieutenant de Thiers, Pierre Didier prêtre, St. de Chazaulx et autres.

1467, 20 juin, à Chartres. — Jean II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Beaujeu, pair et chambrier de France, lieutenant général du roi et gouverneur du Languedoc, remet Antoine du Puy, seigneur dudit lieu et de Chabreughol, en pleine jouissance du bois de Pourcharesses, placé depuis deux ans et demi sous sa main par les officiers de sa chambre des comptes, sous prétexte de lésion de plus de moitié du juste prix, attendu qu'une tentative de surenchère est restée sans résultat et qu'il n'apparaît pas de la lésion prétendue.

1468 (1467 v. st.), 20 février. — Les gens de la chambre des comptes à Moulins entérinent les lettres précédentes, sous réserve que les habitants des lieux voisins du bois de Pourcharesses seront appelés, le lundi de la mi-carême, pour produire au contraire et aussi « si veulent dire aucune chose recevable pour avoir ledit bois », passé lequel terme, Antoine de Celle en sera remis en pleine et entière possession, aux charges de son titre d'acquisition.

1468 (1467 v. st.), dimanche gras, 27 février. — Antoine Chappelat, prêtre, vicaire de Celle, certifie que les lieux des *Solz*, de *Massades*, des *Estorneaulx*, de la *Chabane*, de la *Ferrie*, de *Porcharesses* et des *Clozeaulx* sont de la paroisse de Celle, et qu'à la messe paroissiale dudit jour, « et à l'heure c'on fait les extrousses acoustumés » il a publié les lettres de monseigneur le duc du 20 juin 1467, ensemble l'appointement de la chambre des comptes du 20 février courant.

1468 (1467 v. st.), 14 mars. — Jean Mouschardias, sergent du duc de Bourbon, rapporte qu'à la requête d'Antoine du Puy, écuyer, seigneur dudit lieu et de Chabreughol, il a notifié aux habitants des lieux voisins du bois de Pourcharesses la main levée à lui accordée, avec signification que s'ils veulent y contredire, ou mettre à plus haut prix ledit bois, en remboursant audit Antoine la somme par lui payée pour introges, ils aient à comparaître en la chambre des comptes de Moulins, le lundi de la mi-carême, à peine de forclusion.

1468 (1467 v. st.), 30 mars, à Moulins. — La chambre des comptes donne défaut contre les habitants des lieux circonvoisins du bois de Pourcharesses et, du commandement du

duc de Bourbon, au rapport de maître Jean de la Goutte, son conseiller et général de ses finances, donne main levée à Antoine du Puy du bois de Pourcharesses et l'en envoie en pleine jouissance ; présent à ce ledit maître Jean de la Goutte, maître Pierre de Culant, lieutenant du sénéchal de Bourbonnais, Olivier Mellet, procureur général, et autres conseillers de monseigneur le duc.

— Terrier de partie de rente démembrée de celle d'Aubusson au profit de Jean de la Fayette, écuyer, seigneur de Laquest, le Viscontat-lès-Celle et le Suc, à la forme d'accord intervenu le 18 juillet 1487 entre ledit Jean de la Fayette d'une part, et Isabeau de Beaufort, veuve de Jean de Montboissier, chevalier, seigneur dudit lieu, Aubusson et Boissonnelle, et Jean de Montboissier son fils, seigneur et dame d'Aubusson, de l'autre. Antoine de Montorcier, notaire. 1487.

Ce terrier prend dans sa presque totalité sur la partie méridionale de la commune actuelle de Vollore-Montagne (Puy de Dôme) ; il comprend aussi quelques territoires situés sur les communes limitrophes de Vollore-Ville, Augerolles, et peut-être la Renaudie, même département ; le tout sur les confins du Forez.

Tenanciers et territoires : F° 1, Pal Rossias, de la Charbonellie et consorts : mas et tènements contigus de la *Barrière*, l'*Arterie, las Sanhes de la Lobeyre*, la *Charbonerie*, la *Burie*, *Champt Vidal*, joignant le grand chemin de la Goutte à Augerolles de midi, le ruisseau de Royet d'orient. — F° 3 v°, Antoine Rossias et consorts : part du mas et tènement de la *Reynardie* (identique ce semble au hameau actuel des Rossias), joignant le tènement de la Beuronie d'orient, celui de *Bouschatel* de midi. Plus, part du tènement de *Montboc*, joignant les bois du duc de Bourbon dependant de son comté de Forez d'orient, le bois des seigneurs et dame d'Aubusson appelé de la *Jallerie* de midi, les terres de la Chevalerie de bise. Plus, pré au tènement de l'*Odigerie*, joignant le chemin d'Aubusson à Neyretable de bise. — F° 8 v°, Antoine de

Fauxfournolz et consorts : part du mas et tènement de la *Bartinie*, joignant les lieux de Mayet et du Pradel d'orient, le ruisseau de Couzon de midi, les communaux de Tussugières de nuit (soir). Plus, part du tènement de la Gautellie, joignant les terres du tènement de Durbise d'orient et midi, celles du tènement de l'Odigerie de nuit, celles du tènement de Fauxfournolz de bise. Plus, part du mas de *Faulxfournolz* joignant les terres du tènement de la Chevalerie d'orient, celles du tènement de Durbise de midi, le tènement de la Gautellie de nuit, le ruisseau de *Couste* descendant du *seytadour* de Bourner à celui de Faulxfournolz de bise. — F° 12 v°, Pierre Audiger, de la Borie, et son frère : leur part et *ferne* du tènement de la *Borie*, confiné par les terres du mas de la Charbonellie d'orient, le ruisseau de Couzon de midi, les héritages du tènement de *Tour* de nuit, les tènements de l'Odigerie et de Royllis de bise. — F° 17, Thomas Audiger et consorts : mas et tènement du *Royllis* confiné par la *Chalm de Faupy* aux tenanciers de Durbize d'orient, le tènement de la Borie de midi, celui de l'Odigerie de nuit, le ruisseau de Couste et le tènement de la Gautellie de bise, au cens unique d'un sestier contenant huit cartes de miel, mesure d'Aubusson. — F° 18, Antoine Bardi du Mas, de l'Odigerie : part dudit lieu de l'*Odigerie* confiné par le ruisseau de Gorches de bise, le tènement de la Borie de midi, les communaux du Sopt appelés les *Ribères* de nuit. — F° 24, Benoît Jaller, de la Bourletie, et consorts : mas et tènements de la *Bourletia* et de la *Vayssère* joignant les communaux de la terre d'Aubusson d'orient, les bois du seigneur d'Aubusson de midi, le tènement de la Reynardie de nuit, celui de Montbouc de bise. — F° 29, Pierre de Sopt et consorts : leur part des tènements contigus du *Sopt* et du *Tor*, confinés par le tènement de l'Odigerie d'orient, le ruisseau de Couzon de midi, le Puy de Parnyent de nuit, le tènement des Gorches de bise. — F° 30 v°, Anne Bas et consorts : part du tènement de *Parnyent*, confiné par ceux du Sopt d'orient, du Pradel de midi, de Mayet de nuit, et de Sertongier de bise. Mention de cens « acquis de la Mocte ». — F° 32, P. de Durbize et son neveu : le tiers des lieux, mas et tènements contigus de *Durbize*, les *Chalveaulx* et la *Chalm de Faupy*, joignant les communaux et héritages des Chevalerias d'orient, les tè-

nements de la Burie de midi, de l'Odigerie, de nuit, et de Faulxfournolz, de bise. — F° 38 v°, Ant. Audiger et son frère : mas et tènement de *las Gorches*, confiné par les tènements de Chodebrit d'orient, de l'Odigerie de midi, de Sertongier de nuit, de la Retrue et de Chabodias, de bise. — F° 40, Mathieu Fayard, de Bourdillon : tènement de *Chaudabrit*, joignant le tènement de Faulxfournolz d'orient, le *rif* ou ruisseau du seytadour de Faulxfournolz tirant à la planche du Sopt de midi, le tènement des Gorches de nuit, le chemin de Courpière à Noirétable de bise ; etc.

Toutes les réponses sont faites du consentement d'Isabeau de Beaufort et de Jean de Montboissier son fils, qui délient les tenanciers de l'obligation de leur payer à l'avenir les redevances y énoncées.

Ces redevances consistent en sommes fixes d'argent pour taille, payables à la fête de Saint-Julien au mois d'août (28 août), et en cens de mars consistant en deniers, froment, seigle, avoine, foin, fromages, poules, cire et miel, le tout en directe seigneurie portant usage de chevalier, à tiers denier de ventes et quart denier de sous-ventes et autres *muages* accoutumés, double taille de six en six ans, manœuvres et corvées, à la forme d'un accord passé (1) entre le seigneur d'Aubusson et Boissonnelle et les habitants desdites terres, homologué par le Parlement ; les redevances sont portables à Aubusson ou, dans la justice, en un lieu plus rapproché du domicile des tenanciers qu'Aubusson lui-même.

Au f° 42, en écriture du XVIe siècle, est une récapitulation des redevances portées par le terrier, savoir : Argent 36 livres tournois, 5 sous 10 deniers ; seigle, à 6 coupes par carton, 15 sestiers ; froment, 3 cartons ; avoine, à 8 ras par sestier, 26 sestiers, 4 cartons, 3 coupes ; poules, 53 ; fromage, 41 livres ; foin, 5 faix et demi et demi-quart ; cire, 2 livres ; miel, 8 cartes ; manœuvres, 7 sous 6 deniers par maison ayant vaches labourant.

Cahier pet. in-f° couvert en parchemin, de 46

---

(1) Probablement en 1402. Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, tome IV, p. 70.

feuillets papier dont 4 blancs, le premier non coté ; belle écriture.

Ce terrier donne lieu à une observation intéressante que l'on peut faire aussi dans quelques terriers anciens prenant sur le versant oriental des monts de Forez. C'est que l'unité de territoire, au regard du seigneur direct, paraît être le mas ou tènement, c'est-à-dire un certain ensemble de terres dépendant d'un lieu habité. Aussi les tenanciers de partie d'un mas emploient-ils d'ordinaire pour confins ceux du tènement entier, exprimés par le nom des tènements limitrophes et non par celui des propriétaires, ces confins étant censés invariables et notoires. Il suffit au seigneur que la somme des redevances partielles consignées dans chaque reconnaissance individuelle représente la somme totale des devoirs auxquels le mas est assujetti, sauf aux tenanciers à se la répartir entre eux au prorata de leurs droits respectifs.

Cette conception de la tenure censuelle correspond sans doute à un état de la propriété très ancien, peut-être même, dans certains cas, à l'allotissement primitif des terres entre les familles de colons.

Libercier (le R. P. F.-M.-A.), vicaire général des Dominicains, né à Usson-en-Forez, son ouvrage : *Marie, mère de Jésus, histoire, réflexions et prières.* Compositions par Andhré des Gachons. Paris, Léon Gruel, 1895, in-12.

Marsy (comte de), directeur de la Société française d'archéologie, sa notice : *Du mouvement des études sur l'architecture religieuse du moyen âge en France* (1891-1894). (Extrait du *Compte-rendu du 3e congrès*

scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894). Bruxelles, (Polleunis et Ceuterick), 1895, in-8°.

Meaux (vicomte de) : 1494, 19 juillet. — Lettres-patentes du roi Charles IX, données à Lyon, évoquant à nouveau devant son grand conseil, à la requête des habitants des terres et seigneuries de Leignec et du Devetz en Forez, condamnés par un premier arrêt du 3 avril dernier, le procès engagé entre ces derniers et Guillaume de Châteauneuf, seigneur desdits lieux, prétendant les obliger, d'après des titres par eux contestés, à faire certains charrois, corvées et manœuvres à la borie ou métairie du Devetz et au château de Leignec.

Parchemin barlong avec superbe sceau et contre-sceau royal.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Mars-octobre 1895.

— Maindron (Ernest) : *L'ancienne Académie des sciences. Les Académiciens*. (1666-1793). Paris, (Bernard-Tignol), 1895, in-8°.

Planeix (abbé A.), missionnaire du diocèse de Clermont, son ouvrage : *Vie de M. l'abbé Randanne, supérieur de la mission diocésaine de Clermont-Ferrand*. Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1895, in-12.

Poidebard (William), ses ouvrages : *Généalogie de la famille Veyre de Soras dans le Haut-Vivarais*. Lyon, (Mougin-Rusand), 1894, in-12.

— *Généalogie de la famille Dugas* (1347-1895). Lyon, (Mougin-Rusand), 1895, in-4°.

Prajoux (abbé), sa notice : *Un procès de pêche en*

Roannais au XVIIIe siècle (1721-1754). Lyon, Louis Brun, 1895, in-12.

Reure (abbé): Goin (D^r), *Notice sur les eaux minérales de Couzan (Sail-sous-Couzan) (Loire).* Paris, Germer-Baillière, 1878, in-8°.

— Guigniaut, *Notice historique sur la vie et les œuvres de M. C. Fauriel, lue dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 9 août 1861.* Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1862, gr. in-8°.

— Hugues (D^r), *Les eaux silicatées de Sail-les-Châteaumorand (Loire). Du rôle de la silice et des silicates dans les eaux minérales.* Nice, veuve Eugène Gauthier et Cie, 1868, in-12.

— Jurie-Descamiers, près le mont Pilat, l'un des commettans au pays de Forez, *Remplacement général des droits onéreux, présenté à l'auguste Assemblée Nationale et dédié aux Français.* Vienne, veuve Védeilhé, 1790, in-12.

— Ladevèze, *Essai sur les eaux minérales de Saint-Galmier.* Lyon, (Nigon), 1894, in-12.

— *Réponse à la demande de translation de la préfecture du département de la Loire à Saint-Etienne,* par M. L. M. de M. P.. Montbrison, Cheminal, 1832, in-12.

— Servajean (D^r), *Des eaux minérales de Saint-Alban au point de vue clinique et des diverses méthodes de traitement par l'acide carbonique.* Paris, G. Masson, 1880, in-8°.

— — *Etude clinique sur le traitement par l'acide carbonique aux eaux de Saint-Alban.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1879, in-8°.

— *Station hydro-minérale de Saint-Alban.* Lyon, 1877, in-8°.

— Rachat par messire Jean-Claude du Croc, seigneur de Saint-Polgues, de la pension fondée par Anne de Chevrières et les précédents seigneurs de Saint-Polgues, en vue de la création et service d'une première messe à dire tous les dimanches à perpétuité dans l'église dudit lieu, reçu Me Rajat, notaire royal (5 juin 1702).

Expédition authentique. Papier.

— Contestations entre les curés et prêtres desserviteurs de l'église paroissiale de Saint-Germain-Laval et les possesseurs du domaine Cherchand, sis dans la paroisse de Saint-Julien d'Oddes, au sujet du service et paiement d'une pension gagée sur ce domaine. (1720-1778).

Vente par messire François-Adrien Rullet de la Murette, héritier de M. Jean-Baptiste Barail, à messire Emmanuel-Gaspard du Bourg, de maison et masure sises à Saint-Germain-Laval, de vignes à Chanay, les Grands-Rameaux et Motte, du moulin de Pertuiset et ses dépendances, sis en la paroisse de Verrières, enfin du domaine de Cherchand, plus le fief, terrier et droit de dîme dépendant dudit domaine, lequel se tient dans le village des Farges, paroisse d'Amions, reçu Me Mazet, notaire royal (8 juin 1720). — Signification à MM. Michon, père et fils, nouveaux possesseurs du domaine Cherchand, de renouveler le terrier au profit de l'église de Saint-Germain et de payer les arrérages de rente dus par M. le comte de Saint-Polgues (11 janvier 1775). — Consultation par les sieurs Michon père et fils assignés en la sénéchaussée de Montbrison, à la requête du curé et prêtres desserviteurs de l'église de Saint-Germain-Laval (22 mars 1776). — Sommation et pièces de procédure diverses dans l'instance entre les sieurs Michon et les mêmes desserviteurs (7 février - 22 avril 1776). — Quittances (sous réserve) d'arrérages de rente par le comte de Saint-Polgues au profit des

desserviteurs de ladite église (18 mai 1775 - 9 juin 1778).

Douze pièces manuscrites, papier.

— Renouvellement de terriers au profit de M. le comte de Saint-Polgues. 1773-1776.

Convention entre Me Antoine Fialin, notaire à Cremeaux, et Me François Burlot, commissaire en droit romain (*sic*) à Roanne, au sujet de la rénovation du terrier qui se lève dans les paroisses de Saint-Romain-la-Motte, à cause des fiefs de Voulde, la Motte et de la rente de la Rulière (9 mars 1773). — Conventions entre ledit Me Fialin, et Claude-Benoît Jaquemain, aussi notaire et commissaire en droits seigneuriaux à Saint-Just-en-Chevalet, relativement à la rénovation du terrier prenant à Saint-Julien d'Oddes, Saint-Germain-Laval, Souternon, Cherchand, etc. (25 août 1775).

Deux pièces originales, papier.

— Démêlés de M. le comte de Saint-Polgues avec ses voisins et tenanciers. (1782-1793).

Assignation à M. Pierre Farge, dit Martinet, au sujet de la propriété d'un fossé limitant leurs héritages respectifs au lieu dit l'Espinasse, paroisse de Saint-Polgues (5 juillet 1782). — Assignation à M. Gabriel Coste, curé dudit lieu, au sujet du mode de paiement de la dîme (juillet 1787). — Assignations à Antoine Jourlain et Pierre Nodin, laboureurs dudit lieu de Saint-Polgues, au sujet du droit de corvée (17 et 18 juillet 1787). — Quittance du sieur Maingua, de Cordelle, et acceptation par lui d'un arbitrage entre les deux parties au sujet du droit de chasse (29 août 1793). — Jugement rendu par le tribunal du district de Riom entre M. Dubourg de Saint-Polgues, propriétaire des terres du Cheiz et de Barmont en Auvergne, et les sieurs Sylvain Fillias et Jean-Baptiste Prieuret, marchands d'Auzance, fermiers et métayers desdites terres (24 mai 1792).

Cinq pièces manuscrites, papier.

— Pièces relatives à des redevances dues au prieuré de Charlieu par M. le comte de Saint-Polgues. (1739-1777).

Mémoire des frais et déboursés faits par M. Antoine Co-

pineau, procureur en parlement, dans le procès entre M. Jean de Kessel, seigneur prieur de Charlieu, M. de Bérulle et M. de Saint-Polgues, poursuivants de l'exécution de la sentence d'ordre de la terre de Bornat (1739). — Quittance des servis dus depuis quinze années audit prieuré sur des maisons et prés vendus à M. l'avocat Bardet (10 juillet 1777).

Deux pièces manuscrites, papier.

— Vente sous seing privé à M. le comte de Saint-Polgues par Pierre Farge, marchand de Saint-Germain-Laval, acquéreur des fonds de la prébende du Pra sise dans la paroisse de Bully, d'une terre dépendant de ladite prébende (22 juin 1791).

Original, papier.

Renoux (abbé), vicaire à la Palisse, sa notice : *Voyage en Suisse de la société botanique de France.* (Extrait de la *Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France).* Moulins, (Etienne Auclaire), 1894, in-8°.

Rouméjoux (A. de), inspecteur de la Société française d'archéologie, sa notice : *Fouilles de la Tour de Vésone à* [*Périgueux*], avril 1894. S. l. n. d., in-8°.

Sachet (abbé), supérieur du Petit Séminaire de Montbrison, sa notice : *Note sur un missel Lyonnais du XVe siècle. Le calendrier de l'Eglise de Lyon au moyen âge.* (Extrait du *Bulletin de la Diana).* Montbrison, (E. Brassart), 1895, in-8°.

Signerin (abbé Charles), son ouvrage : *Histoire de Chevrières. La seigneurie et la paroisse depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1894, in-8°.

Testenoire-Lafayette (C.-P.), sa notice : *Souvenirs*

du vieux Saint-Etienne. Léonard Janier, curé de Saint-Etienne-de-Furan (1569-1576), le plus ancien des écrivains stéphanois. Saint-Etienne, (Théolier et Cie), 1895, in-8°.

Vachez (Antoine), ses ouvrages : *Les châteaux historiques du Roannais. Saint-Marcel de Félines. Notice historique et archéologique.* Roanne, (P. Roustan), 1894, in-4°.

— *Le Christ d'ivoire. Légende.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1894, pet. in-4°.

Vanel (abbé), curé d'Essertines-en-Donzy, ses notices : *Un confrère de Massillon au collège de Montbrison. Le père Jean-Joseph Maure.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais).* Lyon, (Mougin-Rusand), 1889, in-8°.

— *Un pèlerinage au tombeau de Saint Jean-Népomucène.* (Extrait de la *Revue du monde latin,* janvier 1888). Paris, (G. Balitout et Cie), 1888, in-8°.

Varax (Paul de), sa notice : *L'oppidum du Terrail à Amplepuis.* (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, (Mougin-Rusand), 1895, in-8°.

Échanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 2e série, nos 1 à 8. Janvier-août 1895.

Aurelle-Montmorin (commandant d'), La première croisade au point de vue militaire.

Académie d'Hippone : *Bulletin.* N° 27. 1894.

— *Comptes rendus des réunions tenues pendant l'année 1894.*

Institut de Carthage. *Revue Tunisienne.* 2e année, n° 7, juillet 1895.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin historique et philologique.* Nos 1 à 4. 1894.

— *Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, et des sociétés savantes de Paris et des départements.* 1895.

— — Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* Années 1894 et 1895.

— *Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du congrès, le samedi 20 avril 1895 par M. Moisson, membre de l'Académie des sciences, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes.*

Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions.* 16e année, tome XXXI, nos 2 et 3; tome XXXII, n° 1. Mars-août 1895.

— *Annales.* Bibliothèque d'études. Tome V. *Mission Étienne Aymonier. Voyage dans le Laos.* Tome Ier.

— — Bibliothèque de vulgarisation. Tome VIII. *Le bois sec refleuri.* Roman Coréen, traduit par Hong-Tjyong-ou.

Smithsonian institution. *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution,* to july 1893.

ociété agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Mémoires et procès-verbaux. Tome VII, années 1891, 1892, 1894.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, *Bulletin*, tome XI, n° 155, 1er et 2e trimestres 1895.

Société Belfortaine d'Émulation. *Bulletin*. n° 14 1895.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 26e année, nos 2 à 10, février-octobre 1895.

Société de Borda. *Bulletin*. 20e année, 1er, 2e et 3e trimestres 1895.

Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire. *Annales*. 2e série, tome XV, 1re livraison. Janvier-mars 1895.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin*. 22e année, 1re à 5e livraisons 1895.

Société d'Émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne*, 11e année, nos 1 à 3. Janvier-juin 1895.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*. 113e, 114e et 115e livraisons. Février-octobre 1895.

Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. *Bulletin-revue*. 3e livraison. Octobre 1894.

Mémoire sur les sépultures des seigneurs et ducs de Bourbon à Souvigny, Bessay et Champaigue (Allier). Manuscrit publié par M. Alfred Bertrand.

Société des amis des Sciences et Arts de Rochechouart. *Bulletin*. Tome IV, n° 6, janvier 1895 ; tome V, nos 1, 2 et 3, mars-juillet 1895.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 2e série, tome VII, 3e et 4e trimestres 1894. Janvier-juin 1895.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Revue de Saintonge et d'Aunis.* XVe volume. 2e et 5e livraisons. 1er mars et 1er septembre 1895.

Société des études historiques. *Revue.* 4e série, tome XII, 60e année. 1894.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 14e année, 2e série, nos 13 à 15. 1er, 2e et 3e trimestres 1895.

Société Éduenne. *Mémoires.* Nouvelle série, tome XXII, 1894.

Bulliot (J.-G.), Une légende cyclopéenne à Autun (avec plan). — Martinet (abbé Adrien), Armorial du chapitre noble des chanoines séculiers de Saint-Pierre de Mâcon nommés de 1559 à 1689, d'après un manuscrit original.

Société française d'Archéologie: *Congrès archéologique de France.* LIXe session. *Séances générales tenues à Orléans en* 1892.

Société historique de Compiègne: *Bulletin.* Tome VIII. 1895.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXXVII, 1er semestre 1895.

Abonnements.

L'ancien Forez. 14e année. Avril 1895.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LVI. 1re à 4e livraisons. Janvier-août 1895.

Enlart (C.), Villard de Honnecourt et les Cisterciens. — Bruel (A.), Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, par l'abbé Ulysse Chevalier, analyse. — Ledos, Etudes sur la ville de Thiers, par Hubert Jacqueton, analyse. — Brutails, Origines françaises de l'art gothique en Italie, par C. Enlart, analyse.

Bulletin monumental. 6e série, tome IX, n° 6, 1894; tome X, n° 1, 1895.

Poidebard (Alexandre), Les vases funéraires de Monsols (Rhône).

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 2e série, tome XLI, 5e et 6e livraisons, mai-juin 1895 ; tome XLII, 1re à 4e livraisons, juillet-octobre 1895.

Revue archéologique. 3e série, tome XXVI, mars-juin 1895 ; tome XXVII, juillet-octobre 1895.

Monceaux (Paul), Le musée de Cherchel (Algérie).

Revue du Lyonnais. 55e année, 5e série, tome XIX, nos 112 et 114, avril et juin 1895 ; tome XX, nos 1 à 3, juillet-septembre 1895.

Eraud (docteur J.), Étude historique sur le canton de Pélussin (Loire). — Grisard (J.-J.), Odyssée de la table de Claude découverte à Lyon en 1528. — Rondot (Natalis), Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle. — Varax (P. de), Histoire d'Amplepuis depuis l'époque gauloise jusqu'en 1789.

Revue épigraphique du Midi de la France. Nos 77 à 79. Janvier-septembre 1895.

Les dieux de la Gaule celtique.

Roannais illustré. 7e série, 1re livraison. Janvier 1896.

Bonnassieux (Pierre), Quelques mots sur l'industrie de la toile à Panissières au XVIIIe siècle.

III.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. Charles-Emmanuel de Laval d'Arlempdes, à Salornay, près Mâcon, reçu le 15 mai 1895.

M. l'abbé Cheminal, vicaire de la Primatiale, à Lyon, reçu le 20 mai 1895.

M. l'abbé Deguerry, vicaire de la Primatiale, à Lyon, reçu le 20 mai 1895.

M. l'abbé Pourrat, professeur de philosophie au Petit Séminaire de Saint-Jean, à Lyon, reçu le 20 mai 1895.

M. l'abbé Forest, professeur de l'école cléricale, à Montbrison, reçu le 24 juin 1895.

Membres décédés.

M. le comte Joseph Palluat de Besset, au château de la Salle, à Nervieux, membre perpétuel.

M. Henri Théolier, imprimeur et directeur du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Étienne, membre titulaire.

M. Edmond Révérend du Mesnil, à Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais, membre correspondant.

Démissionnaires.

Madame Léopold Varin, à Montbrison, membre titulaire.

M. l'abbé Ferrad, à Lyon, membre titulaire.

M. Joseph des Gayets, à Saint-Germain-Lespinasse, membre titulaire.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1895

BULLETIN DE LA DIANA

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 1895.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. M. de Boissieu, V. de Boissieu, A. Brassart, E. Brassart, abbé Brosse, abbé Claret, J. Déchelette, V. Durand, Favarcq, de Fréminville, Guilhaume, Jeannez, Lachmann, vicomte de Meaux, E. Morel, baron des Périchons, comte de Poncins, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé Sachet, Alph. de Saint-Pulgent, B. Thevenet, abbé Versanne, Vidal.

Se sont fait excuser : MM. l'abbé Reure, C.-P. Testenoire-Lafayette, A. Vachez.

M. le Président s'exprime ainsi :

« M. Henri Théolier, rédacteur en chef du *Mémorial de la Loire*, membre titulaire de la Diana, vient de mourir à Saint-Etienne. Trop d'éloges ont été déjà décernés à sa mémoire, sur sa tombe et dans tous les journaux de la région, pour que nous puissions parler de lui longuement aujourd'hui. Doué d'un esprit fin et délicat, plein de goût pour les lettres et les arts, amateur de curiosités et de raretés foréziennes, M. Théolier aurait pu marquer sa place dans la littérature, si les soins et les soucis de la rédaction et de la gérance d'un grand journal n'avaient réclamé tout son travail et absorbé tout son temps. Pendant plusieurs années, il avait imprimé les *Mémoires de la Diana*, et les rapports entre notre Société et lui avaient été toujours excellents. Les regrets causés par sa mort sont unanimes, et l'expression n'en saurait être que très sincère.

Notes sur le canton de Saint-Genest-Malifaux. — Le Bois Farost et la Font-Ria. — Un poème inédit de L. Jacquemin. — Communication de M. Charles Guilhaume.

Le canton de Saint-Genest-Malifaux paraît avoir été assez peu étudié jusqu'ici, et l'histoire des événements dont il fut le théâtre renferme des points encore bien obscurs.

On sait, en somme, fort peu de choses sur la bataille de 1465, entre la petite armée du duc de Milan et les troupes Foréziennes (1), bataille qui au-

(1) Chantelauze, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 270, émet des doutes sur l'authenticité de cette rencontre et la

rait laissé à une parcelle de terrain le nom de *Cimetière des Lombards*. Le combat du Bessat, dont la date serait réellement 1562, est un peu plus connu, grâce à la Tour-Varan (1), qui a essayé de concilier les récits passablement divergents de nos vieux annalistes; mais, en jetant les yeux sur la carte de ce petit coin de terre, que penser des lieux dits que l'on voit surgir de toutes parts, nombreux, pressés, confus, presque contigus, parfois, les uns aux autres, et qui portent, depuis des temps bien antérieurs à ces peu importants faits d'armes, les noms éminemment suggestifs de la *Batterie* (2), les *Fosses*, les *Citadelles*, le *Combat*, les *Tours*, le *Palais*, le *Batailler*, le *Plâtre du Camp*, le *Châtelard*, la *Fortinée*, le *Combeau*, la *Combelle*, le *More*, *Morianne*, les *Caves* et la *Roche des Sarrazins*, le *Bois* et le *Puy du Lombard*, etc.? Auquel des deux combats, de 1465 ou de 1562, se rapportait l'armure dorée qui, vers 1601, fut découverte, en ces parages, par un brave cultivateur, dans le creux d'un arbre qu'il venait d'abattre (3)?

Son examen aurait probablement fourni des indications bien précieuses, et, qui sait? tranché peut-

---

réduit, dans tous les cas, à un simple engagement d'arrière-garde.

(1) *Chronique des châteaux et des abbayes*, t. I, p. 325.

(2) C'est près de ce hameau que les Communes du Puy défirent, le 2 mai 1365, les bandes de Seguin de Badefol, commandées par Loys Robaut ou Rambaut, son lieutenant, qui fut fait prisonnier dans cette rencontre. — Cf. Anatole de Gallier, *Les Pagan et les Retourtour*, dans les *Mémoires de la Diana*, t. II, p. 95; et P. Allut, *Les Routiers au XIVe siècle*, p. 140.

(3) Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, t. I, p. 287.

être, d'une manière décisive, cette question insoluble aujourd'hui.

Sur les confins de la Loire et de la Haute-Loire, à peu près à égale distance des communes de Jonzieu et de Saint-Didier-la-Séauve, il existe une vaste clairière que le paysan attardé ne traverse, le soir, qu'en se signant avec frayeur : c'est le *Champ dolent*.

Une sanglante bataille aurait eu lieu sur ce sol marécageux et infertile, et les feux follets qui voltigent à sa surface représentent encore, aux yeux des populations naïves de ces montagnes, les âmes errantes des combattants tombés dans la mêlée.

La tradition (1) n'est sûrement point mensongère, mais, pas plus nos voisins du Velay que nos propres chroniqueurs ne peuvent indiquer une date certaine, ni fournir des détails précis sur cette rencontre qui intéresse également l'histoire des deux provinces.

On manque de renseignements sur la commanderie ou maison secondaire de Templiers, dont le nom est resté au hameau du *Temple*, près de Marlhes (2), et, afin d'abréger cette nomenclature déjà longue, je me contente de citer rapidement, pour mémoire, les nombreux monuments mégalithiques qui couvrent toute cette contrée, depuis la *Chambre des fées* et l'ossuaire du *Champ des Fust* (bois Panère, forêt de Taillard (3) jusqu'aux énormes pierres à bassins de

---

(1) La légende locale relative au *Champ dolent* a été rapportée par H. Malègue.

(2) Le Temple ou la Murette était un membre de la commanderie du Devesset-en-Velay, canton de Saint-Agrève (Ardèche).

(3) Ogier, *La France par cantons*, arrondissement de Saint-Etienne, p. 359. — La Tour-Varan, *Chronique des châteaux et des abbayes*, t. I, p. 265. — *Forez pittoresque*, p. 122.

Chaussitre, où la croyance populaire vient encore vénérer les empreintes du grand thaumaturge Martin.

Le bourg de Saint-Genest-Malifaux est pittoresquement assis au milieu d'un cirque de bois et de montagnes, dans un frais vallon où serpente mollement la Semène, qui coule peu profonde entre deux rives de verdure.

Le chanoine de la Mure a rattaché l'étymologie du nom de Malifaux à la vieille légende de Pilate et des monts du Pilat, en y plaçant même le lieu du suicide du faible gouverneur de la Judée.

« Et il semble, dit-il, que nos anciens ont voulu en quelque manière appuyer cette tradition par ce nom extraordinaire qu'ils ont donné au lieu duquel nous avons dit que sortoit la rivière de Cemène dans le panchant de ce mont de Pila, appellant ce lieu du nom de Mallifaux, en latin *de malis falcibus*, comme s'ils vouloient indiquer, suivant l'ordinaire façon qu'on parle de la mort, qu'elle avoit usé en ce Mont de la plus cruelle de ses faux, qui sont les violentes rages d'un horrible désespoir, pour moissonner l'indigne et odieuse vie de celuy qui par l'injustice de sa complaisante sentence avoit esté le criminel autheur de la mort douloureuse du divin Autheur de la vie » (1).

---

(1) *Histoire civile et ecclésiastique du pays de Forez*, livre V, chap. XV, p. 156. — M. Aug. Bernard n'a pas hésité à reproduire, dans son *Histoire territoriale du Lyonnais*, la forme latine de *malis falcibus*, qu'on ne trouve, en réalité, sur aucun des pouillés de l'église de Lyon du XIIIe au XVIIe siècle.

MM. Testenoire-Lafayette et Gonnard qui ont publié les parties inédites de cet ouvrage (*Mémoires de la Diana*, t. V,

La commune de Saint-Genest est bornée, au nord, par de grandes étendues boisées, qui vont se raccorder, à l'est, avec l'immense forêt dénommée d'une façon générale les *Grands Bois*. Un tènement important de ces bois, celui que traverse précisément le chemin de grande communication qui relie le chef-lieu à la route nationale n° 82, porte le nom de *Bois Farost*.

Or, au milieu même de ce tènement, à quelques mètres de la jonction du nouveau chemin de la Ricamarie avec la route de Saint-Genest, se trouve une source appelée la *Font-Ria*, dont le nom est souvent prononcé dans les récits des longues veillées d'hiver, mais que, en réalité, peu de personnes de la contrée connaissent, à l'exception de quelques petits pâtres et de quelques bûcherons.

De chaque côté de cette source, se dressent deux

---

p. 53, note), rejettent, au contraire, impitoyablement cette étymologie, qu'ils prétendent inventée de toutes pièces par le bon chanoine, et, se basant sur la proximité de la paroisse, de Marlhes, ils proposent le vocable *Maroglivos*, avec les transformations successives *Marlivos*, *Marlifau*, *Malifau*.

Ce rapprochement de noms avait déjà été établi par l'auteur du célèbre *Mémoire pour les co-seigneurs de la baronnie de la Faye* (1re proposition, p. 108 ; Paris, Saugrain, 1769) ; mais l'éminent feudiste était loin de considérer l'argumentation comme bien sérieuse, puisqu'il a soin de déclarer que c'est là une simple ressemblance, une pure conjecture, dont il se garderait de profiter.

Ne pourrait-on pas, tout en écartant la légende bien fantaisiste en effet de la Mure, admettre la forme étymologique *Malis faucibus*, mauvaises gorges, mauvais défilés, que le vieil historien aurait légèrement modifiée pour les besoins de sa version pieuse, et qui a l'incontestable avantage de s'appliquer au nom lui-même et à la configuration topographique du pays.

pierres aujourd'hui bien enfoncées dans le sol, et à peu près complètement envahies par la mousse qui a lentement recouvert une inscription dont la tradition a encore gardé la mémoire, tout en altérant absolument le texte (1). La voici telle que je l'ai relevée moi-même, il y a une vingtaine d'années :

(côté gauche) [J]EGLACEDE
PEVR
EN PERDANT
MASŒVR

(côté droit) CARLON ME
CARESSE
LORSQVE[LLE]
MELAISSE

Quel est le sens obscur de ces deux distiques ? Ce n'est pas ce que je me propose d'étudier aujourd'hui (2), mais le mystère même attaché à cette fontaine, et surtout la persistance de son souvenir dans

---

(1) Le paysan qui m'indiqua la source m'avait aussi parlé de l'inscription, qui était selon lui : *Bois-moi et ne me repose pas.*

(2) On peut très vraisemblablement conjecturer que cette inscription se rapporte au séjour plus ou moins prolongé que dut faire, en ces lieux, un moine de Valbenoîte, lors du sac de cette abbaye par les Huguenots, en mai 1570. « Au premier bruit de l'approche des Calvinistes, dit la Tour-Varan, (*Chronique des châteaux et des abbayes. — Valbenoîte*, p. 272) le plus grand nombre des moines s'étaient enfuis ; ils erraient dans les bois, au fond des gorges les plus obscures et les plus ignorées, où ils tenaient caché ce qu'ils avaient emporté de plus précieux, abandonnant le reste à la rapacité des nouveaux iconoclastes qui se ruèrent sur le monastère délaissé ». Le Bois-Farost offrait, certes, le plus proche et le plus sûr asile. C'était du reste une dépendance abénevisée de Valbenoîte et son nom revient très fréquemment dans les chartes de l'abbaye.

la longue suite des traditions populaires, indiqueraient que nous sommes très probablement en présence d'une de ces sources sacrées, sur lesquelles l'attention des archéologues a été si vivement arrêtée par les remarquables travaux de notre éminent collègue, M. Bulliot, président de la *Société Éduenne* (1), mais dont l'étude, ou même la recherche, paraît bien en retard dans notre province.

Un document manuscrit fort curieux, qui provient de l'ancien fonds Nicolas, me semble fournir un excellent appui à cette hypothèse, et c'est à ce titre que j'en juge la publication tout à fait intéressante.

Cette pièce, datée de 1623 et signée « L. Jacquemin, prestre indigne », se compose de deux feuillets, écrits probablement de la main de l'auteur, et portant en tête, comme titre :

Antiquitez du lieu de Saint-Genez de Mallifaut et environs, prononcées sur un théâtre tragique audit lieu, par François Rousset, avec plusieurs écritures d'autres vers en faveur de la pureté. — L'an mil six cent vint et troys.

La lecture en est assez difficile, au point que l'un des possesseurs du manuscrit a cru devoir le faire suivre d'un essai de transcription, très peu fidèle d'ailleurs, et qui témoigne d'une médiocre sagacité paléographique. L'œuvre forme un petit poème de 108 vers, composé tout entier dans le style burlesque, récemment importé d'Italie et si brusquement adopté

---

(1) *Le culte des eaux sur les plateaux Éduens*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1867, p. 11 à 32. — *Ex-voto de la Dea Bibracte*, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. III.

par la mode, qu'il était devenu plus que de l'engouement, mais presque de la fureur (1).

Ce sont précisément les jeux de mots, à propos de tout et hors de tout propos, dont le texte est émaillé, qui en compliquent singulièrement l'interprétation, et le rendraient presque incompréhensible sans une connaissance approfondie de la région.

J'ai tâché, par quelques notes très sommaires, de faciliter l'intelligence de la pièce, sans prétendre toutefois y avoir complètement réussi (2).

ANTIQUITEZ
DU LIEU DE SAINT-GENEZ DE MALLIFAUT ET ENVIRONS,
PRONONCÉES SUR UN THÉATRE TRAGIQUE, AUDIT
LIEU, PAR FRANÇOIS ROUSSET, AVEC PLUSIEURS
ÉCRITURES D'AUTRES VERS EN FAVEUR
DE LA PURETÉ, L'AN MIL SIX CENT
VINT ET TROYS.

Il me souvient d'un jour qu'en *Farao* le boys
Estant près *Font-Roy* (3), une nimphalle voix

---

(1) On alla si loin dans cette voie, que, suivant le témoignage de Pellisson, *Histoire de l'Académie Française*, un libraire du Palais osa publier une *Passion de Notre-Seigneur J.-C.* en vers burlesques.

Il convient d'ajouter, cependant, qu'en réalité cet ouvrage n'avait de burlesque que le titre.

(2) Je n'ai pas cru devoir, conformément au texte du manuscrit, conserver scrupuleusement l'emploi des minuscules en tête des vers. Un essai de rénovation de cet usage très ancien, a été tenté de nos jours, sans beaucoup de succès, par le poète Théodore Massiac.

J'ai fait ressortir, en *italiques*, les noms donnant lieu aux jeux de mots, qui sont indiqués par de petites croix dans la pièce originale.

(3) Font-Ria, *Fons regia*.

Me vint dire ces motz, d'une plaintive audace :
Comment ozez-tu bien occuper ceste place ?
C'est la place aux poètes et tu ne chantes pas
Des muses les louanges et n'en faictz point de cas ;
Elles t'ont faict gouter du brevage des dieux
Et, ingrat, de leurs dons tu deviens oblieux :
Quite, quite ce lieu, ou chante par tes vers,
Leur los et ton païs à tout cest univers,
Ton païs, ta patrie, que l'oblieux silence
A caché, jusqu'icy, aux peuples de la France.
Je te feray scavant de ses antiquitez ;
Je te veux faire voir toutes ses raretez.
Le vaillant Hercules, ce grand domteur de monstres,
Qui, dedans l'Océan, de ses valeurs fit montres,
Qui chassa les volleurs de la mer, de la terre,
Depuis les bordz du Nil jusqu'aux bordz d'Angleterre.
Il donna, dans ces boys, une asile parfaicte ;
Les larrons d'alentour avoient faict leur retraicte,
Ce n'estoyent pas des boys comme ils sont à présant,
La Tesbaïde d'Egipte ils aloyent surpassant
Sans nimphes, sans échos, grandz, désertz et toufus,
Pleins d'espines, de ronces et de buissons confus.
Ce fut au boys *Terné* (1) où se *ternit* leur gloire,
.....,.....(2)
Car là on commença à gaigner la victoire,
La plus grand part pourtant s'enfuirent eschapez
Jusqu'au boys de *la Trappe* (2) où ils fur' *attrappez*.

---

(1) Le bois Ternay, entre Saint-Genest-Malifaux et Saint-Romain-les-Atheux.

(2) Ici se trouvent deux vers bâtonnés :
Ce fut au *Blet Harné* où, sur leurs foybles armes,
Hivert leur fit sentir ses plus chaudes alarmes.

Le lieu dit *Blet Harné* ne figure sur aucune carte, et personne n'a pu me donner, à son égard, le moindre renseignement. On pourrait, peut-être, y voir une corruption de *Beu Tarné*, nom patois du bois Ternay.

(3) Le bois de la Trappe, tènement du bois des Gauds, entre Saint-Genest et Joubert.

Ils gaignent *Chaut-daré* (1) la prouchaine fondrière :
Fuyons, dit l'un à l'autre, il faict trop *chaut derrière.*
Leur chef sur *Mont-Bouffict*, (2) tout *boufy* d'arogance,
Bien qu'il perdît des siens, ne pert pas l'espérance,
Se jete en *Mont-reveil* (3), où plusieurs ses amys
Au doux zéphir du boys s'estoyent là endormys.
Il les *réveille* tous, au combat les exorte :
Il faut mourir ou vaincre, ainsi l'honneur s'emporte ;
Puis les ayant rangé, gaignent vers le grand boys.
Mais Hercules premier y avoyt ses Gauloys,
Qui là, en enbuscade, avoit faict une *pause* (4),
Ruze qui de la mort de ces tirans fut cause.
Là, le combat fut grand, disputant la victoire,
A qui des deux partis emportera la gloire.
Une forte tempeste n'eslance tant de gresle,
Que l'on voit, parmy l'air, des flesches pesle mesle.
Qui a veu l'entre-choc de Thétis en cholère,
Qui va, qui vient, qui torne, qui s'entre-rompt contraire,
A veu le patron vray de ce mortel combat,
Qui fuit, qui suit, qui tue, qui abat, qui débat.
Les Gauloys surpassoit en grandeur de courage,
Mais ces larrons murtriers estoyent faictz au carnage
Et plus de dix contr'un ; mais Hercules arrive

---

(1) Chaud-Daré est un petit hameau situé entre les Communes et Chaussitre, au bord du bois.

Est-il nécessaire de faire remarquer que c'est la forme patoise de Chaud-derrière ?

(2) Toutes mes recherches, concernant la situation précise de ce lieu dit, sont restées infructueuses. Il est fort probable que c'est le *Monsbolferius* que l'on trouve cité dans une charte de Saint-Sauveur, *in parrochia Sancti Genesii*, *Pontius Monetarius..... dedit mansum de Montebolferii* (*Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue,* n° LVII, p. 23).

MM. de Charpin-Feugerolles et Guigue (table générale, *verbo : Montebolferii*) ont donné hypothétiquement la traduction *Montgolfier*, qui paraît bien moins exacte.

(3) Montravel, hameau situé au-dessus de la scierie du Mas, sur le chemin d'intérêt commun n° 37.

(4) La Pauze, village et scierie à l'entrée du bois de Merlon, entre le Seuve et les Tours.

Avec ses esquadrons, près du ruisseau la rive.
Là, il se fourre au flanc d'une telle furie,
Qu'on n'avoit jamais veu une telle tuerie.
Le ruisseau de *Semène* fut tout *semé* de corps
Et leur sang frais versé fit tout rougir ses bordz ;
Les fuards ramassez font un gros en *Morianne* (1)
Où les soldatz vaincueurs, d'arc et de pertuisanne
Les pamairent de vie, et *Morianne*, pour lors,
Fut toute ensanglantée et couverte de *Mortz*,
Les chevaux délaissez pour leurs playes mortelles
Furent mangez des loups, n'en restant que *les selles* (2),
Auprès de *Farao*, où quelques uns cachez
De la main d'Hercules furent tost dépeschez.
On tient que quelques uns s'encainèrent en terre
Pour éviter le choc de ceste grande guerre,
Et que là, du depuis, l'esprit pur de leurs corps
Pâtit, vaguabondant, auprès de leurs trésors,
Puis, selon ses victoires, aux lieux donna le nom,
Afin qu'a toujours mais, on cogneut son renom,
Et ce nom *Farao* fut donné à ce boys,
Qui avoit honnoré en Egipte les roys ;
Un des siens, que le ciel avoit tant fortunné
Qu'il estoit *plain* de biens avant que d'estre *nay*,
Premier bastit *Pléné* (3) et les champs d'alentour
Lors luy furent donnez pour estre son séjour.
Ces sauvages chassés, pour rendre grâce aux dieux,
On dressa un autel au milieu de ces lieux.
Ce lieu s'appelloit lors *Malliatrop* (4), par mistère,
A cause des grands maux que l'on y souloit faire ;
Mais lon changea son nom, son malheur en bonheur,
L'appellant *Mallifaut* (5), privé de tout malheur,

---

(1) Morianne ou Maurianne, hameau situé au-dessous de Pérusel, près du village de la Combe.

(2) Les Selles, pacage du Bois-Farost, près du château de Pérusel.

(3) Pléney (*plain-nay*), village important entre Saint-Genest et la Ricamarie, sur le chemin d'intérêt commun n° 33.

(4) Mal il y a trop.

(5) Mal y faut.

Puis, peupla de soldatz, des premiers de ses troupes,
Les plaines d'alentour, les vallons et les crouppes,
Et là, ses sacrifices agréables aux dieux
Firent que les dieux mêmes descendirent des cieux
Pour chacun faire un don selon sa calité,
Pour rendre ce païs plain de félicité :
Jupiter de sa paix, Junon de ses richesses,
Cérès de ses espis et de ses blondes tresses,
Et Vénus de beauté, Minerve de science,
Mars enfla leur courage pour servir de défence
Contre leurs enemys ; puis les nimphes des boys
De ces lieux, sur tous autres, vindrent faire le choys.
Puis Jupiter jura qu'il en auroit le soin,
Qu'il les protégeroit toujours en leur besoin.
Voyla, en deux paroles, le vray de ceste histoire
Que tu doys, par tes vers, en publier la gloire.
Ceste nimphe s'enfuit, me privant de sa voix
Bien que je l'apellaisse par troys ou quatre foys.
Nimphe, je te prometz du Rhin jusques au Gange,
Publier de tes sœurs et de toy la louange,
Et si aut je diray des muses les chançons,
Que jusques en Parnasse on entendra les sons.
Je veux encor chanter mil autre raretez
D'auprès de *Mallifaut*, et toutes ses beautez,
Et le los de son peuple je veux graver aux marbres
Et, en mille façons, en l'escorce des arbres.

FIN

PAR L. JACQUEMIN, PRESTRE INDIGNE.

Voici un nom qui était parfaitement inconnu, même de nos plus infatigables chercheurs, quand, il y a une huitaine d'années, parut à Lyon une petite plaquette intitulée : *Un Forézien digne de mémoire, Louis Jacquemin, prêtre, poète et historien de Saint-Genest-Malifaux,* par un de ses compatriotes (1),

(1) Lyon, Mougin-Rusand, 1887, in-8o, 53 p.

titre qu'excuse pleinement le doux orgueil du sol natal, mais qui semble un peu ambitieux lorsqu'on a examiné l'œuvre du modeste dramaturge montagnard.

Dans cet opuscule, qui aurait, je crois, gagné en intérêt à être publié dans la Loire, l'auteur, M. l'abbé J.-B. Vanel, donne d'abord l'analyse très substantielle d'une pièce rarissime de L. Jacquemin, imprimée à Lyon sous ce titre : *Le triomphe des Bergers*, par Louis Jacquemin Donnet, prestre de Saint-Geneyst de Malifaut en Forest (1), et dont il n'a retrouvé qu'un seul exemplaire, interfolié dans un volume de pièces théâtrales faisant partie du tome XXIII d'un recueil factice, provenant du collège des Jésuites de Lyon.

Malgré une indulgence facile à comprendre, et qu'il ne cherche d'ailleurs, en aucune façon, à dissimuler, l'abbé Vanel ne s'abuse point sur la valeur littéraire de son compatriote. « Dix ans après le Cid, dit-il, cette pastorale sent tout à fait sa province ; les lois de la versification n'y sont pas plus respectées que la règle des trois unités, si chère à Boileau, les hiatus abondent, le noble alexandrin y marche quelquefois sur plus de douze pieds ; nos Parnassiens s'étonneraient de certains enjambements par trop hardis. Nous passerions cependant condamnation sur ces fautes, si graves soient-elles, si notre poète avait été aussi entreprenant dans l'invention qu'il se montre audacieux vis-à-vis de la grammaire et de l'histoire. Nous l'aurions volontiers loué d'habiller ses Romains

---

(1) Lyon, pour la vefve de Louis Muguet, en rüe Neuve, proche le collège de la Très-Saincte Trinité, MDCXLVI, petit in-4° de 103 p.

et ses Juifs à la mode de son temps et de sa montagne, au lieu de leur conserver le type légendaire dont il ne s'est guère écarté. Son œuvre, médiocre au point de vue dramatique, serait pour nous un document précieux. Mais, trop soucieux de la vraisemblance, il n'a que rarement laissé échapper quelques-uns de ces traits qui trahissent le milieu où l'on vit, les mœurs et les passions qui s'agitent autour de l'écrivain. Ses personnages sont trop de convention, sa poésie trop impersonnelle: l'action n'y gagne pas beaucoup ; l'intérêt historique y perd » (1).

J'ai tenu à reproduire en entier cette appréciation, qui me dispensait, à mon tour, de toute critique. Je me permets, toutefois, d'y ajouter une simple conclusion : c'est que la comparaison de la pastorale analysée par l'abbé Vanel avec la pièce inédite dont je viens de donner communication, ne fait ressortir, en faveur de l'œuvre imprimée, aucune supériorité réelle, n'accuse aucun progrès vraiment sérieux, bien que sa devancière lui soit antérieure de vingt-trois années et n'ait probablement pas été destinée à l'impression.

La seconde partie de la notice consacrée à Louis Jacquemin, contient la reproduction intégrale d'un fragment du journal inédit de ce prêtre, relatif à la peste de 1628, d'après une copie exécutée un siècle plus tard, mais dont l'éditeur nous affirme la parfaite authenticité.

La valeur historique de ce document est assez restreinte, et son intérêt me paraît résider surtout dans les citations de noms de lieux et de personnes.

C'est ainsi que, grâce à ce mémoire, j'ai pu obte-

---

(1) *Un Forézien digne de mémoire*, p. 22.

nir quelques renseignements sur François Rousset, celui qui eut l'honneur de lire en public l'œuvre poétique de Jacquemin. Il était fils de Me Jean Rousset, notaire royal à Saint-Genest, et un passage du journal nous apprend qu'il avait porté les armes contre les Huguenots, et qu'il mourut jeune encore, le 20 août 1629, victime de son dévouement à soigner sa famille atteinte de la peste.

Quant à notre poète lui-même, l'abbé Vanel avoue que, malgré toutes ses recherches, il n'a pu lui constituer une biographie bien précise, se trouvant réduit à de simples conjectures, même relativement aux dates de sa naissance et de sa mort.

Il a été plus heureux en ce qui concerne la famille des Jacquemin et il rattache à son glorieux compatriote toute une lignée d'ancêtres assez nombreuse, quoique peu suivie.

Comme je l'ai fait remarquer plus haut, un intervalle de vingt-trois années s'est écoulé entre l'œuvre inédite de Jacquemin et sa pastorale imprimée à Lyon.

Ce long espace de temps n'a certainement pas été, au point de vue de la production littéraire du vieil auteur, uniquement rempli par son journal, dont le court fragment publié ne comprend que les années 1628 à 1631, et, de même que rien n'indique un début dans le poème héroïque, rien ne prouve également que le *Triomphe des Bergers* marque absolument une dernière étape.

Il nous est donc permis de compter encore sur l'avenir, qui nous réserve, peut-être, de nouvelles découvertes de nature à mettre en relief cette figure,

jusqu'ici bien ignorée, d'un écrivain dont l'œuvre ajoute, sinon un vif éclat, du moins de curieux éléments à notre littérature forézienne.

Le sceau des Baffie. — Don et communication de M. A. Vachez.

M. A. Vachez fait don au musée de la Diana d'un fragment de sceau matrice en bronze qu'accompagne le mémoire suivant.

« Au mois de mai 1893, un cultivateur trouvait, en travaillant son champ, à 200 mètres à l'est du bourg de Riverie (Rhône), la matrice brisée d'un ancien sceau, mesurant 53 millimètres de diamètre et sur lequel était gravée en creux l'image d'un guerrier à cheval, brandissant son épée de la main droite.

Le paysan qui avait fait cette découverte crut d'abord que ce sceau était en métal précieux, mais il eut bientôt reconnu qu'il était seulement en cuivre ou laiton, comme la plupart des sceaux du moyen âge. Il me l'apporta, et je lus sans peine autour du personnage dont il portait l'image le fragment d'inscription suivante :

MI· DOMINI· DE· BAFFI

Or, comme deux membres seulement de la famille de Baffie ont été possessionnés dans le Forez, où la seigneurie de Saint-Germain-Laval leur appartenait pour partie et que l'un et l'autre portaient le prénom de Guillaume (*Willelmus*), il était facile de compléter ainsi cet exergue :

*Sigillum Willel*MI DOMINI DE BAFFI*a*.

C'était bien ainsi le sceau des Baffie, qui venait d'être retrouvé.

Les Baffie n'appartenaient point, par leur origine, à la noblesse Forézienne. C'était une ancienne famille d'Auvergne, déjà puissante, dans le Livradois, au XIe siècle, et dont on place le berceau près de Viverols où déjà, du temps de la Mure, il ne subsistait plus que des ruines du vieux château de Baffie, auquel elle avait emprunté son nom (1).

Mais si le rôle qu'elle a joué dans l'histoire du pays de Forez n'a pas été de bien longue durée, ce rôle n'a pas été sans importance, car il arriva un jour, comme on le verra plus loin, que les Baffie disputèrent à la dynastie régnante de nos comtes la possession même du comté de Forez.

Son plus ancien auteur connu est Dalmas, seigneur de Baffie, chevalier, qui vivait en 960. Et au nombre de ses descendants, nous devons retenir notamment le nom de Guillaume de Baffie, chanoine de l'église de Lyon, qui fut évêque de Clermont de 1096 à 1104 et qui donna, en 1101, sa terre du Puy et l'église de Viverols à l'abbaye de Sauxillanges (2).

Mais ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle que les Baffie paraissent s'être établis dans le Forez. Une charte de l'abbaye de la Bénisson-Dieu nous apprend ainsi qu'en 1205, le comte Guy II, se trouvant à Cleppé, « obligea, dit la Mure, un grand seigneur d'Auvergne, nommé Willelme de Baffie, de confirmer les concessions que son aïeul, Willelme,

---

(1) De la Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, I, 203.

(2) Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, I, 138. — De la Mure, *Miroir historial*, chap. VI. — Crégut, *Le Concile de Clermont de 1095*, p. 90.

XV. — Sceau des Baffie.
Grandeur de l'empreinte.

avait fait à cette abbaye, de la liberté du pâturage pour son bétail dans ses terres » (1).

Quelques années plus tard, mais postérieurement à l'année 1210, ce même Guillaume de Baffie contracta mariage avec une fille du comte Guy III et de sa première femme, Ascuraa ou Asiuraa (2).

Le prénom de cette femme de Guillaume de Baffie, surnommé le Vieux, est demeuré inconnu jusqu'à ce jour, comme le déclarait déjà Baluze (3), encore bien que de la Mure et Justel lui donnent, l'un et l'autre, celui d'Éléonore (4). Mais de l'initiale qui figure dans une charte de 1242 (n. st.), il paraît résulter que, suivant toute vraisemblance, elle se nommait Sibylle (5).

---

(1) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 170; III, p. 39.

(2) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 200. — Chaverondier, *Invent. des titres du Comté de Forez*, p. 488.

(3) Baluze, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*, I, p. 103.

(4) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 200. — Justel, *Hist. généalogique de la maison d'Auvergne*, p. 55.

(5) Dans une intéressante communication faite à la Société de la Diana, dans sa réunion du 7 novembre 1892, M. Vincent Durand avait dû se borner à émettre des doutes sur le véritable prénom de l'épouse de Guillaume de Baffie. Mais depuis cette époque, un nouvel examen, fait récemment par M. Noël Thiollier aux Archives nationales, de la charte de 1242, reproduite par Aug. Chaverondier seulement d'après l'*Histoire de la maison d'Auvergne* de Baluze, et dans laquelle ce prénom était omis, a démontré, comme l'avait reconnu déjà Aug. Bernard (copie mss à la Diana), que cette charte porte textuellement : *matris meæ superius nominatæ S.* Or, le prénom de Sibylle est de beaucoup le plus commun de ceux commençant par cette initiale portés, à cette époque du moyen age et dans notre région, par les femmes. A. Bernard avait mal intérprété l'initiale *S* par *Scuraa*, confondant ainsi la fille avec la mère. (Communication de M. Vincent Durand. — Cf. Chaverondier, *Inventaire des titres du comte de Forez*, p. 488; — *Bulletin de la Diana*, t. VI, p. 352).

Quoiqu'il en soit, à compter de cette époque, nous voyons les Baffie posséder, avec les Artaud de Saint-Germain, la seigneurie de Saint-Germain-Laval, dont le château leur appartenait même exclusivement.

Dès ce moment aussi, leur nom apparaît fréquemment dans l'histoire du pays de Forez. Ainsi Guillaume de Baffie figure d'abord au nombre des garants de la charte de franchises et de libertés communales, que le comte Guy IV accorda aux habitants de Montbrison et de sa banlieue, au mois de novembre 1223 (1).

Au mois de mai 1236, Guillaume de Baffie figure aussi, comme arbitre, avec Robert de Saint-Bonnet, dans l'accord intervenu entre le comte Guy IV et Girin, abbé d'Ainay, au sujet des droits de justice de Saint-Romain-le-Puy (2).

Mais après la mort du comte Guy IV, survenue en 1241, un grave différend s'éleva entre son successeur, Guy V, et Guillaume de Baffie, dit le Jeune, fils de Guillaume de Baffie, dit le Vieux, et de la fille du comte Guy III et de la comtesse Ascuraa.

Pour des causes, demeurées inconnues jusqu'à ce jour, cette dernière avait été répudiée par son mari. Puis, Guy III s'était remarié, du vivant de cette première épouse, avec Alix de Suilly, dont il eut trois enfants, au nombre desquels se trouvait le comte Guy IV.

---

(1) Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 104. — De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 217.

(2) *Grand Cartulaire d'Ainay*, I, p. 261. — Huillard-Bréholles, *Inventaire*, n° 187. — De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 233.

Or, au moment où le comte Guy V, fils de ce dernier, entrait en possession de son héritage, le petit fils de la comtesse Ascuraa, Guillaume de Baffie, dit le Jeune, revendiqua, du chef de sa mère, déjà décédée à cette époque, non seulement les châteaux de Précieu, Jullieu, Villedieu, Cremeaux et la terre de Saint-Bonnet, qui faisaient partie des biens appartenant en propre à son aïeule, mais même la possession du comté de Forez, en allant jusqu'à contester la légitimité des autres enfants de son aïeul, nés d'un mariage non approuvé par l'Église (1).

Se plaignant, en outre, d'injustes vexations, dont il aurait été victime de la part du comte Guy V, Guillaume de Baffie saisit du litige le roi saint Louis lui-même et s'en remit à sa décision pour prononcer sur le différend (mars 1242, n. st.) (2).

Grâce à l'autorité du saint roi et à l'intervention d'amis communs, un accord intervint entre les parties, en 1244. Par ce traité, Guillaume de Baffie renonça, avec le consentement de son père, à tous les droits qu'il prétendait avoir sur le comté de Forez, en retour de la remise des quatre châteaux de Précieu, Jullieu, Villedieu et Cremeaux, pour lesquels il promit hommage lige au comte, de même que pour la terre de Saint-Bonnet (3). En outre, Guy V

---

(1) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 245. — Aug. Bernard, *Histoire du Forez*, I, p. 243.

(2) Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, p. 488.

(3) D'après de la Mure, il s'agirait là de la terre de Saint-Bonnet-les-Oules (I, p. 200). Mais le fait nous paraît douteux; les termes de la transaction de 1244 nous font penser, en effet, comme à M. Vincent Durand, qu'il s'agit là plutôt de

assura à Guillaume une rente de 250 livres viennoises. Et, en ce qui concerne la terre de Saint-Bonnet, il fut même spécialement convenu que s'il arrivait que Dauphine, fille de Josserand de Saint-Bonnet, vint à mourir sans enfants, la seigneurie d'Aurec (*Daureu*) (1) appartiendrait au comte, pendant que toutes les autres terres comprises dans la seigneurie de Saint-Bonnet seraient attribuées à Guillaume de Baffie, prévision qui ne se réalisa pas. Car Dauphine eut cinq maris et laissa de nombreux enfants (2).

Depuis cet accord, nous voyons Guillaume de Baffie, le Jeune, accorder, du consentement de Guillaume de Baffie, son père, une charte de franchises et de libertés communales aux habitants de Saint-Germain-Laval (juin 1248) (3).

Au mois de juillet de la même année, nous le voyons encore figurer au nombre des *plèges*, ou ga-

---

la seigneurie de Saint-Bonnet-le-Château. Cela nous semble résulter notamment de ce que, en prévision du décès de Dauphine de Saint-Bonnet sans postérité, les deux parties se partagent d'avance les terres dépendant de la seigneurie de Saint-Bonnet-le-Château.

(1) Une autre version porte : *Lureu*, que les éditeurs de l'*Histoire des ducs de Bourbon* de la Mure ont traduit par Luriecq (I, p. 246), de même qu'Aug. Bernard dans son *Histoire du Forez*, I, p. 243. — V. Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, p. 491 ; — *Bulletin de la Diana*, VI, p. 353 ; — *Revue Forézienne*, I, p. 252.

(2) Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, nos 944 et 992 et p. 489. — Huillard-Bréholles, *Inventaire*, no 242. — De la Mure, I, 200. — *Archives de la Loire*, B. 1850.

(3) Huillard-Bréholles, *Invent. des titres de la maison ducale de Bourbon*, no 288.

rants, de l'exécution de la sentence arbitrale prononcée par Hugues, doyen de Montbrison, et Raymond de Barges, chevalier, sur le différend qui s'était élevé entre le comte de Forez et Omar, abbé de l'Ile Barbe, au sujet de la justice de Cleppé (1).

Au mois de janvier 1250 (n. st.), Guillaume de Baffie donna son assentiment à la concession de la charte consentie, à son tour, aux habitants de Saint-Germain-Laval, par son co-seigneur Artaud de Saint-Germain, chevalier (2).

Enfin, l'année suivante, il reçut en fief de Guy V, comte de Forez, divers cens, en deniers et en grains, à percevoir entre le village de Poncins et le Lignon, et il céda, en retour, au comte 20 sols de rente, qu'il percevait annuellement sur le prieuré de Montverdun, et 10 sols sur le prieuré de Chandieu (août 1251) (3).

Guillaume de Baffie, le Jeune, épousa Éléonore de Tournon, sœur d'Alix de Tournon, seconde femme de son père (4). Mais il mourut antérieurement au mois de mars 1274 (n. st.), sans laisser de postérité de son épouse, qui lui survécut (5).

---

(1) De Charpin-Feugerolles, *Cartulaire des Francs Fiefs du Forez*, p. 126.

(2) Huillard-Bréholles, *Inventaire*, n° 304.

(3) *Cartul. des Francs Fiefs du Forez*, p. 135. — Huillard-Bréholles, *Invent.*, n° 317. — Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, n° 302. — De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 250.

(4) *Archives de la Loire*, B. 1850.

(5) Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, I, p. 703. — Justel, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, Preuves, p. 205.

Avec lui, s'éteignit la descendance mâle des seigneurs de Baffie. Sa sœur, Éléonore, mariée à Robert VI, comte d'Auvergne, hérita de ses biens et légua ses terres Foréziennes à sa fille, Mathilde. Et c'est ainsi que cette dernière porta à son mari, Étienne de Mont-Saint-Jean, les terres et seigneuries de Jullieu, Précieu et Cremeaux (1).

De nos jours, le nom de Baffie, que portent encore un modeste hameau de Saint-Germain-Laval et un vieux pont jeté sur la rivière d'Aix, est le dernier souvenir qui rappelle, dans le Forez, cette ancienne et puissante famille, disparue depuis six siècles.

Après cet exposé sommaire des faits historiques auxquels ont été mêlés les Baffie, deux questions demeurent à résoudre.

D'abord, comment le sceau des Baffie nous est-il parvenu dans l'état où il se trouve aujourd'hui? La réponse à cette question ne présente aucune difficulté. On sait, en effet, qu'il était d'usage, quand un prince, un prélat, ou un chevalier mourait, de briser son sceau, à moins qu'il ne fût déposé dans son cercueil, pour éviter que l'on pût s'en servir pour antidater des actes ou des obligations à la charge de ses héritiers (2). Le bris officiel des sceaux était même effectué, à cette occasion, avec une certaine solennité, en

---

(1) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 200. — Justel, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, p. 55, et Preuves, p. 59. — Baluze, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, I, p. 117. — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, I, p. 138.

(2) Chassant et Delbarre, *Dictionnaire de Sigillographie*, v° *Sceaux anéantis*. — Lecoy de la Marche, *Les Sceaux*, p. 50. — Alfred Maury, *La Sigillographie* (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1874, p. 903).

présence de témoins et constaté par un procès-verbal régulier. Quand il s'agissait d'un personnage revêtu d'une fonction, comme un évêque, le sceau brisé était même conservé avec soin et c'est ainsi qu'au commencement du XVIe siècle, le chapitre de l'église de Vienne possédait encore toute une collection des sceaux brisés ou cisaillés des archevêques de cette église, comme nous l'apprend le procès-verbal dressé, en l'année 1556, pour la rupture du sceau de la cour de l'officialité de Vienne de la rive gauche de la Galaure, après la mort de l'archevêque, Pierre Palmier (1).

La seconde question est moins facile à résoudre, bien qu'elle ne nous paraisse pas absolument insoluble.

Comment le sceau des Baffie a-t-il pu être retrouvé, de nos jours, dans un champ situé sous les murs de l'ancien bourg fortifié de Riverie ? Sans doute l'explication la plus simple consisterait à dire que Guillaume de Baffie a pu mourir à Riverie. Mais cette hypothèse ne repose sur aucune donnée certaine. Toutefois, ce n'est pas par un simple effet du hasard, que ce sceau a été transporté dans cette localité. A l'époque où vivait le dernier des Baffie, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle, la seigneurie de Riverie appartenait à Artaud de Roussillon, quatrième du nom, qui la posséda de 1228 à 1270. Or, Artaud de Roussillon entretenait des relations étroi-

---

(1) *Quamdam parvam boytam nemoream, quam apperuerunt et in qua reperta fuerunt pluria sigilla archiepiscopalia fracta seu sizalhata...* (V. *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 108e livraison, t. XXVIII, p. 32).

tes avec les Baffie. Ainsi figure-t-il, comme arbitre, dans le traité de 1244, par lequel Guillaume de Baffie renonça à la possession du comté de Forez, et, comme garant, dans la charte de franchises accordée par ce dernier aux habitants de Saint-Germain-Laval, au mois de juin 1248 (1).

Ces relations d'amitié suffisent, ce nous semble, pour nous faire comprendre comment le sceau brisé du dernier des Baffie, mort sans postérité, a pu passer, sinon aux mains d'Artaud de Roussillon, qui mourut en 1270, mais du moins en celles de son fils, Guillaume de Roussillon.

A défaut de cette solution, on peut encore présumer que ce sceau a pu être conservé par les comtes de Forez, quand ils rentrèrent en possession de la terre de Villedieu, qui paraît leur avoir fait retour, lors de l'extinction de la descendance mâle des seigneurs de Baffie (2). Et alors deux hypothèses se présentent encore : d'une part, Aymar de Roussillon, seigneur de Riverie, épousa, en 1318, Jeanne de Forez, fille du comte Jean ; et, d'autre part, les ducs de Bourbon, comtes de Forez, ont possédé Riverie, depuis 1443 jusqu'en 1512, en vertu du testament d'Isabeau d'Harcourt.

Dans bien des circonstances, ce sceau a pu ainsi être transporté dans l'ancien château de Riverie. Et,

---

(1) Huillard-Bréholles, *Inventaire*, n° 288. — De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, III, p. 68.

(2) Villedieu, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice (Loire). Cette terre appartenait aux comtes de Forez, notamment en 1334 et 1347 (Huillard-Bréholles, *Inventaire*, nos 2055, 2075 et 2749. — Chaverondier, *Inventaire*, nos 882 à 886).

dès lors, sa découverte dans un champ voisin de ses murs n'a rien de bien surprenant. Car on sait que ce château fut rasé complètement, en 1590, pendant les guerres de la Ligue, sur les ordres du Consulat Lyonnais. Plusieurs documents des archives de la ville de Lyon nous apprennent ainsi, d'une manière précise, qu'après l'occupation de Riverie par les troupes de Jacques Mitte de Chevrières, la journée entière du 24 août 1590 fut employée à la démolition de cette ancienne forteresse féodale et qu'il fut dépensé, pour ce travail, la somme de 47 écus et 48 sous tournois, que reçurent les maçons, terrassiers, charpentiers et autres ouvriers, chargés de cette œuvre de destruction (1).

Dès lors, tout s'expliquerait assez facilement. Si les pierres des monuments détruits demeurent sur place, pour être employées à de nouvelles constructions, il en est autrement des simples décombres, qui sont ordinairement transportés dans les champs livrés à la culture. Tel fut sans doute le sort du sceau brisé des Baffie. Mêlé aux décombres du château où il était conservé, il est demeuré, depuis trois siècles, enfoui et ignoré, jusqu'au jour où un heureux hasard l'a fait retrouver, loin des terres seigneuriales que les Baffie ont possédées dans le pays de Forez.

Dans tous les cas, ce sceau nous a paru présenter un intérêt historique assez grand, pour qu'il méritât d'être conservé dans les collections archéologiques de la Diana et c'est pour cela que nous nous sommes empressé de lui en faire hommage.

---

(1) Archives de la ville de Lyon, AA. 109 ; BB. 125.

APPENDICE.
GÉNÉALOGIE DES BAFFIE (1).

I. — Guillaume de Baffie, donateur primitif des droits de pâturage à l'abbaye de la Bénisson-Dieu ; aïeul de Guillaume de Baffie dit le Vieux, qui suit *(avus suus bonæ memoriæ)* (2) ; vivait apparemment au milieu du XIIe siècle. M. Vincent Durand pense que les terres sur lesquelles existaient les droits concédés, étaient situées dans le pays de la haute montagne et dépendaient peut-être de Valcivières, que possédèrent les Baffie. Il eut pour fils :

II. — N. de Baffie; probablement Dalmace, si, comme il y a lieu de le supposer, ce personnage est identique à Dalmace de Baffie, *fils de Guillaume,* tous deux vivants vers 1172 d'après un titre du *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*, qui nous a été signalé par M. Vincent Durand (3). Il fut père de :

1° Guillaume le Vieux, qui suit,

2° Éléonore. Son existence nous est clairement révélée par le testament d'Éléonore, comtesse d'Auvergne, sa nièce et sans doute son héritière, qui nous apprend qu'elle était tenue d'acquitter les dettes et les legs d'Éléonore sa tante paternelle (*amitæ suæ*) (4).

---

(1) Ce fragment de la généalogie des Baffie n'est que le développement d'un essai plus succinct, qui nous a été communiqué obligeamment par M. Vincent Durand.

(2) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, III, p. 39.

(3) Aug. Chassaing, *Cartul. des Hospitaliers du Velay*, ch. 25.

(4) Baluze, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, II, p. 119. — Justel, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, Preuves, p. 59.

III. — Guillaume de Baffie, dit le Vieux (*vetulus vel senior*) (1), confirma, en 1205, la donation faite par son aïeul à l'abbaye de la Bénisson-Dieu (2); fut caution de la charte communale concédée à Montbrison par le comte Guy III, en 1223 (3), et négociateur, avec Robert de Saint-Bonnet, du traité intervenu, en 1236, entre Guy IV, comte de Forez, et l'abbé d'Ainay, au sujet des droits de justice de Saint-Romain-le-Puy (4); approuva le traité consenti, en 1244, entre le comte Guy V et son fils, Guillaume de Baffie, dit le Jeune, ainsi que la concession de la charte de franchises accordée par ce dernier aux habitants de Saint-Germain-Laval (5). Il épousa 1° S. (probablement Sibylle, nom très en faveur à cette époque), fille de Guy III, comte de Forez et de sa première femme Ascuraa; 2° Alix de Tournon, qui survécut à son mari et mourut vers 1275. Par son testament, cette dernière légua notamment aux Frères Mineurs de Montbrison 30 sous viennois de rente, sur les revenus de Précieu et de Villedieu, qu'elle avait achetés avec sa sœur Éléonore, de Messire Guy Delmas (6). Guillaume de Baffie mourut vers 1250, en laissant les enfants qui suivent, de sa première femme :

---

(1) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, 202. — *Archives de la Loire*, B. 1850.

(2) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 170; III, p. 39.

(3) De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, p. 217. — Huillard-Bréholles, *Inventaire*, n° 104.

(4) *Grand Cartulaire d'Ainay*, I, p. 261. — Huillard-Bréholles, n° 187.

(5) Huillard-Bréholles, n° 288.

(6) *Archives de la Loire*, B. 1850.

1° Guillaume de Baffie, dit le Jeune, qui suit.

2° Eléonore, épouse de Robert VI, comte d'Auvergne qui fut l'héritière de son frère Guillaume. De son mariage naquirent quatre fils et deux filles. Elle testa, en 1285, en instituant pour héritier universel, son fils aîné, Robert, et en léguant à sa fille, Mathilde, ses châteaux et les terres féodales qu'elle possédait dans le Forez *(facio heredem in castris meis et tota terra mea de Forizio)* (1). C'est ainsi que Mathilde apporta à son mari, Étienne III de Mont-Saint-Jean, les seigneuries de Jullieu, Précieu et Cremeaux en Forez, qui provenaient de l'héritage de la comtesse Ascuraa, pendant que les comtes de Forez rentraient en possession de la terre de Villedieu (2).

3° Matheline, épouse de Gaudemar de Jarez, qui testa en 1242 (3).

4° Béatrix, qui épousa Agnon II, fils d'Yseult dame d'Oliergues, et seigneur d'Oliergues de 1234 à 1249, auquel elle apporta la seigneurie de Maymont. Elle était déja décédée, en 1249, comme nous l'apprend le testament d'Yseult, dame d'Oliergues. Elle eut pour fils Agnon de Maymont, seigneur d'Olier-

---

(1) Justel, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, Preuves, p. 59. — Baluze, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne*, II, p. 117. — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, IV, p. 51, 81, 600. — Archives de la Loire : Mémoire pour l'abbesse de Bonlieu, XVIIe siècle.

(2) Huillard-Bréholles, *Inventaire*, n°s 2055, 2075, 2749. — Chaverondier, *Inventaire*, n° 882.

(3) De Boissieu, *Maison de Saint-Chamond* (*Mémoires de la Diana*, IX, p. 10). — Chaverondier, *Rapport au Préfet*, 1885, p. 9.

gues, qui la nomme dans son testament du mois de mars 1274 (n. st.) et fixe son anniversaire au 4 avril (*pridie nonas aprilis*) (1).

IV. — Guillaume de Baffie, le Jeune, dont les actes sont rapportés ci-dessus, était déja mort au mois de mars 1274 (n. st.), comme nous le voyons dans le testament d'Agnon de Maymont (*Domini Guillelmi quondam Domini de Baffia junioris*). Il épousa Éléonore de Tournon, sœur d'Alix, seconde femme de son père, dont il ne laissa pas de postérité. Eléonore survécut à son mari, et mourut vers 1286 (2).

Armes : *D'or à trois molettes d'éperon de sable* ».

Des remerciements sont votés à M. A. Vachez.

L'épitaphe de Catherine de Roessieu. — Don et communication de M. l'abbé Rey.

M. E. Brassart fait au nom de M. l'abbé Rey, absent, et au sien la communication suivante.

M. l'abbé Rey vient de donner au musée de la Diana une très curieuse pierre tumulaire, en grès, mesurant 1^m 17 de haut sur 0^m 47 de large. Cette pierre se trouvait naguère dans une ferme à Grézieu-

---

(1) Baluze, *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne,* II, p. 370, 703, 704. — Chabrol, IV, p. 797. — De la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, I, 270 n. — M. Vincent Durand fait observer, avec raison, au sujet de Béatrix de Baffie, que c'est à tort que Baluze et Chabrol la donnent comme fille d'un prétendu Guillaume, frère de Guillaume le Vieux. Les termes du testament d'Agnon d'Oliergues ne permettent pas, en effet, une semblable interprétation. (V. Justel, Preuves, p. 205. — Baluze, 703).

(2) *Archives de la Loire*, B. 1850. — Baluze, II, 703.

le-Marché (Rhône). D'après la tradition locale, elle avait été apportée là d'ailleurs, mais d'où ? Une minutieuse enquête n'a pu encore l'établir.

Dans un cadre à forte saillie pris à même la dalle et qui l'entoure sur ses quatre côtés, on voit, en dessous de ces mots, EPITAPHE DE CATHERINE DE ROESSIEU, un bas-relief représentant à gauche, la Sainte Vierge assise au pied de la croix et tenant dans ses bras le corps de son Divin Fils, à droite, sainte Catherine présentant à la Sainte Vierge une âme sous la forme d'un petit enfant nu ; entre les deux groupes se lit cette prière, MATER DEI MEMENTO MEI.

Puis vient une longue inscription en quarante-huit vers français, dont un, le quatrième, a disparu par suite de la désagrégation d'une veine de la pierre.

Primitivement, le bas-relief était polychromé et le creux des lettres peint en rouge ; on aperçoit des traces de cette décoration sous plusieurs couches de grossiers badigeons.

EPITAPHE
DE CATHERINE DE ROESSIEV

O MATER DEI
MEMENTO MEI

ARESTE TOY PASSANT ET DVNE CATHERINE
DESPLORE AVECQ ALLARD LA FOVRTVNE MALIGNE
COVLLES RVISSEAV DE PLEVRS DE MES YEVX VOS FONTAINES
. . . . . .
5 TESMONGNANT DESOLLES DVN GEMISSANT MVRMVRE
HARDIMENT ET A TOVS NOTRE MESADVANTVRE
ET ENQVIS DE LOBIET DE VOS LARMES INSIGNES
RESPONDES QVIL EST MORT LA FLEVR DES CATHERINES
IE DIS MORTE SABAS POVR REVIVRE EN LA GLOIRE
10 NOMMEE AVX BIENHEVREVX DETERNELLE MEMOIRE
EN LANNEE QVINZE CENS ET QVATRE VINGZ ET SYX

DV DIX NEVF IVILLET FVT SON AAGE PREFYX
ET DV FVZEAV FATAL DEVIDE PAR LES PARQVES
RAVISSANT LE CORPS FROID AVX CARONTIDDES BARQVES
15 OV FLOTTE LACHERON MAIS SON AME AV CIEL NEE
ET AV CELLESTE OVVRIER DANS LE CIEL RETOVRNEE
SES ANS NAYANT ENCOR DV QVINZIESME LE NOMBRE
SONT NEAVLMOINGS FERMES SOUBS LE MONVMENT SOMBRE
IVSQVES A CE GRAND IOVR QVE LE SOVVERAIN MAISTRE
20 EN SA FVREVR VIENDRA NOS DELICTZ RECONNOISTRE
VOYES LECTEVR COMMENT SANS ACEPTION DAAGE
QVANT IL PLAIST AV SEIGNEVR FAVLT BENDER LE COVRDAGE
VIRER LA VOILE AV VENT ET SINGLER LA FOVRTVNE
INDISFERAMENT SOIT PLAISANTE OV IMPOVRTVNE
25 CE MONDE NESTANT RIEN DISOIT CESTE DESFVNTE
TRAVAILLEE DE LA MORT QVNG LOGIS QVON EMPRVNTE
ET DONC LE MAISTRE PEVT LHOSTE FAIRE VVIDER
LORS ET QVAND IL LVY PLAIST AVLTREMENT SEN AYDER
AINSY DONCQVES CESSES CHERE MERE VOVS PLEVRS
30 TIRES DE VOSTRE CVEVR TOVTES TELLES DOVLLEVRS
ET NE ME VEVILLES PAS POVR CE FRAISLE REPAYRE
RETARDER LINFINY DES FAVEVRS QVE IESPERE
RECITANT CES BEAVX MOTZ LE TRAICT CONTAGIEVX
EVAPORA SA VIE ET LVI SILLA LES YEVX
35 POVR DVNE AVLTRE CLARTE TROP PLVS RESPLANDISSANTE
ORNER ET ESIOVIR SON AME LANGVISSANTE
VOILLA COMME DE NOVS LVNICQUE DEITE
RETIRE LA VALLEVR DENTRE LA VILLITE
LAS HELLAS FIERE MORT CHIMERE ESPOVVENTABLE
40 ET POVRQVOY DISFEREN A TON BRAS INDOMPTABLE
SEVLLEMENT POVR VNG TEMPS CE PRECIPIT TRESPAS
CATHERINE ROESSIEV A PEYNE NESTOIT PAS
IMBVE DE NOSTRE AIR QVE DV NON MORT PROPHETTE
ELLE SVYVIT AV TRACQ LA FLAMBANTE CHARRETTE
45 VIVRE POVR A IAMAIS TOVTES FOIS Y SOIT ELLE
XELLEE A PRIER DIEV POVR LA RACE MORTELLE
AINSY AV TOVT PVISSANT PLAISE DE LE PERMETTRE
ET EN SON PARADIS TOVS ENSEMBLE NOVS METTRE

AMEN.

En résumé cette inscription nous apprend qu'elle est l'œuvre d'un Allard (vers 2), parent de Catherine de Roessieu morte de la peste (vers 33), à l'âge de quinze ans (vers 17), le 19 juillet 1586 (vers 11 et 12).

En comparant ces données avec les divers travaux publiés sur les d'Allard et les de Roessieu (1), nous avons été amené à croire possible d'identifier l'Allard en question avec Marcellin Allard, auteur de la *Gazzette Françoise*.

La solution de ce problème littéraire et stéphanois ne pouvait être demandée à plus compétent que M. C.-P. Testenoire-Lafayette. Il a bien voulu répondre à nos questions par la lettre suivante.

« Il me semble comme à vous que, suivant toute probabilité, ces vers sont de notre Marcellin Allard. Leur facture rappelle son style et les mots que vous avez soulignés en paraissent une preuve ; surtout les deux premiers vers :

« Arrête toy passant et d'une Catherine

« Déplore avec *Allard* la fortune maligne.

Il est évident que l'auteur des vers se nomme ainsi lui-même ; d'autre part, la parenté de Marcellin Allard avec les de Roëssieu semble le désigner clairement.

Quel était son degré de parenté avec Catherine ? Pour le déterminer autant que possible, il faut consulter les auteurs qui se sont occupés de ces deux familles.

M. Hippolyte Sauzéa, l'érudit chercheur, était propriétaire

---

(1) La Tour-Varan, *Armorial et généalogies des familles qui se rattachent à l'histoire de Saint-Etienne*, etc., p. 7 à 24, et 69 à 74. — Gui de la Grye (R. Chantelauze), *Portraits d'auteurs Foréziens*, p. 1 à 32. — Gras, *Contrat de mariage de Marcellin Allard*, dans *Revue Forézienne*, IV, p. 40 à 45. — Le nom de famille est écrit *Roessieu* ou *Roeyssieu* dans la plupart des actes anciens, puis Royssieu ou Roissieu. On ne trouve la particule qu'à la fin du XVIe siècle.

du château de Monteille, près de Saint-Etienne, qui avait appartenu aux Allard. C'est dans leurs papiers qu'il a trouvé les renseignements qui lui ont permis de dresser les quatre degrés de généalogie des de Roissieu donnés aux pages 69 et suivantes du volume sur l'armorial et les généalogies stéphanoises, publié par M. de la Tour-Varan. Cette généalogie ne remonte qu'à Marcellin de Roissieu, premier du nom, époux d'Hélène de Monteille, dont le fils, Marcellin, second du nom, épousa Gasparde de la Bessée et fut père d'Hélène de Roissieu, épouse de Marcellin Allard.

Louis-Pierre Gras, le regretté secrétaire de la Diana, raconte qu'il avait rencontré, chez un *patère*, l'expédition originale du contrat de mariage de Marcellin Allard avec Hélène Roissieu ; il l'a publiée dans le tome IV de la *Revue Forézienne* (1870). Ce contrat est passé à Saint-Étienne, le 2 août 1580, pardevant le notaire Perret. Les futurs époux y sont dénommés comme suit : « honnest homme Marcellin Halart, « marchant de Sainct Estienne de Furan, et honneste He- « layne Roissieu, fille de feu honnest homme Marcellin « Roissieu, en son vivant bourgeois dudict Sainct Etienne. » La future épouse et sa mère déclarent ne pas savoir signer.

Le frère d'Hélène, « noble maistre Denys de Roissieu, com- « missaire général des vivres en l'armée du Roy en Daulphiné », intervient au contrat et constitue à sa sœur, pour tous ses droits, une dot de onze cents écus sol.

La généalogie donnée par la Tour-Varan, d'après Hippolyte Sauzéa, ne nomme que trois enfants de Marcellin de Roissieu et de Gasparde de la Bessée, savoir : Denys, Hélène mariée à Marcellin Allard et Louise mariée à Hugues de Fleureton. Il est possible qu'un quatrième enfant, une fille morte jeune, n'ait pas été mentionnée dans les titres conservés. Le rapprochement des dates permet cette supposition. Il est dit dans la généalogie qu'Hélène de Roissieu est morte en 1650, âgée de 90 ans ; elle avait donc vingt ans lors de son mariage en 1580. Elle pouvait bien avoir alors une jeune sœur de neuf ans, Catherine, morte à l'âge de quinze ans en 1586.

Catherine pourrait aussi avoir été la fille de Denys de Roissieu et la nièce d'Hélène. Les fonctions élevées, qu'oc-

cupait Denys de Roissieu en 1580, indiquent qu'il était d'âge à pouvoir avoir alors une fille de neuf ans. La généalogie ne donne pas le nom de ses enfants.

Telles sont les probabilités pour le degré de parenté de Marcellin Allard avec Catherine de Roissieu.

Denys de Roissieu était, en 1584, trésorier général des finances à Orléans ; il fut, le 7 avril de cette même année, l'un des témoins du testament de Jean d'Ogerolles, mourant des suites de la blessure reçue dans la rixe sanglante des seigneurs de Roche-la-Molière avec Aymard de Saint-Priest.

Marcellin de Roissieu, premier du nom, avait un fils aîné, Jacques, qui épousa Anne de la Bessée. Ils eurent un fils, Charles de Roissieu, qui fonda, en 1606, une chapelle dans l'église des Pères Minimes à Saint-Étienne. M. Sauzéa, qui rapporte ce fait, dit que Charles de Roissieu était conseiller d'État et privé ; il ajoute que c'est à ce Charles de Roissieu que Marcellin Allard dédia, en 1605, sa *Gazzette Françoise*.

La dédicace de la *Gazzette Françoise* ne porte pas le prénom de celui à qui elle est adressée et ne fait aucune allusion de parenté ; il y est simplement nommé « Monsieur de Royssieu, conseiller du Roy en ses conseils d'État et privé ». Il y a lieu de douter à qui, de Denys ou de Charles de Roissieu, Marcellin Allard a dédié son livre ; cela importe peu, mais cette dédicace constate aussi les relations entre les deux familles.

Antérieurement aux actes qui viennent d'être rappelés, on trouve une famille du nom de Roissieu établie depuis longtemps à Saint-Étienne. La Tour-Varan donne les noms des cinq Roissieu, dont trois forgeurs et deux marchands, tous de Saint-Étienne, qui ont consenti des reconnaissances au terrier Paulat en 1515. Dans les titres de la propriété de la Chauvetière près de Valbenoite, on trouve une famille de ce nom possessionnée aux territoires voisins dès le milieu du XVe siècle.

La curieuse inscription de la pierre tumulaire, donnée par M. l'abbé Rey à la Société de la Diana, est bien relative à une stéphanoise, parente et probablement belle-sœur ou nièce de Marcellin Allard, et cette pièce en vers français du temps

XVI. — Statuette de Mercure, trouvée a Feurs.

Grandeur de l'original.

Dessins de Beauverie.

révèle un côté, inconnu jusqu'ici, du talent de notre vieil écrivain ».

La Société vote des remerciements à M. l'abbé Rey.

Statuette de Mercure trouvée à Feurs. — Communication de M. E. Brassart.

M. Brassart fait circuler les dessins, grandeur nature, d'un petit Mercure en bronze trouvé à Feurs en 1893. Cette statuette, haute de $0^{m}08$, est actuellement la propriété de M. Beauverie, l'artiste peintre bien connu des membres de la Diana ; il l'a acquise, en juin 1895, de M. Pontvianne, horloger à Feurs.

Le travail est soigné et dénote une haute et bonne époque. La coiffure, le pétase, a de grandes dimensions, la bourse d'opulentes rondeurs ; mais ce sont des particularités communes à d'autres statuettes du même dieu trouvées en Gaule (1).

Les excellents dessins de M. Beauverie, que nous reproduisons ci-contre, nous dispensent d'une plus longue description.

Le point du territoire de Feurs d'où provient ce bronze n'a pu être déterminé d'une façon précise. Aux dires de M. Pontvianne, il aurait été exhumé au cours de travaux agricoles, dans le quartier Saint-Antoine (2) : c'est un peu vague.

---

(1) *Bulletin des Antiquaires de France*, 1885, p. 245 et 246.

(2) L'ancienne léproserie Saint-Antoine, qui a donné son nom à un quartier de Feurs, se trouvait à l'intersection de la route nationale n° 89 et du chemin conduisant à la chapelle expiatoire (Broutin, *Histoire de Feurs*, p. 99).

Hache en pierre polie, découverte à Sainte-Agathe-la-Bouteresse. — Communication de M. E. Brassart.

M. Brassart montre ensuite une hache en pierre polie longue de 0^m 17 et large, au tranchant, de 0^m 08, et au talon, de 0^m 03. Le talon est brisé. Dans l'état primitif, la longueur totale devait être de 0^m 19 à 0^m 20.

Cette hache est en orthophyre ou tuf orthophyrique (1). Elle présente cette particularité digne d'être signalée : sur chaque face convexe, à 0^m 03 du talon, une entaille de 0^m 05 de longueur a été creusée et aplanie pour donner une prise plus solide à l'emmanchement, qui devait être fait d'une branche fendue, procédé encore employé de nos jours pour les tranches d'acier des forgerons.

Elle a été extraite du sol par la charrue dans la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, au domaine des Marceaux appartenant à M. le sénateur Reymond, à 500 mètres environ à l'ouest des bâtiments. Détail à retenir : le champ qui la recélait est couvert de débris de tuiles à rebords.

Ce même quartier de la plaine du Forez a fourni précédemment d'autres antiquités de l'époque dite préhistorique, notamment des haches polies, au domaine des Thevenets, commune de Sainte-Foy-Saint-Sulpice (2), et à Cimens, commune de Saint-Étienne-le-Molard (3).

---

(1) La nature de cette roche a été déterminée par M. H. de Chaignon.

(2) *Congrès archéologique de France, LIIe session à Montbrison*, 1885, p. 112.

(3) *Bulletin de la Diana*, VI, p. 2.

Quel était l'habit de chœur, porté par les chanoines de Montbrison? — Question de M. le chanoine Sachet.

M. le chanoine Sachet demande s'il existe des portraits ou des descriptions pouvant faire connaître l'habit de chœur que portaient les chanoines de Montbrison.

Il sera reconnaissant des réponses que sa question pourra provoquer.

La séance est levée.

Le Président,
Comte de Poncins.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Éleuthère Brassart.

II.

INAUGURATION DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE LAVAL.

La chapelle de Notre-Dame de Laval a été rendue au culte le dimanche 6 octobre 1895. Plusieurs notes insérées dans le *Bulletin* (1) ont fait connaître dans quelles circonstances ce monument a été donné à la Diana, mis d'abord par elle à l'abri d'une ruine imminente, et finalement restauré d'une manière plus complète à la demande et aux frais des habitants de Saint-Germain-Laval ; au moment où cette œuvre vient d'être heureusement menée à bien, il n'est pas inutile de les résumer brièvement.

Le sanctuaire de Notre-Dame de Laval, lieu d'un pélerinage célèbre avant la Révolution, vendu comme bien national le 9 février 1791, appartenait naguère par indivis à Mesdames Grizard et du Verne, l'une fille, l'autre petite-fille d'un homme de bien et de solides vertus, M. Pochin. Un établissement lointain les ayant déterminées à se défaire de leurs biens de Saint-Germain-Laval, elles désirèrent assurer l'avenir du vénérable édifice qui en dépendait et, dans ce but, l'offrirent à la Diana.

Le Conseil d'administration, avant d'accepter ce

---

(1) *Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 68, 71, 105, 339, 436 et 453.

don, voulut se rendre compte de l'état du monument et de ce qu'il pourrait en coûter, non pour le restaurer, mais pour arrêter le progrès de dégradations causées par un long défaut d'entretien et devenues menaçantes. Il fut constaté que les murailles étaient solides, mais que la toiture était effondrée de toutes parts et qu'une dépense immédiate de 1500 fr. était nécessaire pour la rétablir et conjurer ainsi la chute des voûtes, déjà profondément corrodées par les eaux pluviales. Cette somme ne pouvait être demandée au budget de la Société. Une souscription fut ouverte parmi ses membres et, en peu de jours, la somme requise ayant été réunie, la Société accepta avec reconnaissance le don verbal de Mesdames Grizard et du Verne, qui fut converti en acte authentique le 19 septembre 1893 pardevant Me Veilleux, notaire à Roanne, membre de la Diana, et homologué par décret du Président de la République du 28 mars 1894.

Cependant les travaux de réfection de la toiture étaient exécutés d'urgence, sous la direction aussi habile que désintéressée de M. Étienne de Paszkowicz, architecte à Roanne, aussi membre de la Diana, par M. Boichon, entrepreneur. L'élégant édifice qu'entourent tant de souvenirs était sauvé dans sa grosse œuvre pour de longues années.

Ces réparations furent vues avec une extrême satisfaction dans la ville de Saint-Germain, où la vieille statue de Notre-Dame de Laval, transportée depuis la Révolution dans l'église paroissiale, n'avait pas cessé d'être l'objet d'une vénération particulière et d'être visitée par les pèlerins. Le vœu de la ramener dans son antique demeure se fit bientôt entendre,

devint promptement universel, et la Diana fut saisie de la proposition d'une restauration proprement dite, dont les habitants de Saint-Germain offraient de faire les frais.

Une telle proposition, si respectable par les sentiments qui l'inspiraient, si avantageuse au monument lui-même, rendu à la fois à son éclat premier et à sa destination historique, ne pouvait qu'être acceptée: elle le fut avec empressement. La souscription ouverte à Saint-Germain produisit environ 4000 fr., somme que des dons ultérieurs devaient notablement accroître. Les fonds étant faits par les habitants de la ville, il parut juste qu'ils fussent appelés à contrôler la dépense. En conséquence, une commission mixte fut formée pour présider aux travaux. Elle fut composée de MM. l'abbé Giraud, archiprêtre, Rajat, adjoint au maire, et Pierre Randin, représentant les souscripteurs, Joseph Déchelette, Ernest Gayet et Vincent Durand, délégués par le conseil d'administration de la Diana. Cette commission se donna pour président M. Gayet, pour trésorier M. Randin. M. de Paszkowicz voulut bien encore mettre gratuitement son talent et ses soins au service de la Diana. Les travaux de maçonnerie furent confiés à M. Boichon, ceux de menuiserie à MM. Gathion et Cornet, ceux de serrurerie à M. Gerin, les peintures à M. Palley. En outre, de nombreuses journées de manœuvres et d'attelages, fournies par des hommes de bonne volonté, furent employées, sous la direction de M. Randin, aux mouvements de terrain nécessaires à l'extérieur de l'édifice.

A la fin du mois de septembre 1895, l'œuvre entreprise touchait à son terme. Les travaux exécutés

peuvent se récapituler ainsi. A l'extérieur, les murs et les contreforts rejointoyés partout où il en était besoin ; une immense lézarde qui sillonnait la façade, réparée ; le tympan et le trumeau du grand portail déposés et refaits ; de belles portes en chêne substituées aux anciennes portes tombant de vétusté ; un campanile à deux arcades construit et meublé d'une première cloche offerte par les habitants de Baffie et de Marcillieu ; un large passage déblayé au nord de la chapelle, l'esplanade au midi nivellée et élargie. A l'intérieur, les voûtes, préalablement recouvertes d'une chape en mortier, soigneusement rejointoyées et recrépies ; les murs également recrépis ; la pierre de taille lavée ; les fenêtres rendues à leurs proportions primitives par la démolition de la maçonnerie qui en obstruait la partie inférieure, garnies de verrières provisoires et protégées par des grillages ; un badigeon d'une teinte chaude, en harmonie avec le riche ton violet du granit, passé sur les murs et les voûtes ; le mauvais carrelage en briques relevé et remplacé par une aire en ciment (1) ; le tout complété par la pose de deux bénitiers et d'un autel en bois sculpté, peint et doré, meublé de candélabres et d'un somptueux parement de satin brodé, dons pieux de divers particuliers. Le nécessaire était fait ; ainsi restauré, rajeuni, le vieux sanctuaire était prêt à recevoir de nouveau l'image, exilée depuis un siècle, de sa sainte patronne.

---

(1) On a profité de la réfection du pavé pour exécuter à l'intérieur de l'église des fouilles qui ont mis au jour partie des fondations de la chapelle primitive. Il a été rendu compte à la Diana, dans la séance du 3 janvier 1895, du résultat de ces fouilles, dont les frais ont été supportés exclusivement par la Société (*Bulletin de la Diana*, t. VII, p. 436 et suiv.)

Mgr l'Archevêque de Lyon, président d'honneur de la Diana, avait bien voulu déléguer Mgr Déchelette, vicaire général et membre lui-même de la Société, pour présider à la cérémonie de la translation. Tous les membres de la Diana avaient été invités à y assister.

Le plus brillant soleil a éclairé cette fête, qui avait attiré à Saint-Germain et de plusieurs lieues à la ronde une foule nombreuse, parmi laquelle on remarquait une députation de la paroisse de Balbigny, qu'un vœu séculaire ramène tous les ans aux pieds de Notre-Dame de Laval. M. Grizard représentait les donatrices.

A l'issue des vêpres chantées dans l'église paroissiale, Mgr Déchelette est monté en chaire et a prononcé ce discours :

Salve Regina, Mater misericordiæ!
Nous vous saluons, ô notre Reine,
ô Mère de Miséricorde !

Mes Frères,

Nos pères se sont signalés par leur constante dévotion à la Très Sainte Vierge. Quand on étudie l'histoire des églises de notre cher pays de Forez, on a l'heureuse surprise d'en trouver un très grand nombre dédiées à Marie. Chez vous, c'est Notre-Dame de Laval ; à quelques lieues d'ici, sur les bords de la Loire, c'est Notre-Dame de Vernay ; plus haut, dans les montagnes, Notre-Dame de l'Ermitage, à Noirétable. Et je ne fais ici mention, parmi ces sanctuaires, que de ceux qui sont les plus rapprochés de vous et les plus célèbres. Nos ancêtres avaient si profondément enraciné dans leur sol ce culte sacré, que l'un des comtes de Forez, Guy IV, crut répondre au sentiment public de ses sujets, en plaçant solennellement ses terres sous la protection de la Reine du ciel, et en lui élevant à Montbrison cette magnifique église que vous connaissez tous, Notre-Dame d'Espérance.

Parmi ces sanctuaires consacrés à Marie, l'un des plus

vénérables est assurément le vôtre, celui de Notre-Dame de Laval, dont vous venez d'achever la restauration.

Est-ce à moi de vous en rappeler, même brièvement, les origines ? Son histoire n'est-elle pas ici présente à tous les esprits et à tous les cœurs ?

Nous possédons des témoignages irrécusables de sa haute antiquité. Dans le très curieux et très intéressant testament de Renaud, comte de Forez, mort en 1270, une ligne est destinée à Notre-Dame de Laval, une ligne seulement ; mais comme elle est éloquente dans sa concision !

Ce très pieux seigneur, dans l'acte qui contient ses dernières volontés, ordonne qu'une lampe brûle constamment devant l'image de Notre-Dame de Laval, selon la coutume ancienne, dit-il, *sicut consuetum est ab antiquo* (1).

Ainsi, déjà au XIIIe siècle, on pouvait appuyer sur la plus solide tradition l'antiquité du culte de Notre-Dame de Laval.

Je ne m'étonne plus que votre cher sanctuaire ait vu sa renommée s'étendre au loin, et qu'il ait été visité en ces âges de foi par une multitude innombrable de pèlerins, accourus non seulement de tous les points du Forez, mais du Lyonnais, du Bourbonnais, de l'Auvergne et même de provinces plus éloignées encore. Au fond de ce gracieux vallon de Baffie, la foule se pressait pour vénérer cette Vierge noire que nous avons sous les yeux, et qui, s'il faut en croire la tradition, vous aurait été apportée par saint Louis, revenant de la croisade.

Dans la suite des temps, on s'aperçut que les prêtres de la paroisse ne pouvaient suffire à toutes les exigences de ces pèlerinages si fréquents et si nombreux. C'est pourquoi, au XVIIe siècle, on fit appel au zèle des Récollets, dont la maison conventuelle subsiste encore parmi vous. Où trouver une preuve plus évidente que la chapelle de Notre-Dame de Laval était l'une des plus vénérées de notre région ?

Hélas ! un jour vint où la tempête révolutionnaire, qui dans notre France devait ébranler si fortement ce qu'elle ne renversa pas, ferma tout à coup cette église, témoin séculaire de

---

(1) La Mure, *Histoire du pays de Forez*, p. 197.

tant de merveilles. Toutefois, disons-le bien haut, car c'est à l'honneur de vos pères, Saint-Germain sut encore, au milieu de la tourmente, protéger Notre-Dame de Laval. Des mains pieuses devancèrent les mains sacrilèges et purent mettre en lieu sûr la précieuse statue, tandis qu'une pétition courageuse, signée par un grand nombre d'habitants, sauvait de la destruction l'antique chapelle.

Il fallait cependant se résoudre à la voir fermer, et pendant tout un siècle elle est demeurée presque ensevelie dans l'oubli.

Mes Frères, ce sera votre gloire d'avoir préservé ces murs vénérables d'une ruine définitive, et de leur avoir restitué leur splendeur d'autrefois.

L'honorable famille qui les avait en sa possession a eu l'heureuse inspiration de les faire entrer dans le domaine de la Société de la Diana, cette gardienne aussi autorisée qu'éclairée des monuments, des traditions, de l'histoire de notre Forez. Votre zèle et votre générosité ont permis d'achever l'œuvre si bien préparée. Je vous dois à tous les plus sincères remerciements. Je les adresse en particulier à votre excellent pasteur, qui a parfaitement compris tout l'intérêt que présentait pour sa paroisse une pareille entreprise. Je les adresse aussi à ces hommes de goût, à ces chrétiens dévoués qui ont accepté la délicate mission de relever de ses ruines votre gracieux monument ; en le visitant, il y a quelques heures, je ne me lassais pas d'admirer avec quel art et quel succès ils ont rempli leur tâche : c'est bien votre vieux sanctuaire qu'ils vous ont fidèlement rendu, avec sa noble architecture, avec ses lignes harmonieuses, avec son caractère de virginale simplicité qui convient si bien aux églises de Marie.

Tout à l'heure, au nom du premier Pasteur de ce diocèse, qui a pris lui-même une part si importante à cette restauration, j'aurai la joie vive et profonde de rouvrir au culte cette insigne chapelle.

A ce moment solennel, vous ferez entendre vos acclamations joyeuses en l'honneur de la Sainte Vierge. Vous emprunterez pour chanter ses louanges les formules de la liturgie sacrée. Arrêtez-vous de préférence aux deux invocations qui m'ont servi de texte : *Salve Regina*, *mater misericordiæ*, nous vous

saluons, ô notre Reine, ô mère de miséricorde !

Reine, Marie l'est dans le ciel, par le rang qu'elle occupe auprès de Dieu, par la prééminence qui lui a été attribuée sur l'assemblée des élus tout entière.

Reine, elle l'est aussi sur la terre. Partout où l'on dresse un autel, c'est-à-dire un trône à Notre-Seigneur Jésus-Christ, partout on en élève un autre à Marie. Partout on l'invoque, partout son image est saluée, aimée, honorée. Ah! murs vénérables du sanctuaire de Notre-Dame de Laval, parlez nous donc de l'admirable royauté que Marie exerça jadis en ces lieux! Faites passer devant nos regards la ravissante vision de ces scènes de foi et de piété que connurent les temps anciens ! Répétez-nous les paroles embrasées d'amour, les transports enthousiastes, les cantiques d'action de grâces dont nos pères faisaient retentir les airs en l'honneur de Marie! Montrez-nous ces pèlerins, pleins d'ardeur et d'élan, se prosternant le front dans la poussière, pour accomplir les pieuses promesses de leurs longues pérégrinations, et se relevant tout joyeux, avec la douce certitude que la Sainte Vierge les avait exaucés! Redites-nous les prodiges éclatants, les merveilles de grâces qui se sont accomplis dans la suite des siècles, en ce sanctuaire privilégié! Et que cette touchante évocation, en nous rappelant la souveraineté de Marie, nous donne une nouvelle confiance en son puissant patronage. Un roi, une reine, en montant sur leur trône, ont pour leurs sujets des dons de joyeux avénement. Notre-Dame de Laval, en reprenant possession de son temple, et de son autel, vous accordera sûrement des grâces de choix; disposez donc vos cœurs à les recevoir.

Mais Marie n'est pas seulement la Reine du ciel et de la terre; elle est aussi la Mère de Miséricorde, et je vous invite à l'invoquer aussi sous ce second titre.

Vos pères sont venus dans ce sanctuaire de Notre-Dame de Laval solliciter les touchants effets de la miséricorde de Marie. Ils y sont venus sans distinction de classe, ni de rang. Les grands y ont apporté les sollicitudes et les responsabilités de leur position. Les humbles et les petits de ce monde y ont présenté leur dénûment et leur misère. Toutes les conditions, tous les états de la vie humaine se sont rencontrés

et mêlés dans cette chapelle visitée par des foules nombreuses : la gloire, la richesse et la sainteté, comme aussi le péché, la maladie et la douleur. Que de fois, je me plais à le rappeler, le péché y a été effacé, la maladie y a été guérie, la douleur y a été soulagée !

Venez à votre tour, mes Frères, invoquer dans son sanctuaire la Mère de Miséricorde. Faites de Notre-Dame de Laval la confidente de vos aspirations chrétiennes. Depuis quelques années la foi est violemment attaquée dans les âmes ; il faut que les âmes soient assez vaillantes pour la défendre : c'est elle qui est leur lumière. Chose remarquable et consolante aussi, tandis que d'obscurs sophistes essaient de souffler sur ce flambeau sacré indispensable à l'humanité, nous voyons au contraire les plus grands génies lui demeurer fidèles, témoin cet illustre savant à qui la France faisait hier de magnifiques funérailles (1).

Demandez donc à Notre-Dame de Laval de vous conserver l'héritage de foi que vous avez reçu de vos ancêtres. Pères et mères de famille, confiez-lui l'éducation et l'avenir de vos enfants. Jeunes gens, suppliez-la de vous mettre à l'abri des séductions du siècle. Tous, qui que vous soyez, appelez sur vous sa maternelle protection.

O Notre-Dame de Laval, votre peuple, ce peuple fidèle, se prépare à vous escorter dans une marche triomphale jusqu'aux portes de ce temple qu'il est si heureux de vous restituer. Tandis que vous traverserez ses avenues et ses places, étendez vos mains tutélaires sur cette paroisse, attachée à votre culte depuis des siècles. Veillez au bonheur de cette population qui entend rester chrétienne. Auguste patronne de ces lieux, faites-y fleurir toujours l'honneur, la foi, la vertu, et que tous ceux qui, pendant leur vie, auront eu la consolation de vous invoquer dans votre sanctuaire, aient la joie de vous contempler un jour au ciel. Amen ! Amen ! Amen !

Après cet éloquent discours, le cortège se forme et

---

(1) M. Pasteur.

descend lentement vers la chapelle, au son de toutes les cloches de la ville, auquel s'unissent les joyeuses volées de leur jeune sœur de Laval. Cinquante-trois arcs de triomphe avaient été dressés sur son parcours, les rues étaient tendues de draperies, ornées d'inscriptions, de guirlandes de fleurs et de toutes les naïves inventions de la piété populaire. Plusieurs milliers de personnes avaient pris place dans les rangs de la procession; c'est par centaines qu'il faut compter celles qui, dans une attitude respectueuse, s'étaient réunies sur l'esplanade qui précède la chapelle.

A la porte principale, M. Vincent Durand, secrétaire de la Diana, remplaçant le président empêché, M. Poyet, maire de Saint-Germain-Laval, à la tête du conseil municipal, M. Ernest Gayet, à la tête de la commission administrative de la chapelle, M. Étienne de Paszkowicz, architecte, et les membres de la Diana attendaient le cortège.

A l'arrivée de celui-ci, M. Vincent Durand a adressé à Mgr Déchelette les paroles suivantes :

Monseigneur,

Il y a trois ans, les héritiers d'une famille dont le nom ne sera jamais oublié à Saint-Germain donnaient à la Diana l'antique chapelle de Notre-Dame de Laval. Dans leur pensée, la conservation de cet édifice, précieux par le mérite de son architecture, précieux par les souvenirs qui s'y rattachent, ne pouvait être mieux assurée qu'en le confiant aux soins d'une compagnie qui a pour mission de veiller à l'intégrité du patrimoine historique et monumental du Forez.

Ce fut un grand honneur pour la Diana. Mais un honneur imprévu et plus grand encore lui était réservé. Les travaux exécutés par elle pour sauver la chapelle de Notre-Dame de Laval d'un effondrement prochain firent naître parmi nos

concitoyens de Saint-Germain la pensée d'une restauration plus complète. Ils furent pris du louable désir de restituer à Marie ce sanctuaire cher à leurs pères, célèbre dans tout le Forez et jusque dans les provinces voisines, visité jadis par tant de pélerins, d'où tant de supplications étaient montées vers le ciel, où tant de faveurs en avaient été obtenues. La Diana ne pouvait que se prêter à ce vœu de la ville entière. Il est accompli aujourd'hui, grâce à l'admirable générosité des habitants de Saint-Germain, grâce au zèle d'hommes que je n'ose louer ici, car ils sont trop mes amis et ils n'ont cherché d'autre gloire que celle de Dieu, grâce enfin et surtout aux paternels encouragements d'un Prélat qui a conquis tous les cœurs et que nulle œuvre noble et belle ne laisse indifférent.

A cette heure encore, Monseigneur, il nous donne une preuve singulière de sa bienveillance, en vous députant pour présider à cette solennité et recevoir, des mains de vos confrères de la Diana, les clés du domaine de Notre-Dame, dont, par un enviable privilège, ils sont devenus les gardiens.

Entrez donc, Monseigneur, entrez, image vénérable de notre Reine ! Six siècles et plus se sont écoulés depuis qu'apportée d'Orient par saint Louis, d'après une tradition que l'archéologie ne dément pas, vous devîntes la gloire de cette riante vallée. Venez reprendre place sur le trône que nos ancêtres vous y avaient préparé ; venez faire cesser le long deuil de ce temple ! Ses voûtes s'apprêtent à retentir de nouveau des louanges de l'auguste patronne de la France, et tout ce peuple est impatient de l'y invoquer, comme aux anciens jours, pour la cité, pour le Forez, pour la patrie.

Mgr Déchelette a répondu :

Monsieur,

Au nom de Mgr l'Archevêque de Lyon, je reçois avec reconnaissance les clefs de cette chapelle, que vous voulez bien m'offrir de la part de la Diana, dont vous êtes le représentant si autorisé. Ce n'est pas la première fois que cette Société, l'honneur de notre Forez, en servant la cause de l'art et de la science, sert aussi la cause de la religion. Nous rendons hommage en ce moment à l'une de ses inspirations les plus heu-

reuses. Grâce à ses soins, cette antique chapelle, l'un des sanctuaires les plus vénérables de notre région, a pu être sauvée d'une ruine imminente et va être rendue au culte : c'est là une grande œuvre, dont nous ne saurions assez la féliciter et la remercier. Au milieu des acclamations joyeuses de ces innombrables fidèles qui nous entourent, nous allons replacer solennellement sur son trône séculaire l'image de Notre-Dame de Laval. J'ai la confiance que la Reine du ciel répandra d'abondantes bénédictions sur tous ceux qui ont uni leurs efforts pour procurer ici sa gloire. Puisse l'alliance scellée aujourd'hui entre la Diana et Notre-Dame de Laval être de longue durée ! Puissent les archevêques de Lyon avoir toujours, dans la suite des temps, la consolation de trouver cette savante Société préposée, comme elle l'est maintenant, à la garde de ce beau sanctuaire !

Les portes, restées jusqu'à ce moment fermées, ont alors été ouvertes, le clergé a entonné le *Salve Regina*, et la statue de Notre-Dame de Laval, parée d'une robe de drap d'or étincelante de broderies, et portée par quatre jeunes filles vêtues de blanc, pénètre la première dans l'église. Un instant après, elle était rentrée en possession de la place que pendant tant de siècles elle y avait occupée.

Après le chant d'un cantique spécialement composé pour la circonstance par M. l'abbé Dutey, un des plus zélés promoteurs de l'œuvre, et la bénédiction par Mgr Déchelette des médailles frappées en l'honneur de Notre-Dame de Laval (1), les assistants formant la tête du cortège sont invités à sortir par

---

(1) Ces médailles, de forme ogivale, frappées en argent, en bronze et en cuivre, sur les dessins de M. Ernest Gayet, portent au droit l'image de la Sainte Vierge avec la légende, NOTRE DAME DE LAVAL PRIEZ POVR NOVS et, au revers, une vue de la chapelle avec la légende, POSVERVNT ME CVSTODEM IN VINEIS (*Cantic.*, I, 5) 1300-1895.

la porte latérale pour faire place à de nouveaux visiteurs, et la chapelle ne cesse de se remplir et de se vider jusqu'à ce que la piété de tous ait pu se satisfaire.

Le soir venu, une brillante illumination faisait resplendir de mille feux la chapelle de Notre-Dame et la ville de Saint-Germain, et un feu d'artifice, tiré sur la place du Ravarin par M. Verdier, marquait la fin d'une journée où la Diana a recueilli la plus précieuse récompense de son initiative et dont ses actes devaient garder le souvenir.

III.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A BALBIGNY, SAINT-MARCEL DE FELINES, LE GRÊT-CHATELARD, PINAY.

le 13 août 1896.

Commissaires: MM. comte Desvernay, comte Palluat de Besset, comte Léon de Poncins, A. Roux, T. Rochigneux, A. Vachez.

QUESTIONNAIRE.

BALBIGNY.

1. — Situation de l'ancien dolmen de Balbigny. — Pierre milliaire anépigraphe près de l'église. — Le hameau de *la Ville* serait-il bâti sur l'emplacement du Balbigny primitif ? — Restes d'antiquités qu'on y a retrouvés ? — Le château de *la Chal* doit-il son nom à l'ancienne famille Chauve (*Calvus*) possessionnée à Donzy au XIe siècle ?

SAINT-MARCEL DE FELINES.

2. — *Souvenirs historiques.* — Noms successifs de Saint-Marcel : *Saint-Marcel de Cis*, *Saint-Marcel-lès-Néronde*, *Saint-Marcel-sur-Loire* et *Saint-Marcel de Felines*. — Les possesseurs de la seigneurie de Saint-Marcel. — Ancienne famille de Saint-Marcel. — Les Guerric. — Les Tholigny ou Thorigny. — L'ancien château de Saint-Marcel, pris et saccagé par les Anglais, à la fin du XIVe siècle. — Jacques de Tholigny, chambellan de Louis XI. — Les de Mars de Luxembourg. — Les Talaru. — La famille Piston.

3. — *Château.* — Date de sa construction (1582-1587). — Caractères de son architecture. — Influence de l'art italien dans la façade, la galerie, et l'ornementation de la cour intérieure.

4. — *Salon.* — Anciens meubles. — Portraits : de Turenne, attribué à Mignard ; de Claude de Talaru ; de Madame de Maintenon ; de Marie-Louise de France ; de Marie Leczinska ; de Thomé de Saint-Cyr, ancien commandant des Cent-Suisses ; du général baron Piston. — Buste en terre cuite de ce dernier, par Chinard.

5. — *Boudoirs adjacents au Salon.* — Portrait du maréchal de Luxembourg. — Portraits de quatre grandes dames de la cour de Louis XIV. — Détermination des personnages (Mademoiselle de la Vallière, Madame de Montespan ?)

6. — *Salle à manger.* — Boiserie ancienne.

7. — *Salle du rez de chaussée de la tour.* — Ancien portrait de Jeanne d'Arc.

8. — *Peintures et décoration* des pièces du rez de chaussée et du premier étage.

9. — *Salle des archives*, au premier étage de la tour carrée de la porte d'entrée. — Porte en fer. — Trumeau des Trois Grâces.

10. *Ancienne chapelle Saint-Roch.* — Croix ancienne au devant de cette chapelle (1601). — Armoiries de Jean de Talaru et de Jeanne de Mars.

11. — *Église paroissiale.* — Ancien mausolée des Talaru dans la nef de gauche. — Épitaphe de François-Hubert de Talaru et de Marie-Anne d'Ornaison de Chamarande (1735-1742).

12. — *Localités historiques* : *Cis*, Famille de Cis au XIVe siècle. — *Felines* (*figlinæ*). — Ancienne famille de ce nom. — *La Ferrière*, ancien fief des Guerric et des Talaru. — *Marigny* (est-ce la *Villa Mariniacensis* de la charte 1005 de

Cluny ?). — *Le Terreau*, ancien poste fortifié. — *Villechaise*. — Famille de ce nom.

LE CRÊT-CHATELARD.

13. — *Oppidum gaulois du Crêt-Châtelard*. Enceinte d'un développement de 2.200 mètres environ, construite en pierres sèches et poutres de bois entrecroisées, noyées dans la masse et reliées entre elles par des fiches de fer d'après le système décrit par César (B. G., VII, 22). Age de ce rempart ; enceintes similaires reconnues jusqu'à ce jour sur le territoire de la Gaule et particulièrement en Forez.

Occupation de l'oppidum à l'époque romaine. Substructions, objets divers recueillis en plein champ.

Nombreux puits, dans l'intérieur de l'enceinte ; dans quel but ont-ils été creusés ? — Objets de métal, de pierre, de bois, de terre cuite, qui en ont été retirés. Poteries grossières, tournées, à la panse amincie ensuite à l'ébauchoir ; poteries noires lustrées ; poteries peintes à décor géométrique ; vases sigillés. — Age, provenance et style de ces objets.

Traditions relatives au Crêt-Châtelard. — Auteurs qui en ont parlé.

14. — *Châtelard de Chazi*, commune de Saint-Georges de Baroille, au confluent de la Loire et de l'Aix. Rempart présumé contemporain de celui du Crêt-Châtelard.

PINAY.

15. — *Souvenirs historiques*. — Donation faite, en 929, à Savigny, de l'église de Pinay, dédiée à Sainte Marie (Ch. 31 de Savigny). — Ancienne famille de Pinay.

16. — *Ancienne croix* du XVe siècle sur la place de l'église.

17. — *Traces de l'ancien pont*, dont la Mure faisait remonter la construction aux Romains. — Que reste-t-il des cinq piles dont parle Papire Masson dans sa *Descriptio fluminum Galliæ*, p. 15 et 18 ? — Nombreux legs faits pour l'entretien de ce pont entre les années 1286 et 1408 (*Arch. de la Loire*, B, 1850.

1887). — Époque probable de sa destruction, déjà consommée du temps de la Mure. — Nouveau pont en bois, construit en 1869.]

18. — *Digue de Pinay*. — Date de sa fondation : 16 juillet 1711. — Forme de ses deux culées. — Son utilité reconnue lors des inondations de 1846 et de 1856.

IV.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse, leur ouvrage : *Les fiefs du Bourbonnais. La Palisse. Notes et croquis.* Ouvrage illustré de 220 dessins à la plume. Moulins, H. Durond, 1896, grand in-8°.

(*En dehors du grand intérêt que présente cet ouvrage pour l'histoire du Bourbonnais, il renferme une foule de renseignements utiles sur plusieurs fiefs, localités et familles du Forez*).

Brun (abbé) : Hache en silex trouvée au lieu dit la Noërie, dans un champ, sur les limites des communes de Saint-Victor-sur-Loire et d'Unieu.

Longueur, 0m 180 ; poids, 710 gr.

— *Traité de chirurgie*, par M. de Chirac, professeur en l'Université de Montpellier, médecin de Mgr le duc d'Orléans. Manuscrit, 1713, petit in-4° de 393 pages.

Cazeaux-Cazalet (G.), président du comice de Cadillac, sa notice : *Communication sur l'adaptation au sol des cépages américains anciens et des hybrides nouveaux.* Bordeaux, (veuve Cadoret), 1895, in-8°.

Chabannes (comte Henri de), son ouvrage : *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes.* Tome III. Dijon, (Eugène Jobard), 1895, in-4°.

Chaignon (vicomte Henri de), ses notices : *Sur la*

présence de dépôts calcaires provenant de l'altération des basaltes de la butte de Marcoux-Goutelas, près Boën (Loire). (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, tome XXIII, année 1895). Lille, (Le Bigot frères), 1895, in-8°.

— *Carte [géologique] des environs de Condal (Jura).* Note explicative. (Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, tome XXII, année 1894). S. l. n. d. (1895), in-8°.

Dumoulin (Maurice), professeur d'histoire au lycée de Roanne, ses notices : *Le calendrier de l'église de Mâcon à l'usage de Charlieu d'après un bréviaire manuscrit du XVIe siècle.* (Extrait du tome VIII du *Bulletin de la Diana*). Montbrison, (Éleuthère Brassart), 1896, in-8°.

— *Jacques de la Fin. Etudes et documents sur la seconde moitié du XVIe siècle.* (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1895). Paris, imp. nat., 1896, in-8°.

(*Travail fort important pour l'histoire des règnes de Henri II à Henri IV et biographie aussi complète qu'intéressante d'un personnage, petit neveu de Pierre et Gilbert de la Fin, l'un abbé, l'autre prieur de la Bénisson-Dieu, qui joua à cette époque un rôle politique assez considérable*).

— *Lettres de Louis le Romain, margrave de Brandebourg à Jean, roi de France.* (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1895). Paris, imp. nat., 1896, in-8°.

Jeannez (Édouard), sa notice : *Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère forézien de Saint-Rigaud, près de Charlieu.* Montbrison, (Eleuthère Brassart), 1896, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique: Chauvet (G.)

et Georges (J.) président et secrétaire de la Société archéologique et historique de la Charente : *Cachette d'objets en bronze découverte à Venat, commune de Saint-Yrieix, près d'Angoulême. Rapport présenté à la Société archéologique et historique de la Charente.* Angoulême, (L. Coquemard), 1895, in-8°.

(Nombreuses planches. — Bibliographie très étendue des découvertes d'objets analogues à ceux constituant la cachette.

Le musée de la Diana possède une série de bracelets presque identiques à ceux de Venat, trouvés à Vinols, près de Montbrison; une note sur leur découverte a été, en 1862, publiée dans le Bulletin monumental *par M. Vincent Durand).*

— *Journal des Savants.* Novembre-décembre 1895.

Piette (Ed.), sa notice : *Hiatus et lacune. Vestiges de la période de transition dans la grotte du Mas d'Azil.* (Extrait des *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 18 avril 1895). Beaugency, (J. Laffray), 1895, in-8°.

Rey (abbé), professeur au Petit-Séminaire de l'Argentière (Rhône) : Épitaphe de Catherine de Roissieu. V. plus haut, page 325.

Grès. Hauteur, 1m 17; largeur, 0m 47. XVIe siècle.

Vachez (A.): Sceau matrice des Baffie au XIIIe siècle. Bronze, fragment. V. plus haut page 311 et figure planche XV.

Bronze. Diamètre, 0m 053 ; poids, 47gr 75.

— Sa notice : *Recherches historiques et généalogiques sur les Roussillon-Annonay.* Lyon, Louis Brun, 1896, in-8°.

Vanel (abbé), curé d'Essertines-en-Donzy, ses ouvrages : *Les bénédictins de Saint-Germain des Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite.* Paris, Alphonse Picard, 1894, in-8°.

— *Les débuts oratoires de Massillon à Lyon d'après des documents inédits.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, in-8°.

— *Promenades historiques dans l'ancien Forez. Les accroissements d'Andrézieux.* (Extrait du *Mémorial de la Loire* du 19 novembre 1894). Saint-Étienne, (Théolier et Cie), 1894, in-8°.

Villaine (Félix de), à la demande de M. Testenoire-Lafayette : *Souvenir de la manifestation du 22 juin 1895 en l'honneur de M. Félix de Villaine, directeur de la Société des houillières de Montrambert et de la Béraudière.* Saint-Étienne, (Théolier et Cie), 1895, in-8°.

Échanges.

Académie de Nîmes. *Mémoires.* VIIe série, tome XVII, année 1894.

Bondurand (Ed.), Le second livre des Pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, ou livre-censier. Texte en langue d'oc, du XIVe siècle. — Bruguier-Roure, Chronique et cartulaire de l'Œuvre des églises, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit. Avertissement, introduction avec vues et dessins. — Saint-Vincent (de), Tumulus néolithique avec incinération, près d'Uzès (planches).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 2e série, nos 9 et 10. Novembre-décembre 1895.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des lettres. *Mémoires.* Tomes XXVI à XXVIII. Années 1889-1892.

— Sciences et lettres. *Mémoires.* 3e série, tomes I et III. Années 1893 et 1895.

Échernier (Casimir), L'architecture lyonnaise aux quatre derniers siècles. Remarques historiques. (*Travail intéressant, principalement sur l'architecture civile de Lyon*).

— *Histoire de l'Académie de Lyon de 1840 à 1891. Concours, fondations, personnel,* par J. Bonnel, secrétaire général. Lyon, (A. Rey), 1892, in-12.

— *Cartulaire lyonnais. Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, comprises jadis dans le* Pagus major Lugdunensis, *recueillis et publiés par M.-C. Guigue.* Tome II. *Documents de l'année 1255 à l'année 1300.* Lyon, (F. Plan), 1893, in-4°.

(De même que le tome Ier, ce volume renferme quelques renseignements inédits concernant des familles, localités, institutions religieuses, édifices foréziens).

Académie d'Hippone. *Compte-rendu des réunions.* 1895.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. *Bulletin.* 13e et 15e années. Janvier-décembre 1893 et 1895.

Chevalier (Ulysse), Vie et miracles de la bienheureuse Philippe de Chantemilan. Document du XVe siècle, publié d'après le manuscrit de M. Eugène Chaper.

Institut de Carthage. *Revue tunisienne,* n° 8. Octobre 1895.

Ministère de l'Instruction publique, *Bulletin archéologique.* Année 1894, 2e livraison.

Demaegth (L.), Notice sur la voie romaine de *Lucu* (Timziouin) *à Caputtasacora* (Tenira). *(Curieux exemple de*

la présence au même point d'une voie de plusieurs bornes itinéraires, au nom de différents empereurs, servant à marquer le même mille). — F. Thiollier, Les débris du tombeau de Saint-Lazare à Autun. — Abbé Brune, Le mobilier et les œuvres d'art de l'église de Beaume-les-Messieurs (Jura). *(Tombeau de Mahaut de Châlon, prieure du Sauvement, née en 1244, morte à une date inconnue : une des tranches de la dalle funéraire porte une frise d'animaux fantastiques analogues à ceux qui décorent le lambris de la salle de la Diana. — Grand rétable en forme de triptyque, peint et sculpté, du XVIe siècle et de l'école flamande, à comparer avec le triptyque d'Ambierle).*

— *Bulletin historique et philologique.* N°s 1 et 2. Année 1895.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. *Bulletin.* 3e série, tome I, 1re livraison. 1895.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 26e année, n°s 11 et 12, novembre-décembre 1895. 27e année, n°s 1er et 2, janvier-février 1896.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Annales.* 2e série, tome XV, 3e livraison. 1895.

Société de Borda. *Bulletin.* 20e année, 4e trimestre 1895.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Bulletin.* 22e année, 6e livraison. 1895.

Société de médecine de Saint-Étienne et du département de la Loire. *Annales. Comptes-rendus de ses travaux contenant les procès verbaux de ses séances ainsi que les notes ou mémoires lus dans ses séances.* Tome XII, 2e partie. Année 1894.

Société d'émulation de l'Auvergne. *Revue d'Auvergne.* 11e année, n° 4. Juillet-août 1895.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin.* 116e livraison. Février 1896.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. *Bulletin.* Tome V, n° 4. Septembre 1895.

Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin.* 2e série, tome VII. 3e trimestre 1895.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis. *Bulletin-revue de Saintonge et d'Aunis.* XVe volume, 5e livraison, septembre 1895 ; XVIe volume, 1re livraison, janvier 1896.

Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin.* 14e année, 2e série, n° 16, 4e trimestre 1895.

Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. *Mémoires.* Tome VIII, 1re partie. 1895.

Arcelin (Adrien), La sépulture barbare de Balleure (Saône-et-Loire) *(avec une planche figurant une partie des bijoux et objets de toilette découverts dans cette sépulture).*

Société historique de Compiègne : Arthur Bazin, *Compiègne pendant l'invasion espagnole.* Ouvrage publié sous les auspices de la Société. Compiègne, (Henri Lefebvre), 1896, in-8°.

— *Procès verbaux. Rapports et communications diverses.* IV. 1895.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome XXXVIII, 2e semestre 1895.

Abonnements

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome LVI. 5e et 6e livraisons. Septembre-décembre 1895.

Delisle (Léopold), Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Verna. Comptes des dépenses de Jean, comte de Forez en 1315 et 1316 (no 1336 du catalogue). Analyse. *(Article très intéressant sur quelques itinéraires de voyage du comte Jean Ier de Forez à la cour de France, sur le rôle important qu'il joua auprès du roi Louis X et sur les missions de confiance dont il fut chargé par ce roi.* — Jacqueton, La bourgeoisie financière au début du XVIe siècle, par A. Spont. *(D'après l'analyse, quelques pages de ce travail sont consacrées à l'histoire administrative du Forez et des provinces voisines).* — Lefèvre-Pontalis (Germain), Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429).

Bulletin monumental. 6e série, tome X, nos 2 et 3. 1895.

Brutails (F.-A.), La question de Saint-Front, *(avec quelques figures).* — Régnier (L.), L'architecture religieuse dans les anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne et l'ouvrage de M. Camille Enlart, *(avec planches et figures).*

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 2e série, tome XLII, 5e et 6e livraisons, novembre-décembre 1895; tome XLIII, 1re livraison, janvier 1896.

Rocheterie (de la), Louis XVII, son enfance, sa prison, sa mort au Temple, d'après des documents inédits des archives nationales, par Régis de Chantelauze. *(Analyse).*

Revue archéologique. 3e série, tome XXVII, septembre-décembre 1895.

Revue du Lyonnais. 55e année, 5e série, tome XX,

nos 118 à 120, octobre-décembre 1895; 56e année, tome XXI, n° 121, janvier 1896.

Galle (Léon), Causerie d'un bibliophile (*les ventes de livres, notamment de la collection de Verna*). — Grisard (J.-J.), Odyssée de la table de Claude, découverte à Lyon en 1528. — Prajoux (l'abbé), Le prieuré de Beaulieu-en-Roannais. — Varax (Paul de), Histoire d'Amplepuis depuis l'époque gauloise jusqu'en 1789.

Revue épigraphique du Midi de la France. N° 80. Octobre-décembre 1895.

Acquisitions.

Archives départementales. Rhône. *Inventaire-sommaire. Archives civiles. Série A à E.* Tome Ier, Paris, Paul Dupont, 1864, in-4°. — Tome II, Paris, Paul Dupont, s. d., in-4°.

Nombreux renseignements concernant le Forez: Série B. États généraux; — série C. Communes et municipalités, guerres et affaires militaires; mines et minières; châtellenies et juridictions, églises et presbytères, établissements de bienfaisance, consignations, édits, déclarations et lettres patentes du roi, actes de foi et hommage, terriers et lièves; — série D. Collège et petites écoles (*Archives des prieurés de Saint-Julien en Jarez et Saint-Romain-les-Atheux, analyse de nombreux terriers de Montverdun*); — série E. Titres de famille (*notamment de la famille Pingon de Prangin, détentrice des archives du prieuré de Bard*).

— — *Archives ecclésiastiques.* Série H. Tome Ier. *Ordre de Malte. Langue d'Auvergne.* Lyon, Louis Brun, 1895, in-4°.

(*Contient notamment des renseignements considérables et d'un haut intérêt sur les Commanderies forézziennes de Montbrison, Chazelles, Verrières et dépendances, ainsi que sur les membres de Marlhes et Bourg-Argental, dépendant de la Commanderie du Devesset-en-Velay*).

Preuves littérales de noblesse des dames chanoinesses d'Alix, Leignieu et Neuville-les-Dames depuis le 9 janvier 1749 jusqu'au 6 août 1774, dressées par Claude Rocher, secrétaire du chapitre des seigneurs comtes de Lyon.

(Pour aider les membres de la Société dans leurs études, nous croyons devoir donner la table des preuves contenues dans ce volume).

La 1re colonne du tableau ci-dessous contient la lettre initiale de la maison où désirait entrer la postulante : A, Alix (Rhône) ; L, Leignieu (Loire) ; N, Neuville-les-Dames, Neuville-sur-Renon (Ain) ; — la 2e colonne, les noms et prénoms ; — la 3e colonne, la date des preuves ; — la 4e colonne, le feuillet du volume.

A	Allemand de Champier (Marie-Françoise d') .	1758, 9 mai.	122
L	Anstrude (Marie d')	1749, 9 janvier.	1
»	id. (Marie-Hélène)	id.	»
»	id. (Claire-Étiennette-Marie)	1770, 4 août.	446
»	id. (Marie-Edmée-Adélaïde)	id.	»
»	id. (Marie-Hélène-Henriette-Éléonore)	id.	»
»	id. (autre Marie-Hélène-Henriette-Éléonore)	id.	»
A	Armand de Forest de Blacon (Marie-Antoinette-Caroline-Alexandrine d')	1771, 6 avril.	464
»	id. (Marie-Marguerite-Françoise) . .	id.	»
»	id. (Olympe-Marie-Madeleine) . .	id.	»
N	Audiffret (Marie-Thérèse-Henriette d') . . .	1752, 18 avril.	20
A	Bar (Catherine de)	1760, 13 déc.	191
N	Barre (Marie-Jeanne-Dorothée de la) . . .	1760, 21 juillet	167
N	Bataille (Françoise-Marie)	1759, 29 juillet.	59
N	Bataille de Mandelot (Catherine-Nicolas) . .	1755, 30 déc.	33
N	Bausset de Roquefort (Amélie-Françoise-Delphine-Henriette de) .	1763, 7 janvier.	237
»	id. (Anne-Joseph-Sophie) .	id.	»
»	id. (Antoinette - Dorothée - Joséphine-Françoise).	id.	»
N	Beaurepaire (Marguerite-Anne-Antoinette de)	1758, 30 janvier.	116
N	id. (Louise-Jacqueline-Charlotte) .	1764, 5 nov.	289

N	Bélissac (Jeanne-Suzanne-Françoise de) . .	1767, 4 avril.	369
»	id. (Madeleine).	id.	»
»	id. (Victoire-Anne)	id.	»
N	Berbis (Claude-Bernarde)	1763, 20 déc.	227
N	id. (Marie-Élisabeth)	1766, 24 sept.	342
A	Bernard de Sassenay (Judith-Pauline-Esprit-Zoé).	1767, 17 février.	363
»	id. (Anne-Marie-Claudine-Camille)	id.	. »
N	Bérulle (Angélique-Louise-Nicole de) . . .	1769, 4 sept.	424
»	id. (Catherine-Philiberte-Françoise) . .	id.	»
N	Bétizy de Mézières (Henriette-Eugénie-Pierrette de)	1757, 8 nov.	107
»	id. (Marie-Etienne-Casimir)	id.	»
A	Bouhelier (Françoise)	1760, 27 déc.	194
»	id. (Ignace-Gabrielle)	id.	»
N	Bourcier de Montureux (Marie-Anne-Louise-Sophie de). . .	1769, 3 juin.	412
N	Brachet (Marie-Césarine-Augustine de). . .	1766, 17 déc.	347
»	id. (Catherine-Françoise).	id.	»
»	id. (Marie-Christine-Frédérique) . . .	id.	»
N	Brosses (Catherine-Charlotte de).	1755, 27 sept.	31
N	Breuil des Crues (Marie-Louise-Gabrielle des).	1752, 29 janvier.	16
N	Breuil des Crues de Satones (Marie-Claudine-Joseph de Sainte-Croix du).	1756, 30 juillet.	63
»	id. (Marie-Louise-Philiberte) .	id.	»
»	id. (Anne-Marie)	id.	»
»	id. (Marie-Humberte) . . .	id.	»
N	Bruc (Marthe-Geneviève-Marguerite de) . .	1766, 28 mars.	321
»	id. (Marie-Alexandrine-Félicité). . . .	id.	»
»	id. (Anne-Rosalie)	id.	»
N	Buffevent (Marie-Anne-Jeanne-Françoise de) .	1757, 28 nov.	111
L	Buisson de Donzon (Clotilde-Marguerite-Félicité du). . . .	1758, 10 juin.	» 125
L	Certaines de Villemolin (Jeanne-Françoise de).	1770, 27 juillet.	444
»	id. (Marie-Gabrielle) . .	id.	»
»	id. (Anne-Françoise) . .	id.	»
»	id. (Françoise-Claudine) .	id.	»

N	Chaffoy (Claudine-Véronique de).	1766, 24 mai.	332
»	id. (Marie-Charlotte-Jeanne-Baptiste) . .	id.	»
»	id. (Jeanne-Octavie-Ferdinande). . . .	id.	»
»	id. (Louise-Véronique)	id.	»
N	Chaillot (Marie-Jeanne de).	1760, 26 janvier.	161
N	Charbonnier de Crangeac (de) (Marie-Françoise-Catherine) . . .	1759, 19 février.	134
N	Charpin de Feugerolles (Camille-Colombe de)	1763, 4 juillet.	260
N	Chastenay (Marie-Louise-Agathe de) . . .	1756, 5 août.	72
»	id. (Marie-Louise-Charlotte). . . .	id.	»
»	id. (Jeanne - Marie - Henriette - Félicité)	id.	»
»	id. (Marie - Charlotte - Louise - Gabrielle)	1759, 19 oct.	155
»	id. (Louise - Françoise - Thérèse-Charlotte)	id.	»
»	id. (Marie-Charlotte-Armande - Étiennette)	id.	»
A	Cheylus (Alix - Elisabeth - Louise - Rose - Gabrielle de)	1769, 13 juin.	418
N	Choiseul (Anne-Élisabeth-Joséphine-Amélie de)	1761, 23 juillet.	213
N	Choiseuil (Charlotte-Ferdinande-Marie de) .	1770, 17 février.	435
»	id. (Louise-Joséphine)	id.	»
N	Coiffier de Breuille (Marie)	1767, 28 déc.	396
A	Cohorne (Marie-Henriette-Siffrède de) . . .	1767, 7 juillet.	381
»	id. (Gabrielle-Félicité)	id.	»
A	Cordier de Launay (Jeanne-Prosper de) . .	1771, 28 sept.	469
N	Couraud (Marie-Anne-Catherine).	1763, 23 février.	242
A	Courtivron (Sophie-Françoise-Marie Le Compasseur de Créqui de) . . .	1770, 6 juin.	441
L	Damas (Marguerite-Joseph-Zoé de)	1765, mai.	303
»	id. (Marie-Alexandrine-Jacobine) . . .	id.	»
N	Damas Daudour (Claudine-Alexandrine de) .	1756, 3 avril	67
»	id. (Thérèse - Claudine - Rosoline).	id.	»
»	id. (Marie-Thérèse)	id.	»
N	Damas de Cornaillon (Agnès-Esprit) . . .	1759, 4 juillet.	143
»	id. (Catherine-Charlotte) .	id.	»

N	Damedor de Molans (Marie-Xavier-Sophie) .	1767, 5 octobre.	391
A	Dexmier d'Archiac (Marie-Anne-Joséphine) .	1770, 21 sept.	453
N	Dudressier (Marie-Marguerite-Bernarde) . .	1757, 30 août.	100
»	id. (Marie-Claude-Charlotte) . . .	id.	»
N	Dumesniel de Sommery (Antoinette-Madeleine-Pulchérie)	1774, 24 février.	485
N	Dupac de Saint-Amans de Badens (Gabrielle)	1756, 12 nov.	79
N	Dupac de Bellegarde (Madeleine-Françoise) .	1763, 14 mars,	246
»	id. (Madeleine-Marie-Françoise)	id.	»
»	id. (Claire)	id.	»
»	id. (Henriette)	id.	»
L	Duquesnay (Marie-Thérèse)	1770, 30 oct.	456
N	Durfort (Jeanne-Marie-Nicole de)	1761, 8 mai.	207
»	id. (Marie-Anne-Louise-Gabrielle) . . .	id.	»
N	id. (Émilie-Pierrette-Antoinette) . . .	1764, 15 nov.	291
»	id. (Anne-Françoise-Adélaïde)	id.	»
L	Fenoyl (Catherine-Salinguerra-Antoinette de Gayardon de)	1770, 29 août.	450
N	Fontanges (Anne-Françoise-Madeleine de) . .	1764, 1er juin.	278
N	Fontette (Marie-Denise-Gabrielle de) . . .	1759, 19 février.	132
»	id. (Éléazard ou Lazare-Charlotte) . .	id.	»
N	Forest de Divonne (Marie-Violan-Gilberte de la).	1764, 12 juin.	285
»	id. (Pernette-Françoise) . . .	id.	»
»	id. (Marie-Louise-Pernette-Sophie)	id.	»
N	Foudras de Courcenay (Marie-Claudine-Joséphine de) . .	1759, 28 février.	136
»	id. (Anne-Thérèse) . . .	id.	»
»	id. (Marie-Françoise) . .	id.	»
N	Froissard Bersaillin (Claude-Françoise-Simonne de)	id.	»
		1751, 15 nov.	10
»	id. (Marie-Bernardine-Justine) . .	id.	»
N	id. (Françoise-Marguerite-Césaire)	1765, 5 janvier.	295
N	Fumel (Louise-Michelle-Élisabeth de) . . .	1773, 5 juin.	478
L	Gamay (Louise-Marguerite de)	1770, 6 août.	448
»	id. (Françoise-Jeanne-Marie)	id.	»
»	id. (Anne-Luce)	id.	»
»	id. (Jacques-Françoise)	id.	»

L	Gamay (Gabrielle-Luce-Louise de)	1770, 6 août.	448
A	Gaulmyn (Suzanne-Elisabeth)	1771, 29 mars.	458
	Gayardon, V. Fenoyl.		
N	Gourcy (Marie-Marguerite-Henriette de) . .	1760, 1er août.	172
»	id. (Elisabeth-Charlotte)	id.	»
»	id. (Louise-Victoire)	id.	»
A	Gratet (Adélaïde-Catherine-Pierrette de) . .	1770, 19 mai.	438
A	Greische d'Agneville (Marguerite-Catherine de)	1767, 30 juillet.	385
»	id. (Jeanne-Elisabeth-Pétronille)	id.	»
A	Jaumont (Marie-Barthélemy-Marguerite de) .	1759, 21 mai.	141
»	id. (Françoise)	id.	»
N	Laurencin d'Avenas (Jeanne-Marie-Joséphine de). . . .	1756, 30 avril.	48
N	Laurencin de Beaufort (Anne-Louise de) .	1756, 30 avril.	52
N	id. (Marie-Françoise-Xavier	1758, 3 octobre.	128
N	Le Bascle d'Argenteuil (Marie)	1756, 4 août.	69
N	id. (Anne-Gabrielle . .	1763, 2 déc.	264
N	Le Gouz de Saint-Seine (Marie-Jeanne) . .	1761, 11 mars.	200
»	id. (Suzanne-Charlotte) .	id.	»
»	id. (Augustine-Sophie) .	id.	»
N	Le Prêtre de Châteaugiron (Louise-Rose) . .	1757, 3 février.	85
»	id. (Céleste-Josephe) .	id.	»
N	id. (Augustine-Caroline-Victoire-Aimée).	1769, 14 nov.	430
N	Le Prêtre de Vauban (Gabrielle-Sébastienne)	1758, 6 nov.	129
»	id. (Pierrette-Henriette-Françoise). . . .	id.	»
N	Le Prud'homme de Fontenoy (Marie-Aimée) .	1767, 3 janvier.	354
A	Lescalopier (Anne de)	1771, 10 juin.	466
A	Livenne (Angélique-Charlotte de)	1767, 9 janvier.	360
N	Lucinge (Louise-Charlotte de).	1757, 14 février.	90
»	id. (Louise-Françoise-Elisabeth) . . .	id.	»
A	Mac-Mahon (Françoise-Claudine de) . . .	1763, 10 nov.	223
»	id. (Anne-Jacqueline).	id.	»
»	id. (Guy-Marie-Théodorine) . . .	id.	»
N	Malvin de Montazet (Jeanne de).	1761, 6 juin.	210
N	Mareschal (Marie-Christine-Antoinette de) .	1765, 8 juin.	309

N	Mareschal (Pétronille-Polixène-Josephte de) .	1765, 8 juin.	309
»	id. (Marguerite-Rosalie)	id.	»
N	Mareste de Rochefort (Anne-Polixène-Thérèse-Marie de). . .	1767, 29 avril.	374
»	id. (Josette-Marianne-Monime)	id.	»
N	Malermey (Bonaventure -Françoise-Étiennette de).	1764, 26 mai.	274
N	Menthon de Rosy (Anne-Louise de). . . .	1753, 23 nov.	27
»	id. (Claudine-Bernardine . .	id.	»
N	id. (Marie-Bernardine-Joseph-Sophie)	1765, 5 juin.	306
N	Merle de la Gorée (Adélaïde-Victoire de) . .	1763, 29 avril.	249
N	Messey (Marie-Jeanne de).	1759, 27 mars.	139
A	Meyran de Lacetta de la Goy (Madeleine-Delphine-Thérèse de) .	1773, 14 juillet.	481
N	Monestay (Madeleine de)	1766, 5 sept.	336
»	id. (Marie-Gabrielle.	id.	»
N	Monspey de Charentay (Marie-Louise-Catherine de) . .	1757, 23 avril.	93
N	Montdor (Anne-Marie de).	1756, 30 juillet.	61
A	id. (autre Anne-Marie)	1766, 19 avril.	329
N	Montessu (Reine-Philippe de Bernard de). .	1756, 2 août.	64
L	Moretton de Chabrillant (Marie-Diane de). .	1750, 20 avril.	4
»	id. (Marie-Henriette). .	id.	»
»	id. (Marie-Hilaire). . .	id.	»
A	Mouchet (Marie-Louise de)	1756, 9 juillet.	66
N	Moustier (Adelaïde-Charlotte de)	1756, 10 février.	37
»	id. (Antoinette-Philippe)	id.	»
N	Myre de Mory (Marie-Louise de la). . . .	1765, 22 juillet.	312
»	id. (Louise-Fortunée)	id.	»
»	id. (Pauline-Marie)	id.	»
»	id. (Alexandrine-Émilie). . . .	id.	»
N	Neucheize (Élisabeth-Emilie de).	1765, 14 oct.	317
»	id. (Élisabeth-Claudine)	id.	»
»	id. (Antoinette-Julie)	id.	»
A	id. (Élisabeth-Claudine)	1771, 30 mars.	463
N	Noblet de la Clayte (Marie-Anne de) . . .	1763, 5 déc.	269
N	Pillot (Charlotte-Antide de)	1762, 6 nov.	219

N	Pillot (Jeanne-Gabrielle de)	1762, 6 nov.	219
N	Polignac (Diane-Louise-Augustine de) . . .	1768, 6 février	400
N	Pont Rennepont (Louise-Henriette de). . .	1757, 15 juillet.	97
A	Porte (Marie-Pierrette de la)	1766, 4 avril.	325
»	id. (Rose)	id.	»
»	id. (Sophie)	id.	»
»	id. (Hélène)	id.	»
»	id. (Marthe)	id.	»
L	Prévôt (Marie-Benoîte-Joséphine de) . . .	1770, 1er sept.	451
»	id. (Charlotte-Jeanne)	id.	»
»	id. (Anne-Françoise)	id.	»
»	id. (Charlotte-Élisabeth)	id.	»
N	Puisigneux (Adélaïde-Félicienne de Boffin de).	1756, 12 nov.	82
»	id. (Alexandrine-Marie-Sophie) . .	id.	»
N	Rabodanges (Louise-Adélaïde-Françoise de) .	1758, 8 avril.	119
N	Rennel de Lescut (Marguerite de)	1757, 8 nov.	103
N	id. (Marie-Françoise-Alexandrine)	1758, 7 janvier.	114
A	Reugny (Jeanne-Louise de)	1770, 15 janvier.	433
N	Riccé (Marie-Pauline-Joséphine de)	1756, 30 mars.	41
A	Rivette (Marie-Anne-Françoise de). . . .	1773, 22 mars.	472
»	id. (Marie-Anne-Delphine)	id.	»
N	Rivière (Marie-Françoise-Gabrielle de la) . .	1774, 6 août.	489
N	Rochefort d'Ally de Saint-Vidal (Marianne de).	1756, 20 avril.	45
N	Rodde (Marie-Étienne de la)	1751, 26 août.	8
»	id. (Marie-Françoise-Marguerite) . . .	id.	»
»	id. (Marie-Catherine-Françoise)	id.	»
»	id. (Marie-Étiennette)	id.	»
A	Rosière (Sophie-Félicité de)	1759, 30 août.	150
»	id. (Anne-Gabrielle-Henriette) . . .	id.	»
N	Saint-Aubin de Saligny (Henriette-Jeanne de) .	1752, 29 janvier.	13
N	Seyturier (Anne-Charlotte de).	1759, 6 août.	146
N	Tencin (Claudine-Sophie de Guérin de) . .	1756, 5 août.	75
»	id. (Louise-Ursule-Félicité)	id.	»
»	id. (Louise-Françoise-Alexandrine) . . .	id.	»
N	Terrier (Suzanne-Reine-Joseph)	1752, 5 mai.	23
N	id. (Marie-Daric-Philogène-Gabrielle) . .	1760, 12 oct.	187
»	id. (Charlotte-Félicie)	id.	
N	Teyssonnière (Thérèse-Charlotte de la). . .	1761, 26 sept.	216
L	Thy (Louise-Étiennette de)	1764, 24 mai.	282

A	Touche (Marie-Élisabeth-Hélène de la) . .	1760, 23 sept.	183
N	Toustain de Frontebosc de Richebourg (Charlotte-Françoise) . .	1762, 28 déc.	» 231
N	Vallin (Marguerite-Gabrielle de)	1760, 22 août.	177
»	id. (Benoîte-Françoise-Catherine) . . .	id.	»
N	id. (Louise-Claudine-Suzanne)	1767, 23 mai.	378
N	Varenne (Marie de)	1761, 14 avril.	204
»	id. (Anne-Baptiste)	id.	»
»	id. (autre Marie)	id.	»
N	Villeneuve de Vence (Alexandrine-Charlotte-Adélaide de) . .	1765, 25 février.	» 298
»	id. (Madeleine-Alexandrine-Julie)	id.	»
»	id. (Sophie-Rosaline-Irénée)	id.	»
A	Vincent de Panette (Anne de)	1773, 26 avril.	475
»	id. (Françoise-Benoîte) . .	id.	»
»	id. (Françoise-Claudine-Gabrielle)	id.	»
N	Vivier de Sarraute (Antoinette-Thérèse-Rose du)	1768, 7 octobre.	405

On a joint à ces preuves, f°s 255-260, les procès verbaux d'examen des titres de noblesse de messire Georges-Simon de Vauchier du Deschaux pour entrer dans le chapitre de Saint-Claude (4-22 mai 1763).

Expédition authentique. Volume in-f°, papier timbré de 518 feuillets dont 18 blancs, relié en veau. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1333).

Titres concernant les familles du Saix, Perrin et leurs alliances, ainsi que les seigneuries et domaine utile de Chervé, Ressins, Rivoire, Pierrefitte, Mars, Buffardan, etc. (1427-1751).

1427, 9 mai. Testament de Jean du Saix, damoiseau, seigneur de Pierrefitte, Buffardan et Mars. — 1500, 21 juin. Contrat de mariage entre Claude du Saix, seigneur de

Ressins en Beaujolais, de Rivoire, Reignat en Bresse et de Réon en Valromey, et demoiselle Alix de Girardières, fille de Jean de Girardières et de Claude de Varennes, seigneur et dame de Pierrefitte et de la Tour d'Essertines en Beaujolais, Mars et Coigny en Lyonnais, Buffardan en Forez, et Noailly et Girardières en Bourbonnais. — 1544, 18 septembre. Accord entre Antoine du Saix, abbé de Chazery, commandeur de Bourg, François du Saix l'ainé, seigneur de Rivoire, autre François du Saix, seigneur de Réon et Pierrefitte, et Jean du Saix, seigneur de Ressins et Marrigny, au sujet de la succession de Claude du Saix et d'Alix de Girardières, leur père et mère. — 1560, 7 novembre. Contrat de mariage entre Jean du Saix, seigneur de Ressins, etc., et demoiselle Claudine d'Epinac, fille de feu Pierre d'Epinac, lieutenant pour le roi au gouvernement de Bourgogne, et de Guicharde d'Albon. — 1569, 25 juillet. Echange de biens entre Jean Perrin, seigneur de Chervé, et Philibert Emonet, meunier de Perreux. — 1571, 31 mars. Transaction passée par Pierre Odoard de Perreux, au profit de Benoît Josserand et Jean son fils, au sujet de la plus-value d'une terre sise en la paroisse de Vougy, territoire des Marellières, moyennant le prix de deux poinçons de vin, mesure de Perreux (*Pièce incomplète de la fin, servant simplement de couverture à un des titres du dossier*). — 1571, 17 juin. Obligation de mille livres tournois passée au profit de Jean du Saix, seigneur de Ressins, etc., par Jean d'Epinac, son beau-père, au sujet de la dot constituée à sa fille Claudine, épouse dudit du Saix. — 1572, 21 décembre. Vente par Jean Leuton, dit Gondrax, de Saint-Vincent-de-Boisset, à noble Jean Perrin, sieur de Chervé, d'un pré sis en la prairie de Perreux. — 1573, 2 juin. Vente par Françoise Joasson, veuve d'Etienne Chenal et Pierre Charretier son gendre, habitants de Nandax, à Jean du Saix, seigneur de Ressins, d'une terre dite de la Farge sise en la paroisse de Nandax. — 1577, 20 août. Sentence de dissolution de mariage pour Jean du Saix, seigneur de Ressins, contre dame Claudine d'Epinac. — 1586, 19 juin. Contrat de mariage entre Jean du Saix, écuyer, fils naturel d'autre Jean du Saix, seigneur de Ressins, etc., et demoiselle Louise de Guines, fille de feu Guillaume de Guines, seigneur dudit lieu et des Miniers, et de dame du Cleuzet. — 1589,

5 novembre. Donation faite par Jean du Saix, seigneur de Ressins, au profit de son filleul Jean du Saix, fils d'autre Jean du Saix, seigneur de la Roche, etc. — 1590, 18 octobre. Vente par Claude Saillant l'aîné, laboureur de Boyer, au profit de Jean du Saix, sieur de la Roche, d'un pré sis à Boyer. — 1591, 7 janvier. Codicile de Jean du Saix, seigneur de Ressins, au profit de Jean, Claude et Pierre du Saix, ses petits-enfants issus de Jean du Saix et de Louise de Guines, et des enfants de dame Claudine de Villeret sa fille. — 1595, 28 octobre. Vente par Jeanne Guyot, veuve d'Antoine Chasseret et Pierre leur fils, de Perreux, à Jean Perrin, sieur de Chervé, capitaine dudit Perreux, d'une fontaine appelée « Juenin encloze en leur terre appelée la Sarrazinière, en la franchise de Perreux » avec le droit de capter toutes les sources environnantes, pour le prix de six écus sol, et deux chênes de haute futaie. — 1603, 24 décembre. Sentence d'exemption de tailles rendue en faveur de Jean du Saix, seigneur de Chervé, contre les consuls et habitants de Perreux. — 1607, septembre. Acte d'enregistrement, par la cour des Aides, des lettres de noblesse accordées ladite année à Jean du Saix, fils d'autre Jean du Saix, pour services militaires. — 1609, 1er octobre. Constitution et vente d'une rente de 31 livres tournois assise sur le mas et tènement de la Roche, paroisses de Nandax et Coutouvre, par Jean du Saix et Louise de Guines, au profit de Claude du Saix, seigneur de Rivoire, etc. — 1614, 10 mai. Requête présentée par Jean-Baptiste du Saix, au sujet du franc-fief de sa terre de Chervé. — 1616, 10 juin. Contrat de mariage entre Claude du Saix, fils de Jean du Saix et de Louise de Guines, et demoiselle Louise Bec, fille de feu Adrien Bec, seigneur de la Bussière et de la Motte-Saint-Vincent, et de dame Françoise de Vaurion. — 1622, 14 juin. Constitution et vente d'une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres 15 sols au principal de 300 livres, assise sur le domaine de la Roche, paroisse de Nandax, par Jean du Saix, sieur de Chervé, et son fils Claude, sieur de Mars, au profit d'autre Claude du Saix, seigneur de Rivoire, etc. — 1623, 5 avril. Donation par Jean du Saix et Louise de Guines, au profit de Pierre du Saix, écuyer, leur fils. — 1623, 5 avril. Partage et accord entre Claude du Saix, sieur de Mars et

Pierre du Saix, sieur de Chervé, fils desdits Jean du Saix et Louise de Guines. — 1634, 3 juin. Acte de notoriété de noblesse dressé par les consuls et habitants de Perreux, en faveur de Claude du Saix, seigneur de Chervé. — 1640, 12 octobre. Sentence rendue par les trésoriers généraux au bureau des finances de Lyon, en faveur de Jean du Saix, sieur de Chervé, etc., fils naturel d'autre Jean du Saix, au sujet de ses lettres de légitimation et anoblissement. — 1641, 8 mai. Arrêt du Conseil d'Etat et ordonnance du Roi portant confirmation de noblesse en faveur de Claude du Saix, sieur de Chervé. — 1644, 10 avril. Lettres royales portant abolition et mise à néant des poursuites entreprises et condamnations portées par le parlement de Metz contre le sieur Pierre du Saix, sieur de la Roche, gentilhomme au service du duc d'Orléans et de la reine mère pendant leur absence du royaume. — 1645, 2 août. Transaction entre dame Marguerite de Baxter, veuve de Pierre du Saix, sieur de Chervé, surintendant de la maison du duc d'Elbeuf, et Claude du Saix, seigneur de Mars et co-seigneur de Chervé, son beau-frère. — 1677, 20 juillet. Contrat de mariage entre Jean-François du Saix, fils de Jean du Saix, seigneur de Chervé et de feue dame Emmanuelle de Foudras, et demoiselle Gabrielle du Bost-Mollin, fille de feu Gaspard du Bost-Mollin, seigneur dudit lieu, Viry et la Guillermière, et de dame Claudine de Sarron. — 1701, 12 novembre. Commission de l'assemblée provinciale de la commanderie de Saint-Georges de Lyon, obtenue par François-Joachim du Saix, pour être reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et faire ses preuves de noblesse. — 1702, 4 novembre. Inventaire des titres, contrats et pièces diverses réunies par Jean-François du Saix, seigneur de Chervé, en vue de faire la preuve de noblesse de François-Joachim du Saix son fils, pour être reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. — 1715, 18 novembre. Contrat de mariage entre Jean-Gabriel du Saix, fils de feu Jean-François du Saix et de vivante Gabrielle du Bost-Mollin, et demoiselle Marguerite Papon de Goutelas, fille de feu François Papon, et de vivante Françoise de Boucherolles. — 1739, 18 novembre. Contrat de mariage entre Antoine de Fournillon, seigneur de Butery, la Cloistre, l'Espinasse, etc., commandant au régiment de Royal-Vaisseau, et demoiselle

Louise du Saix, fille de Jean-Gabriel du Saix, seigneur de Chervé et de dame Marguerite Papon de Goutelas. — 1741, 16 avril. Testament de dame Louise du Saix de Chervé, au profit d'Antoine de Fournillon, son mari. — 1744, 21 février. Mémoire concernant la succession de dame Louise du Saix de Chervé, contestée par demoiselle Jeanne-Françoise du Saix, sœur d'un second lit de la testatrice, à Antoine de Fournillon, héritier testamentaire. — 1751, 18 août. Arrêt du parlement de Paris dans le procès entre lesdits Antoine de Fournillon et Jeanne-Françoise du Saix de Chervé.

39 pièces, la plupart originales ou en forme d'expédition authentique, généralement sur parchemin ; formats divers. *(Catalogue de la vente de Verna,* n°s 1359 et 1389*)*.

Titres concernant spécialement la famille de Fournillon et ses alliances, ainsi que les seigneuries et domaine utile de Butery, l'Espinasse, etc. (1491-1769).

1491, 30 avril. Contrat de vente de biens sis à Saint-Symphorien de Lay, passé par Claude Torteys, dit Prandi, dudit lieu, au profit de noble Antoine de Fournillon, damoiseau. — 1512, 19 septembre. Acte de partage des biens délaissés par noble Antoine de Fournillon et Catherine de Vernoille, sa femme, entre noble Jean de Fournillon et ses frères et sœurs. — 1523, 23 décembre. Testament de noble Jean de Fournillon, seigneur de Butery et l'Espinasse, paroisse de Saint-Symphorien de Lay, au profit de dame Gasparde de la Porte, sa femme. — 1537, 2 mai. Transaction entre ladite dame Gasparde de la Porte et Jean de Fournillon son fils, d'une part, et Antoine Rey, dit Pelletier, de Lay, d'autre part, au sujet d'une restitution de biens réclamée par ce dernier. — 1543, 23 mars. Testament de dame Gasparde de la Porte. — 1550, 7 juillet. Contrat de mariage entre Jean de Fournillon, écuyer, seigneur de Butery et l'Espinasse, et Louise Bec, fille de Gilbert Bec, seigneur de la Bussière et de Perrenecte du Vernay. — 1575, 19 janvier. Testament de ladite dame Louise Bec, épouse dudit Jean de Fournillon. — 1577, 6 juillet. Acte d'émancipation par noble Jean de Fournillon et

acte de donation en faveur de son fils aîné, Claude de Fournillon, actuellement hommes d'armes de la compagnie de M. de Cousan, né de son mariage avec feue dame Louise Bec. — 1582, 18 octobre. Contrat de donation de biens, par ledit Jean de Fournillon, au profit dudit Claude de Fournillon, son fils. — 1583, 21 janvier. Contrat de mariage entre noble Claude de Fournillon, seigneur de Butery et l'Espinasse, et demoiselle Marie de Chazeron, fille de feu noble Claude de Chazeron, seigneur de Pélussieu et de Pierrelas, et de feue dame Françoise de Carlat. — 1594, 19 février et 16 juin. Testament dudit Claude de Fournillon et codicile en faveur de Marie de Chazeron, sa femme. — 1613, 12 juillet. Contrat de mariage entre noble Pierre de Fournillon, écuyer, fils desdits Claude de Fournillon et Marie de Chazeron, et demoiselle Jeanne du Chol, fille de noble Jacques du Chol, écuyer, sieur de la Roche et Saint-Andéol-le-Château, et de feue dame Hélène de la Bessée. — 1643, juillet. Requête et assignation pour Jeanne du Chol, veuve de Pierre de Fournillon, contre Jean Perrin, sieur de Messimieu, tuteur et curateur des enfants de feu noble Antoine de la Mure, seigneur de Rilly, au sujet de redevances à elles dues. — 1647, 19 mai. Contrat de mariage entre Philippe de Fournillon, écuyer, seigneur de Butery et de l'Espinasse, fils de feu Pierre de Fournillon et de Jeanne du Chol, et demoiselle Madeleine du Bost-Mollin, fille de François du Bost, écuyer, seigneur de Mollin, Viry et la Guillermière, et de feue Madeleine de Sainte-Colombe. — 1650, 23 mars. Injonction à Madeleine du Bost, femme de Philippe de Fournillon, appelante dans un procès en parlement, d'avoir à payer la somme de 20 livres au sieur Jean Damiron, messager ordinaire du Beaujolais, sur la requête de ce dernier. — 1675, décembre. Testament réciproque et mutuel entre François Dervieu, bourgeois de Lyon et dame Catherine Violette, sa femme, avec codicile. — 1681, 27 janvier. Contrat de mariage entre Philippe de Fournillon, seigneur de Butery, la Cloistre et l'Espinasse, et ladite Catherine Violette veuve Dervieu, et entre Pierre de Fournillon, fils dudit Philippe, et demoiselle Louise Dervieu, fille desdits sieurs Dervieu et Violette. — 1693, 23 octobre. Inventaire des meubles et effets mobiliers délaissés par Philippe de Fournillon, pour dame Cathe-

rine Violette, sa veuve. — 1708, 19 juin. Jugement prononcé en la sénéchaussée de Lyon dans l'instance pendante entre Louise Dervieu, veuve de Pierre de Fournillon, d'une part, et le sieur Jacques Chevalier, marchand à Lyon et dame Jeanne Dervieu, sa femme, d'autre part. — 1739, 13 août. Arrêt du parlement de Paris rendu en faveur de Jean-François Fournillon de Butery, commandant au régiment de Royal-Vaisseaux, dans l'instance contre Philippe Valet, marchand de Lyon. — 1769, 14 août. Acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean-François de Fournillon, seigneur de Butery, Chervé, etc., par sa veuve dame Marie Giraud de Montbellet. — 1769, 26 septembre. Réglement amiable sous seing privé entre Jean Giraud de Montbellet de Saint-Trys, dame Marie Giraud de Montbellet, veuve de Jean-François de Fournillon de Butery, dame Françoise-Thérèse Giraud de Montbellet, veuve de Mre Henri-Frédéric de la Pimpie de Granoux, et de dame Jeanne-Louise-Gabrielle Giraud de Montbellet, épouse de Pierre Trocu de la Crose d'Argis, relativement à la légitime leur revenant dans la succession de leur père.

23 pièces, la plupart originales ou sous forme d'expédition authentique, généralement sur parchemin; formats divers. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1377).

Bulle de dispense de mariage accordée à François du Bost et à Madeleine de Sainte-Colombe, parents au 3e et au 4e degré. 1614.

Original, parchemin. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1332).

Résignation par le R. P. Gabriel Chappuis, prêtre de l'Oratoire de Montbrison, au nom de Jean Chappuis, confrère de la compagnie de l'Oratoire, demeurant en la maison de Notre-Dame des Ardillats de Saumur, de l'office de lieutenant des eaux et forêts au pays et comté de Forez, en faveur de Jean

Franchon, avocat demeurant à Roanne. 8 mai 1650.

Expédition authentique. Papier, 2 feuillets dont un blanc. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1378).

Contrat de mariage entre Pierre-Jacques-Louis de Badier, chevalier, seigneur de Verseille, Serizat, etc., capitaine au régiment de cavalerie de Fumel, veuf sans enfants de Jeanne-Françoise Daubert de Résie, et fils de défunts Jacques de Badier, lieutenant-général des armées du Roi et de dame Barbe-Louise Duplessier, et demoiselle Bonaventure-Étiennette de Pourcheresse d'Estrabonne, fille de feu Jean-Jacques de Pourcheresse, baron d'Estrabonne, seigneur d'Avonne, Fraissan, Dampierre, etc., et de dame Pascale-Antoinette-Émilie de Marivat, remariée à Charles-Louis, marquis du Chastellier-Dumesnil, lieutenant général des armées du Roi, commandant pour sa Majesté sur les côtes de Provence. 17 avril 1757.

Expédition authentique. Parchemin de 6 feuillets. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1379).

Acte de partage sous seing-privé des biens de Jean-Jacques de Pourcheresse d'Estrabonne entre : dame Éléonore-Antoinette de Pourcheresse d'Estrabonne, douairière de Charles-Louis vicomte de Durfort, dame Bonaventure-Étiennette de Pourcheresse d'Estrabonne épouse de Pierre-Jacques-Louis de Badier seigneur de Verseille, et demoiselle Françoise-Catherine de Pourcheresse d'Estrabonne fille mineure. 1761, 20 novembre.

Copie moderne. Papier, 18 feuillets dont un blanc. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1379).

Sonyer du Lac (Jean-Baptiste), *Les Fiefs du Forez*. Manuscrit de 318 feuillets dont 26 blancs, in-4°, relié

en basane, avec ex-libris de l'auteur. (*Catalogue de la vente de Verna*, n° 1390).

Ce manuscrit paraît être en entier de la main de l'auteur et l'original de son travail. Dans la préface, qui occupe 64 feuillets, sont intercalées 10 pièces imprimées (mémoires judiciaires, arrêts du conseil, lettres patentes, etc.) concernant la matière féodale. La nomenclature et l'historique des fiefs offrent quelques variantes, mais en petit nombre et sans grande importance, avec le texte publié par M. d'Assier de Valenches d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Académie de Lyon. A la fin du volume, copie de l'arrêt du Conseil d'État, de 1673, maintenant la charge de juge du domaine du Roi au pays et comté de Forez.

V.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Membres titulaires.

M. l'abbé Jean-Baptiste Vanel, curé d'Essertines-en-Donzy, reçu le 13 décembre 1895.

M. Noël Thiollier, élève de l'École des Chartes, 3, rue Duguay-Trouin, Paris, reçu le 5 février 1896.

Membre correspondant.

M. Paul Richard, 10, chemin de Francheville, Lyon, reçu le 28 décembre 1895.

Membre décédé.

M. Hubert Jacqueton, à Thiers, membre correspondant.

Démissionnaires.

M. le docteur Choupin, Saint-Galmier, membre titulaire.

M. Poulot, ancien chef d'escadron, château de Matel, Roanne, membre titulaire.

M. de Combes, avocat, 16, rue Victor-Hugo, Lyon, membre correspondant.

M. Félix Thiollier, au château de Verrières, Saint-Germain Laval, membre titulaire.

TABLE

Les noms imprimés en capitales sont ceux des auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Alix (Rhône), chapitre noble de femmes, 360.

Allard (Marcellin), poésie inédite de cet auteur, 326.

Ambierle, 35, 36 ; — église de Saint-Martin, 36 ; — chapelle de Saint-Nizier, 36.

Ande-la-Roche (Allier), 36 ; — Saint-Pierre du Bois, 36 ; — Dianières, 162.

Anglais, notes sur les incursions des bandes Anglo-Gasconnes en Forez (1386-1389), 241.

Arçon, commune de Vivans, 36.

Assemblée générale, 187. — V. Séances trimestrielles.

Augerolles (Puy de Dôme), 279.

Badier de Verseille (famille), 374.

Baffie (famille de), 311.

Balbigny, 347.

Baugy (Saône-et-Loire), 32.

Bellegarde, 249, 250.

Brassart (Éleuthère). Une vue ancienne du couvent de l'Ermitage près Noirétable, 267. — Statuette de Mercure trouvée à Feurs, 331. — Hache en pierre polie découverte à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, 332.

Budgets, 190, 271.

Buffardan, commune de Saint-Martin-la-Sauveté, 367.

Butery, commune de Lay, 371.

Calendrier de l'église de Lyon, 2 ; — de l'église de Mâcon, 223.

Celle (Puy de Dôme), 275 ; — bois de Pourcharesse, 275.

Chandon : Tigny, 58.

Changy, 36 ; — hôpital de Sainte-Marie-Madeleine, 36.

Charlieu, 38, 286 ; — église Saint-Philibert, 223.

Châtelard de Chazi, commune de Saint-Georges de Baroille, 349.

Chérier : le Poyet, 44.

Chervé, commune de Perreux, 367.

Cleppé, 38.

Comptes du trésorier, 190, 269.

Crêt-Châtelard (le), commune de Saint-Marcel de Felines, 349.

Crozet, 37, 75, 103 ; — la Frairie, 121 ; — Groffière, 121 ; — Rade, 122.

Déchelette (Joseph). Le monument mégalithique de Chérier, 44.

Déchelette (Mgr Louis-Jean), vicaire-général. Inauguration de Notre-Dame de Laval, 338, 344.

Devetz, Deveys, commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, 283.

Dianières, commune d'Ande-la-Roche (Allier), 162.

Dons faits à la Société par MM. Aubert de la Faige, 351. — Aulagnier (C.), 273. — Barthélemy (A. de), 273. — Beau-

fort (L. de), 273. — Bertrand (A.), 62, 273. — Boudet (Marcellin), 274. — Boutresse (R. de la), 351. — Brun (l'abbé), 274, 351. — Cazeaux-Cazalet (G.), 351. — Chabannes (le comte H. de), 351. — Chaignon (le vicomte H. de), 351. — Chambre de commerce de Saint-Étienne, 62. — Clairet, 274. — Conseil d'hygiène de Saint-Étienne et de la Loire, 62. — Crozet-Barban, 2. — Dumoulin (Maurice), 275, 352. — Durand (Vincent), 275. — Fréminville (J. de), 275. — Galle (L.), 62. — Guillemot (A.), 275. — Jeannez (E.), 352. — Lachmann (E.), 63. — Libercier (le R. P. F.-M.-A.), 282. — Marsy (le comte de), 282. — Meaux (le vicomte de), 283. — Ministère de l'Instruction publique, 63, 283, 352. — Monery (L.), 63. — Piette (Ed.), 353. — Planeix (l'abbé A), 283. — Poidebard (W.), 283. — Prajoux (l'abbé), 283. — Reure (l'abbé), 66, 284. — Rey (l'abbé), 353. — Rougier (L.), 67. — Renoux (l'abbé), 287. — Roumejoux A. (de), 287. — Sachet (le chanoine), 287. — Signerin (l'abbé), 287. — Testenoire-Lafayette (C.-P.), 67, 287. — Vachez (A.), 288, 353. — Valentin-Smith (L.), 67. — Vanel (l'abbé), 288, 353. — Varax (P. de), 288. — Villaine (F. de), 354.

Donzy, commune de Salt-en-Donzy, 248.

Dumoulin (Maurice). Le livre de raison d'Antoine de Thélis, 51. — Le calendrier de l'église de Mâcon, d'après un bréviaire manuscrit du XVe siècle à l'usage de Charlieu, 223. — Plainte des ouvriers de Saint-Étienne contre les entrepreneurs de la fabrique d'armes, 1716, 238. — Une grève des ouvriers en soie de Lyon en 1717, 239.

Durand (Vincent). Documents relatifs à l'histoire du Forez contenus dans le Ve volume des *Chartes de Cluny*, 34. — La station antique d'*Ariolica*, 89. — Analyse d'archives et commentaires 275 à 282. — Inauguration de la chapelle de Notre-Dame de Laval, 334.

Eaux et forêts : le maître en Beaujolais au XVe siècle, 256 ; — office de lieutenant en Forez, XVIIe siècle, 373.

Épercieu, 40.

Ermitage (l'), couvent, commune de Noirétable, 267.

Espinasse (l'), commune de Saint-Cyr de Valorges, 57.

Espinasse (l'), commune de Saint-Forgeux-l'Espinasse, 36, 218,

Espinasse (l'), commune de Saint-Symphorien de Lay, 371.

Excursions archéologiques : à Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux, Saint-Pierre-Laval, le 3 juillet 1893, compte-rendu par M. l'abbé Reure, 75 ; — à Balbigny, Saint-Marcel de Felines, le Crêt-Châtelard, le 13 août 1895, 191, — questionnaire, 347.

Feurs, 331.

Fournillon (famille de), 371.

Fréminville (J. de). Le Maître des eaux et forêts en Beaujolais au XVe siècle, 256.

Grézieu-le-Marché (Rhône), 325.

Guilhaume (Charles). Note sur le canton de Saint-Genest-Malifaux. Un poème inédit de L. Jacquemin, 296.

Iguerande (Saône-et-Loire), 29, 30, 31, 35, 215.

Jacquemin (Louis), poète Forézien, 296.

Jeannez (Édouard). Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère forézien de Saint-Rigaud, près Charlieu, 191.

Jonzieu : Champ Dolent, 298.

Lay : Butery, 371.

Legnec, commune de Merle, 283.

Leignieu, chapitre noble de femmes, 360.

Lyon, 247 ; — une grève des ouvriers en soie en 1717, 239.

Mably, 36, 61 ; — Cornillon, 51 ; — les Platières, 56.

Marlhes, 298 ; — le Temple, la Chambre des Fées, le Champ des Fust, bois Panère, 298 ; — Chaussitre, 299 ; — Chaud-Daré, 305.

Mars, 367.

Merle : Legnec, 283.

Montceau-l'Étoile (Saône-et-Loire), 33.

Mouvement de la bibliothèque et du musée, 62, 273, 351.

Mouvement du personnel, 73, 293, 376.

Nandax : Ressins, 367.

Nervieu, 39.

Neuville-les-Dames, Neuville-sur-Renon (Ain), chapitre noble de femmes, 360.

Noirétable, 40, 268 ; — l'Ermitage, 267.

Nomination d'un membre du conseil d'administration, 190.

Notre-Dame de Laval, inauguration de la chapelle restaurée, 334.

Ouches : Varinay, 60.

Oyé (Saône-et-Loire), 216.

Pacaudière (la), 75, 125 ; — Tourzy, 36, 37, 134 ; — Villoson, 131 ; — la Salle, 133.

Perdu (docteur Léon). Des découvertes archéologiques et géologiques dues aux travaux de construction de la ligne de Roanne à Paray-le-Monial, 23.

Perreux, 25 ; — le cimetière des Anglais, 25 ; — le Moulin Tampon, les Franchises, 26 ; — Chervé, 367.

Perrin (famille), 367.

Pierrefitte, commune de Ronno (Rhône), 367.

Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère Forézien de Saint-Rigaud, près Charlieu, 191.

Pinay, 349.

Pingus, commune d'Arfeuilles (Allier), 185.

Pommiers, 41.

Poncins (comte Léon de). Compte-rendu de l'état de la Société au 3 juin 1895, 188. — Mort de M. Henri Théolier, 296.

Pouilly-lès-Feurs, 40.

Pouilly-les-Nonnains : Minardière, 58.

Pouilly-sous-Charlieu, 28, 213.

Pourcheresse d'Estrabonne (famille de), 374.

Renaison, 36.

Renaudie (la) (Puy de Dôme), 279.

Ressins, commune de Nandax, 367.

Reure (l'abbé). Excursion archéologique de la Diana à Crozet, la Pacaudière, Saint-Martin d'Estreaux et Saint-Pierre-Laval, le 3 juillet 1893. Compte-rendu, 75. — Notes sur les incursions des bandes Anglo-Gasconnes en Forez (1386-1389), 241.

Rey (l'abbé). L'épitaphe de Catherine de Roessieu, 325.

Riverie (Rhône), 311.

Rivoire, commune de Montagnat (Ain), 367.

Roanne, 23 ; — bibliothèque de la ville, 51, 223.

Rochigneux (T). Analyses d'archives, 283, 285, 360, 367, 371, 373, 374.

Roissieu (famille de), 325.

Rousset (François), de Saint-Genest-Malifaux, 302, 310.

Sachet (le chanoine A.). Note sur un missel Lyonnais du XVe siècle et sur le calendrier de l'église de Lyon au moyen âge, 2. — Quel était l'habit de chœur porté par les chanoines de Montbrison ? Question, 333.

Sail-les-Châteaumorand, Sail-les-Bains, 35 ; — Buissonnières, 164.

Saint-Agathe-la-Bouteresse, 332.

Saint-André d'Apchon, 36.

Saint-Cyr de Valorges: l'Espinasse, 57.

Saint-Étienne: plainte des ouvriers contre les entrepreneurs de la fabrique d'armes, 1716, 238.

Saint-Forgeux-l'Espinasse, 36; — l'Espinasse, 36.

Saint-Galmier, 248.

Saint-Genest-Malifaux, 249, 296; — Le cimetière des Lombards, la Batterie, les Fosses, les Citadelles, le Combat, les Tours, le Palais, le Batailler, le Châtelard, le Plâtre du Camp, la Fortinée, le Combeau, la Combelle, le More, les Caves, la Roche des Sarrazins, le Bois et le Puy du Lombard, 297; — Bois Farost, Font-Ria, 300, 303, 306; — Bois Ternay, Bois de la Trappe, 304; — Montravel, 305; — la Pause, 305; — Maurianne, 297, 306.

Saint-Georges de Baroille : le Châtelard de Chazi, 349.

Saint-Germain-Laval, 285; — chapelle de Saint-Pierre, 3; — Notre-Dame de Laval, 334.

Saint-Germain-l'Espinasse, 36.

Saint-Haon-le-Châtel, 36.

Saint-Haon-le-Vieux, 36.

Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte : le Devetz, 283.

Saint-Julien de Cray (Saône-et-Loire), 216.

Saint-Julien d'Oddes : domaine Cherchand, 285.

Saint-Julien-la-Vêtre, 267.

Saint-Marcel de Felines, 347; — Cis, Felines, la Ferrière, Marigny, le Terreau, Villechaise, 348, 349; — le Crêt-Châtelard, 349.

Saint-Martin d'Estreaux, 75, 143; — confrérie du Saint-Esprit, hôpital, 154; — l'ermitage de Jard, 154; — Godinière, 155; — la Fayolle, 156; — Faytière, 158; — Villars, 159; — Lalière, 159; Châteaumorand, 164.

Saint-Martin-la-Sauveté : Buffardan, 367.

Saint-Maurice-en-Roannais, 251.

Saint-Nizier-sous-Charlieu, 28.

Saint-Pierre-Laval (Allier), 75, 174 ; — fontaine de Saint-Pierre, 176 ; — la Motte, 177 ; — les Miniers, 178 ; — la Faige, 179 ; — Bosvert et Mauvernay, 181 ; — Chollis, les Granges, 182 ; — la Tour-Chalabron, 183.

Saint-Polgues, 42, 285.

Saint-Rambert-sur-Loire, 253.

Saint-Rigaud, monastère, commune de Ligny (Saône-et-Loire), 191, 198, 208, 220.

Saint-Romain-la-Motte : Senoches, Chenouches, 57.

Saint-Sauveur-en-Rue, 249.

Saint-Symphorien de Lay : l'Espinasse, 371.

Saint-Thomas-la-Garde, 59.

Saix (famille du), 367.

Sceau des Baffie, 311.

Séances trimestrielles: 1895, 18 mars, 1 ; — 3 juin (assemblée générale), 187 ; — 11 novembre, 295.

Statuette de Mercure, trouvée à Feurs, 331.

Testenoire-Lafayette (C.-P). Notes historiques et généalogiques à propos de l'épitaphe de Catherine de Roessieu, 328.

Tourzy, commune de la Pacaudière, 36, 37, 134 ; — église Saint-Hyppolyte, 36 ; — église Saint-Martin, 36.

Vachez (A). Le sceau des Baffie, 311.

Villemontais, 251.

Villeret, 41 ; — Commières, 59.

Vivans, 36 ; — Arçon, 36,

Voies antiques : de la Maladière à Sail-les-Bains, 87 ; — du Bourbonnais à la Loire, 87 ; — de Roanne à Voroux par *Ariolica*, 89 ; — route nationale de Paris à Lyon par le Bourbonnais, 97.

Vollore-Montagne (Puy de Dôme), 279.
Vollore-Ville (Puy de Dôme), 279.
Vougy, 27 ; — les Ditières, 27 ; — les Farges, les Forges, 51.

GRAVURES DANS LE TEXTE.

1. — Silex trouvé à Chérier, 48.
2. — Vue de la ville et du château de Crozet, d'après G. Revel, 105.
3. — Armoiries sur une cheminée, au rez de chaussée de la maison Papon à Crozet, 111.
4. — Écusson sur un bénitier dans l'église de Saint-Martin d'Estreaux, 146.
5. — Monogramme sur le vitrail de la chapelle de Châteaumorand dans l'église de Saint-Martin d'Estreaux, 148.

PLANCHES HORS TEXTE.

I. — Carte des découvertes archéologiques et géologiques dues aux travaux de construction de la ligne de Roanne à Paray-le-Monial, 24.
II. — Lucarnes en pierre du XVIe siècle à Chateaumorand, *dessin de M. J. Michaud*, 86.
III. — Bras d'une statue de bronze, trouvé au bord de l'Aruelhe, *cliché de M. J. Déchelette*, 95.
IV. — Maison Dauphin à Crozet, *dessin de M. H. Gonnard*, 108.
V. — Maison Papon à Crozet, 109.
VI. — Une cheminée de la Maison Papon à Crozet, *dessin de M. H. Gonnard*, 110.
VII. — Le Petit-Louvre à la Pacaudière, 127.

VIII. — Le Petit-Louvre à la Pacaudière, tourelle de l'angle N.-E., *dessin de M. H. Gonnard*, 128.

IX. — Le Petit-Louvre à la Pacaudière, une des lucarnes en bois, 130.

X. — Le Petit-Louvre à la Pacaudière, porte d'entrée, 131.

XI. — Vitrail de la chapelle des seigneurs de Châteaumorand dans l'église de Saint-Martin d'Estreaux, 149.

XII. — Statue de sainte Catherine à Saint-Pierre-Laval, 175.

XIII. — Le Petit-Louvre à la Pacaudière, au XVIIe siècle, d'après un dessin conservé à la Bibliothèque Nationale, 186.

XIV. — Vue de l'Ermitage, près Noirétable, à la fin du XVIIIe siècle, 267.

XV. — Sceau des Baffie, 311.

XVI. — Statuette de Mercure, trouvée à Feurs, *dessins de M. Beauverie*, 331.

angle

rnes

131.

mo-

75.

le.

le.

le

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Widener Library
3 2044 100 855 840